



HAL
open science

Le préverbe i en créole réunionnais : étude de syntaxe comparée

Laetitia Gaze

► **To cite this version:**

Laetitia Gaze. Le préverbe i en créole réunionnais : étude de syntaxe comparée. Linguistique. Université de la Réunion, 2019. Français. NNT : 2019LARE0007 . tel-02172177

HAL Id: tel-02172177

<https://theses.hal.science/tel-02172177>

Submitted on 3 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

École doctorale Lettres et Sciences humaines

THÈSE

pour l'obtention du grade de Docteur en Sciences du langage

présentée et soutenue publiquement par

Laetitia GAZE

le 7 mai 2019

**LE PRÉVERBE *i* EN CRÉOLE RÉUNIONNAIS :
ÉTUDE DE SYNTAXE COMPARÉE**

Sous la direction du Professeur Jean-Philippe WATBLED

COMPOSITION DU JURY :

Mme Gudrun LEDEGEN, Professeure à l'Université Rennes II

M. Philippe BLANCHET, Professeur à l'Université Rennes II

Mme Mylène LEBON-EYQUEM, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

M. Jean-Philippe WATBLED, Professeur à l'Université de La Réunion

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à mon directeur de thèse M. Jean-Philippe Watbled, Professeur à l'Université de la Réunion qui m'accompagne depuis neuf années, depuis ma première année de master. Je le remercie pour la grande patience dont il a fait preuve à mon égard et pour m'avoir encadrée avec tant de pédagogie et de rigueur. Je le remercie pour ses conseils et son regard critique qui m'ont permis d'avancer dans ce travail.

Je remercie Mme Gudrun Ledegen et M. Philippe Blanchet, professeurs à l'université de Rennes II, et Mme Mylène Lebon-Equem, maître de conférences à l'université de La Réunion, de me faire l'honneur de participer à mon jury de thèse.

Je remercie également les membres de mon comité de suivi de thèse, Mme Mylène Lebon-Eyquem et Mme Vilasnee Tampoe-Hautin, professeure à l'université de la Réunion, pour leurs encouragements et les nombreux conseils qu'elles m'ont prodigués.

Je remercie mon époux Jean-Philippe qui m'a donné le goût des études et qui m'a soutenu avec véhémence et accompagné dans ce travail. À ce moment précis, j'ai une pensée toute particulière pour mes deux enfants Quenthin et Cassandre.

Enfin, un énorme merci à mes parents Sonia et Antoine Gaze et à ma sœur Audrey pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée, leur soutien sans faille et leurs encouragements.

À la mémoire de mon grand-père Emmanuel

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre thèse est la suite logique de notre mémoire de master en sciences du langage qui traite de quelques aspects de la morphosyntaxe du créole réunionnais dans les textes de Jean-Louis Robert. Dans ce mémoire, nous avons abordé différents domaines : le domaine nominal ; le système des pronoms personnels ; le domaine verbal et la syntaxe de la phrase.

Préliminaires

Notre thèse prend en compte plusieurs langues créoles : le créole réunionnais, qui est au premier plan de notre recherche, les créoles mauricien et seychellois de la zone océan Indien ainsi que les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien de la zone océan Atlantique.

Notre étude est organisée autour d'un corpus écrit et littéraire en langues créoles : nous nous appuyons pour chaque langue sur des ouvrages contemporains et anciens. Pour le créole réunionnais, nous avons opté pour des œuvres de Jean-Louis Robert : *Larzor et autres contes créoles* (1999), *Dédalage* (2003), *Le petit erre* (2005), *Lo gou zoliv vèr* (2005).

Pour le créole mauricien, nous avons opté pour l'ouvrage de Charles Baissac : *Le folklore de l'île Maurice* (1967) et la traduction de la bande dessinée *Les aventures de Tintin : Le secret de la Licorne*, de Hergé : *Bato likorn so sékré : enn zistoir tintin* (2009).

Pour le créole seychellois nous avons opté pour *Zistwar ek zedmo sesel* (1983) et le *Peace corps language training for Seychelles*. Pour les créoles martiniquais et guadeloupéen, nous avons sélectionné l'ouvrage d'Ina Césaire : *Contes de nuits et de jours aux Antilles* (1989).

Enfin, pour le créole haïtien nous avons sélectionné l'ouvrage de Félix Morisseau-Leroy, *Ravinodyab* (1982).

Nous avons également choisi d'analyser des énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne dans chaque créole. Abordant la question des créoles réunionnais et mauricien anciens, nous avons sélectionné des exemples extraits des ouvrages de Louis Héry, *Fables créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon* (1828) et de François Chrestien, *Le Bobre africain* (1820).

Graphie

S'agissant de notre corpus, lorsque nous reprenons les exemples, nous gardons la transcription graphique des auteurs. Pour aider à la compréhension de ces énoncés dans les différents créoles, nous proposons au lecteur une glose en français. Nous n'avons pas opté pour une transcription phonétique ou phonémique lorsque nous écrivons des énoncés spontanés de la vie quotidienne ; par exemple, « il fait noir » sera graphié en créole réunionnais *i fé nwar*.

D'autre part, lorsque nous revenons sur les études de certains linguistes, il se trouve que ceux-ci emploient parfois une transcription graphique assez complexe pour un lecteur non initié ; nous avons dans ce cas opté pour un changement de transcription graphique afin de faciliter la compréhension pour celui-ci.

En outre, les marqueurs préverbaux n'étant pas forcément écrits de la même manière par tous les linguistes, nous avons opté pour une uniformisation graphique de ceux-ci. Nous avons gardé la même graphie pour les marqueurs des créoles de l'océan Indien et ceux de l'océan Atlantique, hormis pour le marqueur *fin(e)* (voir *infra*). Notre code de lecture est le suivant :

- là où certains auteurs ont fait le choix de la graphie *pu* (API¹ : [pu]), nous avons opté pour la graphie *pou* ;
- là où la plupart des auteurs ont fait le choix de la graphie *fin* (API : [fin]), nous avons opté pour la graphie *fine* pour les créoles de l'océan Indien, mais nous avons gardé *fin* pour les créoles de l'océan Atlantique, sachant que la forme des créoles dernièrement cités se prononce comme celle des créoles de l'océan Indien, à savoir [fin] ;
- là où certains auteurs ont fait le choix de la graphie *vjen*, nous avons opté pour la graphie *vyinn* ;
- alors que certains auteurs ont fait le choix de la graphie *lé entrin* nous avons opté pour *lé antrinn* ;
- pour les formes se prononçant *é* comme dans *té* (préverbe du créole réunionnais), nous avons opté pour un accent aigu sur le e : *ké té, lé apré, apé*, etc. (dans le même esprit, l'accent grave signalera une voyelle mi-ouverte è) ;
- certaines des formes graphiques que nous employons restent conformes à celles des divers

¹ Alphabet Phonétique International.

auteurs : *i, fèk, ti, ka, sort*, etc.

- enfin, pour distinguer des énoncés en créole mauricien et en créole seychellois quand nous optons pour des énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne, nous usons d'abréviations : l'abréviation (*mau*) indique qu'il s'agit d'un énoncé en créole mauricien et l'abréviation (*sey*) indique qu'il s'agit d'un énoncé en créole seychellois. Il en est de même pour la distinction d'énoncés oraux spontanés en créole martiniquais et guadeloupéen : l'abréviation (*mar*) indique que c'est un énoncé en créole martiniquais, l'abréviation (*gua*) indique un énoncé écrit en créole guadeloupéen et l'abréviation (*haï*) indique que l'énoncé est en créole haïtien.

Aspects sociolinguistiques, systèmes phonologiques et questions sur la genèse des créoles

Notre première partie est consacrée à une étude sur les aspects sociolinguistiques des îles et archipels où sont parlés ces créoles : l'île de la Réunion, l'île Maurice, l'archipel des Seychelles, l'archipel de la Guadeloupe, l'île de la Martinique et la république d'Haïti.

Nous présentons ensuite les systèmes phonologiques de ces différents créoles, que nous faisons précéder du système phonologique du français, les créoles considérés étant tous à base lexicale française.

Ne pouvant aborder les langues créoles sans aborder la question de leur définition et leur genèse, nous proposons enfin de nous concentrer sur ces points.

Le marqueur *i* et le système des pronoms personnels

L'indice *i* du créole réunionnais est un des points centraux que nous abordons dans cette étude. Nous commençons par voir si ce préverbe existe dans les textes anciens, nous procédons ensuite à un inventaire des études sur ce *i* en créole réunionnais, et grâce à notre corpus, nous essayons de voir si ce *i* existe dans d'autres créoles actuels. Lorsque la réponse est positive nous l'analysons.

Le système des pronoms personnels étant en étroite relation avec *i* et avec le système verbal en créole réunionnais, nous proposons de passer en revue le système des pronoms personnels du français et ceux de chaque créole considéré.

Système verbaux et origine des marqueurs préverbaux

Les systèmes verbaux du français et des créoles considérés sont analysés. Les notions de « temps », de « mode », d' « aspect », de « verbe » et les différents travaux des linguistes sont passés en revue. Nos créoles ayant des marqueurs de même forme, une dernière partie de notre étude est consacrée à leur origine et leur valeur ; un des objectifs étant de savoir si une même forme à une valeur identique ou différente.

Objectif principal de la thèse

Nous abordons dans cette thèse l'étude du fonctionnement syntaxique du préverbe *i* en créole réunionnais. Il s'agit de faire l'inventaire précis de ses emplois d'un point de vue descriptif, afin de bien déterminer ses contextes d'apparition (exemples : avant un verbe ordinaire ; avant certaines formes du verbe *ét* « être », etc.) Il convient également de bien déterminer dans quels contextes il n'apparaît pas (exemples : avant l'auxiliaire *va*, mais également dans d'autres cas).

Nous proposons ensuite des pistes et des hypothèses, afin de rendre compte des valeurs de *i*. Nous confronterons deux grandes catégories d'hypothèses :

- les hypothèses à base sémantique (*i.e.* sous l'aspect de sa signification : valeur temporelle, valeur aspectuelle ou autre du préverbe etc.)
- les hypothèses à base purement syntaxique (*i.e.* sous l'aspect de sa structure : règles grammaticales régissant sa présence et son absence, relation sujet / prédicat, etc.)

Nous essayons de démontrer le bien-fondé de la seconde approche et les failles de la première. Les théories déjà publiées sur ce problème du *i* sont examinées.

Hypothèses

Notre point de départ de travail est l'indice *i* en créole réunionnais. Celui-ci est au cœur d'un débat très important dans le milieu de la créolistique, c'est une question épineuse qui donne du fil à retordre aux linguistes. Les idées sur cet indice divergent : les hypothèses sur le sujet sont nombreuses.

Pour mieux cerner la valeur ou les valeurs du *i* réunionnais, il nous semble nécessaire d'effectuer une étude comparative ; il est opportun et pertinent de procéder à une comparaison des structures des créoles à base lexicale française :

- le créole réunionnais qui est au premier plan de notre recherche ;
- les autres créoles de cette région de l'océan Indien : les créoles mauricien et seychellois ;
- les créoles des Antilles : créoles martiniquais et guadeloupéen ;
- le créole haïtien.

Nous avons donc procédé à un élargissement de notre champ d'investigation, pour ajouter une dimension comparatiste.

Problématique

Il s'agit de répondre à la question suivante : existe-t-il des faits de langue susceptibles d'être en congruence avec la présence ou l'absence d'un préverbe de type *i* réunionnais ? L'étude comparative est évidemment orientée en ce sens, et se focalise sur le système verbal.

Questions méthodologiques

Nous avons procédé en deux phases : une première phase, descriptive, où nous procédons au recueil des données, à leur description et classification ; et une deuxième phase, analytique, où nous procédons à un essai d'explication des données recensées.

Les créoles mauricien et seychellois étant très proches et intercompréhensibles, nous avons décidé de les regrouper ; il en va de même pour le créole martiniquais et le créole guadeloupéen.

Questions théoriques

Cadre théorique

Le cadre théorique est inspiré de celui de notre directeur de thèse, c'est-à-dire à la fois variationniste et cognitiviste. La variation s'installe sur un fond de structures obéissant à des principes universels, chaque langue venant « puiser » dans un stock de ces principes.

Il faut donc envisager aussi une approche typologique : à quels types appartiennent les

structures créoles ? La structuration linguistique et la variation obéissent à des principes : tout n'est pas possible, même dans un cadre variationniste. Le point de vue cognitif complète le point de vue variationniste : la langue est en effet un ensemble de structures mentales intériorisées, et ce sont ces structures cognitives, elles-mêmes construites dans le cadre d'une interaction verbale (donc sociales) qui permettent l'activité discursive, dont la production obéit à des principes cognitifs, mais dont la fonction est avant tout sociale, même si le langage a deux fonctions : communicative et représentationnelle.

Références théoriques

Nous prenons appui sur quelques références théoriques. En premier lieu, les travaux, articles et conférences de J.-Ph. Watbled sur les créoles, notamment sur la syntaxe du réunionnais.

Les thèses de R. Chaudenson : *Le lexique du parler créole à la Réunion* (1974), de C. Corne *Seychelles creole grammar : element for indian ocean proto creole reconstruction* (1977), de P. Cellier : *Description syntaxique du créole réunionnais : essai de standardisation* (1985), de L. Caid : *Étude comparée des systèmes verbaux en créole réunionnais et mauricien* (2000) sont des textes auxquels on peut faire référence.

Les ouvrages de A. Valdman : *Le créole structure, statut et origine* (1978), de P. Baker et C. Corne : *Isle de France : affinities and origins* (1982), de J. Bernabé : *Fondal natal : grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais* (1983), de S. Michaelis : *Temps et aspect en créole seychellois : valeurs et interférences* (1993), de R. Damoiseau : *Éléments de grammaire comparée français-créole* (1999), de G. Staudacher-Valliamée : *La grammaire du créole réunionnais* (2004) sont également des références riches.

PREMIÈRE PARTIE

I. Aspects sociolinguistiques des îles et archipels de l’océan Indien et de l’océan Atlantique

I. 1. Introduction

L’île de la Réunion et l’île Maurice forment (avec l’île Rodrigues) l’archipel des Mascareignes. Ces deux îles sont d’origine volcanique. Les Seychelles sont un archipel d’origine granitique et corallien.

La Réunion, Maurice et les Seychelles sont à proximité les unes des autres : ces îles se situent dans l’océan Indien.



Carte 1: L’océan Indien²

² Carte disponible sur : http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/ocean_Indien-cmplt.htm.

L'archipel de la Guadeloupe (où certaines îles sont d'origine volcanique, d'autres corallienne), l'île de la Martinique (d'origine volcanique) et le territoire d'Haïti sont situés dans l'océan Atlantique.



Carte 2 : L'océan Atlantique³

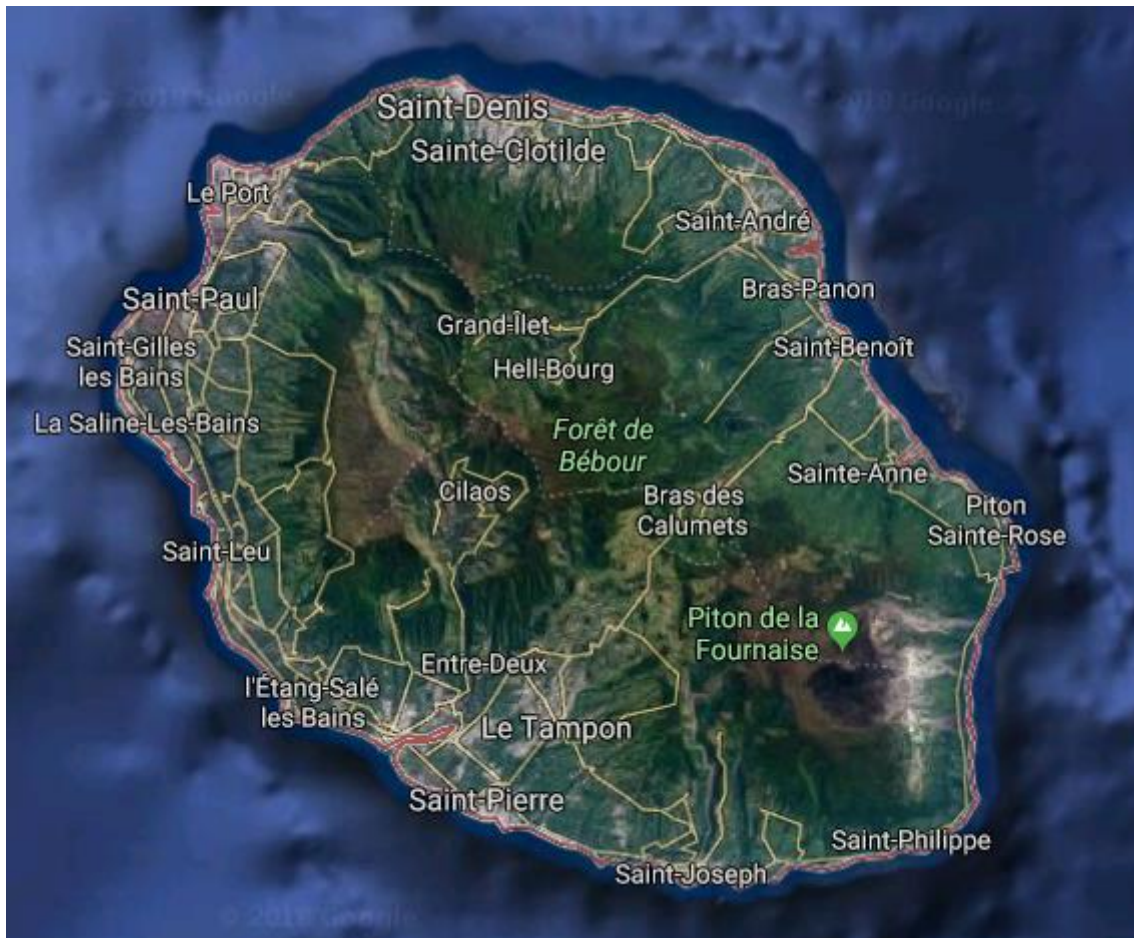
Ces six territoires ont plusieurs points communs : ils ont chacun subi, entre autres, des colonisations diverses, ont connu l'esclavage, ont été impactés par les deux guerres mondiales, etc. Dans cette première partie, nous proposons une description géographique, historique, économique, politique et linguistique de ces îles et archipels dont nous étudions les langues.

³ Carte disponible sur : <http://www.perinfo.eu/gescar-aux-antilles/>.

I. 2. Iles et archipel de l'océan Indien

I. 2. 1. L'île de la Réunion

I. 2. 1. 1. Situation géographique



Carte 3 : Ile de la Réunion⁴

⁴Carte disponible sur :

<https://www.google.com/maps/place/R%C3%A9union/@21.1351121,55.2471124,93577m/data=!3m2!1e3!4b1!4m5!3m4!1s0x2178778110b8e43b:0x4a7f8e89ecdbeaf9!8m2!3d-21.115141!4d55.536384>.

L'île de la Réunion se situe dans le sud-ouest de l'océan Indien, à peu près à 800 kilomètres à l'est de Madagascar et à 210 kilomètres de l'île Maurice. Elle a une superficie de 2512 km². Sa capitale est Saint-Denis.

I. 2. 1. 2. Histoire et peuplement

L'île de la Réunion a été découverte par les Arabes, mais ces derniers ne l'ont pas exploitée. Ce sont les navigateurs portugais qui s'y intéressent au XVI^e siècle : elle leur sert d'escale. En 1507, l'île est baptisée Santa Apollonia. Ni les Portugais, ni les Hollandais, ni les Britanniques ne prennent possession de l'île. Ce sont les Français (et notamment Salomon Goubert) qui en 1638 vont en prendre possession au nom du roi Louis XIII. L'île est réellement colonisée à l'époque de Louis XIV : c'est la Compagnie française des Indes orientales qui l'administre (de 1664 à 1667). En 1663, dix esclaves malgaches sont déportés à Bourbon accompagné de Louis Payen ; les premiers colons arrivent en 1665.

À partir de 1667, l'île est gérée par l'administration de Louis XIV, dit le « Roi Soleil ». La population augmente de plus en plus, les colons ayant besoin de main-d'œuvre pour les cultures du café et du sucre. En 1802, le Premier consul Bonaparte rétablit partiellement l'esclavage et en 1806 l'île est rebaptisée île Bonaparte. Pendant ce temps, les tensions entre Français et Britanniques ne cessent de s'accroître si bien que, de juillet 1810 à 1814, l'île Bonaparte est gouvernée par les Anglais : elle reprend le nom de l'île Bourbon. En 1815, elle est récupérée par les Français. En 1825, Charles X donne à Bourbon de nouvelles institutions (le conseil général, entre autres).

Sous le régime monarchique de Juillet, les régimes politiques se transforment progressivement : ils vont vers un libéralisme modéré. L'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848 entraîne le recours, pour les colons, aux travailleurs engagés : les premiers Indiens arrivent dans l'île, suivis des Africains et des Malgaches. Certaines personnes arrivent de manière volontaire : c'est par exemple le cas des Chinois.

I. 2. 1. 3. Économie

De 1665 à 1715, l'île Bourbon est surtout vue comme un lieu d'escale sur la route des Indes. Les colons et les esclaves subsistent grâce aux cultures de riz, de maïs et de légumes et à quelques animaux qu'ils élèvent. À partir de 1715, la compagnie française des Indes Orientales impose aux Bourbonnais la culture du café, mais bien vite celle-ci est en baisse : dans les années 1760, la concurrence fait rage (le café de Bourbon est notamment en concurrence avec le café de Saint-Domingue). À côté de la culture du café, les cultures céréalières (blé, riz, maïs) progressent. L'année 1815 marque un tournant pour l'île : La Métropole est en manque de sucre : la colonie va alors s'atteler à en fabriquer ; alors que le café demande peu d'investissement, ce n'est pas le cas du sucre ; ce dernier demande une main-d'œuvre importante, achat de machine, bâtiments adéquats etc.) Bourbon devient à ce moment une colonie industrielle mais face aux catastrophes naturelles (cyclones en 1829 et 1830), les colons ne peuvent rien. De 1870 à 1914, l'économie de Bourbon est en grande difficulté, entre autres, à cause de la crise sucrière. En 1914, la colonie bourbonnaise participe à la guerre mondiale. À la fin de la seconde guerre, elle est pratiquement ruinée, brisée et dévastée.

I. 2. 1. 4. Régime politique

Après avoir été longtemps une colonie et au lendemain de la seconde guerre mondiale, La Réunion voit son statut administratif évoluer : l'île devient département français d'outre-Mer (DOM) en 1946. En 2003, elle devient une des régions françaises (DROM⁵).

I. 2. 1. 5. Population et situation linguistique

La population de l'île de la Réunion s'élève en 2019 à 883 667 habitants⁶. Elle est hétéroclite ; nous y retrouvons plusieurs communautés : communauté créole (« kafe », « yab ») communauté indienne (« malbar », « zarab »), Malgaches, Chinois, « Zoreils⁷ », etc., y cohabitent. Les deux

⁵ Département et région d'outre-mer.

⁶ Information recueillie sur : <https://countrymeters.info/fr/Reunion>.

⁷ Les « Zoreils » sont les métropolitains.

principales langues sur le territoire réunionnais sont le créole réunionnais et le français, mais ces deux langues n'ont pas le même statut. Bien que le créole réunionnais soit la langue maternelle d'une importante partie de la population et qu'elle soit devenue langue régionale aujourd'hui⁸, c'est le français qui a le statut de langue officielle à la Réunion : ce dernier est principalement la langue des médias, de l'école et de l'administration. Deux types majeurs de créoles se distinguent : « le créole des Hauts » et « le créole des Bas » (voir *infra*) et il existe également un français réunionnais parlé à la Réunion⁹. En plus du français et du créole réunionnais, nous notons la présence sur le territoire de langues communautaires : les langues indiennes (tamoul, hindi, gujarati, notamment), les langues comoriennes (shimaorais, etc.), les langues malgaches (merina, etc.). De nombreux réunionnais sont bilingues, parlant le créole réunionnais et le français.

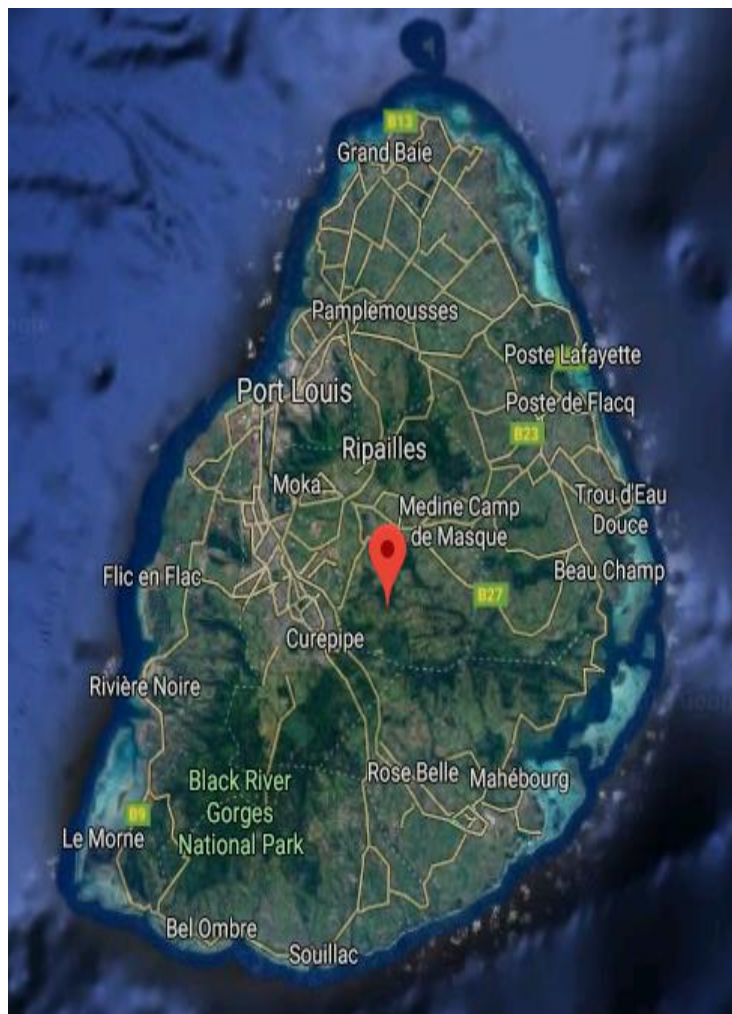
I. 2. 2. L'île Maurice

I. 2. 2. 1. Situation géographique

L'île Maurice est située au sud-ouest de l'océan Indien. Elle est à peu près à 220 kilomètres de l'île de la Réunion et à peu près à 800 kilomètres de Madagascar. Elle s'étend sur 1875 km². Sa capitale est Port-Louis.

⁸ Elle l'est depuis 2014.

⁹ Voir Chaudenson (1974).



Carte 4 : : L'île Maurice¹⁰

I. 2. 2. Histoire et peuplement

Il semble que l'île Maurice ait été découverte par les Arabes qui ne lui portèrent aucun intérêt. C'est en 1507, que Domingo Fernandez Pereira découvre l'île déserte et la baptise « Ilha do Cirna ». Les Portugais ne l'habitent pas, mais s'en servent comme abri pour leurs navires. En

¹⁰ Carte disponible sur :

[https://www.google.com/maps/place/Maurice/@](https://www.google.com/maps/place/Maurice/@20.199914,57.5280636,46903m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x217c504df94474c9:0x4203d9c2116bd031!8m2!3d-20.348404!4d57.552152)

[20.199914,57.5280636,46903m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x217c504df94474c9:0x4203d9c2116bd031!8m2!3d-20.348404!4d57.552152.](https://www.google.com/maps/place/Maurice/@20.199914,57.5280636,46903m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x217c504df94474c9:0x4203d9c2116bd031!8m2!3d-20.348404!4d57.552152)

1598, l'amiral hollandais Jacob Cornelius Van Neck prend possession de l'île : il lui donne le nom de « Maurice » en hommage à Maurice d'Orange. Les Hollandais s'installent dès 1638 et ce à deux reprises : de 1638 à 1658 et de 1664 à 1710. Dès 1611, les Britanniques et les Français se rendent eux aussi à Maurice. En 1715, le capitaine de la compagnie des Indes Orientales Guillaume Dufresne d'Arsel prend possession de l'île au nom du Roi de France et la baptise « Isle de France » : les premiers colons français arrivent en 1721.

Deux grands personnages vont jouer des rôles importants : le général Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais qui dirige la colonie de 1735 à 1746 et Pierre Poivre. En 1764, l'Isle de France est sous la direction du Roi de France. Pierre Poivre quitte l'Isle de France en 1772. Lors de la Révolution française, le général Anne Joseph Hippolyte de Maurès de Malartic est chargé de s'assurer que les idées de la Révolution ont bien été appliquées sur l'île. En 1796, la nouvelle de l'abolition de l'esclavage arrive dans l'île (bien que celle-ci ait été adoptée à Paris deux ans plus tôt) mais le décret n'y est pas appliqué. En outre, le Premier consul Bonaparte rétablit l'esclavage partiellement. Sous le règne de ce dernier, Port-Louis est renommée Port-Napoléon. En 1810, la France capitule. En 1814, le traité de Paris cède l'Isle de France aux Britanniques, qui reprend le nom de Maurice. L'esclavage est aboli en 1835 mais les esclaves affranchis sont obligés de travailler pour leur ancien maître. Des travailleurs d'Inde, de Chine, du Mozambique arrivent dans l'île pour remplacer les esclaves.

I. 2. 2. 3. Économie

Dès 1640, il existe des cultures de canne à sucre et de tabac, ainsi que des élevages d'animaux. En 1715 et ce pendant un siècle ces cultures (café, canne à sucre, épices) vont se faire avec succès. De 1767 à 1772, sous l'influence du premier intendant Pierre Poivre, l'Isle de France connaît une période faste : il y a plusieurs types de cultures (les cultures d'épices (poivre, cannelle, girofle) s'ajoutent à celles du café, de la canne à sucre et du coton). Sous le gouvernement de Decaen, le commerce est florissant. À la fin du XIX^e siècle, le prix de la canne à sucre baisse. Par ailleurs, des catastrophes naturelles affectent la canne à sucre ce qui fait que

les Blancs abandonnent cette culture. Durant les premières années de l'indépendance, l'économie de l'île est instable et délicate. C'est vers 1982 qu'elle redevient stable.

I. 2. 2. 4. Régime politique

En 1967, Sir Seewoosagur Ramgoolam dépose une motion à l'Assemblée en faveur de l'indépendance de l'île Maurice. Il veut également que l'île devienne membre du Commonwealth¹¹.

Le 12 mars 1968, l'île devient indépendante et c'est 24 ans plus tard en 1992 qu'elle accède au statut de République.

I. 2. 2. 5. Population et situation linguistique

La population de l'île Maurice est en 2019 de 1 291 675 habitants¹². Plusieurs communautés coexistent : la majeure partie de la population est indienne, avec des métis, des Chinois et des Européens. Plusieurs langues sont en présence : l'anglais (qui a le statut de langue officielle), le créole mauricien (parlé par une importante partie de la population), les langues indiennes, dont le bhojpuri, et le français. Beaucoup de personnes sont bilingues, voire trilingues.

I. 2. 3. L'archipel des Seychelles

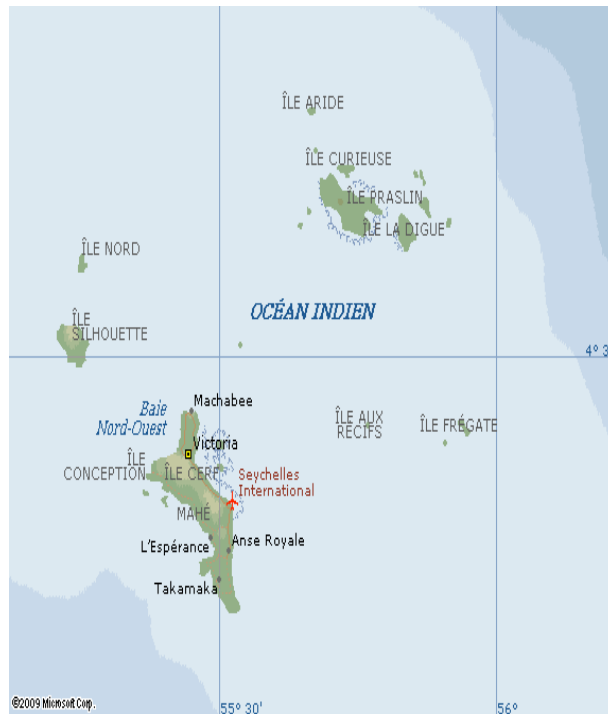
I. 2. 3. 1. Situation géographique

L'archipel des Seychelles se compose de 115 îles. Elle se situe au nord-est de Madagascar.

¹¹ Association d'anciennes possessions de l'Empire britannique (Mozambique et Rwanda exceptés) devenues des États indépendants et ayant établi entre elles une certaine solidarité, plus morale que juridique. Ces États sont unis par une commune et libre allégeance à la Couronne britannique ou, à défaut par la renaissance du souverain de Grande-Bretagne comme chef symbolique. Le Commonwealth s'est substitué au British Commonwealth of Nations (1931-1946). Outre le Royaume-Uni, les membres du Commonwealth sont : l'Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, l'Australie, les Bahamas, le Bangladesh, la Barbade, le Belize, le Botswana, Brunei, le Cameroun, le Canada, Chypre, la Dominique, les Fidji (suspendues en 2006), la Gambie, le Ghana, Grenade, le Guyana, l'Inde, la Jamaïque, le Kenya, Kiribati, le Lesotho, la Malaisie, le Malawi, les Maldives, Malte, Maurice, le Mozambique, la Namibie, Nauru, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, les Îles Salomon, les Samoa, les Seychelles, la Sierra-Leone, Singapour, le Sri-Lanka, le Swaziland, la Tanzanie, les Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, la Zambie. (Dictionnaire *Le petit Larousse illustré* 2013 : 1330)

¹² Information recueillie sur <https://countrymeters.info/fr/Mauritius>.

L'île principale, Mahé, a pour capitale Victoria.



Carte 5 : Les Seychelles¹³

I. 2. 3. 2. Histoire et peuplement

La découverte officielle des Seychelles est attribuée aux Arabes. Officiellement, ce sont les Portugais qui découvrent certaines îles de l'archipel sans s'y établir : ces îles servent alors simplement d'escale. Vers la fin du XVI^e siècle, les Britanniques explorent l'île sous le commandement du capitaine Alexander Sharpeigh. Sous les ordres du gouverneur de l'île de France Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais, Lazare Picault explore à deux reprises (en 1742 et 1744) l'île d'Abondance. Pendant cette période, l'île change de nom et devient l'île Mahé. En 1756, l'archipel attire de nouveau les Français. Sous les ordres du gouverneur général

¹³ Carte disponible sur : http://www.voyagesphotosmanu.com/carte_geographique_seychelles.html.

René Magon de La Villebague, le commandant Corneille Nicolas Morphey est chargé de prendre possession de l'archipel. L'archipel change de nom et devient « Seychelles ». En Août 1770, les premiers habitants (une vingtaine d'hommes et de femmes) arrivent aux Seychelles sous les ordres de Delaunay dans le but de créer diverses cultures. L'année suivante une quarantaine de personnes débarque une nouvelle fois sur l'île. En 1778, le représentant du roi, Charles Routier de Romainville, qui gère la colonie crée l'Établissement. Tout se passe plus ou moins bien pendant une dizaine d'années. Cependant, avec la Révolution française, des visions nouvelles apparaissent : les habitants souhaitent administrer eux-mêmes leur île mais cette quête se heurte à un échec. À partir de 1794, et jusqu'en 1811, des tensions franco-britanniques apparaissent : les Seychelles appartiennent tantôt aux Français, tantôt aux Britanniques. En 1811, ce sont ces derniers qui occupent l'archipel. Deux événements politiques bouleversent les Seychelles : le serment d'allégeance envers le roi du Royaume-Uni et l'interdiction de la traite de l'esclavage (qui ne prendra réellement fin que des années plus tard). L'année 1811 marque également la fin de l'ère française aux Seychelles. Pendant cette période, les Seychelles sont sous la tutelle de l'île Maurice. En 1835, les esclaves commencent à être libérés mais ils doivent continuer à travailler comme apprentis chez leurs anciens maîtres. L'affranchissement total des esclaves aux Seychelles n'est effectif qu'en 1839 : cette période constitue un bouleversement social. Vers 1903, la population va augmenter grâce à la culture de cocotiers qui demande une main-d'œuvre conséquente.

I. 2. 3. 3. Économie

Avec l'établissement des premiers habitants en 1770, les premières cultures (riz, maïs, légumes, café) apparaissent mais le succès est de courte durée : il faut attendre 1978 pour que la situation acquière une certaine stabilité. Vers 1816, les différentes cultures et le commerce sont en hausse mais ceux-ci tombent bien vite en déclin vers 1818 : le commerce se restreint et les sols s'épuisent. Les riches habitants des Seychelles émigrent vers Maurice où l'essor du sucre explose. Les Seychelles veulent néanmoins s'en sortir : d'autres cultures voient le jour (tabac,

girofle ou encore canne à sucre), la construction de navires est en hausse mais en vain, l'archipel n'est plus prospère. La concurrence concernant le coton fait rage (le coton américain par exemple est moins cher). Le monde économique des Seychelles est une nouvelle fois mise à mal en 1862 suite au passage d'une très violente tempête. Malgré des énormes pertes, le pays se relève. Au début de la colonie en 1903, alors que la culture de la vanille est au plus bas, de nouvelles cultures voient le jour : la vanille cède sa place au coprah vers 1906. La situation se rétablit en 1909 mais avec la première guerre mondiale la pauvreté envahit l'île. La crise économique mondiale de 1929 n'arrange rien. Pendant la deuxième guerre mondiale, la situation économique de l'île oscille. L'arrivée du roi Georges VI donne un nouvel élan à la situation économique. La banque Agricole est créée en 1937. À la fin du XIX^e siècle, les cultures de cocotiers et de vanille sont essentielles pour les exportations. Enfin, la naissance de la République marque une grande révolution : de grands travaux sont effectués (routes, etc.).

I. 2. 3. 4. Régime politique

En 1872, Les Seychelles, alors sous tutelle de l'île Maurice depuis la colonisation britannique, deviennent indépendantes de l'île Maurice, du moins financièrement. C'est l'administrateur Sweet-Escott qui va amener l'idée d'une séparation totale d'avec l'île Maurice. En 1903, le statut de colonie est accordé aux Seychelles par le roi Édouard VIII ; cette année 1903 marque le détachement des Seychelles d'avec l'île Maurice.

Les Seychelles accèdent à l'indépendance le 28 juin 1976 : elle devient une république. En 1977, un groupe de Seychellois font un coup d'état. James Mancham est renversé et il est demandé à France-Albert René de devenir président de la République.

I. 2. 3. 5. Population et situation linguistique

La population des Seychelles s'élève en 2019 à 98 988 habitants¹⁴. Ses habitants sont d'origines ethniques diverses: il semble que les Seychellois soient d'origine africaine, indo-

¹⁴ Information recueillie sur <https://countrymeters.info/fr/Seychelles>.

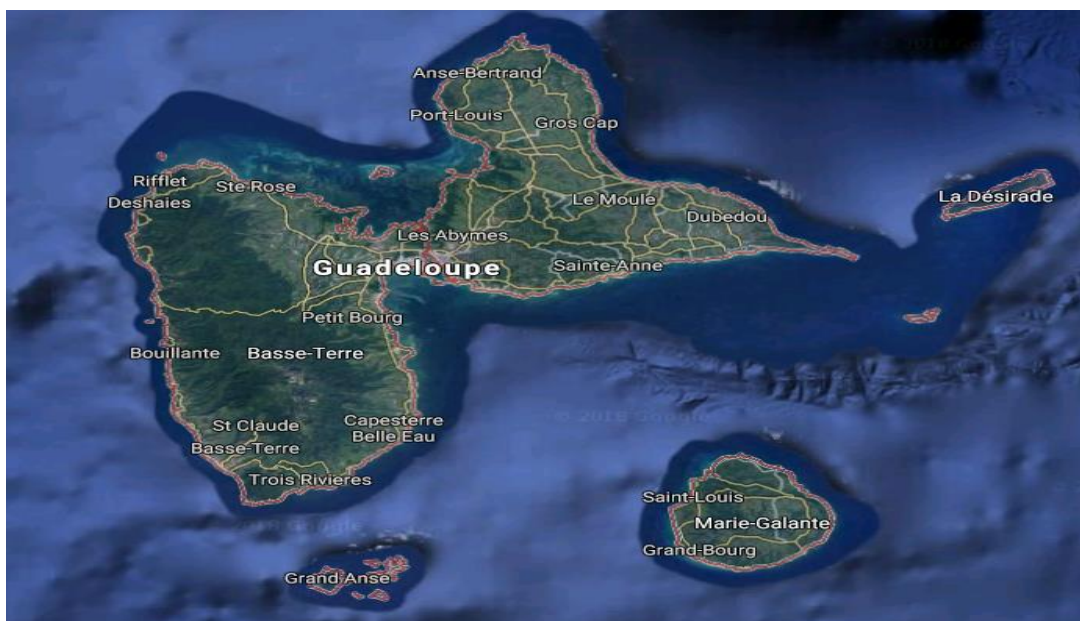
pakistanaise, chinoise ou européenne. Le créole seychellois, parlé par quasiment tous les seychellois, est une des trois langues officielles des Seychelles, les deux autres étant le français et l'anglais. Le français est langue seconde, l'anglais également : cette dernière est la langue des médias, de l'administration et des affaires internationales.

I. 3. Iles et archipel de l'océan Atlantique

I. 3. 1. La Guadeloupe

I. 3. 1. 1. Situation géographique

La Guadeloupe forme un archipel de huit îles : nous y retrouvons les deux îles principales Grande-Terre et Basse-Terre ainsi que Les Saintes, Marie-Galante, La Désirade, Petite-Terre, Saint Martin, Saint Barthélemy. La Guadeloupe à une superficie totale de 1780 km².



Carte 6 : La Guadeloupe¹⁵

¹⁵ Carte disponible sur :

[https://www.google.com/maps/place/Guadeloupe/@16.078826-](https://www.google.com/maps/place/Guadeloupe/@16.078826-61.6534145,95089m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x8c0e755a77287d51:0xecbe3e37b74a07ab!8m2!3d16.265!4d-)

[61.6534145,95089m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x8c0e755a77287d51:0xecbe3e37b74a07ab!8m2!3d16.265!4d-](https://www.google.com/maps/place/Guadeloupe/@16.078826-61.6534145,95089m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x8c0e755a77287d51:0xecbe3e37b74a07ab!8m2!3d16.265!4d-)

I. 3. 1. 2. Histoire et peuplement

Le premier peuple de la Guadeloupe est les Arawaks, mais ils ont été anéantis par les Caraïbes. Christophe Colomb découvre l'île de la Désirade en 1493 ; il y séjourne quelques jours et y revient trois ans plus tard sans réussir à coloniser l'île. Sous les ordres du cardinal Richelieu, la compagnie des îles de l'Amérique prend possession de l'île le 28 juin 1635. Une guerre de quatre années entre les colons Français et le peuple Caraïbe a alors lieu : cette guerre fait périr en masse le peuple Caraïbe.

De 1643 à 1664, Charles Houel du Petit Pré est nommé gouverneur de la Guadeloupe ; lui et Jean de Boisseret d'Herblay rachètent l'île en 1649 à la Compagnie des îles de l'Amérique. En 1664, avec le développement de la canne à sucre, le besoin de main-d'œuvre se fait sentir et la population augmente.

En mai 1664, l'archipel est dirigé par la compagnie des Indes occidentales. En 1794, la Guadeloupe est aux mains des Anglais (d'avril à décembre) mais elle finit par revenir sous la tutelle du roi de France. À cette époque, la Guadeloupe devient une dépendance de la Martinique.

Alors que Napoléon rétablit partiellement l'esclavage en 1802, les tensions franco-britanniques se font toujours sentir. L'Angleterre prend une deuxième fois possession de l'archipel en 1809 : cela dure cinq ans. Le traité de Paris en 1814 permet à la France de récupérer la totalité de l'archipel, ce qui n'empêche pas les Anglais de l'envahir une nouvelle fois pour une durée de cent jours.

C'est en 1816 lorsque le traité de Vienne est signé que la Guadeloupe devient définitivement française. L'abolition de l'esclavage amène les colons à avoir besoin de main-d'œuvre. Les Indiens sont les premiers à être amenés dans la région : la population augmente.

I. 3. 1. 3. Économie

Lors de l'abolition de l'esclavage, et ce pendant plusieurs années, l'industrie sucrière est la

61.551.

culture essentielle de la Guadeloupe. En 1851, la Banque est créée suivie dix années plus tard par le Crédit foncier. De 1870 aux débuts de la première guerre mondiale, la Guadeloupe connaît la crise sucrière. Le cyclone de 1928 n'arrange rien. La culture du sucre se voit concurrencer par le rhum et la culture de bananes.

I. 3.1.4. Régime politique

La Guadeloupe est d'abord rattachée à la Martinique. C'est en 1775 qu'elle en est détachée. En 1946, la Guadeloupe devient département d'outre-mer (DOM) et elle devient DROM en 2003.

I. 3. 1. 5. Population et situation linguistique

La population de la Guadeloupe s'élève en 2019 de 476 856 habitants¹⁶. Y vivent plusieurs communautés parmi lesquels les Guadeloupéens créoles et métissés, des Haïtiens et des Français de l'hexagone. Il y a plusieurs langues en présence sur le territoire guadeloupéen : le créole guadeloupéen (langue maternelle de nombreux habitants de l'île), le créole haïtien, le français (langue seconde et langue officielle dans l'île) et l'anglais.

I. 3. 2. La Martinique

I. 3. 2. 1. Situation géographique

La Martinique est située à une trentaine de kilomètres au nord de Sainte-Lucie et à une quarantaine de kilomètres au sud-sud-est de la Dominique. Elle a une superficie de 1100 km². Sa capitale est Fort-de-France.

¹⁶ Information recueillie sur : <https://countrymeters.info/fr/Guadeloupe>.



Carte 7 : L'île de la Martinique¹⁷

I. 3. 2. 2. Histoire et peuplement

Les premiers habitants de la Martinique sont les Arawaks suivis du peuple Caraïbe. C'est lors de son quatrième voyage en 1502, que Christophe Colomb la découvre. En juin 1635, Pierre Belain d'Esambuc prend possession de la Martinique au nom du roi de France Louis XIII. Dès

¹⁷ Carte disponible sur :

<https://www.google.com/maps/place/Martinique/@14.6345866-61.2939783,97071m/data=!3m2!1e3!4b1!4m5!3m4!1s0x8c6aa0f90066070d:0xe1001b1217afe7b0!8m2!3d14.641528!4d-61.024174>.

les premiers débuts de la colonisation française, les colons importent les esclaves car ils ont besoin de main-d'œuvre pour la culture du sucre. Les premiers contacts entre Français et Caraïbes sont cordiaux mais cela dégénère assez rapidement : en 1638, les colons français s'installent à l'ouest de la Martinique tandis que les Caraïbes s'installent à l'est. Les Français chassent de manière définitive les Caraïbes en 1658. Les tensions franco-britanniques apparaissent et l'île est épisodiquement aux Français, épisodiquement aux Anglais, jusqu'à ce que le traité de Paris en 1814 redonne la Martinique à la France. En 1902, une tragédie à lieu : l'éruption de la montagne Pelée tue près de trente-mille habitants de Saint-Pierre.

I. 3. 2. 3. Économie

Dès les premiers instants de la colonie française, les habitants cultivent le tabac, l'indigo ou encore le cacao. Cependant, il va y avoir la crise du tabac, la canne à sucre remplace alors cette dernière. La Martinique est une île soumise à de nombreux risques naturels tels que les éruptions volcaniques, les ouragans, etc., ce qui fragilise fortement ses différentes cultures : en 1902, par exemple, l'éruption de la montagne Pelée marque un arrêt significatif pour l'économie de la Martinique.

I. 3. 2. 4. Régime politique

Du statut de colonie, la Martinique devient département français d'outre-mer en 1946 et en 2003 elle devient une région française (DROM).

I. 3. 2. 5. Population et situation linguistique

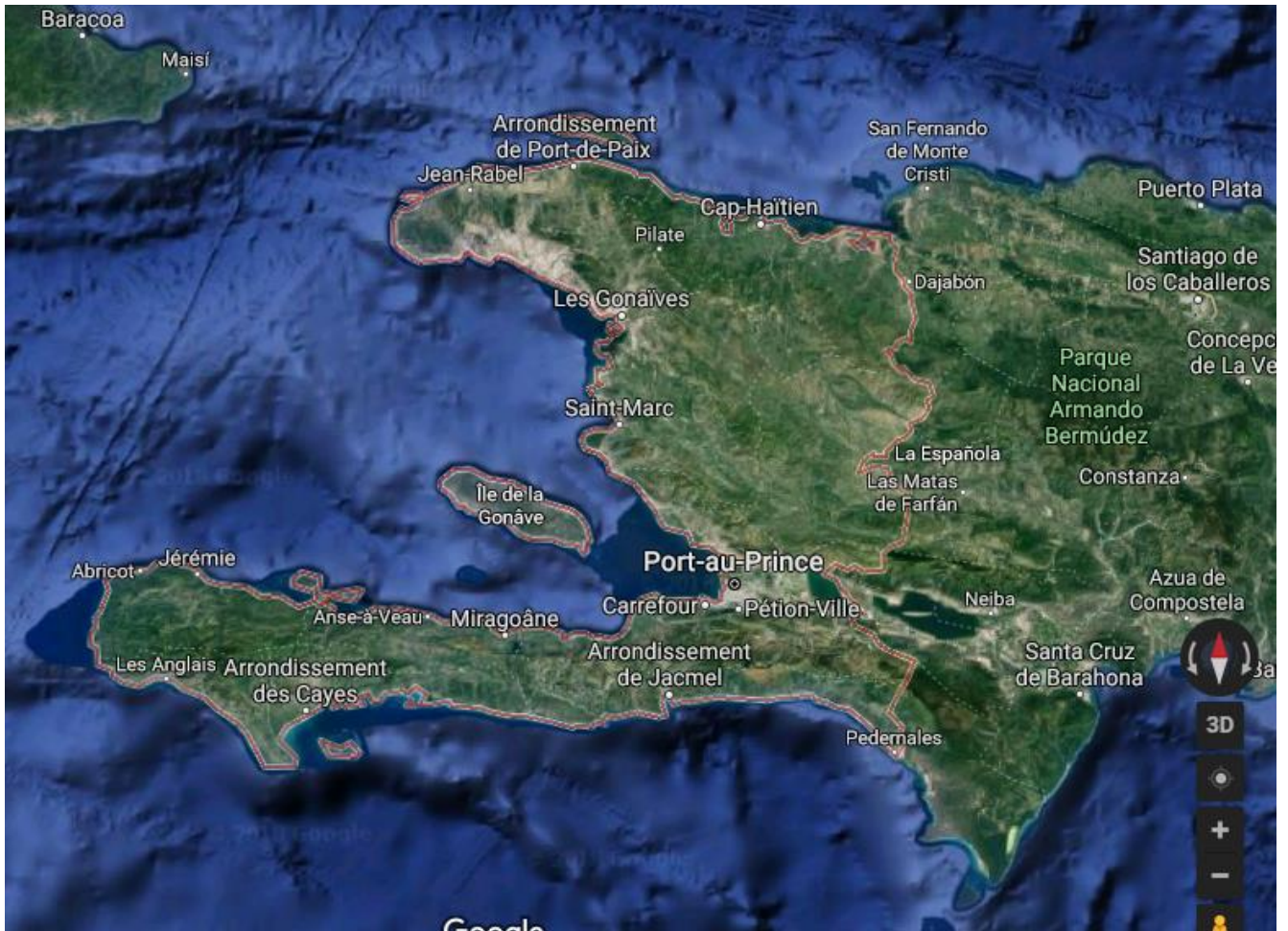
La Martinique compte 397 719 habitants¹⁸ en 2019. La population est constituée de « gens de couleurs » (Martiniquais et immigrants guadeloupéens, Haïtiens et Guyanais) et de la population dite blanche (békés et blancs-France). Les deux principales langues en présence sont le créole martiniquais (langue maternelle de la plupart des martiniquais) et le français.

¹⁸ Information recueillie sur : <https://countrymeters.info/fr/Martinique>.

I. 3. 3. Haïti

I. 3. 3. 1. Situation géographique

Haïti (d'une superficie de 27750 km²) est un état insulaire des Grandes Antilles qui occupe la partie occidentale de l'île du même nom. Il est limitrophe de la République Dominicaine à l'est. Sa capitale est Port-au-Prince. Haïti est formé de deux péninsules qui sont séparées par le golfe de la Gonâve. L'île de la Tortue se trouve au nord et l'île de la Vache au sud-ouest.



Carte 8 : Haïti¹⁹

¹⁹ Carte disponible sur : <https://www.google.com/maps/place/Ha%C3%AFti/@19.0344145,-74.2364365,379362m/data=!3m2!1e3!4b1!4m5!3m4!1s0x8eb6c6f37fcbbb11:0xb51438b24c54f6d3!8m2!3d18.971187!4d-72.285215>.

I. 3. 3. 2. Histoire et peuplement

Il semble que les premiers habitants d'Haïti soient les Ciboneys, rejoints plus tard par les Arawaks (les Tainos), puis les Caraïbes. En 1492, lorsque Christophe Colomb arrive sur l'île, il lui donne le nom de « Isla Española » (Hispaniola). Les Espagnols colonisèrent l'île. Ils imposent aux peuples déjà présents des travaux forcés ; c'est pendant cette colonisation espagnole qu'a lieu la décimation des peuples autochtones. En 1545, les Espagnols migrent vers l'est. Les Français s'imposent ensuite sous la direction de Colbert. Ils créent la ville de Port-au-Prince en 1749. Elle est renommée Port-Républicain en 1789. Il s'avère que les Anglais convoitent également l'île.

Entre 1763 et 1765 l'Angleterre envoie environ 1200 Acadiens vers Saint-Domingue, mais le climat rude et les travaux forcés font fuir ceux qui ne décèdent pas.

En 1789, l'île compte dans la partie occidentale plus de 70 000 esclaves pour moins de 50 000 blancs. Les pensées révolutionnaires gagnent la colonie : en 1791 les Noirs massacrent près de 1000 blancs.

I. 3. 3. 3. Économie

Durant la période de la colonisation française, sous le ministre Colbert, les Français mettent en place la plantation de canne à sucre. La période 1791-1793 est une période sombre : les esclaves se révoltent, ils saccagent les cultures sucrières et caféières et massacrent plusieurs centaines de blancs. La guerre entre gens libres de couleurs, Blancs et esclaves fait beaucoup de ravages. À la fin du XVIII^e siècle, l'économie de l'île est prospère : les exportations de Saint-Domingue devancent ceux des États-Unis. En 2010, Haïti est ravagé par un séisme ce qui provoque un coup d'arrêt de l'économie du pays.

I. 3. 3. 4. Régime politique

Après avoir connu le statut de colonie pendant plusieurs siècles, Saint-Domingue devient

indépendante en 1804 et prend le nom de Haïti. Elle est la première république noire libre. Haïti alterne entre élection à la présidence et prises du pouvoir par la force (dictatures). L'actuel président de cette république est Jovenel Moïse élu en 2017.

I. 3.3.5. Population et situation linguistique

Haïti compte 11 246 437 habitants en 2019²⁰. La population de l'île est hétéroclite : il y a des Haïtiens, des Français ainsi que plusieurs communautés minoritaires. L'île compte deux langues officielles : le français (langue officielle et langue seconde) et le créole haïtien (langue maternelle de quasiment l'ensemble de la population). L'anglais est également une langue présente sur le territoire.

II. Systèmes phonologiques du français et des créoles de l'océan Indien et de l'océan Atlantique

II. 1. Introduction

Nous proposons à présent de passer à la description des systèmes phonologiques du français (puisque tous les créoles que nous étudions sont à base française) et des créoles réunionnais, mauricien, seychellois, guadeloupéen, martiniquais et haïtien. Nous travaillons sur un corpus écrit dans diverses langues créoles. De ce fait, la graphie et les sons de ces langues sont, d'une part, différents du français, et d'autre part, quelque peu différent entre elles : le /r/, par exemple, n'est pas traité de la même manière dans les créoles de l'océan Indien et dans les créoles de l'océan Atlantique. Hazaël-Massieux (2011 : 32) écrit que

Le traitement du « r » français distingue [...] la Caraïbe et l'océan Indien : conservé, même faible dans l'OI²¹, le « r » s'est amuï (était déjà amuï) en finale de syllabe lorsque les variétés de français sont arrivées aux Antilles : ainsi on ne trouve jamais en Haïti ou en Guadeloupe-Martinique de « r » dans certaines positions, on a : *fini* (« finir »), *kouri* (« courir »), *palé* (« palé »), *sé* (« sœur »), *monpè* (« abbé, prêtre » < mon père) *kò* (corps). En contexte labial,

²⁰ Information recueillie sur : <https://countrymeters.info/fr/haiti>.

²¹ Océan Indien.

le « r » est souvent remplacé par « w », son d'arrière labialisé : *wou* (« roue »), *wòch* (« roche ») *fwè* (« frère »), *bwa* (« bras ») etc. Il se maintient toujours devant voyelle palatale : *diri* (« riz »), *rété* (« rester »). [...] Dans l'OI, en revanche, le « r » implosif est encore présent : articulé faiblement ou marqué au moins par l'allongement vocalique, ou encore par une diphthongaison de la voyelle qui le précède, il se trouve dans *kor* (« corps »), *pèr* (« peur » ou « prêtre » < prète), *kour* (« cour » d'une maison) *kours* (« course »)

Il peut y avoir des différences à l'intérieur d'un même groupe. Par exemple, le lexème français « du feu » se dit *dofé* en créole réunionnais mais *difé* en créole mauricien et seychellois. Nous proposons d'établir, en premier lieu, le système phonologique du français puis en second lieu, les systèmes phonologiques de ces créoles à base française.

II. 2. Le système phonologique du français

Nous proposons ci-dessous un inventaire des consonnes et des voyelles du français.

	labiales	dentales / alvéolaires	post- alvéolaires	palatales	vélaires	uvulaire
plosives non voisées	p	t			k	
plosives voisées	b	d			g	
fricatives non voisées	f	s	ʃ			
fricatives voisées	v	z	ʒ			
nasales	m	n		ɲ		
spirante latérale		l				
spirante non latérale						ʁ
semi-voyelles				j ɥ	w	

Tableau 1 a) : Inventaire des consonnes du français standard²²

²² Tableau emprunté à J.-Ph. Watbled, cours de phonologie.

		non nasalisées				nasalisées			
		antérieures		centrale	postérieures	antérieures		postérieures	
		non arrondies	arrondies			non arrondie	arrondie		
moyennes	fermées	i	y	a non arrondie	u	arrondies	ẽ	œ	õ arrondie
	mi-fermées	e	ø		o				
	moyennes		ə						
	mi-ouvertes	ɛ	œ		ɔ				
ouvertes					ɑ non arrondie				ã non arrondie

Tableau 1 b) : Inventaire des voyelles du français standard²³

II. 3. Les systèmes phonologiques des créoles de l’océan Indien

II. 3. 1. Le système phonologique du créole réunionnais

Le créole réunionnais, à base lexicale française, est aujourd’hui reconnu comme langue et, comme toute langue, il connaît la variation. Le créole réunionnais varie selon différents critères : la variation diatopique (selon les régions de la Réunion), la variation diastratique (selon la classe sociale à laquelle appartient le locuteur), la variation diaphasique ou situationnelle (selon la situation dans laquelle le locuteur se trouve, il ne va pas communiquer de la même façon (travail, maison, etc.)). D’autres variables entrent également en compte : l’âge des personnes, le sexe, la religion etc..

Il existe deux grandes variétés régionales en créole réunionnais : le créole des Hauts, qualifié de variété acrolectale (variété plus proche du français standard), et le créole des Bas, qualifié de variété basilectale (variété la plus éloignée du français ; c’est ce dernier que nous lisons généralement). En réalité, nous avons de l’acrolectal et du basilectal partout. Ces deux variétés

²³ *Idem.*

sont parfaitement intercompréhensibles. Elles diffèrent notamment sur quelques points de grammaire et sur le plan du système phonologique. Exemples : « lu » : créole acrolectal [ly], créole basilectal [li] ; « peu » : créole acrolectal [pø], créole basilectal [pe] ; « cheval » : créole acrolectal [ʃøval], créole basilectal [soval] ; « nous dansions » : créole acrolectal : [nu dāse], créole basilectal [nu te i dās].

Nous proposons un inventaire des consonnes et voyelles des deux variétés²⁴ :

	labiales	dentales / alvéolaires	post- alvéolaires	palatales	vélaires	uvulaire
plosives non voisées	p	t			k	
plosives voisées	b	d			g	
fricatives non voisées	f	s	ʃ			
fricatives voisées	v	z	ʒ			
nasales	m	n				
spirante latérale		l				
spirante non latérale						ʁ
semi-voyelles				j	w	

Tableau 2 a) : Inventaire des consonnes du créole réunionnais, variété acrolectale

	non nasalisées				nasalisées	
	antérieures		centrale	postérieures arrondies	antérieures	postérieures
	non arrondies	arrondies			non arrondie	
fermées	i	y		u		
moyennes	e [e], [ɛ]	ø ([ø], [œ])		o [o], [ɔ]	ẽ	õ arrondie
ouvertes			a			ã non arrondie

Tableau 2 b) : Inventaire des voyelles du créole réunionnais, variété acrolectale

²⁴ Tous les tableaux qui suivent sont inspirés du cours de phonologie de J.-Ph. Watbled.

	labiales	dentales / alvéolaires	palatales	vélaires	uvulaire
plosives non voisées	p	t		k	
plosives voisées	b	d		g	
fricatives non voisées	f	s			
fricatives voisées	v	z			
nasales	m	n			
spirante latérale		l			
spirante non latérale					ʁ
semi-voyelles			j	w	

Tableau 3 a) : Inventaire des consonnes du créole réunionnais, variété basilectale

	non nasalisées			nasalisées	
	antérieures	centrale	postérieures arrondies	antérieures	postérieures
	non arrondies arrondies			non arrondie	
fermées	i		u		
moyennes	e [e], [ɛ]		o [o], [ɔ]	ẽ	õ arrondie
ouvertes	a				ã non arrondie

Tableau 3 b) : Inventaire des voyelles du créole réunionnais, variété basilectale

Les phonèmes vocaliques /e/, /ø/, /o/ ont des réalisations mi-fermées [e], [ø], [o] en syllabe libre (ex. : en finale) et mi-ouvertes [ɛ], [œ], [ɔ] en syllabe entravée (*i.e.* avant consonne dans la même syllabe).

Les /ʃ/ et /ʒ/ du système acrolectal se confondent avec le /s/ et le /z/, respectivement, dans le système basilectal ; de même, les /y/ et /ø/ du système acrolectal se confondent avec /i/ et le /e/

ou le /o/ (selon les mots), respectivement, dans le système basilectal.

Par ailleurs, plusieurs systèmes graphiques ont vu le jour : l’écriture étymologique, puis des graphies phonologiques : *lékritir* 77, suivi de *lékritir* 83 et de la graphie 2001, cependant aucune n’a de statut officiel.

II. 3. 2. Les systèmes phonologiques des créoles mauricien et seychellois

Le système phonologique des créoles mauricien et seychellois est identique à celui de la variété basilectale du créole réunionnais. Pour le mauricien, plusieurs graphies ont été proposées : celle de Virahsawmy (en 1967 et 1988), celui de Baker et Hookoomsing en (1972 et 1979) et celui du Ledikasyon pu Travayer en 1981. En ce qui concerne le créole seychellois, malgré plusieurs systèmes phonologiques proposés, aucune graphie n’a fait l’unanimité.

II. 4. Les systèmes phonologiques des créoles de l’océan Atlantique

II. 4. 1. Le système phonologique du créole guadeloupéen

Le créole guadeloupéen possède deux grandes variétés : une variété acrolectale et une variété basilectale. Voici un inventaire des consonnes et voyelles du créole guadeloupéen :

	labiales	dentales / alvéolaires	post- alvéolaires	palatales	vélaires	uvulaire	glottale
plosives non voisées	p	t		c	k		
plosives voisées	b	d		ʃ	g		
fricatives non voisées	f	s	ʒ				h
fricatives voisées	v	z	ʒ				
nasales	m	n		ɲ			
spirante latérale		l					
spirante non latérale						ʁ	
semi-voyelles				j	w		

Tableau 4 a) : Inventaire des consonnes du créole guadeloupéen d’après Valdman (1978)

		non nasalisées			nasalisées	
		antérieures	centrale	postérieures arrondies	antérieures	postérieures
		non arrondies arrondies			non arrondie	
fermées		i		u		
moyennes	mi-fermées	e		o	œ	
	mi-ouvertes	ɛ		ɔ		õ arrondie
ouvertes		a				

Tableau 4 b) : Inventaire des voyelles du créole guadeloupéen à partir de Valdman (1978)

II. 4. 2. Le système phonologique du créole martiniquais

Le système phonologique du créole martiniquais est similaire au système phonologique du créole guadeloupéen : seuls quelques points divergent. Par exemple, la nasalisation est plus marquée en Martinique ; cette nasalisation prend deux formes : il y a la nasalisation régressive (exemple : « maman » devient *manman*) et la nasalisation progressive (exemple : *touné* « tourner » en Guadeloupe et *tounen* en Martinique)²⁵.

Pour ce créole, il existe plusieurs systèmes graphiques : le système étymologique et le système phonético-phonologique du Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone.

II. 4. 3. Le système phonologique du créole haïtien

Il existe trois formes régionales en créole haïtien : le créole du Nord, le créole du centre et le créole du Sud. L'intercompréhension entre ces différentes formes est aisée.

Le créole haïtien est le créole qui a atteint le plus haut niveau de standardisation. En 2017, l'académie *kréol ayisyen* a établi un alphabet révisé : celui-ci compte 32 lettres (15 consonnes orales, 3 consonnes nasales, 8 voyelles orales dont une spéciale, 4 voyelles nasales, et deux semi-

²⁵ Les exemples sont de Hazaël-Massieux (2011 : 32).

voyelles). Le créole haïtien comporte quelques différences avec les créoles martiniquais et guadeloupéen : alors que les occlusives palatales existent en guadeloupéen et martiniquais, ce n'est pas le cas en créole haïtien.

	labiales	dentales / alvéolaires	post- alvéolaires	vélaires	uvulaire	glottale
plosives non voisées	p	t		k		
plosives voisées	b	d		g		
fricatives non voisées	f	s	ʃ			h
fricatives voisées	v	z	ʒ			
nasales	m	n				
spirante latérale		l				
spirante non latérale					ʁ	
semi-voyelles				j	w	

Tableau 5 a) : Inventaire des consonnes du créole haïtien

		non nasalisées			nasalisées	
		antérieures	centrale	postérieures arrondies	antérieures	postérieures
		non arrondies arrondies			non arrondie	
fermées		i		u		ũ
moyennes	mi-fermées	e		o	ɛ̃	
	mi-ouvertes	ɛ		ɔ		õ arrondie
ouvertes		a				ã non arrondie

Tableau 5 b) : Inventaire des voyelles du créole haïtien

III. Créole, créoles, créolisation

Nous allons à présent nous attarder sur les définitions des termes « créole », « créolisation » et les différentes théories de la genèse des créoles.

III. 1. Introduction

Nous ne pouvons aborder les langues créoles sans aborder la question de leur définition ainsi que les diverses théories sur la genèse des créoles.

Dans le premier chapitre, nous proposons de revenir sur l'origine du terme « créole » et ses diverses acceptions et de revenir sur la notion de « créolisation ». Le deuxième chapitre recense les théories sur la genèse des créoles.

III. 2. Créole, créoles, créolisation : quelques définitions

III. 2. 1. Créole : le terme, la langue, les personnes

III. 2.1.1. Le terme « créole » : origine

Le terme « créole » s'est d'abord appliqué aux individus et non aux langues. Chaudenson (2003 : 39) revient sur l'origine du terme :

La plus courte et la meilleure définition initiale est celle qui donne, en latin, un des premiers dictionnaires espagnols : « *Criollo : Indus patria, Hispanus genere* » : « Indien par la patrie, Espagnol par le sang ». [...] C'est ce sens qu'offre en français même, le premier dictionnaire français qui révèle ce terme. On lit en effet chez Furetière (1960) « Crioles : c'est le nom que les espagnols donnent à leurs enfants qui sont nez aux Indes [...]. Le terme, qui désigne donc, à l'origine, les enfants nés de parents européens aux « Indes », s'applique bientôt à des métis et des mulâtres, dans la mesure où les femmes européennes sont, toujours et partout, en nombre très inférieur à celui des hommes. L'élément sémantique majeur « créole » devient donc très vite l'indigénité [...]. L'emploi de « créole » va, partout, s'étendre rapidement à la plupart des êtres vivants. Les espèces animales (cheval, cochon ou bœuf) indigènes sont dites « créoles » par opposition aux animaux importés. On va aussi user du mot pour caractériser beaucoup de réalités locales, qu'ils s'agissent de végétaux (« café créole ») ou de réalités culturelles (cuisine ou chanson créoles). Cette opposition s'exprime aussi souvent dans les créoles français, par la distinction *péi* (= local < pays) vs *déor* (= importé < dehors).

« Créole » ne dénote donc nullement au départ, comme on a fini par le croire, le « mélange » ou le « métissage », mais le caractère local et/ou indigène. L'usage du terme pour qualifier les langues locales, dont les désignations anciennes (au XVIII^e siècle) et les antonymes actuels sont partout *patwa*, est l'un des plus tardifs dans les colonies françaises [...].

III. 2.1.2. Créole en référence à la langue et à la personne

À l'heure actuelle, lorsque nous reprenons le terme « créole », celui-ci renvoie à plusieurs notions : « créole » fait référence à la langue, à la culture et à la personne.

III. 2. 1. 2. 1. Créole en référence à la langue

III. 2. 1. 2. 1. 1. Une identité mise à mal

Nous parlons aujourd'hui de « langues créoles » mais il faut dire que cette étiquette que nous lui donnons a souvent été mise à mal : l'identité des langues créoles a souvent été altérée par des visions erronées. Diverses appellations leur ont été données. Baissac (1880) par exemple, identifie le créole mauricien à un « patois »²⁶. L'idée qu'il se fait de ce créole est, à l'époque, très péjorative (1880 : 22)²⁷:

[...] Le parler qui nous occupe est-il dialecte, langue ou patois ? À prendre chacun de ces termes dans son acceptation rigoureuse, le créole ne saurait prétendre à aucun. Les dialectes, en effet, sont comme autant de ruisseaux, qui sortis du même versant, coulent d'abord dans des lits séparés, jusqu'au moment où celui d'entre eux que les hasards du terrain ont fait plus important que les autres, les reçoit tous à titre de tributaires entre ses bords plus spacieux, où leurs eaux réunies vont couler désormais confondues. À ce moment les ruisseaux sont devenus rivière, et les dialectes langue. Le créole n'est, on le voit, ni une langue ni un dialecte.

Est-ce du moins un patois ? Mais un patois est l'héritier direct et légitime d'un dialecte ; c'est en plein sol natal, le rejeton d'un arbre, fécond jadis, duquel s'est retirée toute culture, mais dont les fruits dégénérés ne laissent pas de rappeler la saveur des anciens jours. Les dialectes précèdent l'unité de la langue, les patois survivent aux dialectes, après que la langue unifiée a attiré à elle toutes les forces vives du langage. Le créole, on le voit encore, n'est pas plus un patois qu'un dialecte ou une langue.

Resterait le mot jargon, que nous devrions peut-être préférer à cause même de son manque de précision. Mais l'usage avait décidé avant nous en faveur du mot patois. On nous pardonnera : le terme n'est rien moins qu'ambitieux.

²⁶ À ne pas confondre avec le jargon ou le sabir : voici les définitions de ces deux notions d'après le dictionnaire de Mounin (1974 : 187 & 291) (nous utilisons l'édition de 2004). Jargon : Mot de la langue courante, synonyme tantôt d'argot, tantôt de galimatias. Sabir : Langue de relation née du besoin de communiquer éprouvé par les groupes de langue maternelle différente. Les sabirs proprement dits sont des langues mixtes, dont le type le plus souvent cité est la *lingua franca* des ports de la Méditerranée d'autrefois : on y trouvait, à côté d'éléments hétérogènes en petit nombre, une dominante de lexique italien et espagnol. Les sabirs ont un lexique sommaire, limité à des besoins spécialisés, une morphologie invariante, et une syntaxe très simplifiée par rapport aux langues où ils puisent. Les sabirs ne sont jamais langue maternelle, et s'apprennent lorsqu'en naît le besoin.

²⁷ Nous utilisons l'édition de 2011.

Il paraît évident que le linguiste semble influencer par les critères de classification en place lors des siècles précédents faisant par exemple, du grec, du latin et de l'hébreu, entre autres, des modèles linguistiques par excellence tandis que les autres langues vernaculaires sont mises au second plan et considérées comme moins intéressantes.

Dans certains cadres théoriques, « pidgin » et « créole » ont souvent été associés (à tort, pensons-nous : voir Bickerton 1981, 1984). Nous proposons de revenir sur ces différentes notions ; nous optons pour les définitions du dictionnaire de Mounin (1974 : 251, 263 & 92) :

Patois : Type de parler caractérisé par une divergence avec la langue commune, mais surtout par l'attitude du locuteur qui considère ce parler comme inférieur (socialement) à la langue commune, et réservé à des usages restreint, familiaux, sociaux, locaux.

Pidgin : On donne souvent le nom de pidgin aux sabirs d'origine anglaise, comme le pidgin-english du Cameroun ou le beach-la-mar (bêche-de-mer) du Pacifique.

En sociolinguistique, on tend à distinguer plus précisément les pidgins des sabirs, en cela que les pidgins sont moins spécialisés dans leurs emplois que les sabirs, et qu'ils résultent d'un effort d'imitation du modèle prestigieux. Ainsi, ce qu'on appelait sabir dans le Maghreb de la colonisation était, strictement, un pidgin à base de français. Comme les sabirs, les pidgins ne sont jamais appris en famille.

Créole : Langue qui ne se distingue d'un pidgin que par le fait qu'elle se transmet de parents à enfants, devenant ainsi la seule langue de certaines communautés. Ces communautés sont le plus souvent de race noire, et l'histoire des créoles est liée à celle de l'esclavage.

Il existe des créoles à base d'anglaise, de français et de portugais ; ils peuvent être vus comme des variétés de ces langues devenues autonomes. Les exemples les plus souvent cités sont ceux des Caraïbes, en particulier le créole français d'Haïti, langue populaire unique d'un état indépendant depuis un siècle et demi.

Nous proposons à présent notre propre analyse des notions de « pidgin » et « créole » qui - nous l'avons dit *supra* - ont souvent été associés à tort. Selon nous, « pidgin » et « créole » sont tous les deux des langues de contact.

Ce qui caractérise le plus nettement les créoles ce sont les conditions socio-historiques présidant à leur genèse. Les créoles sont nés sur les terrains avec système de plantation. S'il n'y a pas de système de plantation, ce sont des pidgins. Le critère le plus intéressant pour classer les langues de contact en type est selon nous d'ordre linguistique : selon que le parler est exogène ou endogène (Chaudenson 1974, Mufwene 2006). Considérons par exemple les cas du tok pisin

et du créole réunionnais : le tok pisin est pour nous un pidgin endogène car il a été formé « au contact d'une population autochtone (originaire du pays qu'il habite, dont les ancêtres ont vécu dans le pays) servile ou non, et d'un groupe d'Européens colons ou commerçants » tandis que le créole réunionnais (il en est de même pour les autres créoles de l'océan Indien) est un créole exogène, car c'est un parler qui s'est formé par « contact de groupes linguistiques placés dans des situations radialement différentes [...] le système de plantation [a amené] à déporter [depuis] l'Afrique une main d'œuvre servile propre à remplir les tâches que les colons ne pouvaient accomplir » (Chaudenson 1974 : 389/391).

Nous pouvons dire que les créoles (créole réunionnais, créole mauricien etc.) ne sont ni des jargons, ni des patois, ni des sabirs, ni des pidgins : les créoles sont bel et bien des langues²⁸ récentes formées à la suite de la colonisation. Nous souscrivons à l'hypothèse de Chaudenson (2002 : 32) selon laquelle :

Les créoles sont des langues récentes puisqu'elles se sont constituées à la suite de la colonisation européenne qui, dans le cas des créoles français, s'est opérée à la fois dans la zone amérindo-caribéenne (Antilles et Amérique) dans la première moitié du XVII^e siècle et dans l'océan Indien au milieu du XVII^e siècle (les premiers français s'installant à la Réunion en 1665 après l'échec de la colonisation de Madagascar).

Chaudenson (2002 : 37) souligne également le fait que les créoles sont des langues autonomes par rapport au français, les créoles s'étant formés à partir des variétés orales, populaires et régionales du français :

Les créoles sont des systèmes autonomes qui se constituent au moment où les sociétés coloniales atteignent le stade économique et social que caractérise la mise en place des agro-industries coloniales. Les masses d'esclaves nouveaux ne sont plus désormais en contact qu'avec d'autres esclaves dont ils vont apprendre des variétés de français, elles-mêmes approximatives, sans confrontation réelle avec le modèle linguistique central. Le français déjà koinéisé dans la première phase de ces sociétés, va ainsi se transformer sous l'effet des stratégies d'appropriation, pour aboutir à l'émergence de variétés de plus en plus autonomes qui vont, à leur tour, servir de cibles linguistiques aux nouveaux arrivants.

²⁸ Rappelons ici la définition de « langue » selon Martinet (2008) : il définit la langue comme « un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre ».

III. 2. 1. 2. 1. 2. Les langues créoles : plusieurs zones, plusieurs bases

Les langues créoles se sont développées dans plusieurs zones géographiques. Nous retrouvons essentiellement les créoles à bases française, anglaise, portugaise néerlandaise et espagnole²⁹.

Les créoles à base lexicale française se sont développés dans plusieurs zones géographiques. Nous pouvons les regrouper en deux zones distinctes : la zone de l'océan Indien où nous retrouvons les créoles réunionnais, mauricien et sychellois et la zone américo-caraiïbe où nous retrouvons les créoles louisianais, haïtien, guyanais et ceux des Petites Antilles.

Les créoles à base anglaise se sont développés dans la zone Atlantique (créoles jamaïcain et miskito) ; dans la zone Surinam-Guyane (créoles aluku-ndjuka-paramaka, saramaka matawari et sranan tango) ainsi que dans la zone Atlantique-nord (gullah, créole afoséminole, créole des Bahamas, créole des turks et caicos) et dans la zone Atlantique sud et des Antilles (leeward carebaen créole ou kokoy). Les créoles à base anglaise se sont également développés dans la zone Pacifique (kriol, bislama, torres strait créole, solomon pidgin, tok pisin, hawaïian pidgin) et enfin dans la zone Afrique (krio)³⁰.

Les créoles à base portugaise se sont développés en Haute-Guinée (créole du Cap vert, créole de Guinée-Bissau et le créole de Casamance) et dans le Golfe de Guinée (fa dambu, angolar, forro, principense, n'gola). Les créoles à base portugaise se sont aussi développés dans la zone asiatique (créole indo-portugais, créole de Macau) ; dans la zone Malaïo-Portugal (papia kristang, portugis, portugais de Bidau, Malais); dans la zone sino-Portugal (patuà macaense) et enfin dans la zone Amérique (papiamento, cafundo).

Les créoles à base espagnole se sont développés dans la zone des Philippines où nous

²⁹ Listing effectué à partir des articles suivants :

« Créole : l'aménagement linguistique dans le monde » disponible en ligne sur :

<http://www.axl.cefano.ulaval.ca/amsudant/creole.html>

« Créoles à base anglaise » disponible en ligne sur : <http://www.sorosoro.org/creoles-de-base-anglaise/>

« Créoles à base lexicale portugaise » disponible en ligne sur : <http://www.sorosoro.org/creoles-de-base-portugaise/>.

³⁰ Une certaine tradition les appelle « créoles » mais ce n'est pas conforme à la définition de Chaudenson : ce sont plutôt des pidgins.

retrouvons le chabacano, dans la zone colombienne où nous retrouvons le palenquero et enfin dans la zone de Gibraltar où nous retrouvons le yanito.

Les créoles à base néerlandaise se sont développés dans la zone des Antilles néerlandaises (papiamentu) et la zone indonésienne (petjoh et javindo).

III. 2. 1. 2. Créole en référence à la personne

Une définition simple voudrait que la personne créole soit née dans une île. Cependant, cela est plus complexe qu'il n'y paraît : le terme créole en référence à la personne prend des sens différentes selon le contexte dans lequel nous nous trouvons (historique, social, ou géographique).

III. 2. 2. Créolisation : créolisation culturelle et créolisation linguistique

Le terme « créolisation » appelle à plusieurs notions : nous distinguons par exemple la créolisation culturelle, la créolisation linguistique, etc.

III. 2. 2. 1. La créolisation culturelle

Glissant (1997 : 37) donne une définition culturelle de la créolisation. Selon lui, il s'agit de « la mise en contact de plusieurs cultures ou au moins de plusieurs éléments de cultures distinctes, dans un endroit du monde, avec pour résultante une donnée nouvelle, totalement imprévisible par rapport à la somme ou à la simple synthèse de ces éléments » ; mais nous allons voir que ce terme renvoie à des notions beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît.

III. 2. 2. 2. La créolisation linguistique

Pour donner une définition complète de la créolisation linguistique nous proposons la définition de Chaudenson (2002 : 34) :

La créolisation résulte de l'appropriation « sauvage » (= non guidée) de variétés de français ancien, populaire et régional, déjà elles-mêmes restructurées dans ces colonies par koinésation. La disproportion entre les populations blanche et noire, quand s'installent les « sociétés de plantation », entraîne pour la plupart des nouveaux arrivants, une forme de rupture avec le modèle linguistique central. Ce sont les stratégies d'appropriation

linguistique qui, s'exerçant sur les variétés elles-mêmes approximatives des esclaves chargés désormais de l'encadrement, vont conduire à l'émergence et à l'institutionnalisation des systèmes nouveaux que sont les créoles.

III. 3. Les théories sur la genèse des créoles

Plusieurs théories ont été émises pour expliquer la genèse des créoles. Parmi les théories les plus controversées, nous pouvons citer celle de Bickerton; la théorie du bioprogramme (1981) mais également celle de Lefebvre : la théorie de la relexification (1998).

La notion clé dans ce débat est sans aucun doute la notion de « contact » que le dictionnaire de Mounin (1974 : 82-83) définit comme suit :

Deux langues sont dites en contact lorsqu'elles sont parlées en même temps dans une même communauté, et à des titres divers par les mêmes individus : ainsi le français et l'alsacien en Alsace. Il en résulte des phénomènes divers, surtout d'interférence qui modifient l'une ou l'autre des deux langues, ou les deux, si elles subsistent côte à côte. Mais elles peuvent finir par se mêler, ou bien l'une peut chasser l'autre finalement, ou l'oblitérer si complètement qu'on n'en retrouve plus que difficilement les traces.

Les notions de « substrat », « superstrat » et « adstrat » sont également capitales. C'est à des romanistes que l'on doit ces trois notions³¹. Nous proposons les définitions du dictionnaire de Mounin. Il désigne (1974 : 83) par « superstrat » « les éléments d'une langue parlée conjointement à une autre, qui ne s'est pas finalement imposée et n'a laissé dans cette autre que ces témoignages » et est dite « substrat » (1974 : 83) « deux langues en contact la première ayant existé dans l'aire considérée ». L'adstrat (1974 : 83) est « l'élément étranger qui marque une autre langue de ses interférences ».

III. 3. 1. Les théories superstratistes

Chaudenson, Valdman et Hall sont classés parmi les superstratistes. Pour eux, les créoles sont des systèmes originaux nés dans des conditions sociales particulièrement conflictuelles. Ils

³¹ André Martinet, *Économie des changements phonétiques*, Berne, A. Francke, 1995, p.15.

soutiennent que les créoles se sont développés pendant une phase appelée « société d'habitation ». Les partisans d'un superstrat ne nient pas l'influence substratique, cependant selon eux cette influence est indirecte. Reprenons l'explication de Chaudenson pour les deux phases (« société d'habitation » et « société de plantation »). Son étude se fonde sur deux éléments : d'une part, l'étude socio-historique et sociolinguistique des sociétés coloniales et d'autre part la mise en évidence de processus linguistiques généraux. Pour lui (2003 : 448-449), le phénomène est principalement d'ordre sociolinguistique :

[...] Le caractère « exceptionnel » de la créolisation tient non pas à des traits structurels qui caractérisaient les créoles [...], mais aux conditions socio-historiques et socio linguistiques de la formation de ces parlers. Si la colonisation est clairement une condition nécessaire de la créolisation, elle est aussi notoirement insuffisante. La créolisation [...] est liée au peuplement européen [...], mais surtout au développement, au terme de la phase d'installation (la « société d'habitation »), de plantations agro-industrielles qui rendent indispensables des immigrations massives de main-d'œuvre ». Dans la « société d'habitation », qui est une sorte de robinsonnade, les Noirs (des enfants ou des adolescents pour la majorité), moins nombreux que les Blancs et fortement intégrés aux maisonnées des Blancs, apprennent rapidement (en moins d'un an), avec ces derniers et à leur contact permanent, le français koinésé dont usent les colons. Le développement des agro-industries coloniales (café et sucre surtout) amène un changement total, tant au plan démographique (le nombre de Noirs devient plusieurs fois supérieur à celui des Blancs) qu'au plan social et sociolinguistique. Seule une minorité d'esclaves de « cour » demeure au contact direct des locuteurs du français koinésé (Blancs ou Créoles), tandis que les bossales, confinés dans les travaux agro-industriels, ont pour cible linguistique des variétés elles-mêmes approximatives de cette langue, sans confrontation réelle au modèle central. Dans un apprentissage approximatif de variétés elles-mêmes approximatives (celles des esclaves qui les encadrent désormais), les créoles émergent et se transmettent désormais comme langues-cibles.

Il assure (2002 : 37) que c'est dans la « société de plantation » que s'effectue la créolisation :

Si le passage à la « société de plantation » par le développement des agro-industries coloniales ne s'opère pas, il n'y a pas de créolisation. Ce cas est, par exemple, celui de la partie occidentale de Saint-Barthélemy où l'on parle « patois », c'est-à-dire un français koinésé archaïque et non un créole.

Chaudenson (1981 : 243) dresse le tableau des superstrats des îles de l'océan Indien :

territoire	superstrat
réunion	indien, africain, malgache
maurice	indien
seychelles	africain
rodrigues	—

Tableau 6 : Superstrats des îles de l’océan Indien selon Chaudenson (1981 : 243)

Nous proposons à présent de revenir sur un grand débat : l’hypothèse du bourbonnais. Pour son hypothèse dite « du bourbonnais », Chaudenson se trouve confronté à un fervent détracteur : Baker. Les deux linguistes n’ont pas la même opinion concernant le créole mauricien. Alors que pour Chaudenson le bourbonnais (ancêtre du réunionnais) est une composante majeure du mauricien, pour Baker le créole réunionnais n’a aucun lien avec le créole mauricien. Citons Chaudenson (1981 : 149) pour expliquer le litige :

Nous avons émis l’hypothèse que la genèse du créole mauricien devait être envisagée de façon différente de celle du créole réunionnais puisque le créole « bourbonnais » (parlé à Bourbon avant 1720) nous paraissait avoir été « transporté » à l’île de France par les Créoles de Bourbon (Blancs ou Noirs) qui ont joué un rôle important dans les premières années de la colonisation de l’« île sœur » (Chaudenson, 1974 : 116-9). Cette hypothèse a été récemment combattue par Ph. Baker (« Toward a social history of Mauritian Créole » ; Ph. D York, 1976) qui conteste la présence de colons ou d’esclaves de Bourbon à l’île de France après 1722 (p.14) et voit dans le groupe des esclaves venus de l’Ouest africain, le groupe numériquement dominant.

Chaudenson (1974 : 446) postule que le réunionnais, le mauricien, le seychellois ainsi que le rodriguais sont issus du bourbonnais :

Si les créoles des Mascareignes et des Seychelles ne peuvent hélas pas être étudiés à l’aide de documents aussi précis, ils présentent en revanche une intéressante particularité : réunionnais, mauricien, seychellois, et rodriguais sont en effet tous quatre issus d’une souche unique : « le créole bourbonnais » parlé à Bourbon au début du XVIII^e siècle.

Selon lui, si un groupe d’Européens (A) est mis en présence avec deux groupes d’esclaves de races et de langues différentes (B) et (C), il y aura initialement un rapprochement de ces trois

groupes ce qui va nécessairement susciter la formation d'un « pidgin » (X). Avec l'arrivée de la première génération d'esclaves « créoles » et d'enfants de colons nés à la colonie, il y aura alors quatre parlers. (X) va alors devenir la langue maternelle de la seconde génération de colons et d'esclaves. À la troisième génération, les langues (A), (B) et (C) disparaissent et seule perdure la langue des maîtres.

En étudiant le peuplement de Bourbon de 1665 à 1720, Chaudenson (1974 : 449) s'aperçoit que les Blancs sont plus importants en nombre que les Noirs :

[...] l'étude du peuplement de Bourbon entre 1665 et 1720 conduit non seulement à fournir des éclaircissements sur le créole de cette île, mais également sur les trois autres parlers de l'océan Indien qui se sont développés à partir du bourbonnais.

En 2010, Chaudenson (2010 : 7-8 / 107) revient sur le point principal de son hypothèse :

Le point principal de cette hypothèse est que les nombreux traits phonétiques, lexicaux et syntaxiques, partagés par le réunionnais et le mauricien, s'expliquent par le fait que le créole mauricien est un créole que j'ai proposé de qualifier de parler de « deuxième génération » (au sens informatique et non biologique du terme) dans la formation de laquelle a joué un rôle important, sinon majeur, le « bourbonnais », idiome (j'évite volontairement de dire « français » ou « créole » pour éviter un débat oiseux sur un état de langue dont nous ne savons rien), que parlaient les « coopérants » bourbonnais qui ont séjourné une année dans l'île, en 1722-1723, au début de sa colonisation, loués et envoyés par la Compagnie des Indes pour « instruire » les nouveaux arrivants.

En 1722, durant leur séjour de près de un an à l'Île de France, les Bourbonnais, payés et envoyés par la Compagnie des Indes « pour instruire » les nouveaux arrivants, ont usé, dans cette fonction du parler bourbonnais qui leur était propre et, par là même, « ont laissé » à l'Île de France des éléments linguistiques (items lexicaux spécifiques surtout), qui, ensuite, ont, parfois, évolué de façon spécifique mais à l'évidence souvent très proche (cas de « *bane* » et « *zot* ») en raison même de la communauté d'origine. Il est donc absurde de penser que ces éléments existaient déjà en 1722 sous la forme qu'ils prendront dans la suite et cette communauté d'origine, si elle explique, ces identités, ne préjuge nullement de la date de leur apparition ultérieure dans l'un ou l'autre de ces deux créoles. La date des premières attestations de « *bane* » et de « *zot* » pour garder ces deux exemples particulièrement probants, n'a aucune importance pour mon hypothèse du bourbonnais.

Selon Chaudenson (2013 : 7) les analogies entre le créole réunionnais et le créole mauricien sont nombreuses et très spécifiques :

Les deux créoles, plus proches au début du XIX^e siècle, où l'on commence à disposer d'attestations sûres dans les deux parlers, se sont différenciés dans la suite, du fait de leurs évolutions respectives propres et d'apports différents. L'évolution du réunionnais, à la différence de celle du mauricien qui s'est *basilectalisé*, s'est marquée surtout, à l'inverse, vu les conditions sociolinguistiques spécifiques de l'île, par ce que j'ai nommé alors « *l'érosion basilectale* » ; elle a entraîné la réduction voire la disparition de traits basilectaux, initialement communs, comme, par exemple, des agglutinations de l'article (type « *lakaz* »), l'imparfait en « *té + verbe* », la négation « *napa* », l'emploi de « *ansam* » au sens de « et », etc.

Le linguiste identifie une très forte proportion de mots d'origine malgache communs aux deux langues :

J'ai fait une étude minutieuse et, sauf erreur de ma part, quasi exhaustive de tous les emprunts des deux créoles au malgache (Chaudenson 2010 : 120-138). L'hypothèse logique est que si ces mots étaient déjà en usage en bourbonnais (et pour nombre d'entre eux, on en a même la preuve par des attestations antérieures à 1721), c'est par cette voie d'apport et non par de mystérieux emprunts, directs (par quelle voie ?) et séparés, qu'ils se retrouvent en mauricien.

Sur les 95 mots réunionnais d'origine malgache, ma dernière étude, renouvelée en particulier par la prise en compte de données mauriciennes anciennes pour des lexèmes qui ont parfois disparu aujourd'hui, conduit à recenser *75 termes d'origine malgache communs aux deux créoles, réunionnais et mauricien, soit 80 % des lexèmes de cette origine*. À qui fera-t-on croire que, dans le cours de deux genèses totalement séparées, ces deux créoles, *par hasard et pour 80 % des emprunts faits au malgache*, ont retenu de cette langue les mêmes mots avec les mêmes sens ? On a pu constater (je n'ai même pas fait le décompte précis, tant la chose est entendue à mes yeux) que beaucoup de ces termes, en dépit du peu d'étendue de nos documents anciens, sont *attestés à Bourbon avant 1721*, ce qui tient sans doute à leur importance dans la vie des îles à cette époque et conforte encore, s'il en est besoin, mon hypothèse.

Baker & Corne (1982) veulent démontrer l'absence totale de relation génétique entre les créoles réunionnais et mauricien. Nous reprenons ici les propos de Véronique (2000 : 34) :

Dans la version démo-linguistique de Baker (1984), le premier évènement social décisif pour la créolisation des îles françaises se produit quand le nombre d'esclaves - esclaves « bossales » et esclaves « créoles » nés aux îles, - présents dans la colonie, dépasse celui des colons. Ce premier phénomène – qui pourrait être lié à l'avènement d'une économie de plantation - se produit relativement rapidement suivant les colonies, entre 10 à 14 ans à Maurice et en Guyane, après environ 35 ans à St Domingue/Haïti (Fattier 1998), et 50 ans à la Réunion (cf. Mufwene 1996). Le deuxième évènement démographique (Baker 1984) survient lorsque le nombre d'esclaves « créoles » dépasse celui des colons. Ce second

événement a lieu 140 ans après le début de la colonisation, et 90 ans après l'événement 1, à la Réunion, tandis que cela ne prend qu'une cinquantaine d'années à Maurice. D'après Baker, si entre l'événement 2 - supériorité numérique des esclaves « créoles » - et l'événement 3 - fin de l'introduction des bossales dans la colonie - le nombre d'esclaves fraîchement débarqués est élevé, ce phénomène démo-linguistique entraîne une « basilectation » du continuum linguistique existant, ainsi que le « gel » ou la cristallisation d'une langue créole, distincte de la langue des colons.

I. 3. 2. Les théories substratistes

Pour les défenseurs de cette théorie, le substrat africain joue un rôle essentiel dans la genèse des créoles. Une des plus ferventes adeptes de la théorie substratiste est Lefebvre. Pour expliquer les origines du créole haïtien, elle a recours à l'hypothèse de la relexification. Lefebvre qui a réussi à identifier des structures syntaxiques similaires entre le créole haïtien et le fongbe (une langue d'Afrique de l'ouest) juge que le substrat de ce créole est fongbe : elle pense que le créole haïtien serait du fongbe relexifié dans un vocabulaire français. Dans la genèse du créole, le processus de relexification est utilisé par des locuteurs de la langue du substrat comme outil principal pour l'acquisition de la deuxième langue, la langue de superstrat. Elle précise (1998 : 9) que les agents de créolisation sont des locuteurs adultes natifs (esclaves africains, dans le cas du créole haïtien) de la langue de substrat qui utilisent les propriétés de leur lexique indigène, de leurs valeurs paramétriques et des règles d'interprétation sémantiques de leur grammaire indigène dans la création du créole :

The general hypothesis tested by the research reported on here is that the creators of the creole language, adult native speakers of the substratum languages use the properties of their native lexicons, the parametrics values and semantic interpretation rules of their native grammars in creating the creole³².

La relexification produit un nouveau langage. Voici comment elle l'explique (1998 : 12) :

Relexification produces a new language, the creole. In this new language, the phonological representations of lexical entries are derived from superstratum forms, but their semantic and syntactic properties are derived from the corresponding lexical entries in the substratum language. The adulte native speakers create a creole on the basis on the

³² L'hypothèse générale testée par les recherches rapportées ici est que le créateur de la langue créole, adulte natif du substrat, utilise les propriétés de ses lexiques natifs, les valeurs paramétriques et les règles d'interprétation sémantique de ses grammaires natives pour créer le créole. [Nous traduisons]

properties of their own lexicon and grammar, through relexification, on the one hand, and by using the parametric values of their own grammar, and the other, on they speak this new language to their children. The first generation of children exposed to the incipient creole deduce the properties of the lexicon and grammar they are exposed to on the basis of the data that they are presented with, just as in any other case of first language acquisition. What they learn, then, is what they are exposed to : the properties of the relexified lexicon and the parametric values of the early créole³³.

L'hypothèse de Lefebvre va à l'encontre de la théorie du bioprogramme de Bickerton. Elle note : (1998 : 10) :

Hence, according to the relexification hypothesis, a creole is not created by children who are deprived of a model for language, as is advocated by Bickerton (1981-1984). Rather, it is created by speakers who already have a mature lexicon. This claim is compatible with the fact that the lexical entries of the relexified lexicons reproduce the semantic and syntactic properties of the substratum language³⁴.

Cette notion de « substrat » occasionne de vifs débats dans le milieu de la créolistique. Les détracteurs de cette théorie substratiste sont nombreux (Bickerton, Chaudenson, Valdman, Watbled, etc.). Chaudenson (2003 : 56) note par exemple :

Je n'aurai pas ici la cruauté de citer les formules totalement erronées qu'on peut trouver dans des ouvrages de linguistes connus. Des livres qui demeurent des références classiques comme *Les langues du monde* de Marcel Cohen (1956) ou *Les éléments de linguistique générale* d'André Martinet (1967) soutiennent que les créoles résultent du contact entre les langues africaines et les langues européennes, ce qui est tout de même un peu difficile à établir pour les créoles de la zone Indo-Pacifique. [...] Le simple bon sens et une connaissance élémentaire de la géographie et de l'histoire prouvent que les langues

³³ La relexification produit une nouvelle langue, le créole. Dans cette nouvelle langue, la représentation phonologique des entrées lexicales est dérivée des formes du superstrat, mais les propriétés syntaxiques et sémantiques sont dérivées du langage du substrat. Les locuteurs natifs adultes créent un créole sur la base des propriétés de leur propre lexique et de leur grammaire, par relexification, d'un côté et en utilisant les valeurs paramétriques de leur propre grammaire, et d'autre part, en utilisant cette nouvelle langue pour leurs enfants. La première génération exposée au créole naissant déduit les propriétés du lexique et de la grammaire auxquelles elle est exposée de la base des données qui lui sont présentées, comme dans tout autre cas d'acquisition de la première langue. Ce qu'ils apprennent, alors, c'est à quoi ils sont exposés : les propriétés du lexique relexifié et les valeurs paramétriques du début du créole. [Nous traduisons]

³⁴ Ainsi, selon l'hypothèse de relexification, un créole n'est pas créé par des enfants privés de modèle linguistique, comme le préconise Bickerton (1981-1984). Au contraire, il est créé par des locuteurs qui ont déjà l'armature du lexique. Cette affirmation est compatible avec le fait que les entrées lexicales du lexique relexifié reproduisent les propriétés sémantiques et syntaxiques de la langue substrat. [Nous traduisons]

africaines n'ont pu jouer un rôle éventuel que dans la genèse de certains créoles ; ce sont les créoles d'Afrique occidentale (créoles portugais essentiellement) ou de la zone américano-caraibe [...]. Dans le cas des créoles français de l'océan Indien, le rôle des langues de l'Afrique (orientale essentiellement) a été modeste et tardif. Il a été totalement nul dans celui des créoles portugais de l'Inde et dans le Pacifique.

Valdman (2000 : 53) note :

C. Lefebvre omet de se prononcer sur les liens entre les divers CBLF³⁵ et de tenter d'expliquer les nombreuses homologues entre eux, l'on doit supposer que son modèle opère dans le contexte global de la polygenèse. Le contenu lexical du créole en voie de création différerait d'un parler à un autre selon la force de la pression d'une langue source, ici une langue kwa, là une langue bantoue, ailleurs une langue mandée. Par ailleurs, elle postule (1998 : 50-60) que le CH³⁶ aurait été créé principalement par des esclaves fongbéphones entre 1659 et 1740, bien que, d'une part, la population servile n'ait constitué une majorité que vers 1780 et que, d'autre part, durant la période initiale de l'instauration d'une société de plantation, cette population provînt majoritairement de régions bantouphones de l'Afrique de l'Ouest

Watbled (2009) note quant à lui :

[...] les linguistes professionnels ne sont toutefois pas à l'abri de descriptions ou assertions erronées, sans doute dues à leurs propres représentations *a priori*. Ainsi peut-on lire ceci sous la plume d'Henriette Walter :

À l'origine des créoles : le portugais ? Les créoles sont généralement définis comme des langues dont la structure grammaticale de base est d'origine africaine ou asiatique et le lexique d'origine européenne, ici portugais [...]

ou encore ceci, toujours sur les créoles :

Ce sont des langues à part entière, dont la structure grammaticale est proche de celle des langues africaines et dont le lexique est en très grande majorité d'origine européenne.

Ce point de vue n'est ni plus ni moins qu'une variante de la théorie de la relexification, forme extrême du substratisme, qui prétend que les structures grammaticales des créoles sont celles des langues serviles, dont on aurait simplement « remplacé » le lexique par celui de la langue des colons : c'est l'ethnocentrisme à l'envers, ou l'envers de l'ethnocentrisme. On ne peut que regretter en outre la vacuité d'expressions vagues comme « structure grammaticale de base [...] d'origine africaine ou asiatique ».

III. 3. 3. Les théories universalistes

Les universalistes sont fidèles à l'hypothèse de « la grammaire universelle » élaborée par

³⁵ Créoles à base lexicale française.

³⁶ Créole haïtien.

Chomsky. C'est sur cette hypothèse que se base la théorie du bioprogramme de Bickerton. Selon lui, les créoles se sont développés à partir des pidgins utilisés par des esclaves. Ces pidgins sont plus tard devenus la langue maternelle des enfants des esclaves. Ce sont donc les enfants, par leur capacité mentale innée, qui ont créé les créoles. La théorie de Bickerton a été remise en cause dans plusieurs études. Les critiques fusent notamment à propos du système TMA créole et parce qu'elle méconnaît les conditions socio-historiques de la genèse des créoles. Il rapproche la créolisation de l'acquisition linguistique. Caid (1998 : 51) revient sur la théorie de ce dernier :

Derek Bickerton a proposé une théorie qui vise à rapprocher la créolisation de l'acquisition linguistique. Celles-ci font apparaître pour une langue donnée les mêmes types de restructuration. Leur identité se caractérise par un bioprogramme linguistique dans le cerveau humain. L'enfant est génétiquement programmé pour parler d'une certaine façon et mettre en œuvre le système TMA³⁷. En outre, la phase de créolisation est un des rares cas où l'enfant apprenant à parler n'est pas confronté à un système homogène. Il va donc pouvoir imposer le système TMA dans la langue nouvelle.

Chaudenson est contre cette théorie. Voici ce qu'il écrit respectivement en 2001 (2001 : 38) et en 2003 (2003 : 50) à propos d'une expérimentation de Bickerton³⁸ :

The third school, known as « universalist » or « neurogeneticist » will not be discussed extensively here. Suffice it to observe that Bickerton has borrowed from the monogeneticists their comparative arguments and syntaxe as the privileged domain that helps invalidate the simplificationist model. Having demonstrated how regular the Tense-Mood-Aspect system is in the verb phrase of creoles, it was enough for him to « summon to court » creoles without an accepted historical Afro-Portuguese antecedent pidgin and conclude that the bioprogram plays a fundamental role in the formation of all these languages. Even if it is conceivable to posit the existence of a universal, biological and archaic organ to explain the organization of a creole grammar in the brains of pidgin-speaking children, it is opportune to raise two objections. First, along with Alleyne (1980 : 138) we can ask why all contact languages that developed from English have not had the same outcome. One would expect Anglo-Indian, Anglo-African or even

³⁷ Le système TMA se subdivise en trois oppositions fondamentales :

Temps : antérieur / non antérieur

Mode : irréel / non irréel

Aspect : non ponctuel (habituel) / ponctuel.

³⁸ « Expérimental Création of a Nature Language » consiste « à fournir aux participants un lexique minimal artificiellement créé et à observer comment ils [vont] se constituer une grammaire durant leur année de vie commune. (Chaudenson : 2003 : 50).

Anglo-Asiatic varieties to have the same final mold, which is not the case. The second criticism of Bickerton stems from all truly sociohistorical approaches. Can we be sure that a whole pidgin-speaking population was in the same situation, needing a creole language at the same time ? The detailed historical [information] available to me about the Lesser Antilles is absolutely not consistent with Bickerton's hypothesis about Hawaii (1986 : 154)³⁹.

Valdman (2002 : 8) considère la théorie du bioprogramme comme « la plus maximaliste des approches catastrophiques » :

La théorie du bioprogramme de D. Bickerton (1981) s'avère la plus maximaliste des approches catastrophiques : au sein du contexte social particulier de la plantation se forme parmi une population servile multi-ethnique et multilingue une version rudimentaire de la langue cible dominante (*L*) dont les fonctions se limitent à une communication utilitaire réduite entre alloglottes - le pidgin. Cette cible langagière déficiente s'avérant impossible à acquérir comme langue première par des enfants, ceux-ci font appel à des principes universaux qui sous-tendent la faculté de langage, le bioprogramme. Cela explique pour Bickerton pourquoi ces pidgins « nativisés » que sont les créoles montrent des ressemblances structurelles frappantes quelle que soit leur langue de base lexicale ou les langues dont usent les alloglottes. D'une certaine manière, le modèle bickertonien s'apparente aux hypothèses universalistes plus minimalistes de Jespersen (1922) et de Hjelmslev (1939).

³⁹ La troisième école, dite « universaliste » ou « neurogénéticienne » ne sera pas longuement discutée ici. Il suffit de constater que Bickerton a emprunté aux monogénéticistes leurs arguments comparatifs et syntaxe en tant que domaine privilégié contribuant à invalider le modèle simplificationniste. Ayant démontré à quel point le système Temps-Mode-Aspect était régulier dans la phrase verbale des créoles, il lui suffisait de « convoquer au tribunal » sans disposer d'un pidgin antécédent historique afro-portugais accepté et de conclure que le bioprogramme joue un rôle fondamental dans la formation de toutes ces langues. Même s'il est concevable de postuler l'existence d'un organe universel, biologique et archaïque pour expliquer l'organisation d'une grammaire créole dans le cerveau des enfants parlant un pidgin, il est opportun de soulever deux objections. Premièrement, avec Alleyne (1980 : 138), nous pouvons nous demander pourquoi toutes les langues de contact développées à partir de l'anglais n'ont pas eu le même résultat. On pourrait s'attendre à ce que les variétés anglo-indiennes, anglo-africaines ou même anglo-asiatiques aient le même moule final, ce qui n'est pas le cas. La deuxième critique de Bickerton découle de toutes les approches véritablement socio-historiques. Pouvons-nous être sûr qu'une entière population parlant le pidgin était dans la même situation, et avait besoin d'une langue créole en même temps ? Les informations historiques détaillées dont je dispose sur les Petites Antilles ne concordent absolument pas avec l'hypothèse de Bickerton concernant Hawaii (1986 : 154). Ma principale réserve n'était nullement d'ordre éthique, elle tenait à un point de désaccord avec D. Bickerton sur la conception même de la créolisation qui, selon moi, ne s'est jamais opérée dans cet état d'anomie sociale et de vide sociolinguistique qu'il postulait et que tendait à reproduire cette expérience. [Nous traduisons]

III. 3. 4. L'approche de la monogénèse et l'approche de la polygénèse

III. 3. 4. 1. La monogénèse

Pour les tenants de la monogénèse, les créoles sont à l'origine issus d'une même langue, quelle que soit leur langue de base. Leur hypothèse repose sur le rapport de « ressemblance » entre les langues.

Les détracteurs sont nombreux. Chaudenson, par exemple, (1992 : 42) énonce de vives critiques concernant l'approche monogénéétiste :

On sait en effet que les langues qui n'ont entre elles nulle relation de parenté offrent des « ressemblances ». J.H Greenberg qui a étudié systématiquement ce problème estime ce pourcentage de ressemblances non pertinentes entre 4 et 8% selon le degré de proximité des systèmes phonologiques. Par ailleurs, la grammaire comparée, depuis F. Bopp, a amplement démontré à la fois la rigueur de ses méthodes et l'importance de ses découvertes. On ne peut donc qu'être stupéfait de l'indigence méthodologique des études créoles dans ce domaine ; le seul travail reste celui de M. Goodman qui date de 1964 ; il n'est pas exemplaire, mais il a le mérite d'avoir ouvert la voie à une époque où les informations mêmes étaient très lacunaires, surtout pour les parlars de l'océan Indien. Il résulte de cette situation que la plupart des théories monogénéétistes n'ont à peu près aucun fondement linguistique sérieux ; [...] par ailleurs leurs bases historiques ne sont guère meilleures, [...]. [...] La plus « monogénéétique » des théories est bien entendu la théorie « neurogénéétiste » de D. Bickerton [...] !

Tous ces points de vue postulent, pour expliquer les « ressemblances » entre les créoles issus des langues européennes de la créolisation, un « pidgin » originel qui se serait diffusé à travers le monde par les grandes routes maritimes, les ports, les centres de traite, etc.. Cet aspect historique est presque toujours considéré comme allant de soi, ce qui a le considérable avantage d'éviter d'avoir à en apporter des preuves !

III. 3. 4. 2. La polygénèse

Pour expliquer la polygénèse nous reproduisons la définition que donne Chaudenson (1992 : 45) :

La « polygénèse » est, en quelque sorte, l'hypothèse « naturelle » en raison même de la grande dispersion géographique des territoires où sont apparus les créoles français (pour en revenir à eux d'une façon plus spécifique). [...] « polygénèse » veut simplement dire que les divers développements de ces parlars se seraient réalisés de façon indépendante les uns des autres.

Voici l'opinion de ce dernier concernant cette approche (1992 : 45- 46) :

Si l'hypothèse « globalement » polygénétique est sans doute la plus conforme aux réalités historiques, elle n'est admissible, à mes yeux du moins, que si elle prend en compte le phénomène que j'ai évoqué avec le concept de « génération » de créoles. Cette polygenèse (si on souhaite conserver le terme qui n'est utile que parce qu'il s'oppose à monogenèse) doit absolument intégrer l'évidence que certains créoles se sont développés en intégrant comme composante un parler, sans doute déjà en voie de créolisation, introduit par des locuteurs venus d'une île déjà colonisée. Ces faits s'observent au sein de chacune des deux grandes zones où sont parlés les créoles français ; ils sont évidents dans l'océan Indien où la colonisation française s'est étendue d'île en île (et, pour une bonne part, à partir de ces îles mêmes et en mettant à contribution les populations) durant le XVIII^e siècle ; ils sont moins connus pour la zone américano caraïbe mais ils y sont sans doute importants et devrait éclairer les comparaisons qu'on peut faire entre les parlers.

Un constat s'impose : les théories concernant la créolisation sont très nombreuses et il va sans dire qu'il n'est pas sans risque de choisir telle ou telle théorie.

DEUXIÈME PARTIE

I. Le marqueur *i* en créole réunionnais

I. 1. Introduction

Intéressons-nous à présent à l'indice *i* en créole réunionnais. L'indice *i* en créole réunionnais est le point de départ de notre étude : il est au cœur de la syntaxe de ce créole. Cet indice provoque, encore aujourd'hui, de vifs débats entre les créolistes : les avis concernant ce *i* divergent.

Nous proposons, dans un premier temps, de nous attarder sur les textes réunionnais et mauricien anciens afin de rendre compte de l'existence d'un éventuel *i*. Nous dressons ensuite un inventaire des recherches antérieures faites sur cet indice en créole réunionnais et nous tentons d'examiner son fonctionnement syntaxique en créole réunionnais. Dans un second temps, afin de mieux cerner ce *i*, nous proposons, au travers de notre corpus, de voir s'il existe en créole mauricien actuel, en seychellois et dans les créoles de l'océan Atlantique. Lorsque c'est le cas, nous l'analysons.

I. 2. L'indice *i* dans les premiers textes écrits

Les textes anciens écrits dans les différents créoles permettent de reconstituer leur évolution et leur histoire. Ils nous offrent, entre autres, des informations capitales sur la formation des différents systèmes verbaux. Le tout premier texte créole est un texte écrit en 1757 par Duvivier de La Mahautière. Il s'agit d'un poème qui s'intitule *Lisette quitté la plaine*. Le premier ouvrage écrit en créole mauricien date de 1820 : *Le Bobre africain* écrit par François Chrestien. Du côté de la Réunion, le premier ouvrage écrit en créole réunionnais est *Fables Créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon* écrit par Louis Héry et publié en 1828. Le premier ouvrage en seychellois est celui de Rodolphine Young : il s'agit d'une traduction des *Fables* de La Fontaine.

Les textes anciens ont fait l'objet d'études conséquentes : Chaudenson (1981) s'est intéressé aux textes créoles écrits en réunionnais et mauricien ancien et Hazaël-Massieux (2008) s'est intéressée, pour sa part, aux textes anciens de la Caraïbe.

Pour notre part, nous nous intéresserons principalement aux créoles réunionnais et mauricien. Notre but n'est bien évidemment pas ici de décrire complètement l'état ancien des systèmes verbaux mais d'en donner un bref aperçu. Notre étude porte principalement sur l'indice *i*. Il y a ici, un double enjeu : d'une part voir si l'indice *i* est présent dans le système verbal du créole réunionnais ancien : si son usage est moindre ou, au contraire, s'il est plus usité qu'aujourd'hui et d'autre part, s'il a, un jour, existé dans le système verbal du créole mauricien ancien. Pour cela, nous explorons les *Fables* de Héry (1828) et de *Le Bobre africain* de Chrestien (1820)⁴⁰.

I. 2. 1. L'indice *i* en créole réunionnais ancien

Nous proposons d'examiner un petit échantillon d'énoncés en créole réunionnais ancien afin de voir si le marqueur *i* est présent.

I. 2. 1. 1. L'expression du passé

I. 2. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Le passé s'inscrit de différentes manières dans le recueil de Héry. Exemples avec :

Le marqueur *y* + suffixe *-ait* :

Li causait ensemb' son z'amis (*Fables créoles*, p.15) « Il parlait avec ses amis »

Viniss y riait tou comme ein folle (*op. cit.*, p.21) « Viniss riait comme une folle »

La séquence *l'était qui* :

Li morgrogn', li l'était qui plère (*op. cit.*, p.25) « Il râle, il pleurait »

Le marqueur *la* :

Cat la saut'sis la tabl' (*op. cit.*, p.31) « Le chat a sauté sur la table »

Z'aut l'a coup' son collet sans tarder davantaze (*op. cit.*, p.30) « Ils ont coupé son cou sans tarder davantage »

Son gourmand la fait mort à li (*op. cit.*, p.35) « Sa gourmandise l'a fait mourir »

Moi l'a rempli mon gros bedaine (*op. cit.*, p.43) « J'ai rempli mon gros ventre »

I. 2. 1. 1. 2. Essai d'explication

Le passé s'inscrit de trois manières dans l'ouvrage de Héry. Nous retrouvons la forme *l'était qui*. Reprenons l'exemple que nous avons recueilli : *Li morgrogn', li l'était qui plère* (*op.cit.*, p.25) « Il râle, il pleurait ». Pour une explication précise de cette séquence, nous proposons

⁴⁰ Les éditions que nous utilisons sont respectivement celles de 2009 et 2011.

l'explication de Watbled (2015 : 115) qui note « qu'historiquement, [...] on a commencé par une périphrase imperfective progressive avec une relative progressive et une relative enchâssée au présent : zot lété ki mǎz > zot lété i manz > zot té (i) mǎz ». Selon lui, il y a une relation diachronique entre la particule *té* et la particule *lété* (*k*)⁴¹.

Le passé est aussi indiqué par *i* suivi du verbe avec désinence en *-ait* comme dans l'exemple : *Viniss y riait tou comme ein folle* (*op.cit.*, p.21) « Viniss riait comme une folle » ce qui correspond selon nous à l'imparfait flexionnel actuel *i* + suffixe *-é* comme dans l'exemple : *Zot i dansé* « Ils dansaient ».

Une troisième forme avec le marqueur *l'a* exprime l'aspect accompli.

I. 2. 1. 2. L'expression du présent

I. 2. 1. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, l'expression du présent se manifeste avec le marqueur ϕ . Exemples :

Moi dire à vous la vérité (*op.cit.*, p.19) « Je vous dis la vérité »

Nout' la langue y ramasse malhèr ensemb' la honte (*op. cit.*, p.24) « Notre langue ramasse le malheur et la honte »

Vous dimande à moi mon voiture (*op. cit.*, p.25) « Vous me demandez ma voiture »

Di l'eau y bouill 'dans la rivière (*op. cit.*, p.26) « L'eau boue dans la rivière »

Z'aut' y boire, y boire grand gorzée (*op. cit.*, p.26) « Ils boivent, boivent de grandes gorgées »

La honte y 'touffe à moi (*op. cit.*, p.26) « La honte m'étouffe »

Z'aut' mêm'mett au fé z'aut' marmite (*op. cit.*, p.26) « Vous mettez votre marmite au feu »

Moi dir' dans n'vout l'oreille ça qu'mon plis gros péché (*op. cit.*, p.29) « Je vous dis dans votre oreille mon plus gros péché »

La soif y touffe, y trangle à moi (*op. cit.*, p.43) « La soif m'étouffe, elle m'étrangle »

I. 2. 1. 2. 2. Essai d'explication

Le marqueur ϕ sert à exprimer l'expression du présent. Le verbe est nu. Dans les exemples que nous avons recueillis *i* apparaît parfois, la plupart du temps sous la forme écrite *y*. Tout comme en créole réunionnais actuel, ce *y* précède le verbe.

I. 2. 1. 3. L'expression du futur

I. 2. 1. 3. 1. Recueil des données, description et classification

⁴¹ Il s'agit d'un extrait de la note de bas de page n°25.

Le futur est exprimé grâce aux marqueurs *s'en va*, *va* et à la désinence *-ra*. Exemples avec :

Le marqueur *s'en va* :

Tout' blancs gros' têt' s'en va promène en France (op.cit., p.23) « Tous les gros blancs s'en vont se promener en France »

Z'aut dé s'en va (op.cit., p.28) « Ils s'en vont »

Le marqueur *va* :

Moi va rapporte à li l'ouvraze (op. cit., p.17) « Je vais lui rapporter l'ouvrage »

Moi va rapport' mon bours' tout plain. (op. cit., p.18) « Je vais rapporter ma bourse pleine »

Moi va mett'dé, trois, dans'n troupeau (op. cit.,.18) « Je vais mettre quelque uns dans le troupeau »

Moi va rôd' ein bambou (op. cit., p.23) « Je vais chercher un bambou⁴² »

Vous va rafraîchir vout' visage (op. cit.,.43) « Vous allez rafraîchir votre visage »

La désinence *-ra* :

Moi n'don'ra pas vous ein bicique (op. cit., p.13) « Je ne vous donnerai pas un bichique⁴³ »

Maman vous n'gagn'ra pas la pomme (op. cit., p.20) « Maman, vous ne gagnerez pas la pomme »

Vous n'sentira pas l'poids d'mon z'os (op. cit., p. 44) « Vous ne sentirez pas le poids de mes os »

Vous n'manz'ra pas tout mon commère (op. cit., p.31) « Vous ne mangerez pas ma commère »

Moi n'acout'ra plis l'ambition (op. cit., p. 49) « Je n'écouterai plus mon ambition »

I. 2. 1. 3. 2. Essai d'explication

L'expression du futur s'exprime de trois façons dans le recueil de Héry : *s'en va*, *va* et la désinence *-ra*. La forme *s'en va* n'est pas précédée de *i* comme il l'est en créole réunionnais actuel. La forme *va* semble être la forme la plus répandue dans ce recueil et tout comme en créole réunionnais actuel, elle n'est jamais précédée de *i*. Enfin, l'expression du futur marquée par la désinence *-ra* est plus rare. Les formes *s'en va* et *-ra* ne sont pas précédées par *i* comme elle le sont toujours pour *sava* et parfois pour *-ra* en créole réunionnais actuel.

I. 2. 2. L'absence de l'indice *i* en créole mauricien ancien

Existe-t-il un indice *i* en mauricien ancien ? Nous nous proposons d'explorer l'expression de la temporalité en créole mauricien.

⁴² Plante des régions tropicales ou subtropicales, à tige cylindrique, creuse et ligneuse, aux nœuds proéminents, à croissance rapide, et qui peut atteindre quarante mètres de hauteur. (Dictionnaire *Le petit Larousse illustré* (2013 : 102)).

⁴³ Un bichique est un alevin. Cet énoncé est à comprendre comme « Je ne vous donnerai rien ».

I. 2. 2. 1. L'expression du passé

I. 2. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression du passé se manifeste avec le marqueur *(é)té*. Exemples :

Garçon qui té vidé flaçon fair li-zié doux avec Lizon (Le Bobre africain, p.15) « Le garçon qui vidait les flaçons fait les yeux doux à Lison »

Zamais moi té soupiré (op. cit., p.21) « Jamais je ne soupirais »

Ein torti'avec lièvre été voulé parié (op. cit.,p.41) « Une tortue et un lièvre ont voulu parier »

Et li té perdi son pari (op. cit., p.42) « Et il a perdu son pari »

Li té cherché son compagnon (op. cit., p.31) « Il cherchait son camarade »

I. 2. 2. 1. 2. Bilan

Le passé⁴⁴ est exprimé par le marqueur *(é)té*. Aucune trace de *i* n'est visible dans ces énoncés.

I. 2. 2. 2. L'expression du présent

I. 2. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression du présent se fait grâce au marqueur ϕ . Exemples :

Moi donné vous la viand' salé (op. cit., p.7) « Je vous donne de la viande salée »

Vous connais galopé bien vite (op. cit., p.8) « Vous savez courir bien vite »

Moi dir vous li té zoli ! (op. cit., p.9) « Je vous dis qu'elle est jolie »

Donn'moi boir pour blié-li... (op. cit., p. 9) « Donne-moi à boire pour l'oublier »

Moi vé pas souffri d'avantaze (op. cit., p.13) « Je ne veux pas souffrir davantage »

I. 2. 2. 2. 2. Bilan

L'expression du présent se fait grâce au marqueur ϕ . Dans le recueil de Chrestien, il n'y a aucune trace de *i* qui apparaît dans l'expression du présent.

I. 2. 2. 3. L'expression du futur

I. 2. 2. 3. 1. Recueil des données, description et classification

Le futur s'exprime grâce au marqueur *va*. Exemples :

L'amour va fair' moi vini bête (op. cit., p.9) « L'amour va me faire devenir bête »

Moi parié vous va fair' mariaze (op. cit., p.11) « Je vous parie que vous allez vous mariez »

⁴⁴ L'expression du passé est également exprimée grâce au marqueur *fini* qui marque l'aspect accompli. Exemple : *Madam' vous fini tendé [...]. (Le Bobre africain, p. 35) « Madame vous avez entendu [...] ».*

Moi va vini (op. cit., p.19) « Je vais venir »

Lion dir' : c'est moi qui va fair' la partaze (op. cit., p.23) « Le lion dit : c'est moi qui vais faire le partage »

I. 2. 2. 3. 2. Bilan

Le futur s'exprime grâce à la particule *va*. Il n'y a aucune trace de *i* dans les phrases au futur avec *va*.

Résumé

En créole réunionnais ancien, nous avons retrouvé une trace de l'indice *i* (sous la graphie *y* le plus souvent) dans certains énoncés au présent et dans l'expression du temps passé avec la désinence *-ait* qui marque l'imparfait. Nous avons également recensé la forme *l'était qui*.

Nos analyses ont montré que l'indice *i* tel qu'on l'a en créole réunionnais ancien ou actuel n'existe pas en créole mauricien ancien⁴⁵. En fait, nous pouvons dire que plus nous remontons dans le temps plus les deux créoles se ressemblent. Enfin, les différences sur l'indice *i* entre les deux créoles ne datent pas d'aujourd'hui.

I. 3. État des lieux des recherches sur le marqueur *i* du créole réunionnais

L'indice *i* fait l'objet d'étude depuis très longtemps. Chaudenson (1974 : 966-967), reprend les études de Schuchardt et Galdi :

L'existence de ce morphème a été relevée dès les plus anciennes études. H. Schuchardt le note et tente de l'expliquer :

« Le créole de la Réunion présente à la différence de celui de Maurice et en accord avec beaucoup de dialectes romans européens, l'union régulière du pronom sujet atone avec le pronom accentué, mais le premier est le même pour toutes les personnes. Devant les voyelles c'est « l » par exemple : « moi l'est bien content voir à vous » ... devant les voyelles [sic], « y », par exemple « moi y dit a vous... Nous y parle ». À la troisième personne du singulier cet « y » ne peut se manifester; on a « li voit », « li dit » qu'il faut comprendre « li y dit ». Au reste, cet « y » peut aussi manquer : « Moi conte a vous... Zaut'zir a li ». Dans plusieurs cas, par exemple, devant le signe du futur (*va*), il n'est jamais exprimé. Il semblerait naturel de reconnaître dans « l » et « y », le pronom *il* : mais comme ce pronom ne vient pas d'ordinaire dans les parlers créoles, il est sans doute préférable d'y voir une forme abrégée du pronom plein « li » (lui) » (1860, pp.56-57 ; le même texte est repris dans l'article paru dans la revue *Romania* IX, 589-593).

Galdi (136, pp. 289-290) reprend l'étude du problème à partir des réflexions de Schuchardt :

Il n'est pas étonnant, au point de vue de l'évolution générale, de retrouver le pronom copule

⁴⁵ Il y a une forme *y* qui apparaît dans la locution *y en-a* mais elle n'est pas analogue à l'indice *i* en créole réunionnais ancien et actuel. Exemple : *Vous té y en-a bonnet blanc*. (*Le Bobre africain*, p.27) « Vous aviez un bonnet blanc ».

(ou pronom pléonastique) parmi les compléments du thème verbal dans les parlers de la Réunion. En madécasso-créole cette particule est « l » devant les voyelles et y devant les consonnes : moi y dit à vous « je vous dit » (160, p.590). En madécasso-créole [sic] le pronom est « ni » ou « n' » : avous n'an dit : « vous avez dit » *ibid.*, p.591. Dans ces parlers, le type de l'ordre des compléments serait : compl. personnel (sujet) + compl. pronom impersonnel (sujet pléonastique) + th. verbal⁴⁶. Faute d'une documentation plus précise, ces considérations ne peuvent naturellement avoir qu'une valeur très hypothétique. » (136, p.290).

Par la suite, plusieurs chercheurs se sont également intéressés au marqueur préverbal *i* en créole réunionnais. Parmi eux, nous mentionnerons Chaudenson, Cellier, Staudacher-Valliamée et Ramassamy, entre autres. De ce fait, les hypothèses, qui sont nombreuses, se rejoignent où se différencient. Nous proposons de les classer selon deux catégories : la piste sémantique (temps, aspect) et la piste syntaxique. Nous pouvons classer Chaudenson, Staudacher-Valliamée et Caid dans la première catégorie (piste sémantique) et Cellier, Michaelis et Watbled dans la seconde catégorie (piste syntaxique). Ramassamy se retrouve dans les deux catégories.

Si tous les chercheurs semblent s'accorder à dire que l'indice *i* provient vraisemblablement du pronom français *il*, il n'en reste pas moins qu'ils sont en désaccord sur certains points (rôle de l'indice *i* ect.).

I. 3. 1. Les hypothèses sémantiques

I. 3. 1. 1. La théorie de Chaudenson (1974)

I. 3. 1. 1. 1. L'hypothèse sociolinguistique des créoles de l'océan Indien

Chaudenson, spécialiste des créoles à base française, a fait un important travail (1974) concernant le lexique du parler créole à la Réunion. L'ouvrage s'ouvre sur une première partie sur le lexique tandis qu'une deuxième partie traite de l'étude à proprement parler de ce lexique. Il revient brièvement sur les études qui ont été réalisées depuis 1870 sur la créolisation. Le linguiste (1974 : 443) considère que « toute réflexion sur la genèse et la formation d'un parler créole doit commencer nécessairement par une étude du peuplement ». Chaudenson ne pense pas que le processus de formation d'un créole soit lié à la rencontre de deux systèmes linguistiques. Il y a selon lui un emploi abusif du mot substrat (1974 : 1109) :

Nous avons précédemment utilisé ce terme en nous réservant de discuter cette notion qui a été souvent invoquée à propos de l'origine des créoles. (L. Adam, S. Sylvain, D. Taylor, M. Valkhoff, A. Bentolila...). La définition du mot est bien connue, mais le concept n'est pas

⁴⁶ Thème verbal.

envisagé sans méfiance par un grand nombre de linguistes.

Chaudenson (1974 : 1111) écarte totalement l'idée d'un éventuel substrat :

Nous ne pouvons donc admettre, pour le réunionnais pas plus que pour les autres créoles de l'océan Indien, la définition qu'ont proposée certains linguistes : une langue dont le lexique est français, mais dont les structures grammaticales dérivent d'un autre idiome.

Son hypothèse du bourbonnais selon laquelle le bourbonnais est une composante majeure du créole mauricien est relaté *supra*.

I. 3. 1. 1. 2. Le marqueur *i* analysé par Chaudenson

Chaudenson (1974 : 966) relève la présence de l'indice *i* en créole réunionnais dès la fin du XVIII^e siècle⁴⁷. S'agissant des pronoms personnels, il considère (1974 : 333), entre autres, que le pronom personnel *mi* est le résultat de la contraction de l'indice de la première personne du singulier *m-* et de la forme *i* « morphème du présent » :

[mi] ne constitue pas, en fait, véritablement un morphème personnel comme le montrent les distributions suivantes :

[m i dās], [le bug i dās], [zòt i dās]

[m i suk], [lé syê i suk], [zòt i suk].

La comparaison avec le reste de la série des marqueurs personnels prouve que [m-] est l'indice de 1^{ère} personne du singulier et que [i-] est le morphème du présent.

et le pronom personnel *li* comme le résultat d'une agglutination de *li i* (1974 : 334) :

[li dās] ; [li la dāsé] ; [li] peut constituer une agglutination de [li i] : [li sāt], [le bug i sāt]

Parfois, peut-être par influence analogique du français populaire, le morphème de la troisième personne se réduit à une forme zéro : [i dās] « il danse ».

Il note (1974 : 968) que *i* s'oppose à *la* :

Si l'on songe que le plus souvent, « ils » ou « il » se réduisent en français parlé à : « i » [...], on voit que [li sânt] serait issu de « lui, il chante », [zòt i sânt] de « eux ils chantent ». [...] En revanche, devant les formes verbales à initiale voalique « l » se maintenait, et on a obtenu [la] « il a », ou [lé] « il est ».

Cette distribution est importante car elle permet de comprendre la situation actuelle du morphème [i] en réunionnais. Synchroniquement on constate en effet que la série des morphèmes [mi], [vi], [li] [ni] [zòti] apparaît à d'autres temps que le présent : [mi sāté] « je chantais » ; [mi sātira pa] « je ne chanterai pas ». En revanche, elle ne se rencontre jamais devant [la] ou [fini]. Il semble donc que [i] et [la] sont l'un est l'autre issus du tour précédant signalé, « il » se réduisant à [i] devant les verbes à initiale le plus souvent consonantique, mais à [l] devant l'initiale vocalique de l'auxiliaire « avoir ». (id. pour [lé]). Il en résulte que [i] et [la] s'excluent mutuellement.

i est donc selon lui (1974 : 968)

soit [...] un morphème de l'aspect non-achevé, soit [...] il s'agit d'un morphème du présent qui

⁴⁷ Chaudenson (1974 : 966) donne les exemples suivants : 1799 *Vous y ne connaît pas, Faut que nous y tuent les blancs* et il note que *i* apparaît avec le verbe « être » : *Nous autres y les plus que les blancs*.

peut apparaître dans certains cas et à certains niveaux de langues à d'autres temps que le présent mais dans la mesure seulement où ils n'impliquent pas l'aspect achevé et où [i] précède directement le thème verbal (imparfait en [-é] ; futur négatif en [-ra]). La comparaison avec le seychellois nous fait plutôt pencher en faveur de la seconde hypothèse.

I. 3. 1. 2. La théorie de Staudacher-Valliamée (2004)

I. 3. 1. 2. 1. Le cadre théorique de Staudacher-Valliamée

Staudacher-Valliamée va dans le même sens que Chaudenson. Pour elle, *i* est un marqueur aspectuel.

I. 3. 1. 2. 2. L'indice *i* analysé par Staudacher-Valliamée

Staudacher-Valliamée (2004 : 88) examine l'unité *i* comme un marqueur aspectuel qui a pour spécificité de déterminer le verbe de manière individuelle. Selon elle, il peut aussi se combiner avec d'autres marqueurs (mais pas plus de trois) pour indiquer les différents types de procès exprimés par le verbe. Lorsqu'elle examine l'indice *i* Staudacher-Valliamée parle d'entrée en procès :

Le marqueur pré-verbal *i* indique l'entrée en procès *i manzh* « mange ». *i* atteste une valeur temporelle non passé, non futur (soit le présent traditionnel). *i* est exclu lorsqu'apparaît dans l'énoncé un prédicat d'un autre type exprimant l'identification comme *lé, sa, zéro, sé* [...]. *i* laisse la place à *la* qui marque alors l'accompli *la manzhé* « a mangé », le progressif *la pou manzhé* « est en train de manger ». *va* est le marqueur du futur à la forme positive *va manzhé* « mangera ».

Elle donne pour preuve l'exemple suivant : *Mon frer lé doktër, Mon frer ϕ in doktër, Mon frer sa in doktër, Mon frer sé in doktër* « Mon frère est un médecin ». L'énoncé **mon frer i in doktër* est agrammatical.

I. 3. 1. 2. 3. Quelques commentaires sur l'étude de Staudacher-Valliamée

Le terme « entrée en procès » mérite, selon nous, plus d'explication. Il en va de même pour l'expression du futur. En effet, qu'en est-il des variantes *sava* et *-ra* ? Nous pouvons nous demander quelle est la raison qui fait que *i* n'apparaît pas avec le marqueur *va*. De même, qu'est ce qui explique l'exclusion de *i* lorsque qu'apparaissent les morphèmes verbaux *lé, sa, et zéro*. Il serait à notre sens plus judicieux d'utiliser les formules « accompli » et « inaccompli ».

Cela dit, nous voudrions apporter quelques précisions sur les propos de Staudacher-Valliamée qui ne s'attarde pas trop sur l'absence de *i*. Rappelons-le, elle déclare simplement que « *i* est exclu lorsqu'apparaît dans l'énoncé un prédicat d'un autre type exprimant l'identification comme *la, sa, zéro* ou *sé* » et appuie son propos sur l'exemple suivant : *Mon frer lé doktër, Mon frer ϕ*

in doktër, Mon frer sa in doktër, Mon frer sé in doktër « Mon frère est un médecin ». L'énoncé **Mon frer i in doktër* est agrammatical. En créole réunionnais, le verbe *ét* est exprimé par la forme *lé* (*l-* étant le préfixe et *-é* le radical. Selon nous, l'indice *i* est incompatible avec le préfixe *l-*⁴⁸. Ce préfixe *l-* a un rôle important : il a le même rôle fonctionnel que le préverbe *i* : c'est pour cela que *i* n'apparaît pas devant le préfixe *l-*. Selon nous, l'énoncé *Mon frer ϕ in doktër* est un énoncé non verbal et dans l'énoncé *Mon frer sa in doktër*, le *sa* reprend le groupe *mon frer* à la manière de « Ces chaussures elles sont jolies ». Enfin, *sa* constitue une mise en relief. Nous avancerons l'hypothèse que *sé* est une variante de la forme *lé*, ce qui suppose le même raisonnement quant à l'absence de *i* : *s-* est le préfixe et *-é* le radical ce qui veut dire que comme pour *lé* : *s-* joue le même rôle fonctionnel que le préverbe *i* donc ce dernier n'apparaît pas lorsqu'il y a la présence de *sé*.

Staudacher-Valliamée attribue à l'indice *i* la fonction de marqueur aspectuel. Mais si nous prenons les deux exemples suivants : *Zot i sar dansé aswar* et *Zot va dansé aswar* « Ils vont danser ce soir ». On se retrouve face à la présence de *i* dans la première phrase mais pas dans la seconde alors que dans les deux énoncés ont le même sens. Ces faits montrent que *i* n'a pas de valeur aspectuel, et que son rôle est probablement purement syntaxique. De plus, dans les deux exemples suivants : *Zot i manjé volail tou lé dimans midi* « Ils mangeaient du poulet tous les dimanches » ou *Zot i sra pa content si zot i apran nouvel la* « Ils ne seront pas content s'ils apprennent cette nouvelle » : le fait que nous avons la présence de *i* dans ces deux phrases (l'une étant à l'imparfait avec le suffixe *-é*, l'autre au futur avec la forme *sra*) montre que *i* n'a pas de valeur sémantique. *i* n'est pour nous pas lié au déroulement de l'évènement.

I. 3. 1. 3. La théorie de Caid (2000)

I. 3. 1. 3. 1. Le cadre théorique de Caid

Caid (2000) a réalisé une étude comparée des systèmes verbaux du créole réunionnais et du créole mauricien. Elle va également dans le sens de Chaudenson et Staudacher-Valliamée.

I. 3. 1. 3. 2. L'indice *i* analysé par Caid

⁴⁸ Cette notion de préfixe est décrite par Jean-Philippe Watbled (2013 a). Nous notons une exception à cette règle : elle est présente lorsque nous avons les lexèmes interrogatifs *ousa, kisa, kosa* et *koman*.

Caid a réalisé une analyse synchronique du morphème *i* (qu'elle oppose aux morphèmes *lé* et *la*) dans des situations d'énonciation authentiques. Trois valeurs principales ressortent de son étude : *i* à valeur d'inaccompli ; *i* à valeur d'inaccompli avec énullage temporel et *i* à valeur de rupture. Selon elle (2000 : 442-444), le marqueur *i* exprime l'aspect progressif dans un énoncé comme : *Mi fé mon travay, mon manzé, mon pti ménage...* « Je fais mon travail, mon manger, mon petit ménage »⁴⁹ :

[...] L'absence du marqueur du passé /té/ ou le marqueur zéro de temps nous indique qu'il y a identification entre le moment de référence et le moment d'énonciation. En outre, l'énonciateur (L1) considère que le processus /mi fe mō travaj/ n'a pas atteint son terme. Autrement dit, il ne comporte pas de borne naturelle à droite. C'est un procès en cours. Le morphème /i/ exprime l'aspect progressif. La combinaison de la valeur d'identification au moment présent et de l'aspect progressif supprime *ipso facto* la compatibilité avec [...] l'aspect d'accompli [...] et la modalité hypothétique.

Sont donc agrammaticaux des énoncés telles : **Moin i la fe mon travay* et **Moin i la fine fé mon travay* dans le premier cas et un énoncé comme : **Moin noré i fe mon travay* dans le second. En outre, selon elle (2000 : 444), il est possible de remplacer *lé antrinn, la pou, lé apré* (*lé* et *la* à l'intérieur de ces séquences n'étant pas des marqueurs d'accompli) par l'indice *i*. Pour expliquer la notion d'« énullage », Caid (2000 : 446) a recours à la définition de Fontanier (1968 : 293) selon laquelle l'énullage consiste « dans l'échange d'un temps, d'un nombre, ou d'une autre personne. » D'après les exemples suivants :

(10 a) /*lékol sete bien.../ mwen té em bien lékol/* « L'école c'était bien .../ J'aimais bien l'école »

(10 b) /*avan rant lékol i is drapo/ i sant marseillez/ lé fille in koté lé garson in coté/ i met an ran ziska coté bazar (...)* *la i rant an klas/* « Avant de rentrer à l'école, on hissait le drapeau, on chantait La Marseillaise, les filles d'un côté les garçons de l'autre. On se mettait en rang jusqu'au marché (...). À ce moment-là, on rentrait en classe ».

Elle propose l'analyse suivante pour expliquer *i* à valeur d'inaccompli avec énullage temporel :

mwě	te	em (bjě)	lékol
je	morphème exprimant le passé	aime (bien)	l'école

Tableau 7 a) : *i* à valeur d'inaccompli avec énullage temporel selon Caid (2000 : 446) : analyse d'exemple

⁴⁹ Nous avons changé de transcription graphique.

ϕ	i	sāt	marsejez
l'absence de sujet indique son caractère infini	morphème exprimant l'aspect progressif	chante	la Marseillaise

Tableau 7 b) : *i* à valeur d'inaccompli avec énullage temporel selon Caid (2000 : 447) : analyse d'exemple

Elle affirme (2000 : 447-448) :

Sans le contexte passé indiqué en 10a, on aurait dit que le morphème « *i* » est utilisé aussi pour décrire des événements passés. En fait, sur un plan pragmatique, nous dirons que le locuteur s'émerveille sur ses bons souvenirs. Il visualise la scène et pour cela, il fait coïncider la situation de référence passée avec la situation d'énonciation.

Aussi, tout locuteur natif accepterait naturellement la possibilité de l'intégration du marqueur /te/ en surface pour marquer la référence passé :

Énoncé 11 : /avã rãt lekøl te (i) is drapø/te i sāt marsejez le fij ã kote/ le garsõ ã kote/ te i met ã rã ziska kote bazar (...) la te i rãt ã klas/ (= avant de rentrer à l'école, on hissait le drapeau, on chantait La Marseillaise, les filles d'un côté les garçons de l'autre. On se mettait en rang jusqu'au marché (...). À ce moment-là, on rentrait en classe.)

Par conséquent, le morphème ϕ ne correspond pas à l'expression du passé comme Bickerton l'énonce dans sa théorie. Car le cadre temporel passé indiqué au début de l'énonciation est considéré comme étant implicite.

Enfin, Caid (2000 : 448) retrouve *i* à valeur de rupture dans les énoncés génériques comme son exemple *De fe i bril* « Le feu brûle » et dans l'expression de ce qu'elle nomme « des processus stabilisés » (2000 : 448-449) :

Comme dans les énoncés de propriété, dans l'expression d'action répétées, il n'y a ni ancrage dans une situation donnée, ni renvoi à un procès unique.

Soit les énoncés 13a et 13b suivant :

13a Lo : /(...) me mētnã kosa u fe / u res la kas u fe dã la kaz/ (= Lo : (...) Mais maintenant qu'est-ce que vous faites ? Vous restez à la maison ? Qu'est-ce que vous faites à la maison ?)

13b. /mi fe m mō travaj / mi fe kui mō maze / kã mō maze fini kui / mi lav/ avã mi lev/ mi fe mō twalet / apre mi arãz mō li le fini/ mi røgard mō zanimø /mō marmit /mi økip le marmit i kui/ ale/ na de pti pjes lez/ i lav /se tu/ (= Je fais mon travail. Je fais cuire mon « manger ». Quand mon « manger » est cuit, je lave. Avant, je me lève. Je fais ma toilette. Après, je fais mon lit. Quand mon lit est fait, je « regarde » mes animaux. Ma marmite, je m'occupe de la marmite. Pendant que le plat est en train de cuire... allez, il y a deux petites pièces de linge, on (« on », ici, c'est l'énonciateur) lave, c'est tout).

Il s'agit d'une succession d'action décrites dans leur globalité (aspect ponctuel). Ce sont en outre des actions habituelles : c'est la description des activités quotidiennes de la locutrice. Ce sont des processus stabilisés.

Selon elle, *i* ne peut être considéré comme un simple indice verbal : elle est contre la thèse de Cellier qui dit que « *i* est devenu un support du verbe, avec une fonction neutre vis-à-vis de la personne ou de la temporalité et de l'aspectivité » (Cellier, 1985 b : 86). Pour elle, *i* est un

auxiliaire et n'est pas sémantiquement vide (2000 : 451) :

[...] Le rôle du morphème /i/ ne se restreint pas à une fonction indicative de catégorie. Il a la fonction grammaticale d'un auxiliaire dans la mesure où il est constituant non affixal du groupe auxiliaire, traduisant des valeurs aspectuelles.

I. 3. 1. 3. 3. Quelques commentaires sur l'étude de Caid

Caid utilise le terme « énullage » qu'elle explique en reprenant la définition de Fontanier (voir *supra*). Nous pouvons émettre quelques réticences quant à ce concept. En effet, le terme énullage est à la base une figure de rhétorique. Selon la définition du dictionnaire de Van Gorp *et al.* (2008 : 169) l'énullage est une :

Figure de construction qui consiste en un déplacement grammatical : d'un adjectif à un adverbe (« Votez utile ! ») ; d'un pronom à un autre (à quelqu'un : « Nous serons bien sages, n'est-ce pas ») ; il en va de même pour les catégories de genre, de temps et de mode. Littré cite le vers suivant d'une fable de La Fontaine (« Les animaux malades de la peste ») : « Ainsi, dit le Renard, et flatteurs d'applaudir » ; l'infinitif introduit par « de » remplace ici un indicatif.

En clair, lorsque nous prenons l'exemple suivant : « Je pars la semaine prochaine » c'est une forme du présent qui fait référence au futur. Il y a une confusion des périodes. L'énullage, en rhétorique, est donc une figure qui crée un effet spécial, l'énoncé est écrit par rapport au temps ordinaire. Si nous reprenons l'exemple, nous pouvons dire que le projet est présent, il fait référence au présent. Prenons le cas de l'imparfait avec l'exemple suivant : « Je pensais que tu partais demain ». L'imparfait ne fait pas référence au futur mais fait référence au passé du projet. Caid exploite cette notion avec l'idée que l'indice *i* fait référence à d'autres temps que le présent. Selon nous, il y a une utilisation abusive de la notion d'« énullage ».

I. 3. 2. Les hypothèses syntaxiques

I. 3. 2. 1. La théorie de Cellier (1985)

I. 3. 2. 1. 1. Cellier et la théorie chomskyenne

Cellier s'est inspiré de la théorie de la grammaire générative de Chomsky (1965)⁵⁰, linguiste américain « fondateur » de la linguistique générative. Voici les principaux principes de la grammaire générative (Larrea & Watbled, 1994 : 24-25) :

La grammaire générative est « un système formel de règles et de principes qui doit générer (= produire) toutes les phrases grammaticales (= bien formées) d'une langue, et décrire la

⁵⁰ La théorie de Chomsky est en évolution constante.

compétence du locuteur, c'est-à-dire la connaissance mentale qu'il a de sa langue. La compétence s'oppose à la performance, qui est l'usage effectif du langage dans la communication. [...]

L'une des grandes originalités de la grammaire générative est la formalisation d'une distinction rigoureuse entre deux niveaux syntaxiques différents : (a) un premier niveau, plus abstrait, appelé D- Structure, (D= angl. deep), où sont représentées les relations grammaticales de base, et (b) un second niveau, plus superficiel, appelé S-Structure (S= angl. surface).

Les transformations, ou règles de mouvement, consistent à déplacer tel ou tel constituant et permettent de relier les deux niveaux, en dérivant la S-structure de la D-structure.

I. 3. 2. 1. 2. L'indice *i*

L'indice *i* est, pour Cellier, un indice verbal et une création du système créole. Il émet l'hypothèse (1985 b : 86) que cette création s'est opérée « par la confusion de deux structures différentes du français : la périphrase du type « j'étais (qu)i fais » et l'emphase du type « Paul, i(l) fait ça... ».

Il note (1985 a : 384) que celui-ci apparaît après un verbe et mentionne les formules de « forme longue » et « forme courte » le concernant :

/i/ précède toujours un élément verbal dans sa forme longue ou courte, même si cet élément est une modalité du prédicat ; il ne peut donc être lié à la valeur processive du verbe :

zoti /mi manjé (passé du Ca⁵¹)

li / mi gingnar pa ni manzé (futur négatif modal)

ni / mi pé manzé (présent modal)

vi / mi sort manzé (passé immédiat).

Dans son article (1987 : 55), il compare *i* à la copule *lé* :

Le système où s'insèrent les morphème */i/* et */lé/* en réunionnais, comme indice opposant prédicats statifs et processifs, implique des relations structurelles aussi complexes [...] que celles qui unissent le temps et l'aspect en français, dans un passé composé par exemple ; en fait si le morphème */i/* semble être l'indice des verbes processifs, */lé/* n'est pas précisément lié à tous les verbes statifs ; *vni, tonm* par exemple dans les énoncés :

- *li la tonm malad*

- *li la vni malad* (il est devenu malade)

sont des verbes statifs mais sont précédés de */i/* dans les mêmes contextes que les verbes processifs :

- *moin té i tonm malad* (j'étais tombé malade)

ce qui confirme la catégorisation comme indice verbal c'est-à-dire permettant de donner une définition structurelle du verbe plutôt que sémantique sous la notion processif.

Il privilégie la piste syntaxique (*ibid*) :

Il n'est pas possible d'en faire un marqueur du présent, d'une part parce qu'on le trouve

⁵¹ Passé du créole acrolectal.

avec d'autres valeurs temporelles (passé et futur) et d'autre part parce qu'on ne le trouve pas avec le présent de la copule ou du verbe avoir en créole.

I. 3. 2. 2. La théorie de Michaelis (2000)

I. 3. 2. 2. 1. Michaelis et la théorie chomskyenne

Tout comme Cellier, Michaelis adopte le cadre théorique de la grammaire générative de Chomsky (voir *supra*).

I. 3. 2. 2. 2. L'indice *i* analysé par Michaelis

Michaelis, spécialiste du créole seychellois, a étudié (2000) l'indice *i* en créole réunionnais. Michaelis (2000 : 171) remarque qu'en créole réunionnais l'indice *i* a été généralisé à toutes les personnes et que *i* fonctionne également comme un marqueur du fini :

In ReuCr [...] the erstwhile 3rd person information has been totally lost, because *i* has been generalised to all person. Here *i* also function as a finiteness marker in the absence of another special set of verbal particle (*l*-particles, as I called them above). Withing the group of pronominals, the phonological merger of *i* with most of the pronominals leads to a differentiation between subject and object pronouns⁵².

Elle note (2000 : 169) que *i* est apparenté aux marqueurs préverbaux et qu'il peut se contracter avec certains pronoms personnels comme par exemple *moin* et *vou* et qu'il reste indépendant lorsqu'il se retrouve face aux autres pronoms :

The former French 3sg. pronom *il* has two outcomes in ReuCr : On the one hand, the phoneme *l* was absorbed into the different verbal particles. It is now part of the morpheme and totally opaque (*lé apré, la, lora*), a process of phonogenesis, as Hopper (1994) puts it. On the other hand, *i* was also attached to another element, namely to the preceding pronom (*moin + i > mi, vou + i > vi, etc*). This means *mi* can be considered an allomorphic counterpart of *moin*. Only in the 2pl. and 3pl. and with full NPs does *i* remain independent⁵³.

I. 3. 2. 2. 3. Quelques commentaires sur l'étude de Cellier et Michaelis

⁵² En créole réunionnais, l'information de la troisième personne du singulier a totalement été perdu parce que *i* a été généralisé à toutes les personnes. Ici *i* fonctionne également comme un marqueur de finitude en l'absence d'un autre ensemble spéciale de particules verbales (la particule *l*- comme je l'ai appelé ci-dessous). Avec le groupe des pronominaux, la fusion phonologique de *i* avec la plupart des pronominaux conduit à une différenciation entre les pronoms sujets et objets. [Nous traduisons]

⁵³ La forme française de la troisième personne du singulier a donné deux résultats en créole réunionnais : d'une part, le phonème *l* a été absorbé dans les différentes particules verbales. Il fait maintenant partie du morphème et est totalement opaque (*lé apré, la, lora*), c'est un processus de phonogenèse, comme le dit Hopper (1994). D'un autre côté, *i* a aussi été attaché à un autre élément, à savoir au pronom précédent (*moin + i > mi, vou + i > vi, etc.*). Cela signifie que *mi* peut être considéré comme une contrepartie allomorphique de *moin*. Seulement avec les pronoms de la deuxième et troisième personne du pluriel et avec les NP complets, *i* reste indépendant. [Nous traduisons]

Cellier et Michaelis adoptent le cadre théorique de Chomsky selon lequel il existe des règles transformationnelles. Ils distinguent, tous deux, deux structures : la structure profonde et la structure de surface. Mais ces faits posent problèmes (voir *infra* avec les commentaires sur l'étude de Ramassamy).

I. 3. 2. 3. La théorie de Ramassamy (1985)

I. 3. 2. 3. 1. Ramassamy : à la frontière des pistes sémantique et syntaxique

Nous pouvons « classer » les études de Ramassamy dans les deux camps. En effet, dans ses études elle explore à la fois la piste sémantique et la piste syntaxique : les deux pistes s'entremêlent.

I. 3. 2. 3. 2. L'indice *i* examiné par Ramassamy

Ramassamy (1985: 54) affirme que « *i* ne peut être présenté sur le plan synchronique comme un pronom de reprise calqué sur celui du français populaire ». Elle donne comme exemple : « Mon papa, il travaille ». Selon elle, « il est compatible avec tout le paradigme des indices personnels selon deux cas de figures : soit il est amalgamé au pronom [...], soit il est en disjoint. Elle soutient (1985 : 55) que :

i disparaît dans un contexte de non processivité [...] au profit des marques *lé* et *sé* [...] où les pronoms personnels se présentent sous les formes ci-dessous :

- 1^{ère} personne du singulier : *mwen lé...* / *mwen sé...*
- 2^{ème} personne du singulier : *twé* (ou bien) *ou lé...* / *twé* (ou bien) *ou sé...*
- 3^{ème} personne du singulier : *li lé...* / *li sé...*
- 1^{ère} personne du pluriel : *nou lé...* / *nou sé...*
- 2^{ème} et 3^{ème} personne du pluriel : *zot lé...* / *zot sé...*

et le sujet lexical, dans la séquence suivante : *mon papa lé...* / *mon papa sé...*

Selon elle, *i* a une nature différente des marqueurs *lé* et *sé*. Il est (1985 : 56) « hors aspect et hors temps, sa seule valeur consistant à être indicateur du prédicat processif et marqueur d'ouverture du propos ». Elle distingue deux types d'énoncés : l'énoncé à prédicat processif et l'énoncé à prédicat non processif. Elle suppose (1985 : 56-57) l'existence de *i* en structure profonde de tout énoncé à prédicat processif :

Il réapparaît en surface en fonction des contraintes et des besoins du système. [...] Il se manifeste explicitement avec les modalités suivantes :

- *té* ; *té i* qui est une variante de *té* modalité temporelle passé. [...]
- \emptyset à valeur aspectuelle non-accomplie et à valeur temporelle de non-passé non-futur. [...]
- et *i sa* modalité prospective dont le trait spécifique réside dans le fait qu'il résulte du fragment de *i* et *sa* verbe télique plein [...].

Elle note que *i* s'efface dans trois cas de figures : avec la modalité de l'accompli *la*, la modalité du progressif *la pou* et de ses variantes et la modalité du futur *va*. Elle conclut que l'absence et la présence de *i* en surface « relève de l'économie de la langue ».

I. 3. 2. 3. 3. Quelques commentaires sur son étude

Ramassamy distingue deux types d'énoncés : l'énoncé à prédicat processif et l'énoncé à prédicat non processif. Les énoncés « processifs » font actes d'évènements dynamiques, d'actions comme les exemples : *Zot i dor* « Ils dorment » ou *Zot i manj* « Ils mangent » tandis que les énoncés « non processifs » font actes d'évènements statiques, d'état comme l'exemple : *Zot lé malad* « Ils sont malades ». Elle postule qu'en structure profonde il y a l'indice *i* et qu'en structure de surface il n'y a pas de *i* dans certains contextes. Elle a recours ici à la même distinction que Michaelis (voir *supra*) mais ces faits posent problèmes. En effet, si nous prenons un énoncé comme : *Zot la fine manjé* « Ils ont déjà mangé », nous devrions avoir *i* en structure profonde soit *Zot i la fine manjé* ce qui donnerait en structure de surface *Zot la fine manjé* « Ils ont déjà mangé » or la séquence *i la* est agrammaticale. Ramassamy postule l'indice *i* quand il y en pas. La règle de l'effacement du *i* est donc une règle *ad hoc*.

I. 3. 2. 4. La théorie de Watbled

I. 3. 2. 4. 1. Un cadre théorique variationniste et cognitiviste

Le cadre théorique de Watbled est pour l'essentiel à la fois variationniste et cognitiviste. La variation s'installe sur un fond de structures obéissant à des principes universels, chaque langue « puise » dans un stock de principes. Il faut donc envisager aussi une approche typologique. La structuration linguistique et la variation obéissent à des principes. Le point de vue cognitif complète le point de vue variationniste : la langue est en effet un ensemble de structures mentales intériorisées, et ce sont ces structures cognitives, elles-mêmes construites dans le cadre d'une interaction verbale (donc sociale), qui permettent l'activité discursive, dont la production obéit à des principes cognitifs, mais dont la fonction est avant tout sociale, même si le langage a deux fonctions principales, communicative et représentationnelle.

I. 3. 2. 4. 2. L'indice *i*

Watbled (2003 b) traite du rôle syntaxique et du fonctionnement de l'indice *i* en créole. Il affirme le caractère invariable de cet indice en créole, l'indice *i* ayant été généralisé, ne connaît donc pas de marque d'accord. Il attribue à *i* (2003 b : 82) deux fonctions : d'une part, le prédicat

début avec l'indice *i*, *i* se plaçant entre le pronom et le verbe ; d'autre part, il indique que la proposition est finie et tensée, c'est-à-dire qu'elle a un sujet et un temps⁵⁴ :

Il joue un rôle démarcatif en signalant le début du prédicat et en servant de séparateur entre le sujet et prédicat [...]. L'indice remplit une deuxième fonction : c'est un instrument de mise en relation du prédicat avec le sujet et un actualisateur du prédicat quand celui-ci a une forme finie, c'est-à-dire quand le premier verbe n'est ni un infinitif ni un participe [...].

Il a établi (2003 b : 83-86) des règles pour tenter de comprendre les conditions d'utilisation du préverbe *i* :

(R1) L'indice /i/ se maintient après un pronom à finale consonantique et après /bàna/, mais s'efface normalement après les pronoms monosyllabiques à finale vocalique sauf /mwèn/ (« moi ») c'est-à-dire après /ou, li, nou/.

(R2) L'indice est ϕ lorsque la copule commence par le préfixe /l/.

(R3) Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est ϕ .

(R4) La forme de base /lé/ de la copule est précédée de /i/ si elle n'est pas suivie de son complément.

(R5) Les formes de la copule qui ont le morphème /l/ et qui ne sont pas suivies de leur complément doivent former un ensemble dissyllabique avec l'indice, que ce dernier soit /i/ ou ϕ .

I. 4. Le préverbe *i* du créole réunionnais : rôle syntaxique et fonctionnement

L'indice *i* est invariable. Exemples⁵⁵ :

Oté granmèr, out zistwar i pèrd dirèksyon, arkont amwin vitmanla swit ! (p.16) « Oté Grand-mère, tu perds le fil de ton histoire, raconte-moi vite la suite ! »

Wi mounwar, la rivyèr dofé i fé transpir domoun lé dsou, zot transpirasyon i sa va, an mèm tan zot couraz (p.22) « Oui mon enfant, la rivière de feu fait transpirer les gens qui se trouvent au-dessous, leur sueur partent en même temps que leur courage »

Cependant, sa distribution reste problématique. L'indice *i* a un statut de clitique et forme un groupe avec le verbe. Nous rappelons qu'il joue deux rôles⁵⁶ d'une part « un rôle démarcatif en signalant le début du prédicat et en servant de séparateur entre le sujet et le prédicat » et d'autre part c'est « un instrument de mise en relation du prédicat avec le sujet et un actualisateur du prédicat quand celui-ci a une forme finie, c'est-à-dire quand le premier verbe n'est ni un infinitif

⁵⁴ Le terme temps s'oppose ici à l'infinitif et au participe qui sont des formes non-finies.

⁵⁵ Les extraits sont extraits de *Larzor et autres contes créoles* de Robert.

⁵⁶ Jean-Philippe Watbled (2003 b : 82).

ni un participe ».

Nous nous proposons d'examiner le rôle syntaxique de l'indice *i* et d'observer son fonctionnement. Nous regardons de manière précise ce qu'implique sa présence et son absence dans les propositions au travers de notre corpus qui se compose des recueils de Robert : *Larzor et autres contres créoles* noté *LEACC* (1999), *Dédalage* (2003) noté *Dédalage*, *Lo gou zoliv ver* (2005) noté *LGZV* et *Le petit erre* (2005) noté *LPE*. Les numéros de page suivent les abréviations.

I. 4. 1. Propositions avec l'indice *i*

I. 4. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Notre corpus nous permet de mettre en avant trois contextes concernant l'apparition et l'absence de l'indice *i*. Selon les contextes, l'indice *i* est obligatoire, optionnel ou variable (selon les régions ou les locuteurs) ou impossible.

Exemples de structures prédicatives avec l'indice *i*

Lo zyé vèr ti fanm la i amar mon kèr (*LGZV*, p.11) « Les yeux verts de cette femme nouent mon cœur »

Zot i trouv in lèskiz pou fé sort Sélimèn (*LEACC*, p.8) « Elles trouvent un prétexte pour faire sortir Célimène »

Li té fabrik zinstriman tan lontan - kayanm, bob, roulèr - li té arvann bann mizisyin i rod lo vré (*LPE*, p.10) « Il fabriquait des instruments de musique traditionnels - cayambes, bobres, roulèrs – qu'il vendait aux musiciens qui cherchent le vrai »

Exemples de structures existentielles avec l'indice *i* :

I fodir dann nout kor lavé ousi in pé ? bonpé ? à la foli ? lalkol (*LGZV*, p.7) « Il faut dire que dans nos corps il y avait aussi un peu ? beaucoup ? à la folie ? d'alcool »

I fé pa lontan David la arriv isi é toutswit zot dé Tali té ankèr ansanm (*op. cit.*, p. 7) « Il y a très peu de temps que David est arrivé ici et Tali et lui se sont aimés tout de suite »

I fo nou okip in pé David (*op. cit.*, p.10) « Il faut que nous nous occupions un peu de David »

I. 4. 1. 2. Essai d'explication

L'indice *i* est présent devant certains verbes. Ce relevé d'exemples montre deux structures majeures : une première que l'on nomme structure prédicative et une seconde que l'on appelle structure existentielle. Contrairement à la structure prédicative qui a un sujet dont l'existence est présumée, dans le cadre de la structure existentielle, nous posons quelque chose qui ne peut pas être un vrai sujet : en clair, à gauche du prédicat, il n'y a pas de sujet.

- **Les structures prédicatives avec l'indice *i***

Les structures prédicatives avec *i* se présentent sous la structure sujet + prédicat comme dans l'exemple : *Lo zyé vèr ti fanm la i amar mon kèr* (LGZV, p.11) « Les yeux verts de cette femme nouent mon cœur ». Dans cette structure, l'existence du sujet est présupposée et le prédicat parle du sujet. L'indice *i* est alors le préverbe. Il est primordial de faire la différence entre auxiliaire et préverbe : le préverbe précède toujours immédiatement le verbe.

- **Les structures existentielles avec l'indice *i***

Dans les trois exemples recueillis ci-dessus, les groupes *i fadir* ; *i fé pas* et *i fo*, ne sont précédés d'aucun sujet : il n'y a pas de sujet dont l'existence est présupposée, la place du sujet est vide. L'indice *i* exprime le début du prédicat et ces prédicats « parlent du monde ». Il y a dans cette configuration, ce que nous pouvons appeler un défaut d'existence.

I. 4. 2. Propositions sans l'indice *i*

I. 4. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Exemples de structures prédicatives sans l'indice *i* :

Mwin noré di arèt laba, dann péi la Frans (LGZV, p.10) « J'aurais dû rester là-bas en France »

Li èkzamin lo zanimò li wa nana in boubou si son pat aryèr (LEACC, p.42). « Il examine l'animal, lui trouve une blessure à une de ses pattes arrières »

La frans, la patri lot koté la mèr, lavé fini anfinkont par kas lo kordonmorès té i amar ali ansanm la pwint èkzotik lil, lotrozour ankor sitantelman intans (LPE, p.8) « La mère patrie avait définitivement cassé le cordon mauresque qui l'amarrait à la pointe exotique de l'île naguère si intense »

Exemples de structures existentielles sans l'indice *i* :

Lavé kontantman dann zyé David (LGZV, p. 10) « Il y avait de la joie dans les yeux de David »

Na lontan, lontan minm, lavé in gran péi entouré ansanm la mer (LEACC, p. 66) « Il y a très longtemps, il y avait un grand pays entouré par la mer »

Domoun i rakont, na dsa lontan lontan minm lavé - ou byen lavé pwin, kisa i pé dir ? - in gran péi té i appel Zernyon (Dédalage, p.98) « Les gens racontent qu'autrefois, - il y avait ou il n'y avait pas, qui peut le dire ? - un grand pays qui s'appelait l'Araignon »

Lavé in fonkézèr lartizan mizisyin, lo non té Simandèf, té i viv la o dyabouyi (LPE, p.10) « Il y avait un poète artisan musicien qui s'appelait Cimandèf et qui vivait dans cette thébaïde minérale »

I. 4. 2. 2. Essai d'explication

Il existe des structures prédicatives et des structures existentielles sans l'indice *i*. Nous constatons que dans ces deux structures sans *i* ce sont les formes de l'auxiliaire *avwar* : *nana*, *lavé* etc. ; les formes de l'auxiliaire *ét* commençant par *l-* ou l'auxiliaire *va* qui apparaît.

Exemples :

Na lontan, lontan minm, lavé in gran péi entouré ansanm la mer (LEACC, p.66) « Il y a très longtemps, il y avait un grand pays entouré par la mer »

Lété son ti sœur « C'était sa petite sœur »

Ça va aport ali la sans « Cela va lui apporter de la chance »

Il y a en fait deux raisons à cette absence : la première est d'ordre grammatical et la seconde d'ordre non grammatical : le parasitage phonétique des pronoms personnels.

I. 4. 2. 2. 1. Les raisons grammaticales

I. 4. 2. 2. 1. 1. L'indice *i* et le verbe *êt* « être »

En créole réunionnais, le verbe *êt* (infinitif) a les formes fixes suivantes : *lé* pour le présent, *lété* pour l'imparfait, *sra* pour le futur et enfin *sré* pour le conditionnel. Nous proposons d'analyser ainsi ces formes :

- *l-* peut être considéré comme un préfixe suivi du radical *-é*, ou *-ét-*, *-é* étant le marqueur de l'imparfait ;

- *s-* est une forme de radical qui précède les désinences *-ra* et *-ré*,

ce qui donne : *l-é* ; *l-ét-é* ; *s-ra* ; *s-ré*, avec le radical souligné.

L'indice *i* est incompatible avec certaines formes de *êt*. Vérifions nos propos en utilisant les pronoms personnels *zot* et *él*. Nous disons *Zot lé kontan* « Ils sont contents » mais **Zot i lé kontan* est agrammatical et nous disons : *Él lé kontan* « Elle est contente » mais **Él i lé kontan* est agrammatical. Cela s'explique, selon nous, par le fait que le préfixe *l-* joue un rôle important. Analysons les énoncés *Zot lé kontan* et *Zot lété kontan* (ceci nous servira par la suite, pour faire une comparaison).

sujet	préfixe	radical	suffixe	complément
<i>zot</i>	<i>l</i>	<i>é</i>		<i>kontan</i>
<i>zot</i>	<i>l</i>	<i>ét</i>	<i>é</i>	<i>kontan</i>

Tableau 8 a) : L'absence de l'indice *i* avec *lé* et *lété* (verbe *êt*) en créole réunionnais

Si *i* est, selon nous, incompatible avec le préfixe *l-*, la copule qui commence par *s-* (*sra* et *sré*) l'admet. Considérons les exemples suivants :

Zot i sra kontan « Ils seront contents »

Zot i sré alé si navé pa u la pli « Ils y seraient allés s'il n'y avait pas eu la pluie »

sujet	indice <i>i</i>	radical	suffixe	complément
<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>s</i>	<i>ra</i>	<i>kontan</i>
<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>s</i>	<i>ré</i>	<i>alé si navé pa u la pli</i>

Tableau 8 b) : L'indice *i* et les formes *sra* et *sré* (verbe *ét*) en créole réunionnais : analyse d'exemples

Dans le premier tableau, *l-* est préfixe alors que dans le second tableau *s-* est radical. Contrairement aux formes *lé* et *lété* qui présentent un préfixe, les formes *sra* et *sré* n'en sont, eux, pas muni. C'est l'indice *i* qui précède la forme en *s-*. Lorsque nous superposons ces deux tableaux, nous remarquons que seul l'intitulé d'une colonne change : dans le premier tableau nous avons l'intitulé « préfixe » qui correspond au *l-* tandis que dans le second tableau c'est l'intitulé « indice *i* » qui est visible. Cet indice n'est donc présent devant la copule que lorsqu'elle a une forme qui commence par *s-*. Ces faits nous font dire que le préfixe *l-* a le même rôle fonctionnel que le préverbe *i*, c'est pour cela qu'il n'y a pas la présence de l'indice *i* devant le préfixe *l-* : ce dernier fait déjà office de *i*. Nous pouvons alors établir le tableau suivant :

sujet	préfixe <i>l-</i> ou indice <i>i</i>	radical	suffixe	complément
<i>zot</i>	<i>l</i>	<i>é</i>		<i>kontan</i>
<i>zot</i>	<i>l</i>	<i>ét</i>	<i>é</i>	<i>kontan</i>
<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>s</i>	<i>ra</i>	<i>kontan</i>
<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>s</i>	<i>ré</i>	<i>alé si navé pa u la pli</i>

Tableau 8 c) : Présence et absence de l'indice *i* avec les formes du verbe *ét* en créole réunionnais : analyse d'exemples

I. 4. 2. 2. 1. 2. L'indice *i* et le verbe *avwar* « avoir »

Il existe six formes principales (avec *a* comme radical) pour exprimer le verbe *avwar* « avoir » en créole réunionnais : *la* ; *na* et *nana* au présent, *lavé* à l'imparfait, *nora* au futur, *noré* au

conditionnel. Ces formes n'admettent pas l'indice *i*. Par exemple, l'énoncé *Na in loto déor* « Il y a une voiture dehors » se dit mais l'énoncé **I na in loto déor* est agrammatical. De même, l'énoncé *nora la pli demin* « Il y aura de la pluie demain » se dit mais l'énoncé **I nora la pli demin* est agrammatical. Nous pouvons établir la même analyse que celle effectuée pour les formes de *ét* « être » :

sujet	préfixe	radical	suffixe	complément
<i>él</i>	<i>l</i>	<i>a</i>		<i>fé sa</i>
	<i>n</i>	<i>a</i>		<i>in loto déor</i>
<i>él</i>	<i>n</i>	<i>a</i>	<i>na</i>	<i>in loto</i>
<i>él</i>	<i>l</i>	<i>a</i>	<i>vé</i>	<i>trwa rob</i>
<i>él</i>	<i>n</i>	<i>a</i>	<i>vé</i>	<i>pwin larjan</i>
	<i>n</i>	<i>o</i>	<i>ra</i>	<i>la pli demin</i>
<i>él</i>	<i>n</i>	<i>o</i>	<i>ré</i>	<i>voulu in zanfan</i>

Tableau 9 : L'absence de l'indice *i* avec les formes de *avwar* en créole réunionnais : analyse d'exemples

Les préfixes *l-* et *n-* des formes du verbe *avwar* jouent également le même rôle fonctionnel que le préverbe *i*. C'est encore une fois pour cette raison que l'indice *i* n'est pas présent devant ces préfixes.

I. 4. 2. 2. 1. 3. L'indice *i* et le verbe *alé* « aller »

Il y a trois formes pour exprimer le renvoi à l'avenir en créole : l'auxiliaire *sava* (homophone et dérivé du verbe *sava*), l'auxiliaire *va* et la désinence *-ra*. Prenons des exemples de la vie quotidienne :

Zot i sava bwar in vér avek le marié « Ils vont boire un verre avec le marié »

Demin zot va bwar in vér avek le marié « Ils boiront un verre avec le marié »

Demin zot i boira in vér avek le marié « Ils boiront un verre avec le marié »

Ces trois formes renvoient au futur mais pas de la même manière. Lorsque le locuteur énonce le premier exemple, nous sommes dans une action qui va se réaliser sous peu tandis que lorsqu'il énonce le second exemple, il y a une rupture nette, un éloignement de plus grande importance entre ce qui est dit et le moment où l'évènement aura lieu. L'indice *i* est présent dans les premier

et dernier exemples (avec *sava* et *-ra*) tandis qu'il ne l'est pas dans le second (avec l'auxiliaire *va*).

I. 4. 2. 2. Les raisons non grammaticales

I. 4. 2. 2. 1. Les contraintes phonétiques dues à la forme des pronoms

Pour expliquer ces contraintes phonétiques, nous proposons de procéder à un test avec le pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier *li* et celui de la troisième personne du pluriel *zot*. Nous disons *li* et non **li i* tandis que nous disons *zot i* et non **zoti*. Exemples :

Li vé dé kaz « Il veut deux maisons »

Zot i vé kat zanfán « Ils veulent quatre enfants »

Nous avançons l'hypothèse suivante : nous avons *i* avec *zot* car *zot* se termine par une consonne alors qu'il est absent avec *li* car *li* se termine par une voyelle.

I. 4. 2. 2. 2. Les contraintes rythmiques syllabiques

Nous pensons que la distribution des syllabes dans un énoncé suit un ordre précis : en effet à droite du verbe nous avons toujours deux syllabes⁵⁷. Attardons-nous sur les pronoms personnels compléments. Le tableau ci-dessous offre quelques exemples :

pronom personnel sujet	verbe	pronom personnel complément
<i>mi</i>	<i>koné</i>	<i>aou</i>
<i>ou</i>	<i>koné</i>	<i>amoin</i>
<i>mi</i>	<i>koné</i>	<i>pa ou</i>
<i>mi</i>	<i>koné</i>	<i>azot, banna</i>

Tableau 10 : La rythmique des pronoms personnels compléments en créole réunionnais : analyse d'exemples

L'importance de la rythmique est également perceptible dans le cadre des lexèmes interrogatifs. En créole réunionnais, ces lexèmes sont nombreux *ousa* « où » ; *kisa* « qui » ; *kosa*

⁵⁷ Il est impératif de ne pas confondre les deux structures suivantes : la première : sujet + verbe + pronom personnel complément comme l'exemple : *zot la dépès azot arivé* « Elle se sont précipitées » avec *azot* comme pronom personnel complément et la deuxième structure : verbe + sujet comme l'exemple : *dépès azot* qui peut signifier « Dépêchez-vous » avec *azot* comme sujet ce qui correspond à l'impératif. Il faut donc bien regarder dans quel contexte on se trouve face à une forme en *-a* postposée au verbe.

« quoi » ; *koman* « comment » etc. Précédemment, nous avons vu que *i* était incompatible avec les préfixes *l-* et *-n* cependant une exception existe dans le cadre des structures interrogatives.

Exemples :

Ousa zot i lé ? « Où êtes-vous ? »

Kisa i lé sa ? « Qui est-ce ? »

Kosa i lé sa ? « Qu'est-ce que c'est que cela ? »

Koman i lé ? « Comment ça va ? »

Ceux-ci montrent en effet la présence de l'indice *i*. Ce dernier suit immédiatement le lexème interrogatif et précède le lexème *lé*. L'énoncé **I ousa lé zot ?* est par exemple agrammatical. D'autre part, nous disons, par exemple, *Koman i lé ?* ainsi que *Koman lété ?* mais les énoncés **Koman lé ?* ou bien encore **Koman i lété ?* sont agrammaticaux. Cela s'explique encore une fois par le fait que la rythmique⁵⁸ de la phrase joue un rôle important : les groupes verbaux *i lé* et *lété* sont chacun formés de deux syllabes alors que le groupe verbal *lé* est monosyllabique. Par ailleurs, nous ne pouvons ajouter l'indice *i* devant la forme *lété* puisqu'il est déjà dissyllabique.

I. 5. Le préverbe *i* est-il présent dans les créoles mauricien, seychellois, martiniquais, guadeloupéen et haïtien ?

Nous avons vu auparavant que le préverbe *i* apparaît et joue un rôle capital au sein de la syntaxe du créole réunionnais. Notre but est ici de voir s'il apparaît dans les créoles mauricien, seychellois, guadeloupéen, martiniquais et haïtien. Notre démarche est la suivante : nous recueillons des énoncés dans les différents créoles et nous les analysons.

I. 5. 1. *i* existe-il dans les créoles mauricien et seychellois ?

I. 5. 1. 1. Le créole mauricien

I. 5. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Nos énoncés ont été recueillis dans *Le folklore de l'île Maurice* (noté *FIM* après nos énoncés créoles) de Baissac et dans *Bato likorn so sékré* de Patel (noté *BLSS* après nos énoncés créoles).

Longtemps longtemps dans payi Maurice, ti éna éne léroi qui ti gagne éne grand bassin (FIM, p.3) «

Il y a bien longtemps, il y avait au pays de Maurice un roi qui avait un grand bassin »

⁵⁸ Notre analyse des contraintes rythmiques est basée sur celle de Watbled (2014), « Le système verbal du créole réunionnais : principes syntaxiques et prosodiques », in *Créolité, créolisation : regards croisés*, dir. Laurence Pourchez, Éditions des archives contemporaines, p. 79-96.

Dix heires sonn , bonhomme loulou vini (*op. cit.*, p.81) « Dix heures sonnent, le bonhomme loup arrive »

Lendimain grand bomatin Loulou caciette dans gr nier (*op. cit.*, p.103) « Le lendemain, de grand matin, le loup se cache dans le grenier »

So mamzelle dire li : « Ah ! papa ! napas capabe,  a ! to mo papa, mo napas vl  mari  av toi » (*op. cit.*, p.119) « Sa fille lui r pondit : « Ah ! mon p re ! c'est impossible, cela ! tu es mon p re, je ne veux pas me marier avec toi » »

Femme l  arrive lacase so manman, li raconte li tout  a bande lamis re qui li fine pass  (*op. cit.*, p.177) « La femme arrive chez sa m re et lui raconte par quelles  preuves cruelles elle a pass  »

Zaute pousse li, zaute all  (*op. cit.*, p. 195) « Elles le renvoient et partent »

Lh re li tourne so lacase, li arr te dans bord cimin, li mette balle douriz enbas, li alle r de dibois sec (*op. cit.*, p.263) « En revenant chez elle, elle s'arr te au bord du chemin, met sa balle de riz par terre et va chercher du bois sec »

Li tenant faire  crire  ne lette av l roi pour raconte li tout  a (*op. cit.*, p.309) « Lieutenant fit  crire au roi pour lui donner toutes ces nouvelles »

Mo p  anv  ast  li pou kapitenn Mirenn (*BLSS*, p. 3) « J'ai envie de l'acheter pour le capitaine Haddock »

Bato la komi  ? (*op. cit.*, p.3) « Ce bateau co te combien ? »

Ki kalit  vol r sa ? (*op. cit.*, p.9) « Quelque sorte de voleur est-ce ? »

Get sa bann diaman-la ! (*op. cit.*, p.21) « Regarde ces diamants ! »

Ki finn ariv ou misi  Sakharine ? (*op. cit.*, p.29) « Que vous est-il arriv  Monsieur Sakharine ? »

Mo dan enn mov  p trin ! (*op. cit.*, p.37) « Me voil  dans de beaux draps ! »

Ki kot  linn sov  ? (*op. cit.*, p.47) « Par o  s'est-il enfui ? »

I. 5. 1. 1. 2. Bilan

Il n'y a aucune trace d'une quelconque forme *i* qui appara t dans notre corpus en cr ole mauricien.

I. 5. 1. 2. Le cr ole seychellois

I. 5. 1. 2. 1. Recueil des donn es, description et classification

Nos exemples sont issus de la vie quotidienne et du *Peace corps Language Training for Seychelles*⁵⁹ (not  *PCLTS* apr s l' nonc  cr ole) et sont des  nonc s spontan s de la vie

⁵⁹ Le *Peace corps language training for Seychelles* est un cours con u pour l'apprentissage de la langue cr ole seychellois. Il se compose de 36 le ons : histoires, dialogues, expressions, exercices, vocabulaire, notes de grammaire et des illustrations y sont incluses.

quotidienne.

I difisil viv sésel « Il est difficile de vivre aux Seychelles »

Lavi i kourt « La vie est courte »

Sa i joli « C'est joli »

Ki i dir ? - Pa tro mal (PCLTS, p.1) « Comment vas-tu ? - Pas trop mal »

Ki i péfer ? (op. cit., p.2) « Que fait-il ? »

Kot i pe ale ? - I pe al borlamer. (op. cit., p.3) « Où va-t-il ? - Il va à la mer »

I napa larzan (op. cit., p.11) « Il n'a pas d'argent »

En madam (Efna) i koz lo son travay son famir e son lavi (op. cit., p.130) « Une madame (Efna) parle de son travail, de sa famille et de sa vie »

Mon bann zanfan i la avek mwan (op. cit., p.130) « Mes enfants sont ici avec moi »

Avek bann gran zanfan, sirman i pli fasil ? (op. cit., p.132) « Avec de grands enfants, c'est assurément plus facile ? »

Sa entervi i kontinye lo kaset (op. cit., p.132) « Cette interview continue sur la cassette »

An fas Por Viktorya i annan en group senk zil (op. cit., p.128) « En face du Port Victoria il y a un groupe de cinq îles »

Serten lareg i sey protez sa lanvironman (PCLTS, p.128) « Certains sergents essayent de protéger l'environnement »

Albert i annan enn pti laboutik Mon Fléri (op. cit., p.133) « Albert a une petite boutique à Mon Fléry »

I annan bal ki pa pez san liv. I annan bal ki pez katreven-kenz liv (op. cit., p.133) « Il y a des sacs qui ne pèsent pas 45 kilos. Il y a des sacs qui pèsent 95 kilos »

I. 5. 1. 2. 2. Bilan

En seychellois, l'indice *i* est présent. Nous proposons de faire l'inventaire des études des linguistes puis nous présenterons notre propre analyse.

I. 5. 1. 2. 2. 1. État des lieux des recherches sur l'indice *i* en seychellois

I. 5. 1. 2. 2. 1. 1. Les travaux de Corne sur l'indice *i* en seychellois (1977 & 1978)

Corne & Moorghen (1978 : 64) reviennent sur l'origine de *i* :

[...] Nous devons chercher les origines de ce *i*. La reprise en seychellois à un parallèle évident en français : *le chien il vient ; les chiens ils viennent*. En français populaire, et au 17^e siècle, *il(s)* est phonétiquement [i] quand une consonne initiale suit. R. Chaudenson (1974 : 966-8) essaie de dériver le *i* seychellois et le *i* réunionnais [...] de cette seule source, mais la présence en R de *i* avec toutes les personnes et non uniquement la 3^e rend cette hypothèse insoutenable (pour R) à moins d'évoquer l'extension de cet élément à toutes les personnes. En S, [...], la reprise n'apparaît qu'à la 3^e personne à la seule exception de *zot*

qui est ambiguë (2^e et 3^e). L'hypothèse de Chaudenson paraît plus vraisemblable pour le *i* seychellois que pour le *i* réunionnais, et on ne saurait douter que *i*-reprise en S provienne, en partie au moins, d'un phénomène similaire existant dans une (ou des) variété(s) du 17^e siècle. Mais il est clair que ce que nous venons d'avancer ne reflète qu'une partie de la vérité, puisque la distribution de *i* n'est pas expliquée. Notre règle initiale d'insertion en rend compte, mais sans l'expliquer non plus. Implicitement, une telle règle fait appel à une notion assez vague d'extension analogique d'une reprise, qui aurait été, à l'origine, restreinte quant à son domaine d'application. Par exemple, si on prend le cas de *i ape* en face de **i pe* on peut supposer que *i pe* était acceptable à un moment (historique) donné mais ne l'est plus à cause de l'analogie de **i pu* (ce qui implique à son tour que **i pu* n'a jamais été acceptable) soit que *i ape* n'était pas acceptable autrefois mais l'est devenu selon le modèle fourni par *i + Prés + AdvAux*⁶⁰ (par exemple). D'autre part, si on suppose que la reprise était à l'origine exempte de restrictions, la distribution moderne est inexplicable. Mais notre règle est particulièrement faible en ce sens qu'elle ne rend pas compte du fait que *i*-reprise est parfois facultative. Or, dans l'état actuel de nos connaissances, nous sommes en effet obligés d'invoquer un jeu de forces analogiques pour « expliquer » certains faits, et notamment la reprise facultative avec *a(va)* et *fek* et l'existence de *i ape* (en face de **i pe*). Par contre, nous pouvons avancer une explication pour d'autres faits, en particulier la non-reprise devant *pa*, *pu*, *pe* et *ti*.

Pour Corne & Moorghen (1978 : 169), il est évident qu'il y a eu un rapport privilégié entre un état donné du réunionnais et du seychellois, cependant il émet plusieurs réserves :

[...] en tenant compte des faits de lexique relevés par R. Chaudenson (lexique partagé exclusivement entre R et S⁶¹), on ne saurait nier un rapport privilégié entre un état donné de R d'une part, et S d'autre part. Même si on ne retient pas notre analyse du phénomène par *i* en S, les phrases interrogatives emphatiques en sont une preuve incontestable. [...]. Or, si on suppose un ancêtre B⁶² commun aux COI⁶³, on voit que B a dû évoluer entre 1721 (colonisation de l'île Maurice) - époque où B ne possédait pas l'élément *i* - et 1770 (colonisation des Seychelles) où B avait cet élément. Ce qui implique que B et R sont deux objets historiquement distincts, du moins sur certains points, puisque le tour *le ki* (*lete ki* existant dès 1715 en R) n'apparaît en B qu'après 1721.

Selon Corne (1977)⁶⁴, l'indice *i* est pronom personnel sujet singulier. Il peut également apparaître comme marqueur prédicatif ou sujet impersonnel⁶⁵ et comme une reprise du sujet⁶⁶. La règle d'insertion qu'il postule est obligatoire dans certains cas et optionnelle dans d'autres :

$$\text{NP+ Prés + } \left. \begin{array}{l} a(va) \\ \text{adverbe.} \end{array} \right\} + (\text{Aux ad}) + \left. \begin{array}{l} apé \\ \text{adverbe.} \end{array} \right\} + \text{VG} \rightarrow \text{NP+ } i + \text{Prés... (etc.)}^{67}$$

⁶⁰ Présent + Auxiliaire adverbe.

⁶¹ Réunionnais et Seychellois.

⁶² Bourbonnais.

⁶³ Créoles de l'océan Indien.

⁶⁴ Nous avons employé une autre transcription graphique pour les exemples qui vont suivre.

⁶⁵ Il donne comme exemple *I war pour-dir i vre in Soungula* « Il voit qu'il est vrai que c'est un Soungoula ».

⁶⁶ Il donne les exemples *Marmay i koz ék li* « Les enfants parlent avec lui », *Dimiel i bon*. « Le miel est bon » *Mo al kot sa bann trip i été* « Je vais où ses entrailles sont ».

⁶⁷ Syntagme nominal (qui peut être un pronom) + Présent (temps) + *a(va)* (ou *n*) + (Adverbe auxiliaire) + *apé* (ou

Il s'intéresse (1977 : 35-38) au syntagme nominal sujet. Il constate que la reprise avec *i* est obligatoire avec un sujet pluriel⁶⁸ tandis qu'avec le sujet *zot* la reprise est bloquée⁶⁹ mais que celui-ci apparaît obligatoirement en surface avec la structure suivante : *zot + n + consonne*⁷⁰ et occasionnellement avec la structure : *zot + n + voyelle*⁷¹. Il note également que apparaît obligatoirement avec des déterminants tels que *en-de*, *lézot*, *tou* et devant les sujets pluriels autres que *zot*.

La règle que Corne postule pour la forme interrogative avec *i* est :

$$ki + NP1 + \left\{ \begin{array}{l} i \\ ti \end{array} \right\} + Cop + ? (NP1 \text{ Singulier ou pluriel})^{72}$$

comme dans l'exemple : *Ki Zan ti été ?* « Qui était Jean ? » mais cela ne peut se faire avec *zot*, ce qui fait que la structure :

$$ki + NP1 (\text{pluriel}) + zot + Cop ?$$

est incorrecte et l'exemple **Ki sa bann zom zot été ?* un énoncé agrammatical.

Corne s'intéresse ensuite à la reprise avec un sujet singulier. Dans ce cadre, il note que le syntagme verbal a une importance capitale. Selon lui, lorsque le syntagme verbal contient un verbe qui n'est pas copule la reprise avec *i* est obligatoire⁷³ mais optionnel lorsqu'il précède *fèk*, *ava* et *n*⁷⁴. La reprise avec *i* est également obligatoire lorsque le syntagme verbal se compose de la copule et d'un syntagme prépositionnel⁷⁵ et lorsque la copule apparaît en surface⁷⁶. Il note également que la reprise avec *i* est obligatoire lorsque le syntagme verbal se compose de la copule et d'un syntagme adjectival⁷⁷ mais optionnelle lorsque celui-ci est composé de la copule et d'un

fèk) (marqueurs préveaux) + Syntagme verbal → Syntagme nominal + *i* + Présent.

⁶⁸ Il donne l'exemple *Tou dimoun i apé dansé* « Tout le monde danse ».

⁶⁹ Il donne l'exemple *Zot tap laport* « Ils frappent à la porte ».

⁷⁰ Il donne l'exemple *Zot i'n bizin arete* « Ils devraient arrêter ».

⁷¹ Il donne l'exemple *Zot (i)n arive* « Ils sont arrivés ».

⁷² *ki* + Syntagme nominal + *i* (ou *ti*) + copule + ?

⁷³ Il donne l'exemple *Sa i fer bokou plezir pour santé* « Il lui fait grand plaisir de chanter ».

⁷⁴ Il donne l'exemple *Zonas (i) fèk manzé* « Jonas vient de manger ».

⁷⁵ Il donne l'exemple *Torti i koma ros* « La tortue est comme une roche ».

⁷⁶ Il donne l'exemple *Kot ou fam i été komela* « Où est votre femme maintenant / ce jour ? ».

⁷⁷ Il donne l'exemple *Manze i n pare* « La nourriture est prête ».

syntagme nominal. Enfin, *i* apparaît dans les phrases relatives⁷⁸.

I. 5. 1. 2. 2. 1. 2. Les travaux de Michaelis sur l'indice *i* en seychellois

Michaelis (2000) revient sur les origines de l'indice *i*. Elle déclare qu'en seychellois le processus de surgénéralisation du pronom de la troisième personne du singulier est allé très loin, que la fonction d'accord du marqueur a été réduite et qu'une nouvelle signification grammaticale lui a été donnée. Selon elle, *i* est un marqueur préverbal qui apparaît obligatoirement à la troisième personne du singulier ou du pluriel devant un syntagme nominal⁷⁹ et *i* n'apparaît pas dans le contexte de la négation ou lorsqu'il y a un autre marqueur préverbal au sein de l'énoncé (*pé, pou, ti etc.*). Enfin, *i* n'apparaît pas dans les énoncés tels : *I necesser pour Marie retournen* / **I necesser pour Marie i retournen*.

Michaelis (2000) revient sur deux hypothèses émises par Bickerton (1989 & 1990). La linguiste est contre l'hypothèse de ce dernier selon laquelle *i* est un marqueur d'accord (Bickerton, 1990) et l'hypothèse selon laquelle *i* est un marqueur du présent (Bickerton, 1989). Pour Michaelis, le fait que *i* n'apparaît pas avec la négation et d'autres particules pose problème dans la première hypothèse et le fait que *i* (marqueur du présent) n'apparaît pas avec d'autres pronoms personnels invalide la théorie de Bickerton. À contrario, elle propose (2000 : 166) l'hypothèse selon laquelle *i* serait une particule factive de TMA qui est utilisée à la troisième personne du singulier, au présent et dans les affirmations :

I proposed a third hypothesis (Michaelis, 1994 : 85 ff) : *i* is a dummy TMA particle which expresses as a portmanteau morpheme 3rd person agreement, present tense and affirmation. It does this in occupying the position to the left of the verb as a purely material filler to signal minimal finiteness. So *i* would still have its 3rd person agreement function, but enriched with two other unmarked notions, i.e. present tense and affirmation, in order to make sure that the following lexeme in the absence of any other verbal particle is interpreted as a finite or actualized verb⁸⁰.

I. 5. 1. 2. 2. 1. 3. Notre analyse de l'indice *i* en seychellois

⁷⁸ Il donne l'exemple *I war befi n mor* « Il voit la vache qui est morte ».

⁷⁹ Nous citons deux exemples qu'elle donne pour appuyer ses propos : *lakaz i zoli* « La maison est jolie » / **lakaz zoli* et *bann danm i dans* « Des dames dansent » / **bann danm dans*.

⁸⁰ J'ai proposé une troisième hypothèse (Michaelis, 1994 : 85 ff). Il s'agit d'une particule TMA factive qui exprime comme morphème portemanteau l'accord de la 3ème personne, le présent et l'affirmation. Il le fait en occupant la position à la gauche du verbe comme une charge purement matérielle pour signaler une finitude minimale. Donc *i* aurait toujours sa fonction d'accord de 3ème personne, mais enrichie de deux autres notions non marquées, à savoir le présent et l'affirmation, afin de s'assurer que le lexème suivant en l'absence de toute autre particule verbale est interprété comme un verbe fini ou actualisé. [Nous traduisons]

L'indice *i* n'est présent qu'à la troisième personne du singulier. Nous pouvons alors nous demander si ce *i* à la même valeur que le *i* réunionnais.

Ce *i* n'apparaît pas dans la totalité des énoncés seychellois. Certaines structures interrogatives telles : *Ki manyer ou apele ?* (PCLTS, p.1) « Comment t'appelles-tu ? » ou *Koman sava ?* (op. cit., p.1) « Comment vas-tu ? » ne disposent pas de l'indice *i* alors que dans d'autres structures interrogatives il apparaît comme par exemple : *Ki i dir ? - Pa tro mal* (op. cit., p.1) « Comment ça va ? - Pas trop mal ». Lorsqu'il est présent dans ses structures, selon nous, il est dénué de toute fonction : il est syntaxiquement vide.

De même, l'indice *i* est absent dans des énoncés tels : *Mon napa bato* (op.cit., p.11) « Je n'ai pas de bateau » ou *Napa nyaz dan lesyel* (op. cit., p.11) « Il n'y a pas de nuage dans le ciel » mais est présent dans : *I napa larzan* (op. cit., p.11) « Il n'a pas d'argent ». Analysons ces trois derniers exemples. Le premier exemple, structuré comme suit : pronom personnel + négation + complément, ne dispose pas de l'indice *i* *napa* est le marqueur de la négation. Lorsque nous transposons cet énoncé à la forme affirmative soit *Mon annan in bato* « J'ai un bateau », nous nous rendons compte que l'indice *i* n'apparaît pas non plus. L'absence de *i* se voit également dans le deuxième exemple. Cependant, lorsque nous le transposons à la forme affirmative nous obtenons l'énoncé suivant : *I annan nyaz dan lesyel*. Selon nous, *i* est ici pronom impersonnel suivi du verbe *annan* « avoir », la polarité positive de *napa* « ne pas avoir ». Le troisième exemple montre un élément *i* suivi d'une négation *napa*. Il s'agit ici du pronom de la troisième personne du singulier. La glose est : « Il n'a pas d'argent ». En conclusion, une forme *i* apparaît devant la négation *napa* mais il s'agit du pronom de la troisième personne du singulier.

i peut être placé en début d'énoncé ou après un groupe nominal. La forme *i* peut se retrouver en début d'énoncé comme dans l'exemple : *I difisil viv sésel* « Il est difficile de vivre aux Seychelles », dans ce cadre *i* est ici un pronom impersonnel. Notre corpus montre la présence de *i* après un groupe nominal singulier comme dans les exemples :

En madam (Efna) i koz lo son travay son famir e son lavi (op. cit., p.130) « Une madame (Efna) parle de son travail, de sa famille et de sa vie »

Lavi i kourt « La vie est courte »

ou après un groupe nominal pluriel comme dans l'exemple :

Mon bann zanfan i la avec mwan (op. cit., p. 130) « Mes enfants sont là avec moi »

mais celui-ci n'apparaît qu'à la troisième personne lorsque le groupe nominal n'est pas le pronom

personnel *i*. Nous analysons ces trois énoncés comme suit :

syntagme nominal	reprise du sujet	verbe	complément
<i>enn madam efna</i>	<i>i</i>	<i>koz</i>	<i>lo son travay son famir e son lavi</i>
<i>lavi</i>	<i>i</i>		<i>kourt</i>
<i>mon bann zanfan</i>	<i>i</i>		<i>la avec moi</i>

Tableau 11 : *i* reprise du sujet en créole seychellois : analyse d'exemples

Nous pouvons établir le tableau suivant avec l'exemple du verbe *santé* « chanter » :

	pronom personnel sujet	reprise du sujet	verbe	français
1sg	<i>mon</i>		<i>sant</i>	« je chante »
2sg	<i>ou</i>		<i>sant</i>	« tu chantes »
3sg (gn)	<i>madam efna</i>	<i>i</i>	<i>sant</i>	« madame efna chante »
1pl	<i>nou</i>		<i>sant</i>	« nous chantons »
2pl	<i>zot</i>		<i>sant</i>	« vous chantez »
3pl	<i>zot</i>		<i>sant</i>	« ils chantent »

Tableau 12 : Fonctionnement de l'indice *i* avec les pronoms personnels sujets en créole seychellois : analyse d'exemples

Selon nous, en créole seychellois *i* reprend le groupe nominal qu'il soit singulier ou pluriel. Il est donc différent du *i* du créole réunionnais dans lequel il apparaît à toutes les personnes et où il est marqueur prédicatif :

	pronom personnel sujet	marqueur préverbal <i>i</i>	verbe	français

1sg	<i>mi</i> (contraction de <i>moin</i> + <i>i</i>)		<i>sant</i>	« je chante »
2sg	<i>ou</i>	<i>i</i>	<i>sant</i>	« tu chantes »
3sg	<i>li</i> (contraction de <i>li</i> + <i>i</i>)		<i>sant</i>	« il / elle chante »
1pl	<i>ni</i> (contraction de <i>nou</i> + <i>i</i>)		<i>sant</i>	« nous chantons »
2pl	<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>sant</i>	« vous chantez »
3pl	<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>sant</i>	« ils / elles chantent »

Tableau 13 : *i* marqueur prédicatif et les pronoms personnels sujets en créole réunionnais : analyse d'exemples.

Résumé

En définitive, tous les faits que nous avons relevés au sein de corpus nous montre que la forme *i* en seychellois revêt plusieurs facettes différentes : il est pronom de la troisième personne du singulier, pronom impersonnel et c'est une reprise du sujet. Ces trois formes bien qu'identiques (se présentant sous la forme *i*) sont différentes par leur fonction. Ce sont les éléments qui gravitent autour de *i* qui va permettre de savoir dans quel contexte on se trouve. Ce *i* seychellois se révèle donc être différent du *i* présent en créole réunionnais.

I. 5. 2. *i* existe-t-il dans les créoles guadeloupéen, martiniquais et haïtien ?

I. 5. 2. 1. Les créoles guadeloupéen et martiniquais

I. 5. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Nos énoncés sont extraits de *Contes de nuits et de jours aux Antilles* (noté *CNJA* et suivi des numéros de page) de Césaire.

Mésiézédam, ti bolôm-la pati (*CNJA*, p.9) « Messieurs et dames, le garçon partit »

Ti bolôm la wè shouval li, Shérina (*op. cit.*, p.11) « Le garçon vit que son cheval Chérina était toujours là »

Mésiézédam, an tan lontan, yo té ka trouvé porié anni la kay sé Rwa [...] (*op. cit.*, p.25) Messieurs et dames, dans le temps, on ne trouvait des poiriers que dans le jardin du Roi [...]

Alé, sal Rwa ki ou yé ! Désand pou palé épi mwin ! (*op. cit.*, p.25) « Allez, sale Roi que vous êtes ! Descendez pour me parler ! »

Épi pli mové ankô, lè i ka sôti an lapôt lopital-la (*op. cit.*, p. 35) « Et le pire, c'est lorsque le cadavre passe la porte de l'hôpital »

Ni an madanm ki té gro ansint (op. cit., p. 37) « Une femme attendait un enfant »

Lè i déviré la kay-li, mèm jou-a, i akoushé. I fé an gason (op. cit., p. 37) « Lorsqu'elle retourna chez elle, ce jour même, elle accoucha d'un garçon »

Ti bolôm-là, sété la Sint-Vièj ki té marèn-li (op. cit., p. 65) « Ce garçon, c'était la Sainte Vierge qui était sa marraine »

Lèg, an sièl-la, voyé lèt-la ba Rwa Bèrzin épi i pati la kay Rwa Sharlmaï (op. cit., p. 99) « L'aigle, du haut du ciel, lança sa lettre au Roi Behanzin, puis il partit chez le Roi Charlemagne »

An jou, man jwin Konpè Lapin (op. cit., p.121) « Un jour, j'ai rencontré Compère Lapin »

I. 5. 2. 1. 2. Bilan

Il existe une forme *i* dans les créoles guadeloupéen et martiniquais comme le montrent nos exemples mais il s'agit du pronom de la troisième personne du singulier et non d'un marqueur prédicatif.

I. 5. 2. 2. Le créole haïtien

I. 5. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Nos énoncés sont tirés de la vie quotidienne et de l'ouvrage *Ravinodyab* de Morisseau-Leroy.

Wanform ? « Tu es en forme ? »

Nan pwen ni ravin ni dyab Ravinodyab. (Ravinodyab, p.9) « Il n'y a ni ravine ni diables à la Ravine aux Diables »

On swa, li tap pase pou l-al kay fanm li, l-apèsi dyab la. Li rele-l, li di-l : - Gade non. Se ou menm dyab yo di ki ret la a ? (op.cit, p.9) « Un soir en allant chez sa femme, il aperçut le diable. Il l'appela et lui dit : - Eh ! dis donc. C'est toi, le diable, qui, à ce qu'on dit, habites ici ? »

Dyab la pa fé ni dé ni taw. Li ranmase zafè-l li bwote, l-al rete on lòt kote (op.cit., p.9) « Le diable ne fit ni deux ni trois : il rassembla son bataclan, s'en alla habiter ailleurs »

Si on jenn gason gen kouray pou l-sekle plante, l-kab fè mayi, pwa, yanm, bannann, joumon, melon : tou sa l-vle (op.cit., p.21) « Un jeune garçon avec du courage peut défricher et planter, peut y faire du maïs, des pois, de l'igname, de la banane, du giraumon, des melons : tout ce qu'il veut »

Si l-rive, l-pap tounen (op.cit., p.23) « S'il y arrive, il ne reviendra pas »

Maman an lonje bra-l, li pase men-l, li jwenn tèt pi gran pitit gason-l lan, li vire tèt la dousman. (op.cit., p.74) « La mère chercha de la main tendue la tête de son fils aîné et la retourna doucement »

Poukisa yo pete ri kou m-nommen non ri Potchanm ? (op.cit., p.95) « Pourquoi éclatent-ils de rire dès que je nomme la rue du Pot de Chambre ? »

Sé la lombril li antere (op.cit., p.95) « C'est là que son nombril est enterré »

M-louvri pòt la (op.cit., p.108) « J'ouvris la porte »

I. 5. 2. 2. 2. Bilan

Il n'y a pas de forme *i* en créole haïtien.

Résumé sur le marqueur *i*

Nombre de linguistes (Chaudenson, Staudacher-Valliamée, Caid etc.) se sont intéressés à l'indice *i* et il est vrai que celui-ci occasionne encore aujourd'hui de vifs débats dans le milieu de la créolistique.

Nos différentes analyses concernant cet indice montrent que *i* existe bel et bien en créole réunionnais ancien, le plus souvent sous la forme *y* mais il est moins employé qu'aujourd'hui tandis qu'en créole mauricien ancien, il est totalement absent. Il est également absent dans en créole mauricien actuel et en haïtien. Les créoles martiniquais et guadeloupéen actuels disposent d'une forme *i* mais il s'agit du pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier (la forme courte). Enfin, en créole seychellois, une forme *i* est présente mais apparaît de façon limitée : il est pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier, pronom impersonnel et il est une reprise du syntagme nominal qu'il soit singulier ou pluriel. Il se distingue donc nettement de son homonyme réunionnais où *i* n'a qu'une seule fonction (celle de marqueur prédicatif) et où il est présent à toutes les personnes.

II. Le système des pronoms personnels en français et dans les créoles de l'océan Indien et de l'océan Atlantique

II. 1. Introduction

En créole réunionnais, le système des pronoms personnels est en étroite relation avec l'indice *i* et le système verbal. Nous proposons de passer en revue le système des pronoms personnel de la langue d'origine et ceux des créoles considérés.

II. 2. Le système des pronoms personnel en français

II. 2. 1. Formes

	pronoms personnels conjoints		pronoms personnels disjoints
	subjectaux	régis	

	(non régis)	directs		obliques		
		préverbaux	postverbaux	préverbaux	postverbaux	
1sg	je	me	moi	me	moi	moi
2sg	tu	te	toi	te	toi	toi
3sg masc	il	le	le	lui	lui	lui
3sg fém	elle	la	la	lui	lui	elle
réflexif		se		se		soi
1pl	nous	nous	nous	nous	nous	nous
2 pl	vous	vous	vous	vous	vous	vous
3 pl masc	ils	les	les	leur	leur	eux
3 pl fém	elles	les	les	leur	leur	elles

Tableau 14 : Le système des pronoms personnels en français, d'après Watbled (2013 b : 25)

II. 2. 2. Essai d'explication

Le français possède des pronoms conjoints (clitiques) et des pronoms disjoints. C'est le système des pronoms conjoints qui est le plus complexe. Citons Watbled (2013 b : 25-26) :

Les clitiques n'occupent pas la même position que les syntagmes nominaux, comme le montrent ces exemples :

(123) Il connaît ta femme

(124) Il la connaît.

Ils n'ont guère d'autonomie prosodique ou syntaxique et sont liés étroitement au verbe avec lequel il forme [...] un hyperverbe. Ainsi la suite *tu le lui diras*, par exemple, est un hyperverbe avec trois clitiques, *tu, le, lui* et une forme verbale : *diras*. [...] les pronoms conjoints subjectaux ne sont en aucun cas des sujets : faisant partie de l'hyperverbe, ils sont fortement attachés au verbe. Ils ont un statut plus proche de l'accord ou d'une reprise intraverbale que d'un vrai sujet. Quant aux pronoms personnels disjoints, leur autonomie syntaxique est la même que celle des syntagmes nominaux :

(125) Mes voisins, tu les connais (125b) Eux, tu les connais

(126) Ils sont arrivés après nos voisins (126b) Ils sont arrivés après eux.

II. 3. Les systèmes des pronoms personnels des créoles de l'océan Indien

II. 3. 1. Les pronoms personnels en créole réunionnais

II. 3. 1. 1. Formes

	formes courtes	formes longues
1sg	<i>moin</i>	<i>amoin</i>
2sg	<i>(v)ou</i>	<i>a(v)ou</i>
2sg (rare)	<i>twé</i>	<i>atwé</i>
3sg (masculin)	<i>li</i>	<i>ali</i>
3sg (féminin)	<i>él</i>	<i>aél</i>
1pl	<i>nou</i>	<i>anou</i>
2pl	<i>zot</i>	<i>azot</i>
3pl	<i>zot</i>	<i>azot</i>
	<i>banna</i>	

Tableau 15 : Le système des pronoms personnels en créole réunionnais d'après Watbled (2013b : 26)

II. 3. 1. 2. Essai d'explication

Le créole réunionnais ne connaît pas la distinction pronoms conjoints / pronoms disjoints qu'offre le système français. Les pronoms personnels possèdent dans ce créole une forme courte et une forme longue (avec le préfixe *a-*). Les formes courtes sont employées en position préverbale. Démonstration avec l'exemple du verbe *santé* « chanter » :

Mi sant « Je chante »

Ou sant / Twé i sant « Tu chantes »

Li sant « Il chante »

El i sant « Elle chante »

Nou sant « Nous chantons »

Zot i sant « Vous chantez »

Zot i sant « Ils chantent »

Banna i sant « Ils chantent »

Les formes longues sont utilisées en position postverbale. Démonstrons avec l'exemple du verbe *konèt* « connaître » :

Mi koné aou / Mi koné atwé « Je te connais »

Ou koné amwin « Tu me connais »

Li koné aél « Il la connaît »

Él koné ali « Elle le connaît »

Nou koné azot « Nous vous connaissons » / « Nous les connaissons »

Zot i koné anou « Vous nous connaissez »

Zot i koné amwin « Ils me connaissent »

Ou koné banna « Tu les connais »

II. 3. 1. 3. Genre et nombre des pronoms personnels sujets

Le pronom de la troisième personne du singulier *li* est masculin mais il peut aussi être féminin. Le versant féminin de *li* masculin est *él* : *él* est strictement féminin, quant à *li* il est masculin comme dans l'exemple : *Li sra sirman in gran Komandèr (Dédalage, p. 58)* « Il sera sûrement un grand souverain » et féminin comme dans l'exemple : *Lo pov Sélimèn té fé pityé, li lavé déza sis gran garson, lé sis la vi solèy lo minm zour (LEACC, p.6)* « Célimène faisait peine à voir, elle avait déjà six grands garçons, des sextuplés - les six étaient en effet entrés dans la vie à la queue leu leu le même jour ». *nou* (pronom de la 1^{ère} personne du pluriel) n'est pas le pluriel de *moin* : *moin* implique une seule personne tandis qu'avec *nou*, il y a *moin* + une ou plusieurs autres personnes. De même, *zot* (pronom de la 2^e personne du pluriel) n'est pas le pluriel de *ou* (variante *twé*) : là encore, *ou* (variante *twé*) implique une seule personne tandis qu'avec *zot*, il y a *ou* (variante *twé*) + une ou plusieurs autres personnes. Le créole réunionnais emploie la même forme (soit *zot*) pour exprimer le deuxième et la troisième personne du pluriel : ces formes n'ont pas les mêmes valeurs, il faut faire attention au contexte dans lequel nous nous trouvons. Le pronom de la 3^e personne du pluriel *banna* est exclusivement utilisé en référence à des humains.

II. 3. 1. 4. Les pronoms personnels sujets : substitués ou non ?

Les pronoms personnels sujets *moin*, *ou* (variante *twé*), *nou* ainsi que la deuxième personne du pluriel *zot* ne sont jamais substitués. En outre, il y a deux anaphoriques : la troisième personne du singulier *li* (ou *él*) et la troisième personne du pluriel *zot* et *banna*. Nous proposons de classer ces pronoms personnels selon quatre critères :

	acteur du discours (énonciateur)	personne humaine	déictique	anaphorique
<i>moin</i> <i>nou</i>	+	+	+	-
<i>ou</i> (var. <i>twé</i>) <i>zot</i> (2pl)	+	+	+	-
<i>li - él</i> <i>zot</i> (3pl) <i>banna</i>	-	+/-	+/-	+/-

Tableau 16 : Rôle des pronoms personnels sujets en créole réunionnais

II. 3. 2. Les pronoms personnels des créoles mauricien et seychellois

II. 3. 2. 1. Formes

	seychellois		mauricien	
	formes faibles	formes fortes	formes faibles	formes fortes
1sg	<i>mon</i>	<i>mwa</i>	<i>mo</i>	<i>mwa</i>
2sg	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>to</i>	<i>twa</i>
3sg	<i>i</i>	<i>li</i>	<i>li</i>	<i>li</i>
1pl	<i>nou</i>	<i>nou</i>	<i>nou</i>	<i>nou</i>
2pl	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>
3pl	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>

Tableau 17 : Le système des pronoms personnels des créoles seychellois et mauricien d'après Watbled (2009)

II. 3. 2. 2. Essai d'explication

II. 3. 2. 2. 1. Place des pronoms personnels

Les pronoms personnels sujets (formes faibles) apparaissent en position préverbale. Exemples avec le verbe *travay* « travailler » :

Mon travay lopital (sey) / Mo travay lopital. (mau) « Je travaille à l'hôpital »

Ou travay lopital (sey) / To (variante ou) travay lopital (mau) « Tu travailles à l'hôpital »

I travay lopital (sey) / Li travay lopital (mau) « Il, elle travaille à l'hôpital »

Nou travay lopital « Nous travaillons à l'hôpital »

Zot travay lopital « Vous travaillez à l'hôpital »

Zot travay lopital « Ils travaillent à l'hôpital »

Les pronoms personnels compléments (formes fortes) apparaissent en position postverbale.

Exemple avec le verbe *gété* « regarder » :

Sat gèt mwa « Le chat me regarde »

Sat gèt ou (sey) / Sat gèt twa (mau) « Le chat te regarde »

Sat gèt li « Le chat le regarde »

Sat gèt nou « Le chat nous regarde »

Sat gèt zot « Le chat vous/les regarde »

II. 3. 2. 2. Genre et nombre des pronoms personnels sujets

Le pronom personnel de la troisième personne du singulier (*i* en seychellois et *li* en mauricien) est masculin ou féminin. *nou* (1^{re} personne du pluriel) n'est pas le pluriel de *mon* (créole seychellois) ou *mo* (créole mauricien) de même que *zot* (2^e personne du pluriel) n'est pas le pluriel de *ou* (créole seychellois) ou *to* (variante *ou*) (créole mauricien).

II. 4. Les systèmes des pronoms personnels des créoles de l'océan Atlantique

II. 4. 1. Les pronoms personnels des créoles martiniquais et guadeloupéen

II. 4.1. 1. Formes

	pronoms personnels sujets		pronoms personnels compléments	
	formes longues	formes courtes	formes longues	formes courtes
1sg	<i>mwen / man</i>	<i>an</i> ⁸¹	<i>mwen</i>	<i>an</i>
2sg	<i>wou, ou</i>	<i>w</i>	<i>ou</i>	<i>w</i>
3sg	<i>i / li</i>	<i>i - y</i>	<i>li</i>	<i>y</i>
1pl	<i>nou</i>		<i>nou</i>	
2pl	<i>zòt</i>		<i>zòt</i>	
3pl	<i>yo</i>		<i>yo</i>	

Tableau 18 : Le système des pronoms personnels des créoles martiniquais et guadeloupéen
d'après Pinalie & Bernabé (2000)

II. 4. 1. 2. Essai d'explication

En créole martiniquais et guadeloupéen les pronoms personnels sujets ont quasiment les

⁸¹ *an* n'est pas employé en Martinique.

mêmes formes que les pronoms personnels compléments mais ils n'ont pas les mêmes fonctions.

Les pronoms personnels sujets sont placés avant le verbe. Exemple avec le verbe *konnèt* « connaître » :

Man / Mwen konnèt Pyè « Je connais Pierre »

(W)ou konnèt Pyè « Tu connais Pierre »

Li / i konnèt Pyè « Il connaît Pierre »

Nou konnèt Pyè « Nous connaissons Pierre »

Zot konnèt Pyè « Vous connaissez Pierre »

Yo konnèt Pyè « Ils connaissent Pierre »

Les pronoms personnels compléments sont placés à droite du verbe. Exemple avec le verbe *konnèt* « connaître » :

(W)ou konnèt mwen « Tu me connais »

Man konnèt (w)ou « Je te connais »

Man konnèt li « Je le connais »

Vou konnèt nou « Vous nous connaissez »

Nou konnèt vou « Nous vous connaissons »

Vou konnèt yo « Vous les connaissez »

Le pronom de la personne du singulier *mwen* peut se manifester en tant que sujet et/ou complément alors que sa variante *man* se manifeste exclusivement en fonction sujet⁸². Pareillement, le pronom de la deuxième personne du singulier *(w)ou* peut se manifester en tant que sujet et/ou complément. *(w)ou* prend la forme de *w* après une voyelle. Le pronom de la troisième personne du singulier *li* peut se manifester en tant que sujet et/ou complément. Mais le plus souvent c'est la forme courte du pronom personnel *i* ou *y* qui est employée. *i* ou *y* se manifeste après une voyelle. En outre, *li* est aussi bien masculin que féminin. Exemple : *I vini* peut signifier « Il est venu » mais également « Elle est venue ». C'est le contexte du discours qui va déterminer s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Seules les trois personnes du singulier (pronoms personnels sujets et pronoms personnels compléments) possèdent une forme courte. *nou* (pronom de la 1^{re} personne du pluriel) n'est pas le pluriel de *mwen* (pronom de la 1^{re} personne du singulier) et *zot* (pronom de la 2^e personne du pluriel) n'est pas le pluriel de *(w)ou* (pronom de la 2^e personne du singulier) Enfin, *yo* (pronom de la 3^e personne du pluriel) désigne « ils » ou

⁸² Exemple : *Man fin* « J'ai faim ».

« elles » selon le contexte dans lequel nous nous trouvons.

II. 4. 2. Les pronoms personnels du créole haïtien

II. 4. 2. 1. Formes

	pronoms personnels sujets		pronoms personnels compléments	
	formes longues	formes courtes	formes longues	formes courtes
1sg	<i>mwen</i>	<i>m</i>	<i>mwen</i>	<i>m</i>
2sg	<i>ou</i>	<i>w</i>	<i>ou</i>	<i>w</i>
3sg	<i>li</i>	<i>l</i>	<i>li</i>	<i>l</i>
1pl	<i>nou</i>	<i>n</i>	<i>nou</i>	<i>n</i>
2pl	<i>nou</i>	<i>n</i>	<i>nou</i>	<i>n</i>
3pl	<i>yo</i>	<i>y</i>	<i>yo</i>	<i>y</i>

Tableau 19 : Le système des pronoms personnels en créole haïtien d'après Hazaël-Massieux (2011)

II. 4. 2. 2. Essai d'explication

Le système des pronoms personnels du créole haïtien est très proche de celui des créoles martiniquais et guadeloupéen. Cependant, en créole haïtien ce sont les trois personnes du singulier et les trois personnes du pluriel des pronoms personnels sujets et compléments qui possèdent une forme courte : ce sont eux qui sont employés le plus souvent. De plus, en créole haïtien, les pronoms personnels sujets et les pronoms personnels compléments ont des formes identiques : il ne faut alors pas les confondre. Comme dans les créoles martiniquais et guadeloupéen, les pronoms personnels sujets se placent en position préverbale tandis que les pronoms personnels compléments se placent en position postverbale.

Résumé

Les pronoms personnels sujets et les pronoms personnels compléments sont en étroite relation avec les marqueurs préverbaux et le verbe. C'est pour cela qu'il est impossible de faire l'impasse sur ces systèmes lorsque nous abordons le domaine verbal. Il est clair que toutes les formes des pronoms des créoles considérés proviennent du français. À la différence de ce dernier qui dispose de pronoms conjoints et disjoints, les pronoms des créoles de l'océan Indien sont catégorisés en deux classes : une forme courte qui correspond aux pronoms personnels sujets et une forme longue qui correspond aux pronoms personnels compléments. Pour ce qui est des créoles de

l’océan Atlantique, les pronoms personnels sujets possèdent une forme courte et une forme longue (les formes courtes étant employées le plus souvent) et il en va de même pour les pronoms personnels compléments. Il y a néanmoins une différence entre les créoles martiniquais et guadeloupéen et le créole haïtien : là où les deux premiers possèdent en totalité - pronoms personnels sujets et pronoms personnels compléments compris - six formes courtes, le créole haïtien en compte en totalité douze. Enfin, nous pouvons dire que le rythme est au cœur de ces systèmes des pronoms personnels notamment en créole réunionnais.

Examinons à présent les systèmes verbaux du français et des créoles réunionnais, mauricien, seychellois, martiniquais, guadeloupéen et haïtien.

TROISIÈME PARTIE

I. Les systèmes verbaux du français et des créoles de l’océan Indien et de l’océan Atlantique

I. 1. Introduction

Dans la plupart des langues, une phrase se construit avec deux termes de base : le nom et le verbe. La notion de « nom » est assez simple contrairement à la notion de « verbe » qui se révèle être plus complexe. Illustrons nos propos avec le lexème « danse » en français : en tant que nom « danse » est simplement précédé d’un article soit singulier soit pluriel alors que le verbe « danse » invite à utiliser des pronoms, des terminaisons, des temps (exemple : « Il dansait » ; « Je danse » ; « Je danserais »).

Dans cette partie, nous nous attardons, dans un premier temps, sur le système verbal du français. Les notions de « formes », « voix », « nombre », « personnes » ainsi que les notions de « mode », « temps » et « aspect » sont examinées. Nous abordons également les verbes transitifs et intransitifs ainsi que les verbes de modalité.

Dans un deuxième temps, nous nous attardons sur les notions de « temps », « mode » et « aspect » en créole. Nous abordons ensuite chaque système verbal créole : nous nous intéressons à la notion de « verbe », à la manière dont les auxiliaires « être » et « avoir » français sont rendus dans les créoles, et aux marqueurs prédicatifs. Les divers travaux antérieurs sur ces aspects sont examinés.

I. 2. Le système verbal du français

I. 2. 1. La morphologie du verbe

I. 2. 1. 1. Forme, voix, nombre et personne

Les formes verbales comportent un nombre important d’informations sur le plan sémantique et sur le plan morphologique. En français, le verbe est structuré de la manière suivante : radical + terminaison. Les modes se subdivisent en mode personnels (temps passé, présent, futur et du conditionnel) et en mode non personnel (infinitif et participe, passé et présent). Certaines formes verbales sont simples (exemple : « Je mange » (présent)), d’autres sont composées (exemple : « J’ai mangé » (passé composé avec l’auxiliaire « avoir »)).

Trois notions sont à prendre en compte lorsque nous analysons le verbe : l’acte de locution, la

structure de l'événement et le rôle grammatical. Ainsi selon Léon & Bhatt (2009 : 130) :

La notion de l'acte de locution désigne les divers éléments de la situation de communication. On distingue :

- Le locuteur, la personne qui parle
- L'interlocuteur, la personne à laquelle s'adresse le locuteur
- L'énoncé, le message linguistique produit par le locuteur
- Le moment de locution, le moment où le locuteur parle [...]

On distingue ensuite les divers participants dans la structure de l'action :

- L'actant (ou dans certains cas l'agent), la personne ou l'entité qui fait véritablement l'action du verbe
- L'action même du verbe
- Le moment de l'action, le moment réel où l'action a lieu
- Le patient (ou le thème), la personne ou l'entité qui subit directement l'action du verbe
- Le bénéficiaire, la personne ou l'entité qui profite indirectement de l'action du verbe. [...]

On distingue finalement le rôle grammatical des différents éléments de la phrase :

- Le sujet grammatical de la forme verbale
- Le verbe même
- Les compléments d'objets directs et indirects.

Il faut aussi distinguer la voix active de la voix passive. Selon Léon & Bhatt (2009 : 131) la distinction entre ces deux voix dépend « de l'interaction entre les deux derniers éléments ».

Ainsi :

À la voix active, le sujet grammatical est également l'actant de l'action. Dans la phrase *le chien mord Pierre*, c'est le sujet grammatical *chien*, qui est l'actant et fait l'action *mord*. On peut alors se dire que le sujet grammatical est « actif ». Dans cette phrase, c'est le complément d'objet direct, *Pierre*, qui est le patient et subit l'action.

À la voix passive le sujet grammatical de la phrase est le patient de l'action. Ainsi, dans la phrase *Pierre est mordu par le chien*, le sujet grammatical *Pierre* subit l'action de *mordre*. On peut dire alors que le sujet grammatical de la phrase est « passif ». Celui qui fait véritablement l'action de *mordre*, à savoir *le chien*, se trouve dans la proposition introduite par la préposition. Il est appelé traditionnellement complément d'agent.

Certains linguistes et grammairiens distinguent également une troisième voix que l'on appelle voix pronominale ou voix moyenne. Ce qui distingue les verbes pronominaux des autres types de verbes est la présence d'un pronom obligatoire. Ce pronom peut représenter soit le patient, soit le bénéficiaire de l'action.

La voix pronominale se sous-divise en trois catégories :

- La voix pronominale réfléchie, où il y a une seule personne qui est à la fois l'actant et le patient de l'action, comme dans : *François se lève de bonne heure*.
- La voix pronominale réciproque, où il y a deux personnes qui sont à la fois l'actant et le patient d'une seule et même action, comme dans : *Georges et Laura s'aiment*.
- La voix pronominale avec un pronom grammaticalement vide, où le pronom indique un changement de sens ou un sens particulier, comme dans : *Charles s'est aperçu de son erreur*.

Le nombre se divise en deux catégories : le singulier (« je », « tu », « il ») où il n'y a qu'un seul actant et le pluriel (« nous », « vous », « ils ») où il y a au moins deux personnes au plan

référentiel. Le français possède également un pronom « on » qui correspond à la troisième personne du singulier mais qui peut également faire référence à la première personne du pluriel : par exemple « on vient » pour dire « nous venons ». Le français distingue également le « vous » de politesse qui correspond soit à « tu » (2^e personne du singulier) soit à un pluriel.

Le dernier élément qu'il faut prendre en compte c'est la personne. Voici la définition que donnent Léon & Bhatt (2009 : 133) :

La personne désigne un concept apparemment simple, mais en réalité assez complexe, qui dépend d'une interaction entre l'acte de locution, la structure de l'action et le rôle grammatical. Le concept de personne permet de définir précisément celui qui fait l'action. Cette notion est définie par rapport au locuteur et signifie que tout verbe contient un acte de locution implicite « je dis que » ou « je vous dis que ».
Les verbes français peuvent être conjugués de trois façons, avec la première, la deuxième ou la troisième personne.

I. 2. 1. 2. Mode, temps et aspect

I. 2. 1. 2. 1. Le mode

Dans la grammaire traditionnelle française, les verbes peuvent se conjuguer selon quatre modes différents : le mode indicatif (qui permet à celui qui parle d'affirmer l'évènement qu'il énonce) ; le mode impératif (qui permet à celui qui parle de donner un ordre à un interlocuteur ou à une troisième personne afin qu'il fasse l'évènement exprimé par le verbe) ; le mode subjonctif (qui permet à celui qui parle d'affirmer de manière plus ou moins nette l'évènement exprimé par le verbe. Il s'agit de manière générale d'atténuer une affirmation) ainsi que le mode conditionnel (mode de l'irréel).

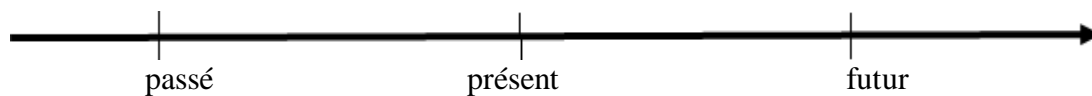
Cependant, il existe des cas où par exemple, le doute peut être exprimé par l'indicatif ou un ordre par le subjonctif. Ce sont en fait les critères syntaxiques qui gouvernent l'emploi des modes. D'autre part, à notre avis, le conditionnel doit être considéré comme faisant partie de l'indicatif comme le présent, le passé et le futur : en réalité, le conditionnel est à l'imparfait ce que le futur est au présent, et l'imparfait est au présent ce que le conditionnel est au futur.

L'infinifit et le participe ne sont pas des modes tensés : ce sont des modes non personnels.

I. 2. 1. 2. 2. Le temps

Les temps morphosyntaxiques des verbes sont les formes par lesquelles on situe l'action sur la ligne du temps (passé, présent, futur). Cette précision temporelle peut être donnée soit par rapport au moment du discours (oral ou écrit) soit par rapport à une indication de contexte ou

encore par rapport à un autre verbe de la phrase. Le repère fondamental est le moment de l'énonciation. Le temps est en général représenté comme suit :



I. 2. 1. 2. 3. L'aspect verbal

L'aspect verbal sert à désigner l'état de l'action du verbe. Il existe deux aspects en français : l'aspect accompli et l'aspect non-accompli.

I. 2. 1. 3. Les verbes transitifs et intransitifs

De manière générale, pour les verbes dits transitifs, l'événement peut avoir un patient tandis que les verbes intransitifs ne peuvent pas se combiner avec un complément d'objet direct. Cette notion de transitivité est abordée par Léon & Bhatt (2009 : 141) :

La notion de transitivité désigne le fait que certaines formes verbales se combinent avec un complément d'objet direct au niveau grammatical. Il s'agit en fait d'une propriété de combinaison syntaxique des formes verbales et non d'une distinction morphologique. Cette propriété de combinaison avec un complément d'objet direct dépend surtout de certaines propriétés sémantiques du lexème verbal.

I. 2. 1. 4. Les verbes de modalité et les auxiliaires temporels

La grammaire traditionnelle française distingue les verbes de modalité - parfois considérés comme « auxiliaire modaux » - qui servent à exprimer la possibilité, la probabilité ou encore l'obligation des auxiliaires temporels qui servent à nuancer le moment de l'événement. Les auxiliaires temporels les plus courants sont :

- « venir de » + infinitif qui exprime le passé récent ;
- « être en train de » + infinitif qui exprime le présent progressif ;
- « aller » + infinitif qui exprime le futur proche ;
- « être sur le point de » qui exprime le futur imminent.

I. 2. 2. La copule « être » en français

La fonction de la copule est d'unir le sujet à l'attribut comme dans l'exemple : « Leila est fatiguée ». Elle porte les marques de temps, de mode ou d'accord mais elle n'est pas porteuse de sens. Le dictionnaire de Mounin (1974 : 87-88) la définit comme suit :

Se dit en général d'un terme de liaison et, spécifiquement, du verbe *être* qui lie le sujet à l'attribut. *L'air EST pur*. Selon une définition plus précise de Martinet : « Élément du contenu sémantique nul qui indique le caractère prédicatif du substantif ou de l'adjectif suivant et auquel, matériellement, s'agglutinent les déterminations temporelles et modales de ce prédicat ». Martinet distingue aussi des copules vides (verbe *être*) et des copules sémantiquement pleines (*sembler, paraître*, etc.), « susceptibles de recevoir des déterminations [sémantiques] autres que celles du prédicat substantival ou adjectival suivant ».

I. 3. Le système TMA dans les créoles

« Presque tous les linguistes qui étudient le phénomène des langues créoles admettent que le système aspecto-temporel (le système TMA, c'est-à-dire de temps, mode, aspect) est le trait peut-être le plus typique de ces langues »⁸³.

Plusieurs théories ont été mises au jour concernant le système TMA des langues créoles. Une des théories les plus controversées est celle de Bickerton. Selon lui, le système TMA prototypique des langues créoles se subdivise en trois oppositions fondamentales :

- Temps : antérieur / non antérieur
- Mode : irréel / non irréel
- Aspect : non-ponctuel (habituel) / ponctuel.

Par ailleurs, on entend souvent dire que les langues créoles ne connaissent pas la flexion et que le temps, le mode et l'aspect sont exprimés par des marqueurs préverbaux.

Dans cette section, nous nous proposons de revenir sur les notions de flexion et de mode dans les langues créoles. Ensuite nous listons les différents aspects que l'on peut retrouver dans le système verbal des différents créoles.

I. 3. 1. Flexion ou non dans les langues créoles?

Cette affirmation donnée *supra* concernant le fait que les langues ne connaissent pas la flexion est selon nous inexacte. En effet, la flexion ne se limite pas aux accords et si les créoles mauricien, seychellois, martiniquais, guadeloupéen et haïtien connaissent l'absence d'accord du verbe avec le sujet, le créole réunionnais la connaît. Dans ce dernier, l'expression grammaticale du temps, de l'aspect et de la modalité est exprimée par la flexion verbale, l'auxiliation et les particules préverbaux. Il faut noter que contrairement aux autres créoles mentionnés, le créole réunionnais ne dispose que de deux préverbes : *té* et *i*. De plus, les auxiliaires de ce système connaissent eux aussi la flexion. Afin d'avoir une définition claire des notions abordées ci-dessus, nous proposons

⁸³ Alleyne Mervyn C., 1996, *Syntaxe historique créole*, p.105.

de nous tourner vers Watbled (2015 : 112) :

Il y a *flexion* quand la structure morphologique du mot est affectée par l'attribution de propriétés grammaticales, dans le sens où les modifications morphologiques que ce mot subit servent de marqueurs aux propriétés grammaticales en question. Un *auxiliaire* est un verbe spécialisé dans l'expression grammaticale du temps, de l'aspect ou de la modalité, ou encore de la voix, identifiables par des propriétés spécifiques le distinguant des verbes non auxiliaires. Dans une langue connaissant la flexion verbale, les auxiliaires sont normalement eux-mêmes sujets à la flexion. Une *particule* est une forme non verbale invariable, également spécialisée dans l'expression du temps, de l'aspect ou de la modalité.

Contrairement aux auxiliaires, les marqueurs préverbaux ne peuvent être séparés des verbes auxquels ils sont reliés. Watbled (2015 : 118) cite les exemples suivants en créole réunionnais :

(38) /zot i dor pa/ (« Ils ne dorment pas »)

(39) /zot la pa dormi/ (« Ils n'ont pas dormi »)

(40) /zot té i dor pa/ (« Ils ne dormaient pas »)

(41) /ou va pa fé sa/ (« Tu ne feras pas ça » « Tu ne vas pas faire ça »)

Alors que la négation /pa/ sépare l'auxiliaire et le verbe suivant en (39, 41, 42), elle ne peut pas s'insérer entre la particule préverbale et le verbe en (38, 40, 42)

Dans ces exemples, la distribution de la négation se ramène à une règle simple : elle est placée après le verbe à la forme tensée : /dor/ en (38,40), /la/ en (39), /va/ en (41), /sava/ en (42). Par ailleurs, les particules préverbaux /té/ et /i/ sont suivis de formes verbales tensées, alors que les auxiliaires régissent des formes verbales non tensées, ce qui constitue une autre différence. [...] Les particules et les auxiliaires appartiennent à des paradigmes différents.

I. 3. 2. La notion de « mode »

Nous proposons de classer les modes selon deux catégories: les formes finies et les formes non finies. Dans la catégorie des formes finies se trouvent : le présent (*manj*), l'imparfait (*manjé*), le futur (*manjra*) et le conditionnel (*manjrê*) et dans la catégorie des formes non finies se trouvent l'infinitif (*manjê*) et le participe passé (*manjé*). Contrairement au français, le mode du subjonctif n'existe pas dans les créoles.

I. 3. 3. La notion d'« aspect »

La notion d'« aspect » est assez complexe et a été explorée par beaucoup de linguistes. En ce qui nous concerne, nous souscrivons à la définition que donne le dictionnaire de Mounin (1974 : 41) :

[L'] aspect désigne à proprement parler, une catégorie grammaticale (qui n'existe pas dans toutes les langues), différentes des catégories de temps, du mode et de la voix, et qui manifeste le point de vue sous lequel le locuteur envisage l'action exprimée par le verbe : comme accomplie, c'est-à-dire vue de son achèvement, son résultat, ou comme inaccomplie, vue dans sa durée, sa répétition [...].

Nous proposons de revenir sur les différents aspects qui existent dans les créoles. Nos exemples

sont en créole réunionnais.

I. 3.3.1. L'aspect imperfectif (aussi appelé aspect « inaccompli »)

L'aspect imperfectif est défini par le dictionnaire de Mounin (1974 : 169) comme suit :

Dans certaines langues, valeur aspectuelle grammaticale qui s'oppose au perfectif et qui indique que l'action est considérée par le locuteur comme inaccomplie ; [...]. Transposée dans les langues qui ne connaissent pas l'opposition formelle accompli - inaccompli, la notion d'imperfectif n'est plus qu'une valeur sémantique : ainsi quand on parle d'un aspect imperfectif à propos de *je mange, il neige, nous partons*. [...].

L'aspect imperfectif se subdivise en deux sous-classes aspectuelles : le progressif et l'itératif.

I. 3. 2. 2. L'aspect perfectif (aussi appelé « accompli⁸⁴ »)

L'aspect accompli ou perfectif est défini comme suit par le dictionnaire de Mounin (1974 : 253) :

Dans certaines langues, valeur aspectuelle grammaticale s'opposant à l'imperfectif et indiquant que l'action est envisagée comme achevée, accomplie [...].
On attribue souvent un aspect imperfectif à des syntagmes verbaux appartenant à des langues qui ne connaissent pourtant pas l'opposition formelle perfectif ~ imperfectif [...].

Exemple : *Ma la fine santé « J'ai déjà chanté ».*

I. 3. 2. 3. L'aspect progressif

Le progressif exprime un procès en cours de réalisation au moment où le locuteur parle.

Exemple : *Koi ou la pou fé ? Ma la pou manzé « Qu'est-ce que tu es en train de faire ? Je suis en train de manger ».*

I. 3. 2. 4. L'aspect itératif

L'itératif est l'aspect habituel : l'événement est envisagé dans sa répétition. Ce dernier exprime l'habitude, la succession ou encore la répétition. Exemple : *Tou lé dimans li manj la viann « Tous les dimanches, il mange de la viande ».*

I. 3. 2. 5. L'aspect prospectif

L'événement est orienté vers le futur comme dans l'exemple : *Mi sava dansé « Je vais*

⁸⁴ Certains parlent également d'aspect « aoriste ». Cet aspect est défini par le dictionnaire de Mounin (1974 : 31) comme une catégorie verbale qui indique généralement un passé (mais non toujours, car il y a un impératif, un subjonctif, un optatif, un infinitif aoriste en grec), sans référence à la durée, à l'accomplissement ou au développement du procès ; par rapport au parfait, à l'imparfait, l'aoriste est un pur passé, un passé non « délimité » (c'est le sens étymologique du vocable grec).

danser ». Une autre forme du prospectif est *pa loin (d)* qui exprime un futur proche.

I. 3. 2. 6. L'aspect inchoatif

L'événement est vu dans son commencement comme dans l'exemple : *I komans fé fré* « Il commence à faire froid ».

I. 4. Le système verbal du créole réunionnais

I. 4. 1. Le verbe en créole réunionnais

Les verbes du créole réunionnais sont issus en grande partie du français. Voici quelques exemples :

- « battre » qui a donné *bat* en créole réunionnais ;
- « mettre » qui a donné *met* en créole réunionnais ;
- « chanter » qui a donné *santé* en créole réunionnais, etc.

Cependant, le fonctionnement des deux langues n'est pas identique (nous l'avons évoqué *supra*). Comparons le verbe « chanter » en français et en créole réunionnais : en français nous avons « nous » qui est le pronom de la 1^{re} personne, « chant- » qui est le radical et « -ons » qui est la terminaison de la 1^{re} personne du pluriel alors qu'en créole réunionnais nous avons *nou* 1^{re} personne du pluriel et *sant* qui est le radical. En français, la terminaison est essentielle tandis qu'en créole réunionnais le radical suffit, la 1^{re} personne étant exprimée par *nou*. Il y a accord en français et pas en créole.

I. 4. 1. 1. État des lieux des recherches antérieures sur le verbe

Beaucoup de linguistes (par exemple, Cellier : 1985 ; Ramassamy : 1985 etc.) distinguent deux types de verbes en créole réunionnais : les verbes variables qui se subdivisent en « formes courtes » et « formes longues » et les verbes invariables.

Voici la vision qu'ils ont des verbes variables avec quelques exemples :

formes courtes	formes longues	français
koz	kozé	« parler »
manz	manzé	« manger »
okup	okupé	« occuper »
esper	esperé	« espérer »
sant	santé	« chanter »
briz	brizé	« briser »
komans	komansé	« commencer »
manz	manzé	« manger »
sot	soté	« sauter »

Tableau 20 a) : Vision de certains linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais : verbes variables ayant leur forme longue en -é

La forme longue n'est pas toujours en -é :

formes courtes	formes longues	français
dor	dormi	« dormir »
sort	sorti	« sortir »
fin	fini	« finir »
kour	kouri	« courir »

Tableau 20 b) : Vision de certains linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais : verbes variables ayant leur forme longue en -i

formes courtes	formes longues	français
bwa	bwar	« boire »
né	net	« naître »

Tableau 20 c) : Vision de certains linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais : verbes avec une forme infinitive pour forme longue

Ces linguistes distinguent les verbes variables des verbes invariables. Ces derniers sont selon eux, par exemple :

verbes invariables	français
rand	« rendre »
pren	« prendre »
bat	« battre »
met	« mettre »
mor	« mourir »

Tableau 20 d) : Vision de linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais : les verbes invariables

Nous nous proposons de revenir en détail sur les travaux de Caid (2000) et de Staudacher-Valliamée (2004) et nous donnerons alors notre point de vue.

I. 4. 1. 1. 1. L'étude de Caid (2000)

Caid (2000 : 112 -113) trouve la formulation « formes courtes » et « formes longues » trop simpliste :

Dans quelques écrits sur le CR⁸⁵ (par exemple, Pierre Cellier : 1985 ; G. Ramassamy : 1985), mais aussi, au sujet d'autres créoles français, la distinction est généralement faite entre des formes longues et des formes courtes des lexèmes, sur le plan morphologique : Exemples : travaj / travaje : travailler - mazin / mazine : imaginer.

De façon générale, la forme courte est, d'une part employée au présent et dans la variété basilectale du passé (exemple 2) et d'autre part à l'accompli, lorsque le verbe est suivi d'une expansion. Dans les autres cas, on emploie la forme longue.

Exemples :

- formes courtes :

1) au présent (IR 10) LO2 : dɔmun i ẽvãt (= Les gens inventent.)

2) au passé (IR 10) IR 10 ah li te i fãt kɔm sa dã sɔ kaz (...) (= Ah ! Il chantait comme ça chez lui (...))

3) à l'accompli : li la kas lasjet (= il a cassé l'assiette)

4) forme longue à l'accompli : lasjet la kase (= l'assiette s'est cassée)

En fait, cette règle des formes courtes et formes longues n'est pas aussi simple que le laisse entendre la généralisation qui en est faite : elle ne donne pas de précision sur le fonctionnement morfo-phonologique et sémantique des unités.

Caid (2000 : 125) a cette vision du verbe que nous avons décrite *supra* : elle fait l'analyse des verbes du type *sant* - *santé* :

[...] la marque verbale est souvent indiquée en CR en position préverbale. Elle a deux formes possibles pour les verbes issus des verbes français du premier groupe ; la forme longue est requise lorsque, syntaxiquement, aucun élément linguistique ne suit le verbe, ou encore lorsqu'une coupe intonative est marquée par le locuteur dans le discours.

Le participe passé fait toujours partie d'un morphème discontinu (marqueur d'accompli : *la* + V⁸⁶ participe passé).

⁸⁵ Créole réunionnais.

⁸⁶ Verbe.

Deux formes sont possibles, toujours pour des raisons phonotactiques. La forme infinitive d'un verbe est une forme nominale qui ne peut prendre de marque de personne et de nombre. Il est judicieux de mentionner l'existence de ces emprunts (base verbale, participe passé, infinitif) au français, dans la mesure où des verbes de troisième groupe montrent que leur morphologie ne se réduit pas à deux formes (courte / longue) comme pour les verbes issus ou calqués sur ceux du premier groupe en français (cf. *boire* : /bwa/ (base verbale), /by/ ou /bwar/ (participe passé), /bwar/ (infinitif).).

Elle dresse le tableau des verbes ayant une seule forme et détaille les formes longues qui seraient inacceptables (2000 : 125)⁸⁷ :

français	base verbale en cr	éventuelles formes longues inacceptables
1. battre	bat	*bate *baty *bati
2. se mettre debout	dəbut	*dəbute
3. mettre	met	*mete
4. (se) cacher	kasjet	*kasjete
5. tenir (forme ancienne et plus particulièrement basilectale)	tjēbo	??
6. faire mal	femal	*female
7. mourir	mɔr	*muri
8. naître	ne	*net (inacceptable dans la variété basilectale)

Tableau 20 e) : Verbes à forme unique selon Caid (2000 : 125)

I. 4. 1. 1. 2. L'étude de Staudacher-Valliamée

Staudacher-Valliamée (2004 : 84-85) écrit ceci :

À l'accompli (passé-composé des grammaires traditionnelles), bon nombre de verbes attestent une forme à deux variantes contextuelles, c'est-à-dire non libres : une est dite courte (ex 5, 7), l'autre longue (ex 6).

Ex.5 : *Koudvan la rash lè piédboi* « Le cyclone a déraciné l'arbre »

Ex.6 : *Koudvan la rashé* « Le cyclone (l')a déraciné »

Ex. 7 : *Koudvan la rash ali* « Le cyclone l'a déraciné »

On identifie la forme courte quand le verbe est déterminé par un adverbe de manière (ex 8), un objet nominal ou pronominal (ex 5), un complément circonstanciel de lieu (ex 9). La forme longue apparaît toujours seule (ex 10).

Ex. 8 : *Moin la dor konmssa minn* « J'ai dormi ainsi »

⁸⁷ Nous faisons apparaître ce tableau en complément du tableau 20 d.

Ex. 9 : *Li la dor dann shëmin* « Il a dormi dans la rue »

Ex. 10 : *Moin la tonm si lë li, moin la dormi* « Me laissant tomber sur le lit, je me suis endormi »

La forme du signifiant ou morphologie du verbe est donc conditionnée par leur valence [...].

Les caractéristiques morphologiques du verbe sont visibles dans l'analyse du noyau ou thème verbal. Sa forme est fixe, ne varie pas lorsque le verbe est employé au non accompli (présent des grammaires traditionnelles) : *Mi boir* « je bois » ou *boir* « tu bois », *li boir* « il/elle boit », *nï boir* « nous buvons », *zot i boir* « vous buvez » *banna i boir* « ils boivent ». On remarque que le verbe créole, contrairement au verbe français marqué par la conjugaison, ne se conjugue pas (ex. : *mi sava, ou sava, li sava, nï sava, zot i sava, banna i sava* « je m'en vais, tu t'en vas etc. »).

Cependant, un nombre limité de verbes témoignent d'une modification lexicale à l'accompli.

Ex : *Mi sava / moin la parti* « je m'en vais, je suis parti »

Ex : *Mi oi / moin la vï* « je vois, j'ai vu »

Ex : *Mi antan / moin la tandï*. « j'entends, j'ai entendu. »

Pour les verbes cités ci-dessous, l'usage de l'accompli correspond à une variété plus rare, attestée chez certains locuteurs. L'expression par *moin té i vë* « je voulais » reste plus fréquente.

Ex : *Mi vë / moin la vouli* « je veux / j'ai voulu »

L'emploi de la forme invariable est le plus courant pour les verbes suivants : *Moin la rann, moin la pran, moin la vann, moin la atann* « j'ai rendu, pris, vendu, attendu ». On relève également *Moin loré kroir ali* « je l'aurais cru ».

I. 4. 1. 1. 3. Notre point de vue sur le verbe réunionnais

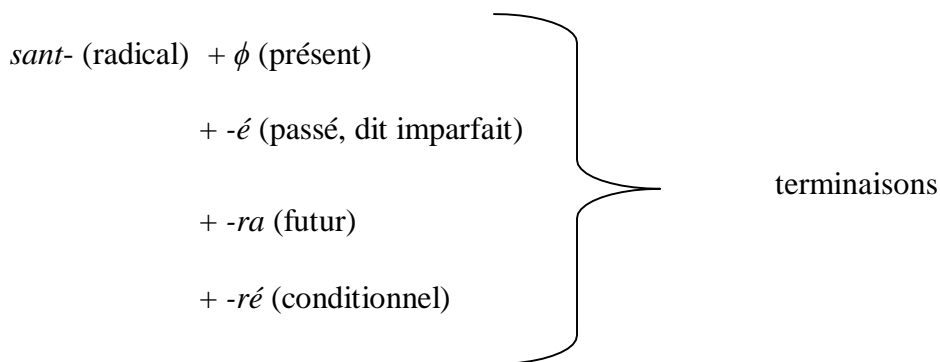
De prime abord, nous serions tentée d'adhérer au point de vue sur les « formes courtes » et les « formes longues » représentées par les quatre tableaux en début de ce chapitre, or le verbe réunionnais est bien plus complexe que cela : nous devons alors démontrer comment ce système de variantes s'établit.

Le verbe réunionnais connaît, contrairement aux créoles mauricien et seychellois, la flexion verbale. Nous rappelons que selon nous les temps se classent selon deux catégories : les formes finies : le présent, l'imparfait, le futur et le conditionnel et les formes non finies : l'infinitif et le participe. Pour notre démonstration nous proposons de décliner le verbe *santé* « chanter » à tous les temps (présent, imparfait, futur et conditionnel) ainsi qu'à la forme infinitive et participiale. Nous obtenons :

formes finies	présent	<i>mi sant</i> « je chante »
	passé, dit imparfait (il existe également une forme avec <i>té</i> : <i>mi té sant</i> « je chantais »)	<i>mi santé</i> « je chantais »
	futur (il existe également une forme avec <i>va</i> : <i>demin mi va santé</i> « demain je vais chanter »)	<i>demin mi santra</i> « demain je chanterai »
	conditionnel	<i>mi santré</i> « j'aurais chanté »
formes finies non	infinitif	<i>kosa ou sava santé?</i> « que vas-tu chanter? »
	participe	<i>kosa ou la santé?</i> « qu'est-ce que tu as chanté? »

Tableau 21 a) : La notion de temps : formes finies et non finies : analyse d'exemples

Le verbe *santé* « chanter » aux formes finies se décompose comme suit :



Voyons les formes finies lorsqu'elles sont suivies ou non d'un complément :

	sans complément	avec un complément
présent	<i>mi sant</i> « je chante »	<i>mi sant in sanson</i> « je chante une chanson »
passé, dit imparfait	<i>mi santé</i> « je chantais »	<i>mi santé in sanson</i> « je chantais une chanson »
futur	<i>mi santra</i> « je chanterai »	<i>mi santra in sanson</i> « je chanterai une chanson »
conditionnel	<i>mi santré</i> « je chanterais »	<i>mi santré in sanson.</i> « je chanterais une chanson »

Tableau 21 b) : Les formes finies avec et sans complément : analyse d'exemples

Aux formes finies, la forme -é⁸⁸ n'apparaît pas : elle est absente lorsque le verbe est suivi d'un complément mais aussi lorsque le verbe n'est pas suivi d'un complément.

Passons à présent aux formes non finies ; nous proposons le tableau suivant :

	sans complément	avec complément
infinitif	<i>kosa ou sava santé ?</i> « que vas-tu chanter »	<i>mi sava sant in sanson</i> « je vais chanter une chanson »
participe passé	<i>kosa ou la santé ?</i> « qu'as-tu chanté ? »	<i>moin la sant in sanson</i> « j'ai chanté une chanson »

Tableau 21 c) : Les formes non finies avec ou sans complément : analyse d'exemples

Les formes infinitives et participiales montrent une alternance entre « forme longue » et « forme courte ». La « forme courte » est présente lorsqu'il y a un complément et la « forme longue » est présente lorsqu'il n'y a pas de complément. En effet, des énoncés comme **Kosa ou sava sant ?* ou **Kosa ou la sant ?* sont agrammaticaux. Watbled (2015) écrit :

Il est [...] crucial d'opposer deux flexifs /-e/ homophones : l'un est le marqueur des formes non tensées qui subissent la troncation, [...]; l'autre est le marqueur de l'imparfait, qui ne subit pas la troncation, [...]. Cette importante différence sur le plan morphosyntaxique suffit à justifier la distinction entre deux /-e/, malgré leur homophonie. La confrontation avec certains verbes irréguliers confirme la validité de l'analyse comme l'atteste le verbe /vφ/ « vouloir » par exemple :

(18) /zot té i vφ l'aržã/ (« ils voulaient l'argent ») ;

(19) /zot i vule laržã/ (*id.*) ;

(20) /zot va vulwar laržã/ (« ils voudront l'argent ») ;

(21) /zot la vuly laržã/ (« ils ont voulu l'argent »).

La forme du présent (/mãž/) a comme forme homologue /vφ/, la forme d'imparfait flexionnel (/mãže/) a comme homologue la forme /vule/ ; enfin, la forme non tensée, qu'elle soit longue (/mãže/), ou courte (tronquée : /mãž/), a comme homologues (a) /vulwar/ et (b) /vuly/, selon la catégorie flexionnelle sous-jacente (infinitif et participe, respectivement).

Le verbe /vφ/ révèle donc que l'on a en réalité au niveau catégoriel non pas une seule forme non tensée, mais deux, ce qui va dans le sens de l'existence d'un système flexionnel élaboré en créole réunionnais. Cela implique que les verbes réguliers comme /mãž/ connaissent le syncrétisme entre infinitif et participe (forme unique /mãže/), exactement comme en français oral.

Résumé

Une distinction « forme courte » et « forme longue » est bien observée en ce qui concerne le

⁸⁸ Au conditionnel, il s'agit de la désinence futur -r + désinence de l'imparfait -é ; au passé, c'est le marqueur flexionnel de l'imparfait -é.

verbe créole réunionnais, mais celle-ci n'est présente que dans le cadre des formes non finies, soit à l'infinitif et au participe passé. Il y a bien présence d'une forme en *-é* dans le paradigme des temps soit à l'imparfait : *Mi santé* « Je chantais » / *Mi santé in sanson* « Je chantais une chanson », ce *-é* est obligatoire pour former ce temps : sans le *-é* c'est le présent que nous aurions soit *Mi sant* « Je chante ».

I. 4. 2. Les verbes *ét* « être » et *avwar* « avoir » en créole réunionnais

Le créole réunionnais possède dans son système un verbe *ét* « être » et un verbe *avwar* « avoir ». Ces verbes ont plusieurs fonctions. *ét* peut être copule (avec *lé* comme copule minimale) auxiliaire ou non-auxiliaire tandis qu'*avwar* peut être auxiliaire ou non auxiliaire.

I. 4. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Une partie de nos énoncés est issue des ouvrages *Lo gou zoliv ver* (noté *LGZV* après l'énoncé créole), *Larzor et autres contes créoles* (noté *LEACC* après l'énoncé créole) et *Dédalage* (noté *Dédalage* après l'énoncé créole) de Robert. Les numéros de page suivent les initiales de l'ouvrage. L'autre partie est constituée d'énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne.

I. 4. 2. 1. 1. Le verbe copule *ét* « être »

Dans notre corpus, *ét* peut se réaliser en plusieurs formes. Exemples avec :

***lé* ou *la* (= présent)**

Lé bon, mi sara pa pli lwïn, sa kazorèl in dalon... (*LGZV*, p.7) « Ah ! je n'irai pas plus loin, ça c'est l'amoureuse d'un ami. »

Anpliskésa li lé... (*op.cit.*, p.8) « De plus, elle est... »

Mwïn la pa in kaf malèl-malèl (*LEACC*, p.8) « Je ne suis pas un cafrère-frère »

Aou Rêvtoultan, ou lé ankor dann la pat domoun (*op.cit.*, p.68) « Dis-donc Rêvtoultan, tu es encore dans nos pattes ! »

Lé vré, li lé pa in gran diskourèr, mé té ariv ali tazantan plas inn dé kozman (*Dédalage*, p.14) « C'est vrai, il n'est pas bavard, il lui arrivait cependant de prononcer, de temps à autre, quelques paroles »

Sa lé pa posib, sa in nafèr i dwa rèt dann la famiy (*op.cit.*, p.80) « Ce n'est pas là chose possible, cette charge doit rester dans la famille »

Kafrika, si ou lé anndan la, sort déor, sinonsa nou mèt dofé (*op.cit.*, p.114) « Kafrika, si tu es là-dedans, sors, sinon on met le feu ! »

Na in gran malèr la frap anou : mon garson préféré lé mor [...] (*op.cit.*, p.122) « Il y a un grand malheur qui s'est abattu sur nous : mon fils bien-aimé est mort [...] »

Zot lé malad « Ils sont malades »

lété ou té : forme réduite de lété (= imparfait)

La limyèr té dann nout kër, té dann nout kor (LGZV, p.7) « La lumière était dans notre cœur, était dans notre corps »

Si té lo ka, mwin noré anpès sak la arivé (op.cit., p.8) « Si c'était le cas, j'aurais empêché ce qui est arrivé »

Té pi lo boug san souci, té i èm rir pou in pakotiy (op.cit., p.10) « Ce n'était plus l'homme sans souci qui aimait rire pour une pacotille »

Sa té in manyèr prévnir amwin, i tard pa li vyin rod amwin (LEACC, p.20) « C'était là une façon de me prévenir qu'il ne tardera pas à venir me chercher »

Lété in gran matin bonèr-bonèr trwa zour avan la plèn lin (op.cit., p.66) « C'était un matin de très bonheur, trois jours avant la pleine lune »

Lo santé té si tèlman zoli li té pé pa sanpasé ékouté (Dédalage, p.16) « La chanson était si belle que rien ne pouvait l'empêcher de l'écouter »

Lo rwa té pa son kouzin ! Té plis ke sa : té son papa ! (op.cit., p.58) « Le roi n'était pas son cousin ! mieux, c'était son père ! »

sra (= futur)

Fé vit avan zot i vyin pli kaniki in grin la sabl, pars la i sra tro tar (LEACC, p.22) « Dépêche-toi avant qu'ils n'atteignent la taille d'un grain de sable, parce qu'alors il sera trop tard »

Li sra sirman in gran Komandèr (Dédalage, p.58) « Il sera sûrement un grand souverain »

I sra konm si ou lavé zamé èkzisté (op.cit., p.102) « Ce sera comme si tu n'avais jamais existé »

La di ousi i fo li tas mwayin tyé Kafrika pars boug la sra in gran danzé pou son grozozosité tank li va war la limyèr (op.cit., p.112) « Le sycophante lui conseilla de trouver un moyen pour faire disparaître Kafrika à jamais, car il représenterait une menace pour Sa Majesté tant qu'il vivrait »

sré (= conditionnel)

Li sré la si ou lavé invit à li « Il serait la si tu l'avais invité »

4. 2. 1. 2. Le verbe auxiliaire ét « être »

lé (= présent)

Li lé alé o sinéma « Il est allé au cinéma »

lété (= imparfait)

Él lété alé sé le medsin « Elle était allée chez le médecin »

sré (= conditionnel)

Li sré venu si ou lavé invit ali « Il serait venu si tu l'avais invité »

Li sré alé la plaz si la pli té tomb pa. « Il serait allé à la plage si la pluie ne tombait pas »

4. 2. 1. 3. Le verbe *ét* « être » avec le sens d' « exister »

Mi pans donk mi lé « Je pense donc je suis »⁸⁹

I. 4. 2. 2. Essai de synthèse

Le verbe *èt* peut être auxiliaire, copule ou peut avoir le sens d'exister, ce qu'on appelle l'emploi absolu, particulièrement rare. Auxiliaire et copule se distinguent, selon nous, par leur construction. *ét* en tant que copule peut être suivi par un adjectif, un participe, un nom ou encore un groupe nominal. Dans ces cas, *ét* lie le sujet à l'attribut tandis que l'auxiliaire se combine avec un lexème verbal - infinitif ou participe.

En créole réunionnais, le verbe copule *ét* (infinitif) peut prendre les formes suivantes : *lé* pour le présent, *lété* pour l'imparfait; *sra* pour le futur et *sré* pour le conditionnel. Selon nous, *-l* peut être considéré comme un préfixe suivi du radical *-é* au présent ou *-été* à l'imparfait, et *s-* est une forme du radical qui précède les désinences *-ra* et *-ré*. Il y a également les formes de l'infinitif *ét* du participe *été*. Ces deux dernières formes sont dépourvues de temps. De plus, notre corpus montre que *lété* peut se réaliser en *té* comme dans l'exemple : *Lété son bondyésité té toudinkou ménasé* (*Dédalage*, p.102) « C'était sa nature divine, qui tout à coup, se trouvait menacée ». En fait, *té* est une forme de l'auxiliaire *ét* : c'est la forme réduite de *lété*. Pour confirmer nos propos nous citons Watbled (2015) :

Le verbe copule /le/ (« être ») possède quatre formes tensées qui sont : le présent /l-e/, l'imparfait /l-et-e/, le futur /s-ra/ et le conditionnel /s-r-e/ ainsi que deux formes non tensées : l'infinitif /ét/ et le participe /et-e/. Voici des exemples avec les formes tensées :

(43) /zot le malad/ (« ils sont malades »)

(44) /zot lete malad/ (« ils étaient malades »)

(45) /zot i sra malad/ (« ils seront malades »)

(46) /zot i sre malad/ (« ils seraient malades »)

Le radical de ce verbe connaît la supplétion, avec d'une part les allomorphes /e-/ et /et-/ et d'autre part la forme /s-/. Il est à noter aussi que l'imparfait /l-et-e/ possède une forme réduite /t-e/ : /zot te malad/.

La forme d'imparfait de *té*⁹⁰ correspond dans la grammaire française à « était » (soit « être » à

⁸⁹ Exemple emprunté à Watbled (communication personnelle).

⁹⁰ Il est impératif de ne pas le confondre avec le préverbe de même forme : *té*.

l'imparfait). Seul sans aucun préverbe autour de lui, il fait office de verbe « être ». Il peut également être suivi d'un autre auxiliaire comme *fine* par exemple. Nous avons remarqué que l'auxiliaire *lé* peut parfois se réaliser en *la* comme dans l'exemple : *Ma la pa in kaf malèl-malèl* (LEACC, p.8) « Je ne suis pas un cafrèle-frère ». Nous pourrions dire : *Moin lé pa in kaf malèl-malèl* sans qu'il y ait un changement de sens. Cela dépend en fait des locuteurs : certains vont dire *la* alors que d'autres vont dire *lé*⁹¹. Il ne faut pas alors confondre la réalisation de *lé* en *la* avec la forme *la* du verbe *avwar*.

Notre corpus montre également que le verbe *ét* peut exprimer l'existence dans des structures comme *Mi pans donk mi lé* « Je pense donc je suis ». Dans ce cadre, *ét* perd son sens d'auxiliaire et prend une autre valeur : la valeur absolue.

Enfin, notre corpus montre que *lé* est employé dans des locutions verbales comme par exemple : *ét mor* « être mort » comme dans l'exemple *Na in gran malèr la frap anou : mon garson préféré lé mor [...] (Dédalage, p.122)* « Il y a un grand malheur qui s'est abattu sur nous : mon fils bien-aimé est mort [...] ».

I. 4. 2. 2. Le verbe *avwar*

I. 4. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Une partie de nos énoncés est issue des ouvrages *Lo gou zoliv vér* (noté LGZV après l'énoncé créole), *Larzor et autres contes créoles* (noté LEACC après l'énoncé créole) et *Dédalage* (noté *Dédalage* après l'énoncé créole) de Robert. Les numéros de page suivent les initiales de l'ouvrage. L'autre partie est constituée d'énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne.

Dans notre corpus, *avwar* peut se réaliser en plusieurs formes. Exemples avec :

***la, na et nana* (= présent)**

Na in nafèr i tourn pa ron èk li (LGZV, p.10) « Il y a quelque chose de bizarre chez lui »

Laba la pwin dézord, la pwin la gèr, la pwin lo san (op.cit., p.10) « Là-bas, il n'y a pas de désaccords, il n'y a pas la guerre, il n'y a pas le sang »

Na donk in nafèr la riv azot (LEACC, p.10) « Il y a donc quelque chose qui leur est arrivé »

Nana sèt mazonm blan i ram (op.cit., p.74) « Il y a sept solides gaillards de couleur blanche qui rament »

Zot sèf i fé apèl ali Grand Sire, li na in sabr sitantèlman bèl i fo san boug pou port ali (Dédalage, p.30) « Leur chef, qui se fait appeler Grand Sire, possède un sabre si lourd qu'il faut cent hommes pour

⁹¹ Nous renvoyons le lecteur à la partie sur le système phonologique du créole réunionnais.

le porter »

Na ryink nout vilaz, anou bann Mélanzé, anou na in pé lo san Yab, Sinwa, Malbar, Zarab, Kaf è minm Blandéor, na ryink nout vilaz la pankor été ataké (op.cit., p.32) « Il n'y a que notre village, nous les Métissés qui avons du sang des Blancs des Hauts, Chinois, Malbars, Arabes, Cafres, Blancs de Dehors, qui n'a pas encore été attaqué »

Na in gran malèr la frap anou : mon garson préféré lé mor (op.cit., p.122) « Il y a un grand malheur qui s'est abattu sur nous : mon fils bien-aimé est mort [...] »

Ma la fin « J'ai faim »

lavé ou navé (= imparfait)

Lavé pliské dabitid (LGZV, p.7) « Il y en avait plus que d'habitude »

Ampliskésa, dann fon son zyé, lavé konm inn ti limyèr barok (op.cit., p.9) « De plus, dans le fond de ses yeux, il y avait comme une petite lumière bizarre »

mé ma lavé pa lo tan réflési dési pars lo sèf la done lord rantr dann in kaz, la di : Défons amwin la port la (op.cit., p.10) « Mais je n'ai pas eu le temps de réfléchir parce que le chef a donné l'ordre de rentrer à l'intérieur de la maison, il a dit : Défoncez-moi cette porte »

Epi, li lavé asé èt komn in syin tann dann larozwar do lo amiotik, navé asé siport bann pas bann fam-saz té fé si lo vantr son momon, lo bann kataplas malang zot té poz si pilor, lo bann kozman barok zot té margongn té ariv ansilipwindin ziska son trou-de- zorey (LEACC, p.6) « Et puis il en avait assez de patauger dans la mer maternelle comme un chiot dans un arrosoir, il en avait plus qu'assez de supporter les passes exécutées par les ventrières sur le ventre de sa mère, les cataplasmes puants qu'elles lui appliquaient sur l'estomac, les incantations biscornues dont les accents désagréables agressaient ses oreilles encore fragiles »

Navé asé zot syans mantér (op.cit., p.6) « Il en avait assez de leur simulacre de science »

Lavé in fwa in fanm té ris (op.cit., p.36) « Il était une fois une femme qui était très riche »

Na lontan, lontan minm, lavé in gran pei antouré ansanm la mer (op.cit., p.66) « Il y a très longtemps, il y avait un grand pays entouré par la mer »

Ravinsar lavé pwin trop lo tan pou pèrd (Dédalage, p.38) « Ravinsar n'avait pas de temps à perdre »

Lavé Andrèz, Emab, Noël, Rozèt, Séga èk Véli (op.cit., p.50) « Il y avait Andrèze, Corail, Email, Embrune, Noël, Rosette et Véli »

Domoun i rakont, na dsa lontan lontan minm lavé - ou byin lavé pwin, kisa i pé dir ? - in gran péi té i apèl Zernyon (op.cit., p.98) « Les gens racontent, qu'autrefois, il y avait ou peut-être n'y avait-il pas, qui peut le dire ? - un pays très étendu qu'on appelait l'Araignon »

nora (= futur)

Sik sik si ou té pa arivé sik mon pwa té o fé. Sik sik bann valal ravazèr la pa lwin arivé. Sik sik ankor in fwa mèrsi. Sik sik mi aspèr mwin nora lokasyon done aou in kou-de-zèl Sik sik (LEACC, p.78) « Sik

sik si tu n'étais pas arrivé sik, j'étais fichu. Sik ces terreurs de marmaille sont sur le point d'arriver. Sik sik merci encore. Sik sik j'espère que j'aurai l'occasion de te donner un coup d'aile sik sik »

Antouléka ou pé èt sir mwin nora touzour in dèt anvèr ou ! (Dédalage, p.68) « Quoi qu'il en soit, tu peux être sûr que je te serai toujours redevable »

Kas pa out tèt, mi oublira pa ou ansanm out bann garson, sito nora in bon lokasyon ma pans azot ! (op.cit., p.78) « Ne t'en fais pas, je ne t'oublierai pas tes garçons et toi ; dès qu'une occasion se présentera, je penserai à vous »

Mon Rwa, si Kafrika i pran out plas in zour li nora in ronomé bokou pli gran ké la vot, sitantèlman va désot la mèr, va fé disparèt tout la tras out prézans isi (op.cit., p.102) « Mon roi, si Kafrika te succède un jour, il aura une renommée beaucoup plus grande que la tienne, tellement grande qu'elle dépassera les mers et va faire disparaître toute trace de ton règne »

noré (= conditionnel)

Si té lo ka, mwin noré anpès sak la rivé (LGZV, p.8) « Si c'était le cas, j'aurais empêché ce qui est arrivé »

Noré alors dé-trwa pèsèr pou trouv ali é pou amèn ali lwin lwin (LEACC, p.10) « Il y aurait certainement quelques pêcheurs pour recueillir l'enfant et l'emmener très loin »

I. 4. 2. 2. Essai de synthèse

En créole réunionnais, le verbe *avwar* (infinitif) peut prendre les formes suivantes : *la*, *na*, et *nana* pour le présent ; *lavé* et *navé* pour l'imparfait ; *nora* pour le futur et *noré* pour le conditionnel. Outre l'infinitif *avwar*, il existe une autre forme : le participe passé *y* (« eu »). Infinitif et participe sont dépourvus de temps.

En tant qu'auxiliaire, les formes de *avwar* peuvent être suivies d'un autre auxiliaire (de l'auxiliaire *fine* par exemple, voir *infra*).

Le verbe *avwar* peut également indiquer la tournure « il y a » et avoir une valeur existentielle comme dans l'exemple : *Nana sèt mazonm blan i ram (LEACC, p.74) « Il y a sept solides gaillards de couleur blanche qui rament ».*

Ce verbe *avwar* peut être employé dans des locutions verbales figées comme par exemple « en avoir assez », « avoir faim ». Citons par exemple : *Navé asé zot syans mantér (op.cit., p.6) « Il en avait assez de leur simulacre de science »* ou bien encore *Ma la fin « J'ai faim ».*

Enfin, *avwar* peut avoir le sens de « posséder » comme par exemple dans : *Zot sèf i fé apèl ali Grand Sire, li na in sabr sitantèlman bèl i fo san boug pou port ali (Dédalage, p.30) « Leur chef qui se fait appeler Grand Sire possède un sabre si lourd qu'il faut cent hommes pour le porter ».*

En somme, nous avons pu observer qu'aucune forme du verbe *avwar* n'admet l'indice *i*⁹².

I. 4. 3. État des lieux des recherches antérieures sur les marqueurs préverbaux en créole réunionnais

I. 4. 3. 1. Les recherches de Cellier (1985 b)

Cellier (1985 b : 66) remarque qu'en créole réunionnais, le temps, l'aspect ou le mode précède toujours ce qu'il appelle « l'information lexicale » :

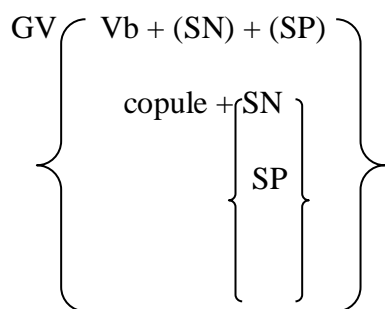
[...] La syntaxe du verbe s'organise en deux groupes : l'un (Aux) apportant une information grammaticale (le temps, l'aspect, les modalités) l'autre, le groupe verbal (GV), apportant une information lexico-sémantique (le sens du verbe et de ses éventuels compléments ; c'est pourquoi l'écriture de la règle générale sera pour le créole et le français : SV → Aux + GV⁹³.

Il donne les exemples suivants : *Moin té i travay* « Je travaillais », *Mi sava travayé* « je vais travailler », *Zot la fini travayé* « Ils ont travaillé » :

Suivant l'énoncé « Paul donne une pomme à Marie », il note (1985 b : 67) qu'en français on a la règle suivante : GV → Vb + (SN) + (SP),⁹⁴ et quand « être » est copule, le linguiste identifie les trois structures suivantes :

- Structure 1 : Groupe verbal = Copule + Syntagme nominal
- Structure 2 : Groupe verbal = Copule + Syntagme prépositionnel
- Structure 3 : Groupe verbal = Copule + Syntagme adjectival.

Le choix d'une des trois structures exclut les deux autres. Il réécrit donc ces règles telles :



alors que le groupe verbal en créole réunionnais est différent. Cellier instaure la règle suivante :

⁹² Nous renvoyons le lecteur au chapitre sur le préverbe *i* en créole réunionnais : rôle syntaxique et fonctionnement.

⁹³ Syntagme verbal = Auxiliaire + groupe verbal.

⁹⁴ Groupe verbal → Verbe + syntagme nominal + syntagme prépositionnel.

GV → V + (SN 1) + (SN2)⁹⁵ et lorsque *ét* est copule le groupe verbal se structure de manière identique au français⁹⁶ ce qui donne la réécriture suivante pour le créole :

$$GV \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} V + (SN_1 + SN_2) \\ \text{cop.} + \left\{ \begin{array}{l} SN \\ SP \\ SA \end{array} \right\} \end{array} \right\}$$

Il indique (1985 b : 73) que « cette règle est déterminée en grande partie par le type de verbe utilisé⁹⁷. En outre, il relève que le créole ignore le verbe pronominal et note la présence de deux auxiliaires : *gingn(é)* et *ét* ainsi que la présence de deux types de modaux : d’une part, la modalité exprimant la possibilité (*pé, gingn, ariv, kap(ab)*) et d’autre part, la modalité exprimant la nécessité (*doi, bezoin, oblizé*). Il note à propos de l’auxiliarité (1985b : 82) que « l’actualisation du procès, de l’évènement ou de l’état [...] est totalement différente de ce qu’elle est en français » n’oubliant pas de signaler que le créole n’a pas de désinence de conjugaison mais des formes courtes et des formes longues. Voici le système aspecto-temporel du créole réunionnais selon Cellier :

		marqueur	exemple	valeur
temps	présent	ϕ	<i>mi manz</i> « je mange »	
	passé	<i>té i</i>	<i>moin té i travay</i> « je travaillais »	imperfectif
		<i>la</i>	<i>moin la travayé</i> « j’ai travaillé »	perfectif
aspect	progressif	<i>(a)pré antrin (d) po(u)</i>	<i>zot lété après manzé</i> « ils étaient en train de manger »	marque le déroulement d’un procès
	accompli	<i>fini fine</i>	<i>lé fèy lété fini gréné</i> « les feuilles étaient éparpillées »	indique qu’un procès est terminé par rapport à un temps exprimé

⁹⁵ Groupe verbal → Verbe + syntagme nominal 1 + syntagme nominal 2.

⁹⁶ Cellier donne les exemples suivants : *La mèr lé plin* « La mer est haute » ; *Le li lété en boi* « Le lit était en bois » et *Boug la té in lièv* « Ce type était un malin ».

⁹⁷ Nous rappelons ici que Cellier classe les verbes en deux classes : verbes variables et verbes invariables (voir les tableaux 20 a. à 20 e. *supra*).

	accompli proximal	<i>vien (d) sort</i>	<i>zot i sort zoué foutbal</i> « Ils viennent de jouer au football »	marque un procès qui vient juste d'avoir lieu par rapport à un temps exprimé
	inchoatif	<i>komans mét (a)</i>	<i>i met a koupé le kolé zanimo</i> « on commence à couper le cou des animaux »	le procès ou l'évènement est envisagé à son commencement
	prospectif	<i>va sa(r)et sava</i>		exprime le futur ; l'évènement ou le procès est projeté dans l'avenir par rapport au présent ou au passé
	prospectif proximal	<i>pré pa loin</i>	<i>li la pa loin</i> retourné « il est sur le point de rentrer »	exprime le futur proche

Tableau 22 : Le système aspecto-temporel du créole réunionnais selon Cellier (1985 b)

Selon Cellier, le créole n'a pas de temps futur mais dispose d'un aspect : il donne l'exemple suivant : *Mi sava mangé* « Je vais manger ». Enfin, il note (1985 b : 88) que les marqueurs aspectuels « se construisent tous avec le support du temps [...] et facultativement avec celui de la copule (« lé » ou « la » parfois différenciés par des règles contextuelles) ».

I. 4. 3. 2. Les recherches de Watbled (2013 a et 2013 b)

Watbled (2013 a : 80) distingue deux types de formes verbales au sein du système verbal réunionnais :

Non seulement le réunionnais a conservé des traces non négligeables de flexion verbale mais il connaît en outre une bipartition entre deux types de formes verbales de ce point de vue. Chaque verbe partage ainsi son paradigme flexionnel en deux séries :

- Des formes qui possèdent un temps (au sens morphosyntaxique) et qui pour cette raison peuvent être dits tensées

- Des formes non tensées autrement dit dépourvues de temps au sens indiqué ci-dessus.

Les formes tensées sont également finies, ce qui signifie qu'elles ont la capacité de pouvoir entrer dans une relation prédicative indépendante avec un sujet exprimé, contrairement aux formes non-tensées qui n'ont pas cette propriété et sont donc non finies.

Il dresse (2013 b) le tableau des formes verbales en créole réunionnais :

Formes verbales en créole REU : flexion, auxiliation (formes tensées uniquement : +tps), verbe /dās/ ('danser')					
	structures non auxiliées		structures auxiliées		
	préverbe /i/	préverbes /te i/	+futurité	+parfait	+parfait + /fin/
-futur -imparfait -futurité	/zot i dās/ 'ils dansent'			/zot la dāse/ 'ils ont dansé'	/zot la fin dāse/ 'ils ont déjà dansé'
-futur +imparfait -futurité	/zot i dāse/ 'ils dansaient'	/zot te i dās/ 'ils dansaient'		/zot lave dāse/ 'ils avaient dansé'	/zot (le)te fin dāse/ 'ils avaient déjà dansé'
+futur -imparfait +futurité -imminence	/zot i dāsra/ 'ils danseront'			/zot nora dāse/ 'ils auront dansé'	/zot i sra fin dāse/ /zot nora fin dāse/ 'ils auront déjà dansé'
+futur +imparfait ±futurité -imminence	/zot i dāsre/ 'ils danseraient'			/zot nore dāse/ 'ils auraient dansé'	/zot nore (te) fin dāse/ /zot i sre fin dāse/ 'ils auraient déjà dansé'
-futur -imparfait +futurité -imminence			/zot va dāse/ 'ils danseront'		

Tableau 23 : Les formes verbales en créole réunionnais selon Watbled (2013 b)

I. 4. 4. L'expression de la temporalité, du mode et de l'aspect en créole réunionnais

Le créole réunionnais n'a pas la même grammaire que le français. En fait, il est le résultat d'une restructuration qui a eu lieu lors de la créolisation et qui a amené à une grammaire autre : même si, malgré tout, un certain nombre de structures grammaticales semblent être constantes.

Le créole réunionnais possède - en ce qui concerne le domaine verbal - quelques traits communs avec le français. Toutefois, à la différence de ce dernier, il possède des marqueurs préverbaux : ceux-ci sont au nombre de deux : le préverbe *té*, marqueur aspecto-temporel et le préverbe *i*⁹⁸, marqueur prédicatif. Rappelons ici que la différence entre auxiliaire et préverbe tient au fait que les auxiliaires peuvent être séparés des verbes auxquels ils sont reliés tandis que les préverbes précèdent toujours immédiatement le verbe et sont invariables. Ces trois éléments (auxiliaire, préverbe et désinence) peuvent se combiner : dans une phrase, il peut y avoir jusqu'à trois marqueurs aspectuels / temporels mais ceci dans un ordre très spécifique. Exemple : *Zot té*

⁹⁸ Le préverbe *i* est employé plus souvent que le préverbe *té*.

noré fine arivé si zot lavé pa lèv tar « Ils seraient déjà arrivés s'ils ne s'étaient pas réveillés en retard » et non pas **Zot noré fine té arivé si zot lavé pa lèv tar* qui est un énoncé agrammatical.

L'analyse de l'expression des temps du système verbal du créole réunionnais peut être faite de deux manières : d'un côté le point de vue morphologique et de l'autre côté le point de vue sémantique. Pour notre part, nous avons décidé de partir du point de vue sémantique : cela nous semble plus commode et plus compréhensible par le lecteur.

Une partie de nos énoncés en créole réunionnais proviennent des ouvrages *Lo gou zoliv vér* (noté *LGZV* à la fin de l'énoncé créole), *Larzor et autres contes créoles* (noté *LEACC* après l'énoncé créole), *Dédalage* (noté *Dédalage* après l'énoncé créole) et *Le petit erre* (noté *LPE* après l'énoncé créole) de Robert. Les numéros de page suivent les initiales de l'ouvrage. L'autre partie est constituée d'énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne.

I. 4. 4. 1. Le passé en réunionnais

I. 4. 4. 1. 1. L'expression du temps

I. 4. 4. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, le passé s'inscrit de différentes manières. Exemples avec :

***té* (différent de l'auxiliaire *lété* et de sa variante *té*)**

El ousi té pèt à rir, in rir té rann aèl ankor pli zoli (*LGZV*, p.7) « Elle aussi éclatait de rire, un rire qui la rendait encore plus jolie »

Mon zyé té i pèt si son moulin lo rin, si son... (*LGZV*, p.7) « Mes yeux fixaient sa chute de rein, son... »

Nou té bwar pou fèt lo trazyèm mwa David ansanm nou (*op.cit.*, p.8) « Nous buvions pour fêter le troisième mois de David parmi nous »

In moman doné, zot té sitantèlman prè si zot té vé saboul anou èk grénad péi ou ninport-kèl saboulbzé, té sir zot té tous anou (*op.cit.*, p.12) « À un moment, ils étaient tellement proches que s'ils voulaient nous attaquer avec des grenades ou n'importe quel instrument de ce genre, il est sûr qu'ils nous auraient atteints »

Tanka Sélimèn li té wa sa kom in travay Bondié, alor li té pi trakasé (*LEACC*, p.10) « Quant à Célimène, elle considérait tout cela comme l'œuvre du Bon Dieu, alors elle n'était plus inquiète »

Kan out papa lé mor, trwa rantr out frèr té i vé pi travay la tèr, zot la desid alé Lavil pou zot ni ris (*op.cit.*, p.10) « Quand ton père est mort, trois de tes frères ne voulaient plus travailler la terre, ils ont décidé de se rendre en ville pour faire fortune »

Li té vé tir dépitasyon son zézère (*op.cit.*, p.36) « Il voulait effacer le chagrin de sa bien-aimée »

Lo ker Zolizil té bat dann son do (*op.cit.*, p.40) « Le cœur de Jolisîle battait la chamade »

la désinence -é

Zot i manjé « Ils mangeaient »

Mi manjé in cari poulé « Je mangeais un carry de poulet »

Zot i passé lot koté le pon « Ils passaient de l'autre côté du pont »

I. 4. 4. 1. 1. 2. Essai d'explication

Le passé s'exprime à l'aide du marqueur *té* et de la désinence -é.

- ***té***

En créole réunionnais, la forme *té* correspond à l'imparfait. L'imparfait rend compte d'un fait situé dans le passé, il exprime l'aspect imperfectif : l'événement est considéré par le locuteur comme inaccompli. Dans ce cadre, *té* est un préverbe qui est lui-même marqueur de l'imparfait. En outre, nous voyons qu'avec *té*, le préverbe *i* peut ou pas apparaître : il est facultatif.

- **La désinence -é**

Le passé peut être rendu par la désinence -é. Il s'agit là aussi d'une expression de l'imparfait considérée comme « francisée » ou acrolectale. Exemple : *Zot i manjé* « Ils mangeaient » Ici, le marqueur prédicatif *i* est obligatoire. En effet, un énoncé tel : **Zot manjé* est agrammatical.

Remarque : La forme *té* et la désinence -é considérée comme « francisée » ou acrolectale expriment tous deux le passé imperfectif toutefois la forme *té* est plus fréquente que l'imparfait avec la désinence -é.

I. 4. 4. 1. 2. L'expression de l'aspect

I. 4. 4. 1. 2. 1. L'expression de l'aspect progressif

I. 4. 4. 1. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, l'aspect progressif au passé s'expriment par différentes séquences. Exemples avec :

La séquence *té pou*

[...] *In group solda té pou fé in* « *netwayaz* » (LGZV, p.10) « [...] Un groupe de soldats était en train de faire un « nettoyage » »

La séquence *té antrinn*

Mwin té antrinn mélanz mon bann zèrb (LEACC, p.16) « J'étais en train de réaliser une préparation de plantes médicinales »

Kan Tèt Rouz té antrinn di kozman la, li la arjomans bouzbouzé (op.cit., p.50) « Lorsque Tête Rouge était en train de dire ces paroles, il a recommencé à s'agiter »

II. 4. 4. 1. 2. 1. 1. 2. Essai d'explication

Les séquences *té pou* et *té antrinn* marquent ce que nous appelons le passé progressif. Dans les exemples que nous avons recueilli *té* (imparfait du verbe *ét*) marqueur du passé est ici auxiliaire et non préverbe. Pour preuve : la négation *pa* peut très bien s'intercaler entre *té* et *pou* pour faire : *In group solda té pa pou fé in « nétoyage »* « Un groupe de soldats n'était pas en train de faire un « nettoyage » ». De la même manière, la négation *pa* peut s'intercaler entre *té* et *antrinn* pour faire : *Mwin té pa antrinn mélanz mon bann zerb* « Je n'étais pas en train de réaliser une préparation de plantes médicinales ». Les formes *pou* et *antrinn* sont les marqueurs du progressif. En fait, au moment où le locuteur parle l'événement n'est pas terminé : il est en cours dans le passé.

I. 4. 4. 1. 2. 2. L'expression de l'aspect accompli

I. 4. 4. 1. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, l'accompli se présente sous plusieurs formes. Exemples avec :
la

Ou la tous son vantr ? (LGZV, p.8) « Tu as touché son ventre ? »

Li la artrouv ali, sank li komprann koman, dann ron la dans lo kor Tali la désine pou li (LGZV, p.9)
« Il s'est retrouvé sans qu'il ne comprenne comment, dans le rond de la danse que Tali a dessiné pour lui »

Lo sèf la kriy ali fèrm son gèl ousansa i fini ansann li (op.cit., p.11) « Le chef lui a ordonné de se taire ou sinon il allait entendre parler de lui »

Bann fam-saz la antann Sélimèn kriy lasasin, zot la dépès azot arivé pou trouv... lo zazakèl asiz si désant-de-li, an ba lo payas son momon té aznou dési (LEACC, p.8) « Les matrones ont entendu Célimène pousser de grands cris, elles ont accouru pour tomber nez-à-nez avec l'enfant assis sur la descente de lit, au bas de la paillasse sur laquelle sa mère se tenait à genoux »

Bann na la pa vni pou rann anou vizit zonèkté (op.cit., p.70) « Ils ne sont pas venus nous faire une visite de courtoisie »

Donk la zolyane la rouvèr son zyé vèr épi la done Ravinsar lèspérans in maryaz ansannm èl (Dédalage, p.24) « Donc la joliane a ouvert ses beaux yeux verts et a fait naître dans le cœur de Ravinsar l'espoir d'un prochain mariage avec elle »

Li la prann inn rantr son min (op.cit., p.88) « Il en a pris un entre ses mains »

Li la kour vitman pou war kosa i èspas, la vi son fiy dann bra in gran bébète, la ral in sabr, la kour dsi lot (op.cit., p.156) « Il s'est précipité et a vu sa fille dans les bras d'une sorte de monstre alors il s'est emparé d'un sabre et a couru en direction du ravisseur »

Zot la manjé « Ils ont mangé »

lavé

Aswar la, nou lavé vid in boutèy Johnny Walker nout dalon doktèr lavé gingn an kado ansann in boug té vé romèrsi ali, pars li lavé sov son dé zannm (LGZV, p.8) « Ce soir-là, nous avons vidé une bouteille de Johnny Walker que notre ami docteur avait reçu en cadeau de la part d'un homme qui voulait le remercier parce qu'il lui avait sauvé ses deux jambes »

Zot lavé rokoni inn rantr zot sèr si la tèr (op.cit., p.9) « Ils avaient reconnu une de leurs sœurs sur cette terre »

Ma lavé koz sa ansann Roni, ma lavé di ali : - I fo nou okip in pé David (op.cit., p.10) « J'avais parlé de cela avec Roni, je lui avais dit : - Il faut que nous nous occupions un peu de David »

Mi sort la ba-an-o, dann péi nyaz, ma lavé sorti pou bat in karé, mwin lé tonbé, ma la blès amwin (LEACC, p. 60) « Je viens de là-haut, du grand pays des nuages ; alors que j'étais sorti pour faire une promenade, je suis tombé et me suis blessé »

Zanb-Poto lavé di ali Siklon té i abit dann in gran trou-de-lo, dann milyé lil (op.cit., p.84) « Zanb-Poto lui avait dit que Siklone habitait une grande fosse sise au milieu de l'île »

La séquence la fine

La fin-di-mond la fine arivé (op.cit., p.8) « La fin du monde est arrivée »

La twal li té vann té fé ansann la pwal in zanimò sèt koulèr, koméla la fine disparèt (Dédalage, p.12) « Le tissu qu'il vendait était fait avec les poils d'un animal à sept couleurs, aujourd'hui disparu »

Lé vré banna la fine maryé, la gingn zannfan mé dann nout péi lé rar i fini in zistwar konm sa (op.cit., p.48) « il est vrai qu'ils se sont mariés et qu'ils ont eu des enfants mais, dans notre pays, il est rare que les histoires se terminent ainsi »

Zot la fine manjé « Ils ont déjà mangé »

La séquence té fine

Alor toudinkou Zan-la-Sans la rèt grandi, li té fine ariv apépré la grandèr son bann frèr (LEACC, p.10) « Tout à coup Jean le Chanceux a arrêté de grandir, il avait déjà atteint à peu près la taille de ses frères »

Lo zour la, li té fine ranpli son bertèl vakwa ansann tout sort kalité koray [...] (op.cit, p.36) « Ce jour-là, il avait déjà rempli sa bertelle en vacoas⁹⁹ avec toutes sortes de coraux [...] »

La brine té fine rantré kank Tèt Rouz i ariv la kaz lo gramoune (op.cit., p.76) « La brume était déjà rentrée lorsque Tête Rouge arrive à la demeure du vieil homme »

I. 4. 4. 1. 2. 2. Essai d'explication

⁹⁹ Sac traditionnel tressé avec les fibres de la plante utilisé à la Réunion.

- **L’auxiliaire *la***

La structure *la* suivi du verbe correspond à ce qu'on appelle en grammaire française le passé composé. Cette forme exprime en fait l’aspect perfectif au passé (ou accompli) : l’événement est considéré comme achevé. L’auxiliaire *la* est opposé aux deux formes concurrentes et équivalentes de passé imparfait soit à l’auxiliaire *té* et la désinence *-é*.

- **L’auxiliaire *la* à l'imparfait**

L’auxiliaire *la* à l'imparfait suivi du verbe correspond à ce que l'on appelle le plus-que-parfait en grammaire française. Le plus-que-parfait exprime une double antériorité et est un accompli du passé. L’auxiliaire *la* à l'imparfait exprime l’aspect perfectif : il a une valeur d’accompli.

- **La séquence *la fine***

La séquence *la fine* est composée de l’auxiliaire *la* suivi de l’auxiliaire *fine*. Il s’agit de l’aspect accompli : on se situe mentalement au-delà de la dernière phase de l’événement ou au-delà d'un fait d'expérience.

Voyons, à présent, si toutes les formes de *avwar* acceptent d’être suivies de *fine*. Prenons pour cela l’exemple du verbe *manjé* « manger ».

	sujet	auxiliaire <i>avwar</i>	auxiliaire <i>fine</i>	complément	français
présent	<i>zot</i>	<i>la</i>	<i>fine</i>	<i>manjé</i>	« ils ont déjà mangé »
passé	<i>zot</i>	<i>lavé</i>	<i>fine</i>	<i>manjé</i>	« ils avaient déjà mangé »
futur	<i>zot</i>	<i>nora</i>	<i>fine</i>	<i>manjé</i>	« ils auront déjà mangé »
conditionnel	<i>zot</i>	<i>noré</i>	<i>fine</i>	<i>manjé</i>	« ils auraient déjà mangé »

Tableau 24 a) : Fonctionnement de l’auxiliaire *avwar* avec l’auxiliaire *fine* en créole réunionnais

Ce tableau montre que *fine* fonctionne avec toutes les formes de l’auxiliaire *avwar*.

- **La séquence *té fine***

Comme la séquence *la fine*, la valeur de la séquence *té fine* est l'accompli. La forme *té* est ici

auxiliaire¹⁰⁰ et non préverbe. Pour l'exemple : *La brine té fine rantré kank Tèt Rouz i arriv la kaz lo gramoune* (LEACC, p.76) « La brume était déjà rentrée lorsque Tête Rouge arrive à la demeure du vieil homme » nous aurions pu aussi bien dire : *La brine lété fine rantré kank Tét Rouz i ariv la kaz lo gramoune*, sans que cela n'affecte le sens de la phrase. Cela confirme bien qu'on a affaire au verbe *ét* à l'imparfait, et non au préverbe *té*.

Voyons à présent si toutes les formes de l'auxiliaire *ét* acceptent d'être suivies de l'auxiliaire *fine*. Prenons pour cela l'exemple du verbe *rantré* « rentrer » :

	sujet	préverbe <i>i</i>	auxiliaire <i>èt</i>	auxiliaire <i>fine</i>	complément	français
présent	<i>zot</i>		<i>lé</i>	<i>fine</i>	<i>rantré</i>	« ils sont déjà rentrés »
passé	<i>zot</i>		<i>lété</i>	<i>fine</i>	<i>rantré</i>	« ils étaient déjà rentrés »
futur	<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>sra</i>	<i>fine</i>	<i>rantré</i>	« ils seront déjà rentrés »
conditionnel	<i>zot</i>	<i>i</i>	<i>sré</i>	<i>fine</i>	<i>rantré</i>	« ils seraient déjà rentrés »

Tableau 24 b) : Fonctionnement de l'auxiliaire *èt* avec l'auxiliaire *fine* en créole réunionnais

Le tableau montre que *fine* fonctionne avec toutes les formes de l'auxiliaire *ét*. Nous remarquons que le préverbe *i* est présent avec les formes qui commencent par *s-* alors que les formes qui commencent par *l-* en sont dispensées¹⁰¹.

En réalité, la séquence *té fine* (de même que la combinaison *la fine*) est opposée au passé perfectif représenté par la forme *la*. La forme *fine* met l'accent sur le fait qu'on a dépassé une phase de l'évènement. Exemple : *Zot la manzé* « Ils ont mangé » est opposé à *Zot la fine manzé* « Ils ont déjà mangé ».

¹⁰⁰ C'est la forme réduite de *lété*.

¹⁰¹ Nous renvoyons le lecteur au chapitre sur le préverbe *i* en créole réunionnais : rôle syntaxique et fonctionnement.

I. 4. 4. 2. Le présent en créole réunionnais

I. 4. 4. 2. 1. L'expression du temps présent

I. 4. 4. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, le marqueur zéro (ϕ) exprime le présent. Exemples :

Koman ou èm amwin ? In pé ? Bonpé ? Kèrplin ? (LGZV, p.7) « Comment tu m'aimes ? Un peu ? Beaucoup ? À la folie ? »

Bann lèspésyalist i wa lo nwar la nwit koman finitid lo tan (op.cit., p.7) « Les spécialistes voient le noir de la nuit comme la fin du temps »

Jimi Hendrix... Lé fo sak bann journalist la i di... Tout domoun i koné lo frans vérité (op.cit., p.9) « Jimmy Hendrix... Ce que les journalistes disent est faux... À dire vrai, tout le monde est au courant »

Lo zyé vèr ti fanm la i amar mon kèr (op.cit., p.11) « Les yeux verts de cette femme nouent mon cœur »

Mi apèl Zan-la-Sans (LEACC, p.8) « Je m'appelle Jean-le-Chanceux »

Zot i trouv in leskiz pou fé sort Sélimèn (op.cit, p.8) « Elles trouvent un prétexte pour faire sortir Célimène »

Mi apèl Kalambroz (op.cit., p.14) « Je m'appelle Kalambrose »

In lyèv i ariv a koté li, i kri ansanm doulèr (op.cit., p.42) « Un lièvre arrive près de lui, il crie de douleur »

In santous, in rafal talon-zirondèl, lo zanimoun i tonb sézisman (op.cit., p.58) « Une sans-touche, un enchaînement rapide de talons d'hirondelle et l'animonstre¹⁰² se retrouve sur le sol »

Alors amwin, mi tonm la minm é mi rakont zistwar la (Dédalage, p.48) « Alors-moi, je tombe là et je raconte cette histoire »

Li rèt laba (op.cit., p.28) « Il reste là-bas »

Li la pi la fors tyinbo son sabr, i tonm dann son min, i blès son zépol, son zanm, i ariv si Ravinsar èk in dézord loraz (op.cit., p.46) « Il n'a plus la force de tenir son sabre qui lui tombe des mains, le blesse aux épaules, aux cuisses ; l'arme arrive sur Ravinsar dans un bruit de tonnerre »

Donk pèrson i koné pa in boug kapab vanz èk kouran lo pouvwar... (op.cit., p.140) « Donc, vous ne connaissez personne capable de résister au courant du pouvoir ... »

¹⁰² Contraction des lexèmes « animal » et « monstre ».

I. 4. 4. 2. 1. 2. Essai d'explication

Dans notre corpus le présent se manifeste par le marqueur zéro¹⁰³. Reprenons et analysons deux exemples :

Lo zyé vèr ti fanm la i amar mon kèr (LGZV, p.11) « Les yeux verts de cette femme nouent mon cœur »

Zot i trouv in leskiz pou fé sort Sélimèn (LEACC, p.8) « Elles trouvent un prétexte pour faire sortir Célimène »

Nous voyons que dans ces énoncés *i* est visible. Selon nous, *i* est un marqueur prédicatif : il signale le prédicat et n'a pas de valeur d'ordre sémantique. Il n'exprime pas le présent, on le trouve, entre autres, au présent, ce qui n'est pas la même chose. Voici comment nous proposons d'analyser ces exemples :

syntagme nominal	prédicat
<i>lo zyé ti fanm la</i>	<i>i amar mon kèr</i>
<i>zot</i>	<i>i trouv in leskiz pou fé sort sélimèn.</i>

Tableau 25 : L'expression du temps présent en créole réunionnais : analyse d'exemples

Cependant, dans certains exemples, *i* n'est pas présent « à part entière » c'est-à-dire de manière séparée, sous forme de segment individuel repérable comme tel. Par exemple, dans l'énoncé *Mi apèl Zan-la-Sans* (LEACC, p.8) « Je m'appelle Jean-le-Chanceux », *i* semble à première vue absent, or ce n'est pas le cas : on est en droit de postuler qu'il est amalgamé au pronom personnel *moïn*. Nous déduisons que *moïn + i* donne *mi* : le marqueur *i* est bien présent¹⁰⁴.

I. 4. 4. 2. 2. L'expression de l'aspect

I. 4. 4. 2. 2. 1. L'expression de l'aspect progressif

I. 4. 4. 2. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'aspect progressif au présent est marqué par deux séquences dans notre corpus. Exemples avec :

La séquence *la pou*

Li té pèt a rir sak fwa li té domann nout lasystant sosyal - son kazorine -, in fanm kalou konm la pwin dé, mé èl lavé dé... vodomyé mi arèt la pars ma la pou koz si tégorine in kamarad (LGZV, p.7) « Il éclatait de rire chaque fois qu'il demandait à notre assistante sociale - son amoureuse -, une femme

¹⁰³ On pourrait aussi bien dire : par l'absence de marqueur.

¹⁰⁴ Voir entre autres les travaux de J.-Ph. Watbled sur ce point.

admirable comme il n'y en a pas deux, mais elle avait deux... il vaut mieux que je m'arrête là parce que je suis en train de parler sur l'amoureuse d'un ami »

Lé vré, ma la pou pèrd la tèt, ma la pou koz si tégorine in kamarad (op.cit., p.7-8) « C'est vrai, je suis en train de perdre la tête, je suis en train de parler sur l'amoureuse d'un ami »

Ma la mèt lalbom Nirvana, sak i wa inn ti zanfan la pou naz sou-d-lo si la posèt (op.cit., p.8) « J'ai mis l'album de Nirvana, celui où l'on voit sur la pochette un petit enfant en train de nager sous l'eau »

La séquence *lé antrinn*

Na in tralé bato i ariv si nou... Lé antrinn antour lo por... lé antrinn anbar la rout... (LEACC, p.68)
« Il y a beaucoup de bateaux qui nous arrivent dessus. Ils sont en train d'encercler le port... ils sont en train de bloquer le passage »

I. 4. 4. 2. 2. 1. 2. Essai d'explication

Les séquences *la pou* et *lé antrinn* correspondent à un événement en cours : l'événement n'est pas terminé au moment de l'énonciation : il s'agit du non-accompli. La valeur que prend ces formes est du type progressif. *la* et *lé* renvoient au présent et *pou* et *antrinn* expriment l'aspect progressif. On peut également noter que certains locuteurs ont tendance à dire *la pou* tandis que d'autres emploient la séquence *lé antrinn*. Cela dépend encore une fois des locuteurs : certains disent *lé entrinn* alors que d'autres disent *lé apré* ou *la pou*. Il existe une autre variante : *lé apré* comme dans l'exemple : *Moin lé apré fé kui manzé* « Je suis en train de faire cuire à manger ».

I. 4. 4. 3. L'expression du futur

I. 4. 4. 3. 1. Le renvoi à l'avenir

I. 4. 4. 3. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Le renvoi à l'avenir s'inscrit de plusieurs manières. Exemples avec :

sava* ou *sar

Dann zot kèr, lamour i grandi sak zour konm in fri la pasyon, épi la ariv in tèt dégré i falé Ravinsar i sar domann la min Révans son monmon èk son papa (Dédalage, p.28) « Dans leur cœur, l'amour ne cesse de croître, tel le fruit de la passion, et puis prend une telle ampleur qu'il ne reste plus qu'à Ravinsar d'aller demander aux parents de Rêvance sa main »

Alors Ravinsar la avansé, son pti pé dé san té i bouy dann son vèn, té konm in ravine i sar débordé, i sar désoun tout si son pasaz (op.cit, p.44) « Alors Ravinsar s'est avancé, le sang lui montait à la tête, comme une ravine prête à déborder, à tout emporter sur son passage »

va

Mi gingn pa èsplik aou, ou va war par ou mèm, pars mwin lé sir out somin va krwaz la syèn (LEACC,

p.18) « Je ne peux pas te le décrire, tu verras de tes propres yeux parce que je suis sûre que ta route va croiser la sienne »

Nou lé mizèr, mé nou va gingn done ali in bousé manzé, nou va gingn fé pous ali drwat, nou va mèt ali si bon somin, li va mèt kouraz dan nout kèr, kouraz dan nout kaz (op.cit., p.36) « Nous sommes pauvres mais nous pourrions lui donner suffisamment à manger, nous pourrions lui donner une bonne éducation, nous pourrions le mettre sur le bon chemin, lui il mettra du courage dans notre cœur et dans notre maison »

Solman mi koné pa si sa va ansèrv aou pars avant ariv landrwa Larzor i lé, i fo ou sobat ansanm kok, lo rwa kok épi sèt zako (op.cit., p.52) « Seulement je ne sais pas si elles te seront utiles parce qu'avant d'arriver à l'endroit où se trouve Larzor, il faut que tu combattes avec des coqs, leur roi et sept jacquots »

Mounwar, kan nou va artourn dan nout péi, i fodra ou swasi in fanm pou ou (Dédalage, p.16) « Mon garçon, lorsque nous reviendrons au pays, il faudra que tu choisisses une femme »

Si zot i akout byin la swit, zot va konprann tout (op.cit., p.34) « Si vous entendez bien la suite, vous comprendrez tout »

Mon Dyé Sényèr, sa in boug va konèt manyé larzan ! (op.cit., p.58) « Assurément, ça c'est un homme qui saura y faire avec l'argent »

I. 4. 4. 3. 1. 2. Essai d'explication

Le renvoi à l'avenir est exprimé d'une part par *sava* ou *sa(r)* et d'autre part par *va*.

- **L'auxiliaire *sava***

Le terme *sava* est un verbe outil qui se spécialise dans l'expression du temps : c'est un auxiliaire quand il exprime un futur proche mais il peut aussi avoir la valeur lexicale ordinaire de « aller ». *sava* a pour variante *sa(r)*. Nos exemples montrent que l'auxiliaire *sava* est toujours précédé de *i*. Selon nous, *sava* sert à exprimer un événement qui va se passer dans un avenir imminent. Du point de vue morphologique, il correspond au présent mais du point de vue sémantique, il permet de faire référence au futur de l'événement.

- **L'auxiliaire *va***

va est un auxiliaire qui sert à exprimer un événement qui va se passer dans un futur distancié (« dans quelque temps »). Du point de vue morphologique, *va* correspond au présent mais du point de vue sémantique cette forme fait référence à l'avenir. Dans les exemples suivants:

Kas pa la tèt momon, ma ramèn azot (LEACC, p.12) « Ne te fais pas de soucis, je vais les ramener »

Domin matin bonèr ma lé sèrs ali (op.cit., p.42) « Demain matin, dès l'aube, je vais à sa recherche »

Mi aspèr wa trouv inn selon out kèr dann péi sou le van (Dédalage, p.16) « J'espère que tu vas en trouver une qui plaira à ton cœur dans le pays sous le vent »

L'auxiliaire *va* n'apparaît pas pleinement : nous n'avons pas les énoncés suivants :

Kas pa la tèt momon, ma va ramèn azot

Domin matin bonèr ma va lé sers ali

Mi aspèr ou va trouv inn selon out kèr dann pei sou le van.

L'explication est la suivante : dans les trois premiers exemples, il y a en fait une disparition du /v/ et le /a/ de *va* se retrouve donc amalgamé au pronom personnel sujet. Enfin, nous remarquons que *i* ne précède jamais *va* : *i* est incompatible avec l'auxiliaire *va*.

I. 4. 4. 3. 2. L'expression du temps futur

I. 4. 4. 3. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Le futur s'exprime grâce au suffixe *-ra*. Exemples :

Non, mi dira pa tout toutswit (LGZV, p.8) « Non, je ne vous dirai pas tout tout de suite »

Mé mi lèsra pa mwin fèr (LEACC, p.36) « Mais je ne me laisserai pas faire »

Lor i asétra pa mon mazinasyon (op.cit., p.36) « L'or n'achètera pas mon imagination »

Mé tousèl ou trouva pa ousa zot la parti (op.cit., p.44) « Mais tout seul tu ne trouveras pas où ils sont partis »

Non, mi dira pa zot toutswit kosa li la di, kosa li la done lot (Dédalage, p.34) « Non, je ne vous dirai pas tout de suite ce qu'ils se sont dit, ce qu'il lui a donné »

Si ou done amwin in kou de min, ou pouva artourn o vilaz (op.cit., p.36) « Si tu m'aides, tu pourras retourner au village »

I. 4. 4. 3. 2. 2. Essai d'explication

La désinence *-ra* exprime le futur : cette flexion indique un futur distancié. Avec lui, l'indice *i* peut ou non apparaître : cela dépend du verbe ou du style employé (tempo, débit, etc.). En style « soigné » le *i* est attendu. Du point de vue sémantique et du point de vue morphologique l'expression flexionnelle *-ra* renvoie au futur.

I. 4. 4. 4. L'expression de l'hypothèse (mode conditionnel)

I. 4. 4. 4. 1. Recueil des données, description et classification

Nos énoncés sont des énoncés oraux de la vie quotidienne. Exemples :

La désinence *-ré*

Zot i manjré un kary tang si nou trouv ? « Vous mangeriez un carry de hérisson si nous en trouvons ? »

Mi dansré bien « Je danserais bien »

noré

Si li lavé aprann lékol, li noré ariv lwin « S'il avait appris (ses leçons) à l'école, il aurait pu arriver loin »

El noré émé avwar in zanfan « Elle aurait aimé avoir un enfant »

sré

Si moin lavé su mi sré venu « Si j'avais su, je serai venu »

I. 4. 4. 4. 2. Essai d'explication

Du point de vue sémantique, le conditionnel est un mode : il peut exprimer un souhait, une hypothèse ou un événement soumis à une condition mais du point de vue flexionnel, il entre dans la même série que le futur (il n'y a pas de « mode » sur le plan flexionnel en créole). Le créole réunionnais dispose de deux structures pour l'exprimer :

- **La désinence *-ré***

Lorsque le locuteur dit par exemple : *Zot i manjré un kary tang si nou trouv ?* « Vous mangeriez un carry de hérissons si nous en trouvons ? » il émet un souhait soumis à une condition (la condition est de trouver les hérissons). Dans cette combinaison, *i* est obligatoire : l'énoncé **Zot manjré un kary tang si nou trouv ?* est agrammatical. *i* précède la désinence *-ré* mais ce n'est pas lui qui indique le conditionnel.

- **Le conditionnel de l'auxiliaire *la***

Nos deux exemples correspondent à ce qu'on appelle en grammaire française le conditionnel passé. La forme *noré* n'admet pas *i*. Un énoncé tel **Él i noré émé avwar in zanfan* est agrammatical.

- **Le conditionnel de l'auxiliaire *lé***

Le conditionnel de l'auxiliaire *lé* est *sré*. Contrairement au conditionnel de l'auxiliaire *la*, le conditionnel de l'auxiliaire *lé* admet *i*.

Résumé sur l'expression du temps, du mode et de l'aspect en créole réunionnais

Le créole réunionnais a gardé des restes du système verbal français notamment en ce qui concerne la flexion : ce créole connaît par exemple des désinences (*-é, -ra, -ré*). Néanmoins, à la différence du français, nous avons pu voir que le créole réunionnais dispose de préverbes tels que *té* (à ne pas confondre avec l'auxiliaire *té* (forme réduite de *lété*)) et *i* qui est le plus souvent

employé.

L'analyse de l'expression du temps, du mode et de l'aspect en créole réunionnais a permis de mettre en avant un élément essentiel : le préverbe *i* est au centre de ce système. Notre corpus a pu mettre au jour trois formes d'imparfait dont deux avec le préverbe *i*. Nous avons également remarqué que cet indice se retrouve également au présent ainsi qu'avec la forme *sava* et parfois avec la désinence *-ra*, la première forme exprimant un futur imminent et la seconde un futur distancié. Ce qui nous fait dire que *i* n'est associé à aucun temps en particulier. Ce constat plaide donc en faveur de la piste syntaxique plutôt que de la piste sémantique puisque nous retrouvons *i* quelle que soit la période envisagée dans l'énoncé. En revanche, nous avons observé que *i* n'apparaît jamais devant l'auxiliaire *va* (équivalent flexionnel de la flexion *-ra*), ni par les formes de *la* commençant par *l-* ou *n-*, ni les formes de *lé* commençant par *l-*. Nous avons conclu que *i* était un marqueur prédicatif - et non un marqueur aspecto-temporel - comme semblent le penser certains linguistes (Chaudenon, Staudacher-Valliamée, etc.).

I. 5. Le système verbal des créoles mauricien et seychellois

I. 5. 1. Le verbe en créole mauricien et seychellois

Pour de nombreux linguistes (par exemple, Baker (1972) ou Corne (1977) etc.), il existe deux types de verbes en créole mauricien et en créole seychellois : d'une part, les verbes variables dotés d'une forme dite « courte » et d'une forme dite « longue » qui se subdivisent en plusieurs catégories, et d'autre part les verbes invariables.

Nous allons, dans un premier temps, voir les travaux antérieurs réalisés sur le verbe en mauricien et sur le seychellois puis nous donnerons notre point de vue.

I. 5. 1. 1. État des lieux sur le verbe en créole mauricien et seychellois

I. 5. 1. 1. 1. Les travaux de Baker sur le verbe en mauricien

Selon Baker, (1972 : 99) un premier groupe de verbes possède une forme courte unique et une forme longue se terminant par *-é*. Voici un extrait du tableau qu'il propose¹⁰⁵ :

¹⁰⁵ Pour une meilleure lisibilité, nous avons opté pour une transcription phonologique moins complexe que celle de Baker.

formes courtes	formes longues	français
mãz	mãze	« manger »
get	gete	« regarder »
lav	lave	« laver »
bat	bate	« battre »
gut	gute	« goûter »
al	ale	« aller »
truv	truve	« trouver »
met	mete	« mettre »
pãs	pãse	« penser »

Tableau 26 a) : Verbes variables avec forme longue en -é en créole mauricien selon Baker (1972 : 99)

Baker répertorie moins de vingt verbes variables qui ont des formes longues qui ne se finissent pas par -é. Voici certains des exemples qu'il donne (1972 : 99) :

formes courtes	formes longues	français
sor	sorti	« sortir »
rât	râtre ¹⁰⁶	« rentrer »
tõ	tõbe	« tomber »
vã	vãde	« vendre »
tã	tãde	« entendre »
vin	vini	« venir »
res	reste ¹⁰⁷	« rester »
tiõ	tiõbo	« saisir »
rã	rãde	« redonner »
dimã	dimãde	« demander »

Tableau 26 b) : Verbes variables avec forme longue autre que -é en créole mauricien selon Baker (1972 : 99)

Selon le linguiste tous les verbes qui se finissent par une syllabe en -é n'ont pas des formes courtes sans -é. Certains verbes sont invariables : *montré*, « montrer », *balayé* « balayer », *asté*

¹⁰⁶ Selon nous, même schéma que pour *manzé*, car le /r/ disparaît en forme courte pour des raisons phonologiques.

¹⁰⁷ Idem.

« acheter » etc. Enfin, il distingue huit classes de verbe (1972 : 99-100) :

Eight classes of verb are distinguished according to whether they are (+) or are not (-) : stative (+St or -St) ; equative (+E or -E) ; subjective (+Su or -Su) ; objective (+O or -O) ; dative (+D or -D). These terms are explained below :

Stative : A verb is termed « stative » if it refers to « a state of affairs, rather than to an action, event or process ». More specifically a stative verb is one which may not follow any aspect marker and certain other predicate markers. [...]

Equative : A verb is termed « equative » if NP which immediately follows it is contextually cognate with the NP which immediately precedes the predicate in which the verb occurs.

Subjective : A verb is termed « subjective » if the predicate in which it occurs is immediately preceded by NP^s. Almost all verbs are thus « subjective », the only commonly -met exception being /ena/ « be », « exist » [...]

Objective : A verb is termed « objective » if it may be followed by an NP^o

Dative : A verb is termed « dative » if it may be immediately followed by an NP^d The eight classes may be summarised as follows¹⁰⁸ :

1. +St +E + Su -O -D

2. + St -E +Su +O -D

3. + St -E -Su -O -D

4. - St +E +Su - O -D

5.- St -E +Su +O +D

6. - St -E +Su +O -D

7. -St -E +Su -O +D

8. - St - E +Su -O -D

[...] Examples of the verbs to be found in each of the eight classes are given below :

Class 1 : Verbs of this class include : /apel-e/ « be called », « be named », /kut-e/ « cost », /paret/ « seem » ; /pez- e/ « weigh », /vo/ « be worth ». Such verbs are termed « correlative » (V^c)

Class 2 : Verbs of this include : /ena/ « have » ; /bizeh¹⁰⁹/ « need » ; /kon-e/ « know », /kontah¹¹⁰/ « like » ; « love » ; / (u)le/ « want », /desire/. Such verbs are termed « acquisitive » (V^a)

Class 3 : They only verb in this class is /ena/ « be », « exist »

Class 4 : They only verb in this class is /vin-i/ « become »

Class 5 : The verbs of this class include : /avoy-e/ « send » /don-e/ « give » ; /dir/ « tell » ; /ekrir/ « write » etc. Such verbs are termed transitive (V^{dt})

Class 6 : Verbs of this class include : /tuy-e/ « kill » ; /mahz-e/ « eat » ; /ferm-e/ « close » ; /kud/ « sew » ; /bwar/ « drink », etc. Such verbs are termed « transitive (V^t)

Class 7 : The only verb in this class is /arive/ « occur », « happen ».

Class 8 Verbs of this class include : /asiz-e/ « sit », /galup-e/ « run » ; /dormi/ « sleep » ; /plore/ « weep » etc. Such verbs are termed « intransitive » (Vⁱ). [...]¹¹¹

¹⁰⁸ Les classes 1, 2 et 3 sont des verbes statifs tandis que les classes 4, 5, 6, 7, et 8 sont des verbes dynamiques.

¹⁰⁹ Prononciation équivalente : *bizin*.

¹¹⁰ Prononciation équivalente : *kontan*.

¹¹¹ Huit classes de verbes se distinguent selon qu'elles sont (+) ou ne sont pas (-) : statif (+ St ou -St) ; équatif (+ E ou - E) ; subjectif (+ Su ou - Su) ; objectif (+ O ou - O) ; datif (+ D or -D). Ces termes sont expliqués ci-dessous :

Statif : Un verbe est appelé « statif » s'il se réfère à « un état de choses, plutôt qu'à une action, un événement ou un processus ». Plus spécifiquement, un verbe binaire est un verbe qui ne peut suivre aucun marqueur d'aspect et certains autres marqueurs de prédicat. [...]

Équatif : Un verbe est dit « équatif » si le syntagme nominal qui le suit immédiatement est contextuellement apparenté au syntagme nominal qui précède immédiatement le prédicat dans lequel le verbe apparaît.

Subjectif : Un verbe est dit « subjectif » si le prédicat dans lequel il se produit est immédiatement précédé de syntagme nominal subjectif. Presque tous les verbes sont donc « subjectifs », la seule exception courante étant

I 5. 1. 1. 2. Les travaux de Corne sur le verbe seychellois

Selon Corne (1977), les verbes seychellois se divisent en deux classes morphologiques : d'un côté il y a ceux qui ont une forme courte et forme longue et de l'autre ceux qui n'ont qu'une forme¹¹². Pour les verbes variables, il note que de nombreux verbes (tous se finissant par *-é*, à l'exception de *vini*) est sujette à la suppression de leur voyelle finale, autrement dit, un premier groupe de verbe ont leur forme longue en *-é*. Voici un extrait de la liste qu'il donne :

formes courtes	formes longues	français
al	ale	« aller »
larg	laŕge	« laisser aller »
kõtiny	kõtinye	« continuer »
kit	kite	« partir » ; « séparer »
kon	kone	« savoir »
bat	bate	« frapper » ; « battre »
røgard	røgarde	« regarder »

Tableau 27 a) : Verbes variables avec forme longue en *-é* en créole seychellois selon Corne (1977)

/ ena / « être », « exister » [...]

Objectif : Un verbe est appelé « objectif » s'il peut être suivi par un syntagme nominal objectif

Datif : Un verbe est dit « datif » s'il peut être immédiatement suivi d'un syntagme nominal d. Les huit classes peuvent être résumées comme suit :

1. + St + E + Su -O -D
2. + St -E + Su + O -D
3. + St -E -Su -O -D
4. -St + E + Su -O -D
5. -St -E + Su + O + D
6. -St -E + Su + O -D
7. -St -E + Su -O + D
8. -St -E + Su -O -D

[...] Des exemples des verbes qui se trouvent dans chacune des huit classes sont donnés ci-dessous :

Classe 1 : Les verbes de cette classe comprennent : / appel-é / « être appelé », « être nommé », / kut-é « coûter », / paret / « sembler » ; / pez-é / « peser », / vo / « valoir la peine ». De tels verbes sont appelés « corrélatifs » (Vc)

Classe 2 : Les verbes de ceci incluent : / ena / « avoir », / bizeh / « avoir besoin », / kon-é / « savoir », / kontah / « aimer » ; " amour " ; / (u) lé / « vouloir », « désirer ». De tels verbes sont appelés « acquisitifs ». (Va)

Classe 3 : Il y a seulement un verbe dans cette classe : / éna / « être », « exister ».

Classe 4 Il y a seulement un verbe dans cette classe : / vin-i / « devenir »

Classe 5 : Les verbes de cette classe comprennent : / avoy-é / « envoyer », / don-é / « donner », / dir / « dire », / ekrire / « écrire » etc. Ces verbes sont appelés datifs-transitifs (Vdt)

Classe 6 : Les verbes de cette classe incluent : / tuy-é / « tuer », / mahz-é / « manger », / ferm-é / « fermer », / kud / « coudre », / bwat / « boire », etc. Ces verbes sont appelés « transitifs » (Vt).

Classe 7 : Il y a seulement un verbe dans cette classe : / ariv-é / « se produire », « arriver ». Classe 8 Les verbes de cette classe comprennent : / asiz-é / « assis », / galup-é / « courir », / dormi / « dormir », / plore / « pleurer » etc. Ces verbes sont appelés « intransitifs » (Vi). [...] [Nous traduisons]

¹¹² Donc invariable.

Il note que le verbe « trouver » peut se réaliser en *trour* et *truv* et que sa forme longue est *truvé*. Enfin, il répertorie les verbes avec une autre forme longue que *-é* comme par exemple, le verbe *tombé* « tomber » : la forme courte *tom* n'a pas pour forme longue **tomé* : une consonne vient s'intercaler entre le *m* et le *e* pour faire le lexème *tombé*. Voici d'autres exemples :

formes courtes	formes longues	français
dømã	dømãde	« demander »
tã	tãde	« entendre »

Tableau 27 b) : Verbes variables avec une forme longue autre que *-e* en créole seychellois selon Corne

Corne liste ensuite des verbes dits invariables (1977 : 74), par exemple :

verbes invariables	français
pare	« préparer »
tarde	« se promener » ; « être en retard »
ule	« souhaiter » ; « vouloir »
fode	« être nécessaire »
aste	« acheter »
reste	« rester »
promne	« marcher »

Tableau 27 c) : Exemples de verbes invariables en créole seychellois selon Corne (1977)

I. 5. 1. 1. 3. Notre point de vue sur le verbe mauricien et seychellois

Cette vision des verbes créoles mauricien et seychellois divisés en verbes variables ayant une (ou deux) forme(s) courte(s) et verbes invariables est partagée par de nombreux linguistes. Ce n'est pas notre avis : selon nous, le verbe mauricien et le verbe seychellois sont strictement invariables au sens où ils ignorent la flexion. Par exemple, on ne va pas avoir comme on a en créole réunionnais une désinence pour l'imparfait, une pour le futur et une pour l'hypothèse. Exemple avec le verbe *manjé* : là où le créole réunionnais a les trois formes *manjé*, *manjera* et *manjeré*, les créoles mauricien et seychellois possèdent une forme unique : *manj*. Le temps, la modalité et l'aspect sont exprimés par des marqueurs préverbaux eux aussi invariables.

Nous serions tentée dans certains contextes de dire que le verbe mauricien / seychellois peut

s'alterner mais une alternance n'est pas forcément liée à de la flexion. Voyons des exemples :

Mo pe santé « Je chante » / *Mo pe sant in sanson* « Je chante une chanson »

Li pe manzé « Je mange » / *Li pé manz én litchi* « Je mange un litchi »

Mo pé alé « J'y vais » / *Mo pé al borlamer* « Je vais à la mer »

Les énoncés à gauche n'ont pas de complément (les verbes disposent de -é) tandis que les énoncés de droite sont pourvus de complément (les verbes ne disposent pas de -é). En fait, il ne s'agit pas de flexion. Nous sommes de l'avis de Watbled (2013 a : 9) :

En réalité, il ne s'agit pas de flexion, mais d'une règle de troncation affectant le verbe suivi d'un syntagme gouverné par lui dans le même groupe prosodique. On peut donc maintenir l'idée d'une absence générale de flexion en MAUR / SEYCH¹¹³.

I. 5. 2. « être » en créole mauricien et seychellois

Il est couramment supposé - à l'exemple de Baissac (1880 : 47¹¹⁴) qui note ceci :

L'enfant qui bégaye ses premiers jugements simplifie la proposition d'où il retranche le verbe : maman bon ; papa mauvais. La convenance parfaite, le rapport évident de l'attribut au sujet lui permet de supprimer le lien qui unit l'un à l'autre.

Le créole en en est resté à cette proposition embryonnaire. Le concept de l'existence sans attribut est trop haut pour lui, il ne s'élève jamais jusqu'à ces abstractions. Le verbe substantif, essentiel, le verbe « être » n'existe pas en créole -

que contrairement au français, les langues créoles seraient des langues dépourvues de verbe *ét* « être ». Selon nous, cette supposition n'est pas complètement exacte, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît. Il est vrai que dans de nombreux énoncés, où la copule est présente en français, elle ne l'est pas dans certains créoles comme le mauricien et le seychellois. Par exemple, là où en français nous avons : « il est malade », dans les créoles cités ci-dessus nous avons : *li malad*, là où le français a « tu es gentil », ces créoles ont *ou zanti*. Mais cela ne veut pas dire que *ét* n'existe pas dans ces créoles.

Notre but est donc de montrer que *ét* existe, bel et bien, et qu'il revêt plusieurs rôles. Dans un premier temps, nous revenons sur les recherches antérieures sur la copule dans les créoles mauricien et seychellois. Ensuite, nous revenons sur le cas de *li* en créole mauricien considéré par certains comme une copule. Ensuite, nous proposerons notre propre analyse de la copule *ét* dans les deux créoles. Dans un deuxième temps, nous proposons de voir si *ét* existe en tant qu'auxiliaire.

¹¹³ Mauricien et seychellois.

¹¹⁴ Nous utilisons l'édition de 2011.

I. 5. 2. 1. *ét* en tant que copule en mauricien et seychellois

I. 5. 2. 1. 1. État des lieux des recherches sur la copule en créole mauricien et seychellois

I. 5. 2. 1. 1. 1. L'étude de Corne sur la copule en seychellois (1977)

Le cadre théorique de Corne est la grammaire générative¹¹⁵. Selon lui (1977 : 61), le groupe verbal est composé de trois façons différentes¹¹⁶ :

- Structure 1 : GV → Copule + Syntagme nominal
- Structure 2 : GV → Copule + Syntagme adjectival
- Structure 3 : GV → Copule + Syntagme prépositionnel

Il écrit (1977 : 61) :

In the rewrite of VG containing Copula, NP, AP and PP have a the fonction of "attribute" of the subject. Copulative sentence are by definition semantically stative. For SC, we must distinguish two sorts of stative, those which are « generally » true, and those which have come to be true. Let us then postulate that Copula has the features [+ stative, ±durative], such that statives which are generally true are [+ durative], those which have come to be true are [-durative]. These latter requier the presence of constituent Com (n, Completive) of Aux¹¹⁷.

Corne note que la copule peut apparaître sous la forme *été* dans les phrases interrogatives, comparatives et dans des propositions relatives locatives avec *kot* comme dans l'exemple : *Kot ou liv i été ?* « Où est votre livre ? ». Il recense une copule en surface : la forme ancienne *oli* qui apparaît au présent uniquement et qui peut remplacer *kot* : *Oli ou liv ?* « Où est votre livre ? ». Il note néanmoins que les énoncés **Oli ou liv i été ?* ; **Oli ou liv ti été ?* ainsi que **Oli ti ou liv ?* sont des énoncés agrammaticaux. Selon lui, en créole seychellois moderne *oli* (*o ti li) est une unité : on ne doit pas douter de sa dérivation historique : *o* (correspondant à où) + *li* (copule *lé* + présent). Selon lui, la copule en surface peut prendre des formes comme : *vini*, *arive*, *komâse*, *reste*, ou encore *paret*. Il remarque également que le marqueur de l'aspect progressif *apé* ne peut apparaître avec la copule dans certains cas¹¹⁸.

¹¹⁵ Nous en avons précédemment parlé : il s'agit de la théorie de Chomsky, celle-ci change tout le temps. Les principaux principes sont décrits aux pages 70-71.

¹¹⁶ Corne accepte les copules zéro (non réalisées).

¹¹⁷ Dans la réécriture du groupe verbal contenant la copule, le syntagme nominal, le syntagme adjectival et le syntagme prépositionnel ont la fonction d'"attribut" du sujet. Les phrases copulatives sont par définition sémantiquement statives. Pour le créole seychellois, il faut distinguer deux sortes de statifs, ceux qui sont « généralement » vrais et ceux qui sont devenus vrais. Postulons alors que la copule possède les caractéristiques [+ stative, ± durative], telles que les statifs qui sont généralement vraies sont [+ duratives], celles qui sont devenues vraies sont [- duratives]. Ces derniers exigent la présence du constituant complétif (*n*) de l'auxiliaire. [Nous traduisons]

¹¹⁸ Il donne les contre-exemples suivants (1977 : 65) : **i pé andan* (PPs); **i pé alé* (PPs); **i pé manzé* (AP ?) ; **i pé*

I. 5. 2. 1. 1. 2. L'étude de Valdman sur la copule en créole mauricien (1978)

Valdman dans son ouvrage (1978 : 231-232) revient sur l'hypothèse de Ferguson qu'il approuve :

Ferguson (1971) examine la présence et l'absence de la copule dans les propositions équationnelles d'un grand nombre de langues du monde et note qu'elles se scindent en deux groupes, selon qu'elles présentent obligatoirement une copule (Groupe A) ou qu'elles ne la contiennent que dans des contextes syntaxiques restreints (Groupe B). Il postule que du point de vue typologique et de celui de l'acquisition du langage l'absence de la copule constitue une simplification par rapport à sa présence. En effet dans les langues du Groupe A la copule tend à ne pas se manifester dans le langage des jeunes enfants ainsi que dans les registres spéciaux employés à l'intention de ces enfants (baby talk) et ses alloglottes. [Selon lui], d'un point de vue rigoureusement synchronique, et en adoptant un point de vue génératif-transformationnel, on ne peut caractériser les propositions équationnelles du créole comme ne contenant aucune copule. Au contraire, l'analyse de cet aspect de la structure syntaxique du créole s'avère plus complexe que l'aspect correspondant de la structure du français.

Pour les propositions équationnelles des créoles, il part de trois structures :

- Structure 1 : Groupe verbal = copule + syntagme nominal
- Structure 2 : Groupe verbal = copule + Adjectif
- Structure 3 : Groupe verbal = copule + syntagme prépositionnel

et propose une description de ces propositions qui nécessite la postulation d'un élément copule au niveau de la structure de base (structure profonde) et l'application de diverses transformations le supprimant en structure de surface.

Nous pouvons nous demander si cette analyse est justifiée : en effet, si nous décortiquons ses propos, Valdman déclare que les créoles possèdent une copule dans leur structure profonde mais qu'en structure de surface, il n'y en a pas : la copule est effacée, elle disparaît. Il ne donne pas d'explication quant aux contextes de ces effacements. Il note que la copule peut se manifester dans certains contextes : par exemple, celle-ci représentée par *été* en mauricien est visible dans des énoncés interrogatifs et dans les questions indirectes.

I. 5. 2. 1. 1. 3. L'étude de Watbled sur la copule en créole mauricien et seychellois (2013 b)

Watbled (2013 b) explique que dans la plupart des cas la copule est absente mais qu'il existe cependant une copule *été* qui apparaît dans des contextes limités :

[...] Le groupe des créoles MAU/SEY¹¹⁹ se passe de copule équivalent à *être* dans la grande majorité des contextes :

anfamé (AP) ; **i pé bet* (AP), *i pé sarpantier* (NP).

¹¹⁹ Le groupe des créoles mauricien et seychellois.

(18) /li malad/ (« il est malade »)

(19) /li ti malad/ (« il était malade »)

(20) /mo pou la aswar/ (« je serai là ce soir ») (21) /zot (na)pa la (« ils ne sont pas là »)

Il existe certes une copule du type *être*, /ete/, mais son emploi est limité à certaines structures (et dans certains cas optionnel), notamment quand le syntagme gouverné par la copule est un terme interrogatif antéposé :

(22) /kot to ete/ (« où es-tu ? »)

(23) (23) /kot zot lakaz (ete)/ (« où est leur maison ? »)

Si le terme interrogatif n'est pas antéposé, la phrase ne comporte aucune copule exprimée.

Il considère que la copule n'apporte rien sur le plan sémantique :

Cette copule que j'appellerai la copule minimale (par opposition à *devenir*, etc.) n'apporte rien sur le plan sémantique. Dans une prédication adjectivale, par exemple, c'est l'adjectif qui a une valeur prédicative, que ce soit en MAU/SEY ou en français, donc qu'il n'y ait ou non effectivement un verbe copule. En effet, dans des langues comme le français ou l'anglais, la copule *être* ou *be* sert avant tout à porter les marqueurs de mode/temps ou d'accord soit, plus généralement, les marqueurs flexionnels. Or après la créolisation, le verbe MAU/SEY a perdu toute trace de flexion : il est donc simplement inutile de conserver une unité sémantiquement vide et ce terme de copule, qui n'était qu'un simple support de flexion, n'est plus nécessaire dans un système où l'expression du temps et de l'aspect à l'aide des particules préverbaux s'est généralisée et où toute trace de flexion, y compris verbale, a disparu.

I. 5. 2. 1. 2. Le cas de l'indice *li* : copule ou non ?

La proximité ancienne du lexème *li* et de la copule *lé* du réunionnais tend à faire croire que *li* joue le rôle de copule en créole mauricien. Beaucoup de linguistes se sont intéressés à ces faits : nous nous proposons de revenir sur l'étude de Chaudenson (1981) et celle de Caid (2000).

I. 5. 2. 1. 2. 1. L'étude de *li* par Chaudenson (1981)

Chaudenson (1981 : 214) aborde le problème de la copule :

L'étude du pronom « *li* / *i* » nous a conduit à aborder assez largement le problème de la copule qui est l'un des points de débat principaux de la linguistique créole [...]

- en réunionnais : « *li* » et « *l'est* » jouent le rôle de copule au présent (quoique le degré ϕ ne soit pas rare) en revanche, à la forme négative, « *n'a pas* » est seul attesté (« *l'est pas* » ou « *n'a pas l'est* » ne se rencontre pas, « *n'est* » est très rare).

- en mauricien : « *li* », pronom de reprise quand le sujet est un nom ou un pronom (-personnel) paraît jouer le rôle de copule comme en seychellois actuel (et parfois en rodriguais).

Le linguiste (1981 : 214) confronte l'état ancien de la copule dans les deux créoles considérés.

Voici les tableaux qu'il dresse :

	forme affirmative	forme négative
présent passé futur	<i>li / l'est / φ</i> <i>l'était / l'até</i> <i>sera / va être</i>	<i>n'a pas</i> <i>n'a pas tait</i>

Tableau 28 a) : État ancien de la copule en créole réunionnais selon Chaudenson (1981 : 214)

	forme affirmative	forme négative
présent passé futur	<i>φ / li</i> <i>té / été</i> <i>va</i>	<i>n'a pas</i> <i>n'a pas té</i> <i>n'a pas va</i>

Tableau 28 b) : État ancien de la copule en créole mauricien selon Chaudenson (1981 : 214)

Il compare ensuite l'état ancien et l'état actuel du pronom *li* dans ces deux parlers. Nous reproduisons les tableaux qu'il propose (1981 : 215) :

		état ancien	état actuel
réun.	aff.	<i>li / l'est / φ</i>	<i>lé / φ</i> (très rare)
	nég.	<i>n'a pas</i>	<i>la pa</i>
maur.	aff.	<i>li / φ</i>	<i>φ</i>
	nég.	<i>n'a pas</i>	<i>pa (l)</i>

Tableau 28 c) : Comparaison état ancien / état actuel de la copule au présent en créole réunionnais et mauricien selon Chaudenson (1981 : 215)

		état ancien	état actuel
Réun.	aff.	<i>té / tait / laté / l'était</i>	<i>lété / laté</i>
	nég.	<i>n'a pas tait</i>	<i>lété pa</i>
Maur.	aff.	<i>té / été</i>	<i>ti</i>
	nég.	<i>n'a pas té</i>	<i>pa ti</i>

Tableau 28 d) : Comparaison état ancien / état actuel de la copule au passé en créole réunionnais et mauricien selon Chaudenson (1981 : 215)

Le linguiste (1981 : 215) constate que le créole réunionnais a normalisé les formes négatives sur les formes négatives des autres verbes et note les disparitions de *li* et ϕ que connaît le créole mauricien au bénéfice de *l'est*. En créole mauricien, il observe « une normalisation analogique qui entraîne la disparition de *li* à la troisième personne ». Il conclut (1981 : 215-216) :

[...] à un mouvement inverse dans les deux créoles : normalisation par évolution divergente (par rapport au système français) en créole mauricien, dans une situation linguistique où l'usage du français demeure le privilège d'une classe sociale très réduite ; « érosion basilectale » en créole réunionnais où des variantes basilectales disparaissent au profit des tours plus proches du français, « dans une communauté où l'usage du français » (régional et surtout créolisé) et beaucoup plus étendu et constant.

I. 5. 2. 1. 2. 2. L'étude du pronom *li* par Caid (2000)

Voici l'examen de *li* proposé par Caid (2000 : 170-171) :

Un lien semble exister entre « *li* » en mauricien et « *le* » en réunionnais (Voir Baker et Syea : 1991 et Chaudenson 214-215) à propos de « être »)

(F) = Cette femme est jolie

60)(CR) *fāmla le zoli*

61)(CM) = *famla li zoli*

(F) = Ce bout de canne à sucre est doux

62)(CR) *Kanla le du*

63)(CM) *kanla li du*

Actuellement « *le* » en CR est bien une copule c'est-à-dire un élément qui a pour rôle d'unir l'adjectif ici au GN sujet. On le retrouve à toutes les personnes :

(F) = vous êtes jolies

64)(CR) = *zot le ʒoli*

(F) = je suis jolie

65)(CR) = *mwê le ʒoli*

(F) = nous sommes jolies

66)(CR) *nu le ʒoli*

Par contre en mauricien, « *li* » est impossible après une autre personne que la troisième personne du singulier.

67)(CM) **zot li ʒoli*

68)**mo li ʒoli*

68)**nu li ʒoli*

Ainsi, pouvons-nous faire une première suggestion sur l'origine de ces morphèmes : « *le* », « *li* ».

Il semble clair que « *li* » en CM¹²⁰ est une reprise de la troisième personne du singulier sous forme de pronom dans un style anaphorique avec l'énoncé segmenté.

Exemples (en français) :

- Lui, je l'ai vu.

- Cette femme, elle est jolie.

Il y a neutralisation du pronom de la troisième personne du singulier en CM (pas de masculin ou féminin) :

61) *famla li ʒoli* : cette /la femme, elle est jolie.

70) *vje bōnmla li bō* : le vieil homme, il est bon.

¹²⁰ Créole mauricien et CR (plus haut) = créole réunionnais.

Cette structure segmentée avec l'emploi anaphorique du GN sujet sous forme de pronom (« li ») a probablement été fixée tardivement en créole. L'emploi de ce morphème « li » semble juste être un phénomène d'oralité qui s'est généralisé dans le discours.

I. 5. 2. 1. 2. 3. Notre avis sur une copule du type *li* en mauricien

Nous proposons une étude de *li* à partir du *Bobre africain* de François Chrestien (1820). Dans cet ouvrage, le lexème *li* est présent et couvre plusieurs emplois. Nous retrouvons le lexème *li* suivi d'un verbe comme dans les exemples :

Li trouv' Martin [...] (Le Bobre africain, p.11) « Il trouve Martin [...] »

Li vir son li-zié, li-dress son figure (op. cit., p.11) « Il détourne les yeux, il arrange sa tête »

Li couri voir madam fourmi (op. cit., p.19) « Il court voir Madame fourmi »

Li té cherché son compagnon (op. cit., p.31) « Il cherchait son compagnon »

Li voulé galoppé bien vite (op. cit., p.42) « Il veut courrir vite »

Dans ce cadre, *li* est du pronom personnel de la troisième personne (singulier ou pluriel). Il peut également être un pronom complément dans un énoncé tel *Pour son li-zié n'a pas voir li* « Pour que ses yeux ne le voit pas ».

Enfin, nous retrouvons *li* dans l'énoncé suivant : *Parce que mon lé-dents li grands (Le Bobre Africain, p.23) « Parce que mes dents sont grandes »*. À première vue, *li* semble jouer le rôle de copule au sens où il unit le sujet « mes dents » à l'adjectif « blanches » mais à notre avis ce n'est pas le cas. Nous sommes de l'avis de Caid (voir *supra*). Selon nous, *li* reprend *lé-dents* dans le sens : « mes dents, elles sont grandes » et nous avons une copule qui correspond à ϕ .

Maintenant que nous avons formulé notre propre analyse de *li*, nous proposons d'étudier le fonctionnement de la copule en créole mauricien et seychellois.

I. 5. 2. 1. 3. Notre analyse sur la copule en mauricien et seychellois

I. 5. 2. 1. 3.1. Recueil des données, description et classification

Une partie de nos énoncés en créole mauricien proviennent de l'ouvrage *Boto likorn so sékré* (l'abréviation *BLSS* est noté en fin d'énoncé suivie des numéros de page) et l'autre partie est composée d'énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne et nos énoncés en créole seychellois du *Peace Corps Language training for Seychelles*. (l'abréviation *PCLTS* est noté en fin d'énoncé suivie du numéro de page).

La copule est présente (dans le sens où elle est réellement présente (≠ copule zéro))

Kot mo liv ete ? (mau) « Où est mon livre ? »

Kot ou été ? (mau / sey) « Où est-tu ? »

Ki été sa ? (BLSS, p.11) « Qu'est-ce que c'est cela ? »

Ki été sa nouvo mistèr-la ? (op.cit., p.11) « Quel est-ce ce nouveau mystère ? »

Ki koulèr ou sak i ete ? (PCLTS, p.6) « De quelle couleur est ton sac ? »

Ki kouler son parasol i ete ? (op.cit., p.6) « De quelle couleur est ton parasol ? »

Ki kouler sa loto i ete ? (op.cit., p.6) « De quelle couleur est cette voiture ? »

Kote bato i ete ? (op.cit., p.9) « Où est le bateau ? »

Ki nasyon ou ete ? (op.cit., p.16) « De quelle nation es-tu ? »

Ki zour i ete ozordi ? (op.cit., p.22) « Quel jour est-on aujourd'hui ? »

Kote zarden i ete ? (op.cit., p.26) « Où est le jardin ? »

Kote labank « Barclays » i ete ? (op.cit., p.37) « Où est la banque Barclays ? »

Ou kapab dir mwan ki kote mise nazyonal i ete silvouplé ? (PCLTS, p.37) « Es-tu capable de me dire où est le musée national s'il te plaît ? »

Ou kapab dir man ki kote mise ete ? (op.cit., p.38) « Es-tu capable de me dire où est le musée ? »

Ki manyer Ans Rwayal i ete koméla ? (op.cit., p.84) « Comment est Anse Royal¹²¹ maintenant ? »

Ki manyer fefe i ete koméla ? (op.cit., p.109) « Comment est Féfé¹²² maintenant ? »

Koman son lavi i ete ? (op.cit., p.109) « Comment est sa vie ? »

Ki manyer manze seselwa i ete ? (op.cit., p.121) « Comment est la nourriture seychelloise ? »

La copule est absente (copule ϕ)

Mo malad (mau) « Je suis malade »

Li éne soldat (mau) « Il est un soldat »

Londr pli gran vil Rwayom-ini. (mau) « Londres est plus la grand ville du Royaume-uni »

Li vrémen bien zoli (BLSS, p. 3) « Il est vraiment très joli »

Mo bien kontan trouv ou (op.cit., p.5) « Je suis bien heureux de vous voir »

Li vrémen extraordinèr ! (op.cit., p.5) « C'est vraiment extraordinaire ! »

Sa légliz i gran (PCLTS, p.6) « Cette église est grande »

Lamer i blé ek ver. (op.cit., p.9) « La mer est bleue et verte »

Disab i blan (op.cit., p.9) « Le sable est blanc »

Mon en docter (op.cit., p.16) « Je suis un médecin »

Son lakaz i lobor semen ? (op.cit., p.26) « Sa maison est-elle au bord de la route ? »

¹²¹ Anse Royal est une plage de Mahé.

¹²² Féfé est le nom d'un vieil homme.

Michel i la (*op.cit.*, p.29) « Michel est là »

Lapos i lo lari Lendependans (*op.cit.*, p.37) « La poste est dans la rue de L'indépendance »

Ans Rwayal i apepre 18 kilomet ek Viktoria (*op.cit.*, p.46) « Anse Royal est à peu près à 18 kilomètres de Victoria¹²³ »

ti + copule

Kot ou ti ete ? (*op.cit.*, p.55) « Où étais-tu ? »

Ki manyer ti ete ? (*op.cit.*, p.55) « Comment c'était ? »

Ki manyer sitiasyon manze ti ete lontan ? (*op.cit.*, p.121) « Comment était la nourriture avant ? »

I. 5. 1. 1. 2. 3. 2. 2. Essai d'explication

Alors qu'en français « être » joue le rôle de copule et est porteur des marques du temps, du mode et de l'aspect comme dans les exemples : « Londres est la plus grande ville du Royaume-Uni » et « Je suis malade », dans les créoles mauricien et seychellois, les marques du temps sont portées par les marqueurs préverbaux ce qui fait que la copule n'est pas essentielle. Le plus souvent, la place entre le pronom et le complément est vide : le sujet est directement relié à l'attribut comme dans les exemples : *Mo malad (mau)* « Je suis malade » et *Mon en dokter (sey)* « Je suis docteur ». Dans ceux-ci, *mo* et *mon* sont des pronoms de la première personne du singulier. *malad* et *en dokter* sont compléments. On voit que la copule n'apparaît pas : la raison, selon nous, est qu'elle n'apporte rien sur le plan sémantique.

Néanmoins, la copule peut apparaître sous la forme *été* : celle-ci se manifeste uniquement dans les structures interrogatives. Reprenons deux exemples :

Kot to été ? (mau) « Où es-tu ? »

Ki koulèr ou sak i ete ? (PCLTS, p.6) « De quelle couleur est ton sac ? »

été se place en fin d'énoncé. Il peut toutefois être suivi par un complément circonstanciel comme *komélà* « maintenant » ou *zordi* « aujourd'hui », d'un syntagme démonstratif *Ki été sa ?* « Qu'est-ce que c'est ça ? » ou *Ki été sa nouvo mistèr-là ?* « Quel est ce nouveau mystère ? » ou d'une formule de politesse comme *silvouplé* « s'il vous plaît ».

Les énoncés que nous avons recueillis ci-dessus sont au présent : faisons un test afin d'observer ce qui se passe au passé et au futur. Nous proposons de transposer deux d'entre eux à ces temps :

¹²³ Capitale des Seychelles.

	présent	passé	futur
mauricien	<i>kot to ete ?</i> « où es-tu ? »	<i>kot to ti ete ?</i> « où étais-tu ? »	<i>kot to pou ete ?</i> « où seras-tu ? »
seychellois	<i>ki kouler ou sac i ete ?</i> « de quelle couleur est ton sac ? »	<i>ki kouler ou sac i ti ete ?</i> « de quelle couleur était ton sac ? »	<i>ki kouler ou sac i pou ete ?</i> « de quelle couleur sera ton sac ? »

Tableau 29 a) : Fonctionnement de la copule dans un énoncé interrogatif aux temps présent, au passé et au futur en créole mauricien et seychellois : analyse d'exemples

Ce tableau laisse apparaître que *été* peut être précédé de *ti* (marqueur du passé) ou de *pou* (marqueur du futur). Cependant, lorsque nous répondons à ces questions la copule *été* est de nouveau absente :

	présent	passé	futur
mauricien	<i>mo la</i> « je suis là »	<i>mo ti la</i> « j'étais là »	<i>mo pou la</i> « je serai là »
seychellois	<i>i roz</i> « il est rose »	<i>i ti roz</i> « il était rose »	<i>i pou roz</i> « il sera rose »

Tableau 29 b) : Fonctionnement de la copule aux temps présent dans un énoncé affirmatif, passé et futur : analyse d'exemples

I. 5. 2. 2. « être » existe-t-il en tant qu'auxiliaire (à la manière de l'auxiliaire *ét* en créole réunionnais) en créole mauricien et seychellois ?

À première vue, nous serions tentée de rapprocher le *ti* mauricien de l'auxiliaire *té* du créole réunionnais. Mais ce rapprochement est-il réaliste ?

I. 5. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Nous recensons les exemples suivants :

Lheire canon tiré, li tende doumoumde vini ; li couté : tac tac tac ; ça ti éne iève (FIM, p.5) « Au coup de canon, il entend qu'on vient : tac, tac, tac, c'était un lièvre »

Ça ti éne faye tourtie (op.cit., p.7) « C'était une tortue de rien du tout »

Yer ti dimans (PCLTS, p.28) « Hier, c'était dimanche »

I. 5. 2. 2. 2. Essai d'explication

Notre corpus montre que *ti* peut être employé sans être suivi d'un verbe. Cependant, *ti* en créole mauricien et seychellois n'est pas un auxiliaire mais un marqueur du passé. Démontrons : l'auxiliaire « être » existe en créole réunionnais sous la forme de *ét* et se décline sous différentes formes (*lé, lété, sra, sré,*) alors que *ti* dans les créoles mauricien et seychellois ne se décline aucunement, c'est un marqueur préverbal : il est invariable et non un auxiliaire comme nous pourrions le croire à première vue. Quand il est employé sans aucun verbe après lui, *ti* peut être traduit par la forme française « était » (soit « être » à l'imparfait) comme le montre les différentes gloses de nos exemples en créole.

Résumé sur *ét* en créole mauricien et seychellois

Les études sur la copule en créole mauricien et seychellois sont nombreuses. Certains considèrent que *li* est une copule en créole mauricien, il serait alors homonyme du pronom de la troisième personne du singulier *li*. Pour notre part, nous pensons que *li* ne joue pas le rôle de copule : il est employé soit en tant que pronom de la troisième personne du singulier soit comme reprise emphatique. En revanche, une copule *ét* existe dans les créoles mauricien et seychellois : la plupart du temps, elle est absente mais elle peut apparaître sous la forme *été* dans les structures interrogatives et est toujours placée en fin de phrase (seul une formule de politesse telle *silvouplé*, ou un pronom démonstratif entre autres peut suivre *été*). *été* peut être précédé du marqueur du passé *ti* ou du marqueur du futur *pou*. Enfin, nous avons pu voir que le marqueur *ti* n'est pas, en créole mauricien et seychellois, un auxiliaire : c'est un marqueur préverbal du passé.

I. 5. 3. *avwar* dans les créoles mauricien et Seychellois

Nous proposons d'observer d'abord le créole mauricien puis le créole seychellois.

I. 5. 3. 1. Recueil des données, description et classification

Nos énoncés sont extraits du *Folklore de l'île Maurice* de Baissac pour le créole mauricien et du *Peace corps creole language training for Seychelles*.

I. 5. 3. 1. 1. En créole mauricien

avwar et *y avwar* sont rendus par :

La séquence *éna*

Vinn ar mwa éna enn ti surpriz pou ou (BLSS, p.5) « Venez avec moi, il y a une petite surprise pour vous »

Éna enn non lorla (op.cit., p.6) « Il y a un nom dessus »

Alors ou bato éna même non ? (op.cit., p.7) « Alors votre bateau a le même nom ? »

Li éna rézon ! (op.cit., p.6) « Il a raison ! »

La séquence *ti éna* (avec *ti* marqueur du passé)

Longtemps longtemps dans payi Maurice ti éna éne léroi qui ti gagne éne grand bassin (FIM, p.3)

« Il y a bien longtemps, il y avait au pays de Maurice un roi qui avait un grand bassin »

Ti éna éne fois éne grand léroi qui ti reste dans éne grand grand lacase (op.cit., p.17) « Il y avait une fois un grand roi qui habitait une belle maison »

Li ti énan bon morceau larzent, li ti énan éne bande zanimaux (op.cit., p. 17) « Il avait beaucoup d'argent, il avait de grands troupeaux de bêtes »

I. 5. 3. 2. 2. En créole seychellois

avwar est rendu en créole seychellois par la séquence par :

la séquence *annan* :

I annan bato, lesyel, nyaz (PCLTFS, p. 9) « Il y a un bateau, le ciel, les nuages »

I annan disab, ros ek pye koko (op.cit., p.9) « Il y a du sable, des roches et un cocotier »

I annan en zom lo disab (op.cit., p.9) « Il y a un homme sur le sable »

Kombyen pwason i annan ? (op.cit., p.10) « Combien de poissons y-a-t-il ? »

la séquence *ti annan* (avec *ti* marqueur du passé) :

Ier ti dimans, ti annan soley (op.cit., p.28) « Hier c'était dimanche, il y avait du soleil »

Ti annan tro disik (op.cit., p.30) « Il y avait trop de sucre »

Ti annan tro disel (op.cit., p.30) « Il y avait trop de sel »

Ti annan tro (op.cit., p.30) « Il y en a trop »

I. 5. 3. 2. Essai d'explication

éna en créole mauricien et *annan* en créole seychellois peuvent être précédés du marqueur du passé *ti*. Les exemples que nous avons recueillis montrent que *éna*¹²⁴ et *annan* revêtent deux fonctions ; ils sont employés pour symboliser l'existence : cela signifie qu'il existe quelque chose ou quelqu'un dans une situation donnée ou plus simplement le verbe *awar*¹²⁵ comme dans l'exemple : *Li ti énan bon morceau larzan, li ti énan éne bande zanimaux (FIM, p.17) « Il avait*

¹²⁴ À côté de ce lexème qui peut symboliser l'existence, nous avons aussi le verbe *egzisté* « exister ». Exemple : *Mo egzisté* « J'existe ».

¹²⁵ Le créole mauricien dispose aussi du verbe *gagné* qui a pour sens « avoir ».

beaucoup d'argent, il avait de grands troupeaux de bêtes ». En outre, la locution *ti ena(n)* est employée en début de conte pour exprimer la formule française : « il y avait une fois ».

Résumé

éna en créole mauricien et *annan* en créole seychellois peuvent être précédés de *ti* marqueur du passé. Ils sont employés pour symboliser l'existence de quelque chose ou de quelqu'un dans une situation donnée et pour signifier le verbe *avwar*.

I. 5. 4. État des lieux des recherches antérieures sur les marqueurs prédicatifs en créole mauricien

Les études sur les marqueurs prédicatifs sont nombreuses. Nous proposons d'y revenir.

I. 5. 4. 1. L'étude de Baissac (1880)¹²⁶

En ce qui concerne le domaine verbal, Baissac indique que toute modification de nombre et de personne a disparu. Selon lui, l'explication de l'expression du présent tient en cinq mots : « c'est le thème verbal » suivi de trois exemples dont *Mo maziné* « Je pense ». Baissac indique que le créole emprunte ses moyens d'expression au français. Il identifie deux formes pour le futur simple : une première structure avec *va* et une seconde avec *pou*. Il donne les exemples suivants : *Mo va allé* et *Mo pou allé* « J'irai », et cinq types de passé :

- le passé simple qui correspond à un des emplois de l'imparfait tel l'exemple *Ca létemps la mo té çanté* « Dans ces temps-là je chantais » ;
- le passé absolu tel l'exemple *Mo fine çanté, mo napas va çante encore* « J'ai chanté, je ne chanterai plus maintenant » ;
- le passé simultané qui est une forme d'imparfait qui se forme par l'ajout de la préposition *après* tel l'exemple *Lhère li té entré mo té après coude* « Quand il est entré je cousais » ;
- le passé double formé de l'auxiliaire *té* et suivi de l'auxiliaire *fine* qui traduit le passé antérieur et le plus-que-parfait tel l'exemple *Mo té fine çanté lhère li té vini* « J'avais chanté quand il est venu » ;
- le passé récent avec le marqueur *féque* comme dans *Li féque sourti* « Il vient de sortir ».

Baissac (1880 : 45) termine son chapitre sur l'expression des temps par des propos plutôt positifs :

¹²⁶ L'étude de Baissac est une œuvre capitale qui nous donne des informations sur l'état du créole mauricien au XIX^e siècle même si son avis sur ce créole s'avère très péjoratif.

Pour toutes les catégories du passé comme pour celles du futur, c'est donc au français que le créole emprunte ses moyens d'expression, par une analyse inconsciente mais souvent délicate de la pensée.

Il en vient ensuite à la catégorie du mode, il explique l'indicatif (1880 : 45) en ces termes : « Nous venons de le voir tout entier au chapitre du temps ». L'infinitif est défini comme « le thème verbal » tel l'exemple *Divant zamis capabe largue quilotte* « Entre amis, on peut se déboutonner ». Il indique que le subjonctif n'existe pas et que « l'indicatif y supplée » (1880 : 45). Il donne l'exemple suivant : *Mo napas croire qui li vini* « Je ne crois pas qu'il vienne » (présent) ; *Mo napas croire qui li va vini / qui li pour vini* « Je ne crois pas qu'il va venir » (futur). Voici comment Baissac voit l'impératif :

	impératif
2 sg	thème
1pl	- interjection <i>allons !</i> - périphrase <i>lésse-nous</i>
2pl	thème
3pl	<i>lésse zaute</i>

Tableau 30 : Le mode impératif en créole mauricien selon Baissac

Le conditionnel est formé avec l'auxiliaire *té* pour marquer le passé suivi du marqueur du futur *va* comme dans l'exemple : *Mo té va vini* « Je viendrais ». Le linguiste (1880 : 47-48) indique qu'il n'existe pas de participe présent et de gérondif mais que néanmoins le participe passé se voit aux temps composés combiné avec l'auxiliaire *té*. Enfin, il indique que le verbe « être » n'existe pas en créole selon lui (1880 : 47), « c'est donc purement à titre de verbe auxiliaire que le créole connaît le verbe « être » ».

Enfin, le linguiste indique que le marqueur aspectuel *fine* vient du participe passé de « finir », *va* vient de la troisième personne du singulier du présent et indique le futur simple, et l'auxiliaire *fèk* (passé récent) vient de « ne faire que » ; *pour* indique le futur proche et *après* se retrouve au passé, au présent et au futur.

Ces propos nous amènent à faire quelques commentaires. Baissac « calque » sa « grammaire » du créole mauricien sur les catégories du français : en réalité en créole mauricien il n'y a pas de flexion, donc pas de mode ni de « temps » au sens flexionnel du terme.

I. 5. 3. 2. Les travaux de Baker (1972, 1993, 2003)

Baker (1972) distingue cinq groupes de marqueurs prédicatifs : la négation *pa* (dont une variante archaïque est *napa*), le marqueur du passé *ti*, les marqueurs d'aspects, les préverbes et les verbes auxiliaires. Selon le linguiste, le marqueur du passé *ti* peut apparaître dans les structures statiques et les structures dynamiques¹²⁷. Baker (2003 : 133-134) revient sur l'origine du marqueur *ti* :

En mauricien moderne, on trouve *ete* dans les prédicats nominaux et adjectifs aussi bien que locatifs, à chaque fois que l'élément interrogatif qui correspond au nom, adjectif ou location est déplacé en position initiale.

(mau35a) mod. So frer_en profeser. « Son frère est instituteur »

(mau35b) mod. ki son frer ete ? « Son frère est quoi ? » (c'est-à-dire « que fait-il comme métier ? »)

(mau35c) mod. So frer ti_en profeser « Son frère était enseignant »

(mau35d) mod. Ki son frer ti ete ? « Son frère était quoi ? » (c'est-à-dire « que faisait-il comme métier ? ») [...]

L'absence de toute forme du présent d'« être » des tout premiers textes en mauricien du XVIII^e siècle a semblé vouloir dire que l'on identifiait les formes du passé comme « été », « était » etc., dans leur ensemble, comme un seul morphème dépourvu du statut du verbe et agissant seulement comme indicateur d'un temps antérieur. Il fut par la suite abrégé de [ete] à [te] lequel céda graduellement la place à la prononciation variante [ti] durant le XIX^e siècle. La prépondérance de cette forme comme marqueur du passé a fait que pour ceux qui parlaient le français aussi bien que le créole mauricien, il n'était plus aussi clairement évident qu'elle était dérivée du français « été », « était », etc., ce qui a rendu possible la réintroduction de « été » en mauricien, cette fois avec une fonction purement copulative sans aucune connotation de temporalité ; ce qui a permis l'évolution de règles de mouvement pour les phrases copulatives en mauricien de ressembler à celles déjà établies pour des phrases qui contiennent un verbe, augmentant ainsi, pourrait-on dire, l'efficacité de la grammaire de la langue.

Un autre cas intéressant [...] est celui du participe passé de la copule française « été », adopté en mauricien en deux occasions, d'abord comme un marqueur du passé *été > te > ti* puis quelques quarante ans plus tard après la disparition de la forme originelle *ete*, le mot *a été* de nouveau adopté, cette fois comme une copule « pure » (sans indication de passé). Ainsi les deux significations contenues dans le français *été* - PASSE et copule sont représentés en mauricien par deux mots distincts - *ti* PASSE et *été* COPULE - tous deux dérivés du même mot français.

Baker (1972) compte quatre marqueurs d'aspects en créole mauricien : *pé* ; *fine* ; *a* et *pu*. Ceux-ci n'apparaissent pas dans les structures dynamiques. Ils forment avec *ti* une série de combinaisons de temps et d'aspect. Il dresse (1972 : 107) la liste des marqueurs aspecto-temporels :

¹²⁷ Nous renvoyons le lecteur à la partie sur le verbe en créole mauricien dans laquelle nous avons recensé les huit classes de verbes que Baker identifie.

	temps	aspect	français
mo m̃aze	neutre	neutre	« je mange »
mo pe m̃aze	neutre	progressif	« je suis en train de manger »
mo fin m̃aze	neutre	perfectif	« j'ai mangé »
mo a m̃aze	neutre	futur indéfini	« je peux manger » « je mangerai peut-être »
mo pu m̃aze	neutre	future défini	« je mangerai »
mo ti m̃aze	passé	neutre	« j'ai mangé »
mo ti pe m̃aze	passé	progressif	« je mangeais »
mo ti (fi)n m̃aze	passé	perfectif	« j'avais mangé »
mo ti a m̃aze	passé	futur indéfini	« je voudrais manger »
mo ti pu m̃aze	passer	future défini	« j'allais manger » « j'aurais mangé »

Tableau 31 : Les marqueurs aspecto-temporels en créole mauricien selon Baker (1972 : 107)

Il note que le créole mauricien utilise le progressif *pe* pour un événement qui revient régulièrement même si cet événement ne se produit pas réellement au moment de l'énonciation et que *pe* ne peut être utilisé avec un événement qui devrait avoir lieu dans un avenir proche, le futur défini étant exprimé par *pou*. Le marqueur du perfectif *fine* (var. *in* ou *n*) correspond à *avwar* + participe passé. Baker (2003 : 129-130) revient sur l'évolution du marqueur de *fine* et établit une comparaison avec les autres créoles :

Malgré l'absence d'une attestation de *fini* comme verbe avant 1816, il ne peut y avoir de doute que le marqueur préverbal *fini* provient du verbe français « finir » plus particulièrement de la structure périphrastique « finir de ». Toutefois Corne (1983) suggère que cette évolution pourrait avoir été influencée par le macoua et d'autres langues bantoues d'Afrique de l'Est qui ont des marqueurs verbaux contrastés pour l'aspect de l'accompli et le passé simple. Corne mentionne aussi la possibilité de l'influence de *efa* en langue malgache dont la signification de base est « finir » et qui, dans cette langue, vient accompagné du marqueur du passé pour former le plus-que-parfait. Cette adoption des formes contrastées pour le verbe [*fini*] et le marqueur de l'accompli [*fin*] au milieu du XIX^e siècle fut sans aucun doute facilitée par l'évolution de formes longues et courtes pour la plupart des verbes mauriciens de cette même époque. (Corne 1982). La tendance survenue plus tard, à réduire [*fin*] à [*n*] n'est pas notée avant la moitié du XX^e siècle.

En réunionnais, on retrouve à la fois *fini* et *fin* sans distinction sémantique ou fonctionnelle évidente. Selon Corne, il semble généralement perçu comme des verbes plutôt que comme des marqueurs préverbaux. En tout cas leur usage en réunionnais est quelque peu marginal, le perfectif étant normalement exprimé par le préverbal *la* (< il a, elle a) en réunionnais, ex : mwē la ātādi mé mwē la pa vi « j'ai entendu dire mais je ne l'ai vu » (Chaudenson 1974 : 340).

L'usage de *fini* comme marqueur préverbal est dans l'ensemble restreint à l'océan Indien,

mais on en atteste aussi en haïtien. [...]

Sylvain (1936) fut peut-être la première à noter la présence en haïtien de la forme réduite du marqueur préverbal, à propos duquel elle écrit : « Dans la plupart des cas on peut le traduire par « tout à fait ». Il met en relief l'idée d'accomplissement intégral de l'action, de réalisation totale de l'état » (1936 : 92).

Selon lui, *ava* (et ses variantes) correspond à un « futur indéfini » tandis que *pou* marque le « futur défini ». Caid (2000 : 546) cite la présentation que De Robillard et Véronique ont fait sur une étude de Baker (1993) :

« Dans le commentaire qu'il rédige à propos des contributions d'Hazaël-Massieux et de Véronique et Touchard, Ph, Baker apporte plusieurs types d'informations. Tout d'abord, il complète le dépouillement de textes anciens entrepris par Hazaël-Massieux. Ses données corroborent celles fournies par l'auteur précédent et confirment la tendance relevée par Hazaël-Massieux d'une augmentation de la fréquence d'occurrences de « pu » au détriment de « va ». Baker note cependant que la variation dans l'emploi de « va » et de « pu » est sans doute plus grande que celle observée par Hazaël-Massieux.

Selon Baker, « pu » marqueur usité essentiellement en milieu rural aurait graduellement supplanté « va », marqueur attesté plutôt en milieu urbain, comme vecteur du futur. Cette substitution de marqueur a entraîné selon Baker une réorganisation sémantique si bien que « pu » indiquerait désormais un futur non marqué et réel alors que « va » indiquerait la faible éventualité d'un événement dans le futur ».

I. 5. 3. 3. Les travaux de Valdman (1978)

Valdman (1978 : 212) considère que le système du créole mauricien est plus riche en distinctions aspectuelles que les systèmes antillais. Il propose le tableau suivant :

aspect	accompli		inaccompli		aspect	
duratif	<i>ti fin</i>	<i>fine</i>	<i>ti</i>	ϕ	non-continuatif	
			<i>ti pé</i>	<i>pé</i>	continuatif	
actuel	<i>ti fèk</i>	<i>fèk</i>	<i>ti pou</i>	<i>pou</i>	défini	prospectif
			<i>ti a</i>	<i>a</i>	indéfini	
	passé	présent	passé	présent		

Tableau 32 : Les marqueurs aspecto-temporels en créole mauricien selon Valdman (1978)

Selon Valdman le marqueur ϕ est employé pour signaler un état ou l'impératif, le marqueur *pé* exprime soit une action en cours soit une action habituelle mais il est exclu des prédicats qui contiennent un verbe d'état, un adjectif ou un syntagme nominal. Les marqueurs *pou* (qui

exprime la certitude) et *a* (qui exprime l'indéfini) sont des marqueurs prospectifs. Il note que *a* combiné à *ti* donne l'équivalent du conditionnel français. Valdman (1978 : 214) considère que *ti* est différent de *fine* :

De par son sens, *fin* ne se retrouve pas dans les prédicats composés d'un SN :
(25) **Li fin sarpantié* mais (26) *Li ti sarpantié* « Il était, a été charpentier »
ou des énoncés contenant un syntagme adverbial dénotant un point temporel précis :
(27) **Mo fin malad lèrla* (28) *Mo ti malad lèrlà* « J'étais malade à ce moment ».
par contre, l'inverse se produit dans la présence d'un SA à portée durative :
(29) *Mo fin malad ziska zordi* « J'ai été malade jusqu'à aujourd'hui » mais
(30) **Mo ti malad ziska zordi*.

Selon lui, le marqueur *fek* dont la position est variable exprime l'accompli actuel et n'est pas interchangeable avec *fine* car il n'a pas de sens duratif. Enfin, il indique que les marqueurs se combinent de la façon suivante¹²⁸ : passé (*ti*) + prospectif (*pou / a*) + accompli (*fin / fèk*) + continuatif (*pé*).

I. 5. 3. 4. Les travaux de Virahsawmy (1989)

Virahsawmy (1989) a travaillé sur la description syntaxique du mauricien¹²⁹. Il distingue (1989 : 87), le temps de l'aspect. Selon lui (1989 : 87), le temps est « une catégorie déictique, qui implique une référence explicite ou implicite au moment de l'énonciation » tandis que « l'aspect est non-déictique ». Selon lui, le temps présent est indiqué par le marqueur ϕ : il donne (1989 : 83) les exemples suivants : *Mo manzé* « Je mange », *Mo dormi* « Nous dormons », *Zot travay* « Ils travaillent ». Il note que c'est la forme *tchi*¹³⁰ placée au début du syntagme verbal qui indique le passé (il donne trois exemples (1989 : 85) : *Mo tchi manzé* « J'ai mangé », *Nou tchi dormi*. « Nous avons dormi » et *Zot tchi travay* « Ils ont travaillé ») et indique que ce marqueur se combine avec *pou* pour former le futur dans le passé comme dans l'exemple *Si mo tchi la mo tchi pou djir li* « Si j'étais là je lui aurais dit » Virahsawmy pense pas qu'il n'y a pas un temps futur, il emploie le terme « futurité ». Les marqueurs employés pour l'exprimer sont : *pou, a, ava, va*. Enfin, il dénombre deux marqueurs d'aspects (1989 : 88-89) : le marqueur du progressif *pé* qui précède le « verbe-tête mais suit un marqueur de temps ». Il considère que *pé* n'est pas utilisé avec des verbes statifs : nous rappelons ici ce qu'entend le linguiste à propos de

¹²⁸ Valdman donne les exemples suivants (1978 : 215) : *Mo ti a fine bez li, si li dir moi kouyon* « Je l'aurais frappé s'il m'avait traité d'imbécile » ; *Mo ti pou pé zoué* « Je serai en train de jouer » et *Li fèk fine al laboutik* « Il vient d'aller à la boutique ».

¹²⁹ Selon Virahsawmy le verbe (comme par exemple : *manzé* « manger », *bwar* « boire », *dormi* « dormir ») appartient à une classe de mots tandis que le prédicat est une fonction.

¹³⁰ Il s'agit de la forme *ti*.

la notion de « verbe statif » et plus généralement du verbe :

Il y a en CM¹³¹ une classe de mots qu'on peut sans risque appeler verbes, *manzé* « manger », *bwar*, « *bwar* » *dormi* « dormir », etc. mais l'existence de différentes unités et syntagmes de prédication rend la tâche du linguiste très difficile. [...] Nous avons opté pour une stratégie descriptive très critiquable du point de vue de la rigueur scientifique. Nous sommes donc conscients des faiblesses et des lacunes de ce qui va suivre. Prenons quelques exemples :

(i) *Mo tchi fi zoli* (ma fille est belle)

(ii) *Mo ènn profesèr* (je suis enseignant)

(iii) *Mo liv laba* (mon livre est là-bas)

Dans (i) « *zoli* » est un adjectif prédicatif, dans (ii) « *enn profesèr* » est un SN prédicatif, dans (iii) « *laba* » est un adverbe prédicatif. Ces phrases peuvent prendre le marqueur du passé :

Mo tchifi tchi zoli (ma fille était jolie)

Mo tchi ènn profesèr (J'étais un enseignant)

Mo liv tchi laba (Mon livre était laba)

Tchi zoli, *tchi ènn profesèr*, *tchi laba* fonctionnent comme le SV *tchi manzé* dans *mo tchi manzé*. Nous avons deux options (i) faire une distinction entre le verbe et le prédicat. Mais un problème se pose. Le verbe appartient à une classe de mot. Par contre le prédicat est une fonction. (ii) créer une sous-classe de verbes que nous appellerons « verbes statifs » ou le terme « statif » est utilisé de façon lâche. Nous avons opté pour la seconde formule. Donc nous disons qu'en CM il y a trois classes de verbes : les verbes statifs, les verbes dynamiques et les verbes copulatifs¹³².

et le marqueur de l'accompli *fine*¹³³, employé dans le sens de l'achèvement. Les combinaisons possibles sont énumérées dans le tableau suivant :

¹³¹ Créole mauricien.

¹³² Virahsawmy considère que dans la classe des verbes statifs il y a ce qu'il appelle les verbes d'équation « qui établissent une identité » (Il donne l'exemple *Kader enn avoka* « Kader est avocat », ce qu'il appelle les verbes de lieu « qui indique un lieu » (Il donne l'exemple *Papa li Port Louis* « Papa est à Port-Louis », ce qu'il appelle les verbes d'appellation « qui précisent l'identité du sujet de la phrase » (Il donne l'exemple *Son non Dev* « Son nom est Dev » et ce qu'il appelle les verbes d'attribution », (Il donne l'exemple *Mon papa bon* « Mon père est bon »). Dans la classe des verbes dynamiques, il considère qu'il y a des verbes transitifs comme dans l'exemple *Mo fàm pé qui manzé* « Ma femme prépare le repas » et des verbes intransitifs comme dans l'exemple : *Prem finn tonbé*. « Prem est tombé ». Enfin, la classe des verbes copulatifs se compose des verbes comme *vinn* « devenir », *parèt* « paraître » etc.

¹³³ Virahsawmy l'écrit *finn* et compte trois variantes : *n*, *nn* et *fini*.

SV ¹³⁴								
	passé	futurité	aspects		modaux ¹³⁵			
sn ¹³⁶	<i>ti</i>	<i>pou</i>	<i>pé</i>	<i>fine</i>	<i>bizen</i>	<i>kapav</i>	v ¹³⁷	sn
<i>mo</i>	γ	γ		γ	γ	γ	<i>fèr</i>	<i>mo</i> <i>travay</i>
<i>mo</i>		γ	γ		γ		γ	γ
<i>mo</i>	γ	γ	γ			γ	γ	γ

Tableau 33 : Combinaison des marqueurs TMA en créole mauricien selon Virahsawmy (1989 : 94)

I. 5. 3. 5. Les travaux de Caid (2000)

Caid (2000) a étudié le système verbal du créole mauricien. Elle constate que le marqueur *pé* exprime l'aspect progressif, l'aspect imperfectif et l'aspect duratif¹³⁸. Elle considère (2000 : 409) que *pé* a deux valeurs :

En gros, il existe deux valeurs de /pe/ :

- I. La valeur sémantique qui tourne autour de la notion de proximité du procès indiqué par le verbe par rapport à une phrase de l'événement.
- II. La valeur contenue dans /pe/ dans un contexte d'irréel du présent ou du passé.

Caid considère que l'aspect progressif exprimé par *pé* réagit différemment selon qu'il a à sa suite un verbe d'action ou un verbe statif. Pour distinguer ses trois aspects ayant une forme unique Caid (2000 : 426) considère que « le contexte et le contenu lexical des verbes sont essentiels dans son appréhension ». Selon elle, le marqueur *pé* peut exprimer la valeur itérative¹³⁹. Elle donne l'exemple suivant : (...) *mo pé enkouraz lo kontinié lékol* « Je n'arrête pas de l'encourager de

¹³⁴ Syntagme verbal.

¹³⁵ Selon Virahsawmy (1989 : 91), les modaux sont « des auxiliaires verbaux qui expriment l'attitude du locuteur tel qu'un ordre, un désir, une intention, une nécessité, une obligation, une possibilité, une probabilité ou une certitude ».

¹³⁶ Syntagme nominal.

¹³⁷ Verbe.

¹³⁸ Selon Caid, faire la différence entre ces trois aspects est essentiel :

L'aspect progressif exprime « la continuation d'un procès au moment de référence (présent ou passé) » (2000 : 410).

L'aspect imperfectif correspond « à l'aspect progressif auquel on ajoute la notion d'habitude » (2000, 418).

Elle reprend la définition de Comrie (1976 : 41) pour expliquer l'aspect duratif : « [...] durativity simply refers to the fact that given situation lasts for a certain period of time (or at east, is conceived of as lasting for a certain period of time). = « La durativité se réfère simplement au fait qu'une situation donnée dure pendant une certaine période de temps (ou du moins, est conçue comme durant pendant une certaine période de temps) (2000 : 423)

¹³⁹ Caid distingue « valeur d'habitude » et « valeur itérative ». Elle note (200 : 418) : « Contrairement à la valeur d'habitude, l'itérativité correspond à une répétition d'événements sans que cela ne devienne des processus stabilisés ».

continuer l'école. C'est plus facile ». Elle note à propos de l'exemple :

La forme verbale comprenant /pe/ correspond à l'expression d'une valeur itérative doublée d'une modalité appréciative. [...] Il s'agit d'une adolescente qui, au départ, n'est pas très douée pour les études. Son père de façon répétitive, l'encourage, à continuer l'école. En des termes linguistiques, l'aspect itératif et la modalité appréciative sont imbriqués dans le marqueur verbal /pe/.

Enfin, *pé* peut être employé pour exprimer le prospectif. Caid (2000 : 430) note :

Dans son emploi prospectif, comme dans les autres situations, la valeur de /pe/ est repérée grâce un contexte de l'énoncé et aussi grâce à un contexte situationnel très large prenant en compte le « vécu » de l'énonciateur, le lieu et le moment de l'énonciation par rapport à l'assertion formulée.

Caid considère (2000 : 474), que le marqueur ϕ peut exprimer l'antériorité d'un événement par rapport au moment présent et qu'il est également employé dans le cas de ce qu'elle choisit d'appeler un énullage temporel (2000 : 475) :

Le marqueur zéro est aussi employé dans le cas d'un énullage temporel. D'ailleurs, dans le récit oral comme dans la littérature, le locuteur « à la faculté de faire varier à son gré le site du présent » (Vuillaume 1993 : 94). C'est souvent la spontanéité, l'implication du locuteur dans le récit qui, comme par magie, avec les éléments grammaticaux (temps présent essentiellement) ramènent au moment d'énonciation (To) des événements situés à d'autres moments, T-1 par exemple. [...]

Elle note que le marqueur *fine* est incompatible avec le marqueur du progressif et de l'accompli *pé* mais peut se combiner au marqueur ϕ pour exprimer le rétrospectif. Elle note (2000 : 478) :

La combinaison de /fin/ et du marqueur ϕ de temps indiquant le présent semble paradoxale dans la mesure où l'expression d'accompli, d'antériorité du procès est liée au présent. Cependant cet assemblage se justifie car l'association du marqueur temporel du présent (ϕ) et du marqueur aspectuel /fin/ permet de créer le lien entre le moment de l'énonciation (To) qui indique la continuation du procès et un moment de référence passé qui indique le début du procès.

D'après Caid, le marqueur du passé *ti* peut être employé seul, sans verbe, dans les structures attributives mais aussi être combiné avec *fèk*, *pé*, *pou* et *fine*. Le marqueur *ti* peut également être combiné à un « double accompli » : c'est ce qu'elle nomme le sur-accompli passé (soit la séquence *tin fine*) comme dans l'exemple qu'elle donne : *Nou ti fér éne demand tin fine aprouvé apré banla in rezeté* « Nous avons fait une demande. Elle avait été approuvée. Ensuite on l'a rejetée » cela fait, selon elle, l'originalité du créole mauricien.

Elle identifie deux marqueurs du passé récents : *fèk* et *vyinn*¹⁴⁰. Elle met en doute la notion de

¹⁴⁰ Pour Caid, ce sont des auxiliaires.

« temps futur » mais évoque la notion de « futurité ». Selon elle, l'expression du futur se fait par différents marqueurs en créole mauricien : le marqueur ϕ ¹⁴¹ ainsi que les marqueurs *pé* (qui dans le contexte de futurité s'oppose à *pou*), *pré pou* et *va*, *ava* ou *pou*. La séquence *pré pou* « être près pour », qui possède une valeur aspectuelle et modale, peut être combinée avec les marqueurs du passé et de l'accompli séparément ou en même temps mais ne peut être précédée d'un autre morphème exprimant le futur en créole mauricien¹⁴². La linguiste (2000 : 555) identifie une forme unique pour le verbe *alé ava*. Elle note que *va* et *a* sont « des variantes à conditionnement phonologique [...], leur évolution formelle étant un phénomène interne au CM ». Sur l'indice *pou*, Caid (2000 : 562) est en accord avec Véronique (1997 : 5) :

Citons D. Véronique (1997 : 5) à propos de /pu/ en CM en tant que préposition et auxiliaire, vu sous l'étiquette générale de relateur :

« Dans l'océan Indien *pour* fonctionne sans innovations, on prend *pou* et on lui fait remplir le rôle de relateur. Simplement, il se trouve que la langue de départ était sans doute une variété de français dans laquelle il existait la construction *être pour*, et en créole on a donc collusion de *pour* préposition et *pou* avec une valeur aspectuelle. En mauricien *pou* et à la fois relateur (entre le verbe et son actant) et préverbe marquant le prospectif, le possible, voire le volitif. (...) ».

Cette définition de /pu/, marqueur verbal, rejoint dans sa vision générale nos analyses.

Caid (2000 : 563-566) distingue *va* de *pou* :

[...] Avec /va/, il y a cette idée d'un point de départ du procès qui commence au moment de repérage et qui passe par une métonymie de l'univers spatial à l'univers temporel et modal. Une certaine subjectivité est exprimée dans la notion d'intention du locuteur qui consiste mentalement à partir d'un point temporel à un autre. Mais ce n'est pas un vrai modal. En effet, il n'y a pas un réel décrochage par rapport à la situation d'énonciation (sauf dans les cas d'expression d'hypothèse). [...] /a)va/ exprime un procès « plus que potentiel ». [...] Toutefois, /pu/ comme son étymon français « être pour », renvoie à l'avenir, mais à un avenir non précis.

[...] En résumé, nos analyses nous démontrent que /va/ a une valeur aspectuelle à la différence de /pu/ qui a une valeur modale. Cependant tous les deux à l'avenir. Si /va/ se rapproche du réel par l'engagement du locuteur au moment de l'énonciation, /pu/ reste dans le domaine du potentiel. Les deux marqueurs situent alors l'événement dans le domaine du réalisable, quoique cela soit à des degrés divers.

I. 5. 3. 6. Les travaux de Watbled (2011, 2013 b)

Watbled (2011) effectue un compte rendu de l'étude de Baissac (1880). Nous reproduisons la partie sur le domaine verbal :

¹⁴¹ Neutralité du présent simple + Circonstants temporels futur.

¹⁴² Caid donne les contre-exemples suivants (2000 : 554): **li pou pré pou rentré* et **li pré pou rantré*.

Notre grammairien commence par les pertes du créole : « Toute modification de nombre et de personne a disparu » [...]. Cela est exact, mais Baissac n'est pas conscient que le français oral connaisse lui-même très peu l'accord : au présent de l'indicatif du verbe *tomber*, par exemple, on a, à deux exceptions près (nous tombons, vous tombez), la même forme orale /tob/à toutes les personnes, et cela se réduit à une seule exception si l'on remplace *nous tombons* par *on tombe*. Ajoutons que la perte des flexions d'accord est sans grande conséquence fonctionnelle, puisqu'il s'agit de toute façon de redondances, et que, si l'on compare le français (ou le créole) à d'autres langues romanes, telles que le castillan ou l'italien, on voit bien que les formes pronominales clitiques préverbaux (je, tu, il, elle etc.) ont largement pris en français le relais des flexions d'accord placées à droite du thème verbal. Français (oral) et créole ne sont pas ici tellement éloignés, le second n'étant à nouveau que l'héritier du premier à cet égard.

Sur le futur, il retrouve les origines françaises : la forme *va* est bien entendu issu directement du français (cf. il va chanter), et la forme *pou* vient de la préposition *pour*, « qui marque un but à atteindre ». Il se montre ici fin analyste et voit bien la valeur de visée du futur. Il donne un exemple (p.25) qui montre que le créole n'est en rien inférieur au français sur le plan de l'expression grammaticale : « *Lhère li té vini mo té pou allé*, quand il est venu j'allais partir, pour marquer le futur prochain sous la dépendance d'un passé ». Le créole exprime ici, avec la combinaison des particules préverbaux *té* (passé) et *pou* (futur) ce que la tradition appelle le futur dans le passé, c'est-à-dire un événement postérieur à un repère lui-même antérieur au moment de l'énonciation : la postériorité est exprimée par *pou* et l'antériorité par *té*. Comment Baissac a-t-il pu affirmer que le français « offrait des complications que le créole devait nécessairement écarter » (p.23) Notre grammairien disposait en effet de tous les moyens nécessaires, au plan descriptif, pour contester non pas un appauvrissement du système, mais une restructuration, ce qui est bien différent.

Sur le passé, comme il l'écrit lui-même, les deux grandes valeurs de l'imparfait français (passé générique et passé progressif) sont prises en charge par deux formes distinctes en créole (*té* dans le premier cas, *té après* dans le second). En outre aucune des formes *té* et *fine* ne correspond terme à terme à une forme française, nouvel indice d'une restructuration assez profonde : *té* a pour équivalent, selon les contextes, l'imparfait ou le passé défini (= passé simple) ou indéfini (= passé composé), tandis que *fine* a pour équivalent le passé indéfini dans sa valeur d'aspect accompli.

Ce que Baissac appelle le « passé simultané » est en fait une combinaison constituée du marqueur de passé *té* et du marqueur progressif *après*. Plus loin dans son ouvrage, il admet lui-même la valeur autonome de cette forme *après*, qu'il appelle « préposition auxiliaire » (p.34), puisqu'on la retrouve au présent dans l'exemple *Mo après manzé*, Je mange en ce moment, je suis à manger [...] (*ibid*). Mais il voit dans la séquence *té après* (passé progressif) une cacologie empruntée au français » (p.26) Autrement dit, lorsque le créole aboutit à un système aspectuel et temporel complexe, c'est grâce à l'adoption de constructions française populaires, vues comme agrammaticale : on ne saurait se montrer plus injuste. Injustice également lorsque notre auteur ne remarque pas le caractère iconique du passé double, exprimée par la combinaison de *té* et de *fine*, deux marqueurs d'antériorité donnant logiquement l'expression d'un passé dans le passé.

Dans la pensée de Baissac, le créole va surtout ici manifester ses manques. Sur l'indicatif par exemple, il écrit que « Nous venons de le voir tout entier au chapitre du temps » (p.27), ce qui équivaut à reconnaître son inexistence, mais il ne saurait s'agir d'une lacune : en fait notre linguiste introduit des catégories étrangères au créole, qui ne connaît pas plus l'indicatif que le subjonctif. Il commet la même erreur que ceux qui, autrefois, analysaient les langues à travers le prisme de la grammaire du latin classique : il ne fait que changer de prisme, adoptant celui de la langue de Molière, le français étant de ce point de vue au créole ce que le latin était au français. Cette méthode contestable pouvait se deviner lors de la déclaration liminaire, puisqu'il était annoncé que nous allions « passer en revue toutes les

parties du discours dans l'ordre où les place la grammaire française ». [...] Conjuguée aux préjugés idéologiques, une telle approche devait inéluctablement amener à constater des failles, et à reconnaître avec difficulté les innovations et les restructurations. [...] Baissac ne voit pas que le système verbal créole est le produit d'une refonte de celui du français, et que l'on est passé d'un type caractérisé par des auxiliaires et des flexions (les auxiliaires étant eux-mêmes de nature verbale et soumis à la flexion), à un type dans lequel l'expression des notions grammaticales est entièrement pris en charge par une série de particule préverbaux (*té, fine, va* etc. : voir *supra*). Cette innovation, déjà en germe dans certaines formes de français populaire, entraîne que le verbe lui-même devient nécessairement invariable. Baissac ne voit pas non plus que la catégorie du mode ne peut être envisagée de la même manière dans le système désinentiel français et dans le système de préverbe du créole. La nouvelle langue ne connaît pas le subjonctif, mais au lieu de se contenter de ce simple constat, il écrit que l'indicatif y supplée » [...] quand ce dernier est tout aussi absent. On ne saurait mieux sous-entendre que le français est optimal, qu'il existe un subjonctif en soi, et qu'en cas de manque il faut y « suppléer ». Or le subjonctif français est dans l'énorme majorité de ses emplois complètement redondant, étant régi dans presque tous les cas : dans *Je veux qu'il vienne*, il est non pas l'objet d'un choix, mais le résultat d'une contrainte sur l'axe syntagmatique, et dans notre exemple, c'est le verbe principal qui exige le subjonctif dans la subordonnée, celui-ci n'apportant strictement aucune information supplémentaire, puisque la modalité de volition est exprimée par le verbe principal. Mais Baissac se montre fin stratège, préférant choisir des exemples minoritaires et peu représentatifs, dans lesquels un subjonctif non régi exprime une simple nuance et s'oppose à l'indicatif : « Je ne crois pas qu'il vienne, *Mo napas croire qui li vini* [...] » [...] (cf. Je ne crois pas qu'il viendra).

Ses considérations sur le conditionnel sont plus intéressantes. Il commence par noter que le français l'a créé « en se séparant du latin ». [...] Il a bien vu que cette forme est une combinaison de futur et de passé. [...] En effet, dans il viendrait, par exemple, on retrouve le *r-* du futur et le *-ait* de l'imparfait, qui servent conjointement à l'expression de l'hypothèse, ainsi qu'à celle du futur dans le passé : « je croyais qu'il viendrait » [...] Or le créole fonctionne ici exactement de la même manière, mais à l'aide de particules préverbaux, et non de désinences placées à droite du thème verbal, et Baissac observe avec beaucoup de justesse que dans *mo té va vini* « je viendrais », l'on retrouve un marqueur du passé *té*, et un marqueur du futur *va*. Ces données montrent, s'il en était encore besoin, que le créole a des possibilités d'expression aussi fines que celles du français et que les mêmes principes psycholinguistiques ont été à l'œuvre dans la construction des deux langues. Baissac l'a bien perçu, ce qui lui offre l'occasion de se rapprocher de la manière dont le créole s'est séparé du français, de celle dont le français s'est séparé du latin, tout en apportant « un argument puissant » sur la genèse du conditionnel français, le « conditionnel » créole se construisant selon le même schéma. Notre auteur pourra conclure ce passage en comparant les esclaves aux Gaulois, et l'origine du créole à celle de la langue romane vulgaire : « On le voit : chez nos ancêtres gaulois comme chez nos anciens noirs esclaves, la pensée, en présence des mêmes besoins d'expressions, a inventé pour se traduire des procédés de langage de tous points identiques ». [...] Il montre ainsi la profonde continuité qui relie latin, français et créole. Ces observations pleines de perspicacité auraient dû inciter Baissac à concevoir le système verbal créole non comme le produit d'une simplification, mais comme celui d'un changement typologique dans le sens d'un plus haut degré d'analyticité. [...] Le type analytique consiste en une succession de formes invariables dans la phrase, sans recours à la flexion, et se caractérise par l'expression séparée des notions grammaticales, comme dans *mo té fine çanté*, par exemple, pour « j'avais chanté ». [...] Dans le cas du mauricien, le développement de ce type grammatical s'explique naturellement par les conditions socio-historiques de la créolisation : le contact entre communautés de langues différentes et hétérogènes entraînait en effet une recherche

d'efficacité pragmatique. Or le type analytique est optimal de ce point de vue et, favorisé par la situation, il n'est en aucun cas imputable à une quelconque infériorité de l'une des communautés. Seuls ses préjugés idéologiques ont pu empêcher Baissac d'en arriver à ce constat.

Watbled constate que certaines observations de Baissac sont pleines de bon sens (notamment ses remarques sur la modification de nombre et de la personne ou ses remarques sur le futur et le conditionnel) mais constate aussi plusieurs dérives : le fait que dans la pensée de Baissac le créole manifeste surtout des manques est dû au fait qu'il calque sa grammaire sur le français et le fait que Baissac voit dans le système créole un appauvrissement plutôt qu'une restructuration du système créole.

Watbled (2013 b) s'est intéressé au système préverbal du créole mauricien : il note que *pé* est l'équivalent du progressif anglais, *ti* le marqueur du passé, *fine* marqueur de l'accompli et *pou* le marqueur du renvoi à l'avenir. Voici les combinaisons possibles selon lui :

- (10) /mo mǎze/ (« je mange »)
- (11) /mo pe mǎze/ (« je suis en train de manger »)
- (12) / mo ti mǎze/ (« j'ai mangé »)
- (13) /mo fin mǎze/ (« j'ai mangé »)
- (14) /mo pu mǎze/ (« je vais manger »)
- (15) / mo ti pe mǎze (« j'étais en train de manger »)
- (16) /mo ti fin mǎze/ (« j'avais mangé »)
- (17) /mo ti pu mǎze/ (« j'allais manger »).

Il indique que dans ce créole tous les marqueurs préverbaux ignorent la flexion.

I. 5. 4. État des lieux des recherches antérieures sur les marqueurs préverbaux du créole seychellois

Nous proposons de nous tourner vers les travaux de Corne (1977). Corne (1977 : 94) étudie le système aspecto-temporel des créoles à base française :

The temporal and aspectual system of Creole french dialects is perhaps the area of syntax where these languages differ most markedly from modern or classical forms of French in that tense and aspect are marked by elements which are preposed to the verbal theme.¹⁴³

¹⁴³ Le système temporel et aspectuel des dialectes créoles français est peut-être le domaine de la syntaxe où ces langues diffèrent le plus nettement des formes modernes ou classiques du français en ce que le temps et l'aspect sont marqués par des éléments qui sont préposés au thème verbal. [Nous traduisons]

Il constate (1977 : 95) que les études sur les marqueurs préverbaux en seychellois faites par Bollée et Papen ne coïncident pas avec ses propres résultats :

A close study of SC preverbal markers has been made by Bollée, by Papen, and by myself, and the results of our efforts do not always coincide. The inconsistencies have at least two possible origins. Firstly, our informants are not always consistent in their acceptance or rejection of various combinations or markers ; that is, one informant will reject a combination accepted by another, or will reject today a combination which yesterday was entirely acceptable. The inconsistency most frequently concerns complex combinations of more than one preverbal marker, since the more complex combinations of markers are not in fact very common in actual usage. Secondly, the socio-linguistic background of our informants is to some extent different, and this alone is quite possibly the major source of conflicting data. It seems likely that some speakers categorise given markers differently from other speakers¹⁴⁴.

Corne (1977 : 95) présente les marqueurs préverbaux du seychellois. Nous les listons dans ce tableau :

temps / aspect	marqueurs
présent	ϕ
passé	<i>ti</i>
futur	<i>a (va)</i> et <i>va</i> (variante obsolète)
	<i>pou</i>
accompli ¹⁴⁵	<i>n</i> et <i>fine</i> (variante obsolète)
passé récent ¹⁴⁶	<i>fèk</i>
progressif	<i>(a)pe</i>

Tableau 34 : Les marqueurs préverbaux en créole seychellois selon Corne (1977)

Il ajoute à cette liste le négatif *pa* et l'impératif *anou* ainsi qu'un petit groupe d'adverbes tels que

¹⁴⁴ Une étude attentive des marqueurs préverbaux du créole seychellois a été faite par Bollée, par Papen et par moi-même, et les résultats de nos efforts ne coïncident pas toujours. Les incohérences ont au moins deux origines possibles. Premièrement, nos informateurs ne sont pas toujours cohérents dans leur acceptation ou rejet de diverses combinaisons ou marqueurs ; c'est-à-dire qu'un informateur rejettera une combinaison acceptée par un autre, ou rejettera aujourd'hui une combinaison qui hier était tout à fait acceptable. L'incohérence concerne le plus souvent des combinaisons complexes de plusieurs marqueurs préverbaux, puisque les combinaisons plus complexes de marqueurs ne sont en fait pas très courantes dans l'utilisation réelle. Deuxièmement, les antécédents sociolinguistiques de nos informateurs sont, dans une certaine mesure, différents de ce qui est peut-être la source principale de données contradictoires. Il semble probable que certains conférenciers classent les marqueurs donnés différemment des autres conférenciers. [Nous traduisons]

¹⁴⁵ Corne appelle cette notion « complétif ».

¹⁴⁶ Corne appelle cette notion « passé immédiat ».

toultan. Il établit (1977 : 96) la liste des combinaisons possibles¹⁴⁷ :

présent + futur	passé + futur
présent + progressif présent + futur + progressif	passé + progressif passé+ futur + progressif
présent + complétive présent + futur + complétive	passé + complétive passé + futur + complétive
présent + passé immédiat présent + <i>pu</i> + passé immédiat	passé + passé immédiat passé + futur + passé immédiat
? présent + progressif + passé immédiat présent + <i>passim</i> + progressif	? passé + progressif + passé immédiat passé + passé immédiat + progressif
présent + <i>a(va)</i> + passé immédiat + progressif ?*présent + <i>pu</i> + passé immédiat + progressif	--- ---
présent + complétif + passé immédiat présent + futur + completif + passé immédiat	passé + complétif + passé immédiat passé + futur + complétif + passé immédiat
?*présent + futur+ complétif + progressif	passé + <i>a</i> + complétif + progressif

Tableau 35 : Les combinaisons de marqueurs en créole seychellois selon Corne (1977 : 96)

Il distingue les constituants de temps (présent (ϕ), passé (*ti*) et futur (*pou* ou *ava*)) des constituants auxiliaires (completif *n*, temps et adverbe auxiliaire) et ce qu'il nomme « verbes supérieurs » soit le passé immédiat (*fek*) et le progressif (*(a)pe*).

Corne signale que le marqueur ϕ peut indiquer :

- le présent permanent : il donne l'exemple *Larivier i koul dans lamer* « La rivière coule dans la mer »
- le présent en cours : il donne l'exemple *Zan i apran sante* « Jean apprend à chanter »
- le progressif : il donne l'exemple *Zan pe apran sante* « Jean est en train d'apprendre à chanter ».

Corne indique que le marqueur *ti* exprime le passé simple et le passé habituel. Le futur est indiqué par *pou* ou *ava*. Corne considère que le choix entre *pou* et *ava* en créole seychellois n'est pas libre. Selon lui (1977 : 103), ces deux marqueurs appartiennent à la même catégorie qui est plus temporelle qu'aspectuelle :

In MC, there is, as we have noted above, a distinction between certainty (*pu*) and uncertainty(*a(va)*), but this distinction, if it exists in SC, appears to be reversed, although not always. [...] Bollé estimates that in approximately 80% of cases, any distinction between *a(va)* and *pu* is neutralised, and either may be employed to indicate a « neutral » (as to (+/- certainty) future.)

However there are some cases where a temporal distinction seems to be made (nears vs distant future. [...])

¹⁴⁷ Pour une meilleure lisibilité, nous n'avons pas utilisé d'abréviations tel que le fait Corne. Corne indique que le point d'interrogation indique que les informateurs ne sont pas d'accord pour le créole seychellois.

There is only a vestigial opposition between the two forms of the future¹⁴⁸.

Corne indique que le marqueur du passé *ti* peut être suivi de *pou* ou *ava* avec une valeur de temps et de modal (les deux à la fois) comme dans l'exemple : *Mo ti ava fer li, mé mo ti okipé* « J'allais le faire mais j'étais occupé ». Selon lui, *pou* se distingue de *ava* et la séquence *ti pou* indique futur dans le passé tandis que la séquence *ti ava* indique le conditionnel. Il indique que cette distinction est largement conservée.

Corne indique que le marqueur de l'accompli *n* est opposé au marqueur temporel *ti*. Selon lui, *n* est une variante de *fine* mais pas de *in*. Ce dernier se combine avec ϕ , *ti*, *ava*, *pou*, *ti ava* et *ti pou*. Il signale que le progressif *apé* se combine avec ϕ , *ti*, ϕ *ava*, ϕ *pou*, *ti ava* et *ti pou* et que *pé* et *apé* sont interchangeables.

Enfin, il note que le marqueur du passé récent est *fek* et qu'il se combine avec ϕ , *ti*, *ti n*, ϕ *pou*, ϕ *a(va)*, ϕ *pou n*, *ti a(va)*, *ti pou* et *ti ava n*, *ti pou n*.

I. 5. 5. L'expression de la temporalité, de l'aspect et du mode en créole mauricien et seychellois

Le système aspecto-temporel du créole mauricien est proche de celui du seychellois : il apparaît indéniable que le créole mauricien a influencé le créole seychellois. Les différences entre les valeurs des marqueurs préverbaux de ces deux créoles sont infimes. Corne (1977 : 101) note, par exemple, à propos du marqueur préverbal *pou* qu'en créole seychellois c'est un constituant de temps alors qu'en mauricien, il est quelque part entre le constituant temps et le constituant aspect.

Les systèmes aspecto-temporels des créoles mauricien et seychellois sont un peu plus complexes que celui du créole réunionnais. Ils ne connaissent pas la flexion : l'expression du temps, de l'aspect et du mode se fait par des marqueurs préverbaux invariables. Ces derniers sont très nombreux du fait de cette absence de flexion. Dans ces deux créoles, les trois principaux marqueurs ont la même forme : le marqueur ϕ exprime le présent ; le marqueur *pou* exprime le renvoi à l'avenir et le marqueur *ti* exprime le passé. Ces marqueurs préverbaux peuvent se

¹⁴⁸ Dans le créole mauricien, il y a, comme nous l'avons noté plus haut, une distinction entre certitude (*pu*) et incertitude (*a (va)*), mais cette distinction, si elle existe dans le créole seychellois, semble s'inverser, mais pas toujours. [...] Bollée estime que dans environ 80% des cas, toute distinction entre *a (va)* et *pu* est neutralisée, et l'une ou l'autre peut être utilisée pour indiquer un « neutre » (quant à (+/- certitude) avenir.) Cependant, il y a des cas où une distinction temporelle semble être faite (rapprochements vs avenir lointain.) [...] Il n'y a qu'une opposition résiduelle entre les deux formes du futur. [Nous traduisons]

combiner entre eux mais également avec d'autres marqueurs pour former des expressions de temps plus ou moins complexes. Lorsqu'ils se combinent, ces marqueurs préverbaux suivent un ordre précis et toutes les combinaisons ne sont pas possibles. Nous dirons par exemple : *Li ti fin telefon tifi la* « Il avait déjà téléphoné à cette petite fille » mais nous ne dirons pas : **Li fin ti telefon tifi la*.

Les énoncés en créole mauricien sont extraits de l'ouvrage *Le folklore de l'île Maurice* de Baissac¹⁴⁹ et de l'ouvrage *Les aventures de Tintin : Le secret de la Licorne* de Hergé traduit en créole mauricien par Patel sous le titre *Bato Likorn so sékré*. Les énoncés en créole seychellois sont extraits du *Peace Corps Language Training for Seychelles* et *Zistwoir ek zédemo Sésel*. À la fin des phrases créoles, les initiales de l'ouvrage et le numéro de page sont indiqués. Nous avons gardé la glose française présentée ; toutefois dans notre essai d'explication nous serons amenée à faire quelques commentaires sur celle-ci.

I. 5. 5. 1. Le passé dans les créoles mauricien et seychellois

I. 5. 5. 1. 1. L'expression du temps

I. 5. 5. 1. 1. 1. Recueil des données description et classification

La référence au passé s'exprime de différentes manières dans notre corpus. Exemples avec :

le marqueur ϕ

Gardien encore dormi dans bord bassin (FIM, p.7) « Le gardien dormait encore au bord de l'eau »

Leroi faire sonne la trompette (op. cit., p.7) « Le roi fit sonner la trompette »

Soley piqué [...]. (op. cit., p.71) « Le soleil piquait »

le marqueur *té* ou le marqueur *ti*

Goûte ça dimiel mo famiie fine envôye moi Trois Zilots ! vous va dire moi sipas zamais vous ti trouve dimiel comment ça (op. cit., p.5) « Goûtez-moi ce miel que mes parents m'ont envoyé des Trois Ilots ! vous me direz si vous avez déjà vu du miel comme ça »

Ti éna éne fois éne grand léroi qui ti reste dans éne grand grand lacase (op. cit., p.17) « Il y avait une fois un grand roi qui habitait une belle maison »

So lacour té rempli dibois tout qualité (op. cit., p.17) « Son parc était planté d'arbres de toute espèce »

¹⁴⁹ L'écriture de Baissac n'est pas une écriture dite « moderne ». Baissac emploie une graphie ancienne : il a une graphie « étymologique », « à la française » :

le marqueur dont la graphie actuelle est *fék* est noté *fèque* par Baissac ;

le marqueur dont la graphie actuelle est *pé* est noté *après* par Baissac ;

le marqueur dont la forme actuelle est *pou* est noté *pour* par Baissac ;

Baissac use de la variante *va* au lieu de la forme *ava*

il use indifféremment de la forme *ti* et de la forme *té*.

Qui faire to napas té pique zaute dans to çapeau ! (op. cit., p.71) « Pourquoi les as-tu piquées dans ton chapeau ! »

Qui faire Bondié té mette toi lahaut la terre ! bourrique va (op. cit., p.71) « Pourquoi le bon Dieu t'a-t-il mis sur la terre ! Imbécile, va ! »

Dipis ça zour là zamais mo té trouve li encore vine bazar (op. cit., p.75) « Depuis ce jour- là, je ne l'ai jamais revu au bazar »

Sé enn mo bann granfami, « Chevalier de Murenne » ki ti viv dan lépok Louis XIV (BLSS, p.6) « C'est un de mes ancêtres, le Chevalier de Hadoque qui a vécu sous le règne de Louis XIV »

Nou ti passé yer asoir mé ou pa ti la... (op.cit., p.10) « Nous sommes venus hier soir mais vous n'étiez pas là »

Li ti tap or moi ousi (op.cit., p. 10) « Il m'a bousculé aussi »

I. 5. 5. 1. 1. 2. Essai d'explication

- **Le marqueur ϕ**

Les énoncés que nous avons recensés montrent qu'il s'agit du présent historique, c'est-à-dire d'un renvoi au passé sans marqueur de passé :

Leroi faire sonne la trompette (FIM, p.7) « Le roi fit sonner la trompette »

Soley piqué [...] (op.cit., p.71) « Le soleil piquait »

- **Les marqueurs *té* et *ti***

Le passé peut être exprimé par le marqueur *ti* (ou *té*) : il s'agit du marqueur temporel du passé. Lorsqu'il est employé, l'évènement est antérieur par rapport au moment du discours. Cette séquence correspond, dans la présentation traditionnelle de la flexion verbale française, au passé composé. Reprenons deux exemples :

Dipis ça zour là zamais mo té trouve li encore vine bazar (op.cit., p.75) « Depuis ce jour- là, je ne l'ai jamais revu au bazar »

Mon ti al borlamer avec Marie (sey) « Je suis allé au bord de la mer avec Marie »

Autrement, nous retrouvons la plupart du temps *ti* dans l'ouverture des contes de Baissac. Citons par exemple :

Ti éna éne fois éne grand léroi qui ti reste dans éne grand grand lacase (FIM, p.17) « Il y avait une fois un grand roi qui habitait une belle maison ».

Dans ce cadre, il marque l'antériorité : tout ce qui suit va se situer dans un monde passé, en dehors du temps présent.

ti peut se combiner avec d'autres marqueurs (voir *infra*) : il prendra toujours la position la plus

à gauche du verbe.

I. 5. 5. 1. 2. L'expression de l'aspect

I. 5. 5. 1. 2. 1. L'expression de l'aspect accompli

I. 5. 5. 1. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, l'aspect accompli est exprimé par *fine* ou ses variantes *inn*, *nn*, ou *'n*.

Exemples :

Goûte ça dimiel mo famii fine envoye moi Trois Zilots ! (FIM, p.5) « Goutez-moi ce miel que mes parents m'ont envoyé des Trois Ilots ! »

Mais mo sipas qui zespèce féyaze iève fine mété dans dimiel là [...]. (op.cit., p.5) « Mais je ne sais pas trop quelle espèce d'herbe le lièvre avait mêlée au miel [...] »

Latête tourtie fine ramasse en bas lacoque : narien bouzé (op.cit., p.9) « La tortue a rentré sa tête sous son écaille : rien ne bouge »

Comme ça même domestiques travaille dans paye Maurice ! zaute fine blié cale mo fauteuil (op.cit., p.11) « Voilà bien comme les domestiques travaillent à Maurice ! Ils ont oublié de caler mon fauteuil »

Léroi dimande li qui zergnée fine causé (op.cit., p. 19) « Le roi lui demande ce qu'a dit l'araignée »

Aio, mo camarade ! quiquefois to fine gagne dimal ! (op.cit., p.31) « Aïo, mon camarade ! Tu as eu du mal, peut être ! »

Papa, papa, guette éne sauterelle qui mo fine gagné dans mo badinaze. (op.cit., p.35) « Papa, papa, voyez cette sauterelle que j'ai trouvée pendant que je jouais »

Forzeron, forzeron, mo napas cône ça. Rend mo papier, papier mo fine gagne av zécolier, zécolier qui fine prend mo plime, plime mo fine gagne av pizon, pizon qui fine prend mo lentii, lentii mo fine gagne av ningresse, ningresse qui fine prend mo coco, coco mo fine gagne av manman, manman qui fine prend moi mo flèce, flèce mo fine gagne av papa, papa qui fine prend mo sauterelle, sauterelle mo fine gagne dans mo badinaze (op.cit., p.41) « Forgeron, forgeron ! Je ne sais pas ça ! Rends-moi mon papier, le papier que j'ai eu avec l'écolier, l'écolier qui a pris ma plume, la plume que j'ai eu avec le pigeon, le pigeon qui a pris mes lentilles, les lentilles que j'ai eues avec la négresse, la négresse qui a pris mon coco, le coco que j'ai eu avec papa, papa qui a pris ma sauterelle, une sauterelle que j'ai eue pendant que je jouais »

Mais, bonne femme, maman même qui fine envoye moi dimande vous pour marié sembe vous pitit ! (op.cit., p. 63) « Mais, bonne femme, c'est maman elle-même qui m'a envoyé vous demander votre fille en mariage »

Mé sa pa pa finn anpes nou trouv sa siper lo badinn-la (BLSS, p. 1) « Mais ça ne nous a pas empêché de découvrir ce splendide lot de cannes »

Inn kokin mo portfey ! (op.cit., p.2) « On m'a volé mon portefeuille ! »
Non, inn kokin li, mo sir (op.cit., p.2) « On m'a volé, j'en suis sûr »
Inn may bann volè an plin (op.cit., p. 3) « Des voleurs qui ont été pris sur le fait »
Komié ou finn pey sa ? (op.cit., p.3) « Combien l'avez-vous payé ? »
Zisapre ou vizit, mo bato finn tonbé, é so léma inn kasé dan milié (op.cit., p. 8) « Immédiatement après votre visite, mon bateau est tombé et le mât du milieu s'est brisé »
Sat i dir : sanmen ou'n manz pirog (CDJMS, p.26) « Chat dit : c'est pour cela que tu as rongé la pirogue ! »
E manmay ! vini, zot papa in arive ! (op.cit., p.34) « Eh ! les enfants venez, votre père est arrivé ! »
Gat sa ta lezo ki la. ou'n fini manz tou mon piti ! (op.cit., p.36) « Regardez-moi ce tas d'os qui est là. Vous avez fini par manger tous mes petits ! »
A ! mon fanm mon pa'nn ganny nanryen ma mon'n anmas en zoli kado dan fore pou ou (op.cit., p.41) « Ah ! ma femme, je n'ai rien eu, mais j'ai ramassé un joli cadeau dans la forêt pour toi »
Mon mari ! mon'n roul lo en pti zanzan kot nou'n met kolye ! (op.cit., p.42) « Mon mari ! J'ai roulé sur un petit enfant là où nous avons mis le collier ! »
I'n anvoy en portré (PCCLTS, p.34) « Il a envoyé un portrait »
Nou'n al borlamer (op.cit., p.34) « Nous sommes allés au bord de la mer »

I. 5. 5. 1. 2. 1. 2. Essai d'explication

Le marqueur *fine* est dans les créoles mauricien et seychellois un marqueur préverbal aspectuel qui exprime l'aspect accompli : l'événement est antérieur au moment de l'énonciation mais ses conséquences sont toujours valides au moment où l'on parle. En ce sens, il est différent de du marqueur *ti* qui est un marqueur préverbal temporel. Enfin, notre corpus montre que le verbe *fini* « finir » peut s'intercaler entre *fine* pour renforcer l'aspect achevé du procès. Exemple : *Gat sa ta lezo ki la. Ou'n fini manz tou mon piti ! (CDJMS, p.36) « Regardez-moi ce tas d'os qui est là. Vous avez fini par manger tous mes petits ! »*

I. 5. 5. 1. 2. 2. L'expression du passé récent

I. 5. 5. 1. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression du passé récent se fait grâce à la particule aspectuelle *fèque* (forme ancienne) ou *fék* (forme actuelle). Exemples :

Marie fèk ale « Marie vient de partir »

Mon fèk arive mwan osi (PCLTFS, p.29) « Je viens d'arriver moi aussi »

Loulou làhaut lilit ; divient courte courte dans so labouce, coma dire licien qui fèque force ène yève

(FIM, p.387) « Le loup était étendu sur son lit ; sa respiration était courte comme celle d'un chien qui vient de forcer un lièvre »

I. 5. 5. 1. 2. 2. 2. Essai d'explication

Les créoles mauricien et seychellois usent du marqueur *fék* pour faire référence à un moment antérieur à un repère, qui peut être le moment de l'énonciation ou un moment antérieur. Cette particule est un marqueur aspectuel qui sert à exprimer un événement qui vient de se passer « il y a quelques instants ». Cela signifie qu'au moment de l'énonciation, l'événement est terminé : elle appartient au passé.

I. 5. 5. 1. 3. Combinaisons de marqueurs

I. 5. 5. 1. 3. 1. Combinaison du marqueur préverbal temporel *ti* et de marqueurs préverbaux aspectuels

Le marqueur temporel du passé *ti* peut être combiné à des marqueurs aspectuels.

I. 5. 5. 1. 3. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Le marqueur temporel *ti* se combine aux marqueurs aspectuels *fine*, *(a)pe*, *fèk* et leurs variantes. Exemples avec :

Le marqueur temporel *té* (ou *ti*) + le marqueur aspectuel *fine* (soit la séquence *té fine* ou la séquence *ti fine*)

Mo ti fine manze (mau) « J'avais mangé »

Quand ptit garçon là té fine gagne quatre bananées, Louloup vine lacase so manman (FIM, p.101) « Lorsque le petit garçon eut quatre ans, le loup vient chez sa mère »

So femme ça leroi là té fine mort (op.cit., p.119) « La femme du roi était déjà morte »

Alors léroi envoye çace dans tout paye pour gagne ça qui li ti vlé donne so mamzelle, acause li té fine dire li pour done li trois robes, éne couleir soléye, éne couleir laline, éine couleir zétoiles. Mais lhère li ti fine donne li so trois robes, so mamzelle napas vlé dire oui, acause li ti éna so marraine qui ti sorcier et qui tous lézours empesse li dire oui (op.cit., p.119-120) « Alors le roi envoya partout des messagers pour avoir ce qu'il voulait donner à sa fille, car il lui avait promis de lui faire cadeau de trois robes : une couleur du soleil, une couleur de la lune, l'autre couleur des étoiles. Mais quand il eut donné les trois robes, la princesse refusa de dire oui, parce qu'elle avait une marraine qui était fée et qui l'en empêchait »

Ptit Zean té fine reste en bas, li ti tine éne lacorde amarre av ça panier là (op.cit., p.151) « Petit Jean qui était resté en bas tenait le bout d'une corde attachée au panier »

Létemps là, ça septe ptit filles là té fine arive lacase loulou. (op.cit., p.197) « Cependant les sept petites filles étaient arrivées à la maison du loup »

Mo pa tinn remark sa (BLSS, p.6) « Je ne l'avais jamais remarqué »

I ti fine alé ler mo ti arive (sey) « Il était parti quand je suis arrivé »

Ler i ti 'n fini manz tou zanzan lyon, Soungoula¹⁵⁰ i fer enn ti marse (CDJMS, p.34) « Après qu'il ait fini de manger tous les enfants de lion, il fait une petite promenade »

Le marqueur temporel *té* (ou *ti*) + le marqueur aspectuel *après* (forme ancienne) ou (*a*)*pe* (forme actuelle) (soit la séquence *ti* (ou *té*) *après* ou *ti* (ou *té*) (*a*)*pe*)

Ça zour là même à soir, so garçon lareine coment li ti après promené, li trouve éne clairté dans fente laporte éne vié lacase (FIM, p.123) « Le soir du même jour, le fils de la reine, en se promenant, aperçut une lumière par la fente de la porte d'une vieille mesure »

Li passe divant lacase éne vié bonnefemme qui ti après dibouté dans so laporte (op.cit., p. 273) « Il passe devant la case d'une vieille bonne femme qui était debout sur le seuil de sa porte »

Rantré... mo ti pé atann ou... (BLSS, p. 7) « Je vous attendais »

In ? Ou ti pé atann moi ? (op.cit., p.7) Ah ! Vous m'attendiez ?

Mo ti pézis rod montré ou... (op.cit., p.22) « Je voulais simplement vous montrer... »

I ti pé koud (sey) « Elle était en train de coudre »

Bonswar mon frer. Lontan mon ti pe esper ou ! (CDJMS, p.34) « Bonsoir mon frère, il y a longtemps que je vous attendais ! »

En zour, pandan ki Singoula ti a pe rod son manze dan bwa, i zwenn Lyon ek son set piti. (op.cit., p.32) « Un jour, pendant que Soungoula cherchait à manger dans le bois, il rencontre Lion et ses sept enfants »

Ler Marie ti pe marse, en msye ti demann li direksyon (PCTLFS, p.39) « Pendant que Marie marchait, un homme lui a demandé son chemin »

Ler Michel ti pe aste pwason, en madanm ti dir li bonzour (op.cit., p.39) « Pendant que Michel achetait le poisson, une femme lui a dit bonjour »

Ler madanm Andre ti pe kwi manze, Antoine ti demann li en ver delo (op.cit., p.39) « Pendant que madame André faisait à manger, Antoine lui a demandé un verre d'eau »

Ler nou ti pe ale, i ti koz ek nou (op.cit., p. 39) « Pendant que nous partions, il nous a parlé »

Le marqueur temporel *té* (ou *ti*) + le marqueur aspectuel *fèque* (forme ancienne) ou *fek* (forme actuelle) (soit la séquence *té* (ou *ti*) *fèque* ou *té* (ou *ti*) *fèk*)

Martin av cateau té fèque fini grand grand discours dans bord lafosse (FIM, p.343) « Le martin et la perruche venaient de prononcer de longs discours au bord de la fosse »

¹⁵⁰ Le soungoula est un être que l'on pourrait rapprocher d'un lièvre présent dans la littérature seychelloise.

I. 5. 5. 1. 3. 1. 2. Essai d'explication

- **La séquence *té fine* (ou *ti fine*)**

Le marqueur préverbal *ti* se combine avec le marqueur préverbal *fine* pour former l'équivalent de ce que l'on appelle en terminologie scolaire française le plus-que-parfait. La séquence *ti fine* marque une double antériorité, c'est-à-dire un moment antérieur à un repère lui-même antérieur au moment de l'énonciation. Dans cette combinaison, le marqueur *ti* précédera toujours le marqueur *fine* comme dans l'exemple *Mo ti fine manze (mau)* « J'avais mangé ».

Notre corpus révèle que le verbe *fini* « finir » peut s'intercaler entre la combinaison *ti fine* et le verbe pour renforcer l'aspect accompli comme dans l'exemple : *Ler i ti'n fini manz tou zanfan Lyon, Sounyoula i fer enn ti marse (CDJMS, p.34)* « Après qu'il ait fini de manger tous les enfants de Lion, il fait une petite promenade ».

- **La séquence *té* (ou *ti*) après ou *té* (ou *ti*) (*a*)*pé***

Le marqueur préverbal *té* (ou *ti*) peut être combiné au marqueur préverbal du progressif *après* (ou *apé*) comme dans l'exemple *I ti pé koud (sey)* « Elle était en train de coudre ». Cette combinaison marque ce que nous pouvons appeler « le passé progressif » : le marqueur temporel du passé *té* (ou *ti*) est suivi du marqueur du progressif *après* (ou (*a*)*pé*). Pour expliquer cette valeur, nous proposons de reprendre l'explication de Véronique (2001) :

La combinaison *ti + pe* indique la durativité d'un procès situé par rapport à un intervalle antérieur au moment de l'énoncé. La séquence fonctionne comme un temps relatif et les compatibilités d'association avec des prédicats sont celles de l'aspectuel *pe*.

- **La séquence *té* (ou *ti*) *fèque* ou *té* (ou *ti*) *fèk*.**

Le marqueur temporel *ti* peut être suivi du marqueur temporel *fèk* comme dans l'exemple *Martin av cateau té fèque fini grand grand discours dans bord lafosse (FIM, p.343)* « Le martin et la perruche venaient de prononcer de longs discours au bord de la fosse » Le marqueur *ti* place l'action dans le passé et le marqueur *fèk* indique que l'action vient juste de se passer (soit dans un contexte présent, soit dans un contexte passé).

I. 5. 5. 1. 3. 2. Combinaison de deux marqueurs aspectuels

I. 5. 5. 1. 3. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Nous avons recensé la combinaison du marqueur aspectuel *fine* et du marqueur aspectuel *fèk*. Exemples :

Dézolé misié ! Sa zenom-la inn fek asté li (BLSS, p.3) « Je regrette monsieur, ce jeune vient de me

l'acheter »

Sa védir ki finn fèk amenn sa redingot la kot tintirié pou enn nétoyaz (op.cit, p.34) « Cela signifie que cette redingote a été porté dernièrement chez le teinturier pour y être nétoyée »

I. 5. 5. 1. 3. 2. 2. Essai d'explication

Nos énoncés montrent que les événements sont localisés dans un passé récent : les événements viennent juste de se produire au moment de l'énonciation.

I. 5. 5. 2. Le présent dans les créoles mauricien et seychellois

I. 5. 5. 2. 1. L'expression du temps présent

I. 5. 5. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression du présent s'exprime grâce au marqueur ϕ .

Exemples :

Avlà éne zour li arrive dans bord bassin ; dileau sale, napas capave baigné. Léroi appelle gardien, bourre li. Lendemain, dileau sale. Troisième zour dileau sale (FIM, p.3) « Un jour il arrive au bord du bassin ; l'eau est sale : impossible de se baigner. Le roi appelle le gardien et le gronde. Le lendemain l'eau est sale. Le troisième jour, l'eau est sale »

Gardien peir (op.cit., p.4) « Le gardien à peur »

Zanimaux tende ça crié là, zaute tout peir, personne napas dimande pour prend place : coq peir, licien peir, lazoie peir (op.cit., p.7) « Les animaux entendant cette menace ont tous peur, personne ne demande la place : le coq a peur, le chien a peur, l'oie a peur »

Tac, tac, tac, iève vini. Iève trouve ça qui queçose noir noir là dans milié cimin, li arrêté, li guété (op.cit., p.9) « Tac, tac, tac, le lièvre vient. Le lièvre voit cet objet noirâtre au milieu du chemin, il s'arrête et regarde »

Tac, tac, tac, iève approche doucement doucement, narien bouzé. Iève maziné ; li vire viré, li guété, li guété : narien bouzé. Bon moment li reste tranquille ; tourtie coment roce même (op.cit., p.9) « Tac, tac, tac, le lièvre approche avec précaution : rien ne bouge. Il reste là un bon moment, immobile ; la tortue ne remue pas plus qu'une pierre. Le lièvre médite. Il tourne autour, regarde : rien ne bouge »

Iève rié ; li asise làhaut roce (op.cit., p.11) « Le lièvre rit et s'assied sur la roche »

Tourtie napas oquipe ça, li marcé, li sive so cimin (op.cit., p.13) « La tortue ne s'en préoccupe pas ; elle marche et suit son chemin »

Tourtie marcé, napas réponde. (op.cit., p. 13) « La tortue marche et ne répond pas »

Acoute bien : mo cause éne derenièrre fois. Tout mo laforce dans mo latête, éne marteau fer ça ! Quand mo tape éne coup lhaut toi, mo crase toi coment éne papaye mir. Largue moi, mo dire toi, largue moi !

(*op.cit.*, p.13) « Écoute bien : je parle pour la dernière fois. Toute ma force est dans ma tête, ma tête est un marteau de fer. Si je t'en donne un coup, je t'écrase comme une papaye mûre. Lâche-moi te dis-je, lâche-moi ! »

Léroi content ; li coupe tout pieds tamanicoque dans so bitation : dileau napas coulé (FIM, p. 19) « Le roi est content. Il fait couper tous les tambalacoques¹⁵¹ de son habitation, l'eau ne coule pas. »

Tourtie marcé, marcé, tranquille, tranquille (op.cit., p.23) « La tortue marche, marche sans se presser »

Tourtie tourné (op.cit., p.23) « La tortue repart »

Mo dimande néque éne ptit verre : zaut flanque moi éne coupdepied, mo tombé ici (op.cit., p.25) « Je ne demande rien qu'un petit verre : on me donne un coup de pied, je tombe ici »

Li arive bord amer (op.cit., p.27) « Il arrive au bord de la mer »

Baleine guette li, li rié (op.cit., p.27) « La baleine le regarde et se met à rire »

Baleine amarre lacorde dans so laquée, li aspéré (op.cit., p.31) « La baleine attache la corde autour de sa queue, et attend »

Flanquère corce li, tire so lapeau, méte sec (op.cit., p.45) « Francoeur¹⁵² l'écorche, tire sa peau et la met à sécher »

Bonzour Marie. Bonzour Robert. Koman sa va ? Mon byen, mersi, ou-mem ? Tre byen (PCLTS, p.1) « Bonjour Marie. Bonjour Robert. Comment ça va ? Je vais bien, merci et toi ? Très bien »

Ki i dir ? Pa tro mal (op.cit., p.1) « Comment ça va ? Pas trop mal »

Kot i sorti ? I sorti borlamer (op.cit., p.3) « D'où revient-il ? Il revient de la mer »

Lina i travay laboutik (op.cit., p.7) « Lina travaille à la boutique »

I. 5. 5. 2. 1. 2. Essai d'explication

Le présent peut être exprimé grâce au marqueur ϕ : entre le sujet et le verbe la place est vide. Traditionnellement, en français, cela correspond à ce que l'on appelle « présent d'énonciation ». Reprenons deux exemples de notre corpus :

Gardien peir (FIM, p. 4) « Le gardien a peur »

Mon travay lopital (PCLTFS, p.16) « Je travaille à l'hôpital »

Nous proposons de les analyser comme suit :

¹⁵¹ Grand arbre endémique.

¹⁵² Francoeur est un homme.

	sujet	verbe	complément
mauricien	<i>gardien</i>	<i>peir</i>	
français	le gardien	a peur	
seychelles	<i>mon</i>	<i>travay</i>	<i>lopital</i>
français	je	travaille	à l'hôpital

Tableau 36 : L'expression du temps présent en créole mauricien et seychellois : analyse d'exemples

Nous observons que les verbes *peir* et *travay* ne sont précédés d'aucun marqueur préverbal et qu'ils ignorent la flexion. Dans ces cas, le moment où l'événement est accompli coïncide avec le moment d'énonciation.

I. 5. 5. 2. 2. L'expression de l'aspect

I. 5. 5. 2. 2. 1. L'expression de l'aspect itératif

I. 5. 5. 2. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Mo manz diri tou lézour (mau) « Je mange du riz tous les jours »

Mon naz tou lezour (sey) « Je nage tous les jours »

I. 5. 5. 2. 2. 1. 2. Essai d'explication

Le marqueur ϕ peut avoir une valeur d'habitude. Cela correspond à l'aspect « itératif ». Dans la grammaire traditionnelle française cette forme correspond à ce qu'on appelle le présent d'habitude. Dans les exemples que nous avons recueillis les événements sont répétés quotidiennement. Ce sont des habitudes qu'ont prises les locuteurs.

I. 5. 5. 2. 2. 2. L'expression de l'aspect progressif

I. 5. 5. 2. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression de l'aspect progressif se fait avec le marqueur préverbal *après* (forme ancienne) ou *apé* (forme actuelle). Exemples :

Lapli pe tombe « Il pleut »

Li arrive bord lamer. Comment li après guette guette ça grand dileau là li trouve Baleine passé (FIM, p.27) « Il arrive au bord de la mer, et tandis qu'il contemple la grande eau, il voit passer la baleine »

Ah ben, commère, avlà moi ! mo vine çace pitit : à coté li ? Li après badine dans laplaine [...]. (op.cit., p.101) « Eh bien, commère, me voici ! Je viens chercher l'enfant où est-il ? Il est en train de jouer

dans la plaine »

Léroi napas conne narien, li après bien dormi. (op.cit., p.123) « Le roi ne se doutait de rien et dormait profondément »

Asoir, lheure tout doumounde après dormi dans lacase, li habille coment éne prête lascar, li colle éne labarbe mardi gras dans so figure, li ouvert laporte doucement doucement, li sauvé pour alle zoinde prince Sabour dans so paye (op.cit., p.139) « Le soir, quand tout le monde dort dans la maison, elle s'habille comme un prête lascar, s'applique sur la figure une fausse barbe, ouvre tout doucement la porte, et se sauve pour aller rejoindre le prince Sabour dans son pays »

Someye comence vine ave li, avlà li tende dé zozos après causé dans brançaze (op.cit., p.139) « Au moment où elle s'endormait, voilà qu'elle entend deux oiseaux causer dans les branches »

A soir, còment zaute après dourmi dans lilit, mari levé, ouvert laporte doucement, doucement, li sourti dans lacour. (op.cit., p.157) « Le soir, quand ils dorment, le mari sort du lit, ouvre la porte sans faire de bruit, et va dans la cour »

Li dire li : Mo zenfant, qui vous après faire tout seil dans la rie ? Vous napas peir licieus, vous napas peir loulous ? Ptit fille là dire li : non, missié ; mo après casse lagrains gandaule pour mo grand seirs (op.cit., p.193) « Il lui dit : mon enfant, que faites-vous là toute seule dans la rue ? vous n'avez pas peur des chiens ? Vous n'avez pas peur des loups ? La petite fille lui dit : non, monsieur. Je cueille des graines de dangole¹⁵³ pour mes grandes sœurs »

Avlé leroi vini, li crié : qui cennelà qui lahaut pied après coupe mo dipain dimiel ? (op.cit., p.333) « Le roi arrive et crie : qui est ce qui là-haut en train de me voler mon miel ? »

Ki zot pé fer isi ? (BLSS, p.1) « Que faites-vous ici ? »

Ki pé arivé ? (op.cit., 5) « Que se passe-t-il ? »

Ki i pe fer ? I pe marché (sey) « Que fait-il ? Il marche »

Pirog pe vin plizanpli mens. Laroul pe balans balans li (CDJMS, p.26) « La pirogue devient de plus en plus fragile. Les vagues la ballotent »

Be mon frer lera ki ou pé fer dan fon ? (op.cit., p.26) « Mais mon frère rat, qu'est-ce que tu es en train de faire au fond ? »

I. 5. 5. 2. 2. 2. 2. Essai d'explication

Le marqueur *(a)pé* indique un événement en cours. Dans ce cadre, *(a)pé* est le marqueur de l'aspect progressif. L'événement exprimé par le verbe n'est pas terminé au moment de l'énonciation : il va se poursuivre au-delà du moment d'énonciation. Reprenons deux exemples de notre corpus :

¹⁵³ Sorte de haricots.

Avlé leroi vini, li crié : qui cennelà qui lahaut pied après coupe mo dipain dimiel ? (FIM, p.333) « Le roi arrive et crie : qui est-ce qui est là-haut en train de me voler mon miel ? »

Ki i pe fer ? I pe marse (sey) « Que fait-il ? Il marche »

Analysons l'exemple n°1 : Le locuteur 1 (le roi) qui pose la question *Qui cennelà qui lahaut pied après coupe mo dipain dimiel ?* au locuteur 2 veut savoir ce que le locuteur 2 est en train de faire au moment où il énonce son propos.

Analysons l'exemple n°2 : Le locuteur 1 pose la question *Ki i pé fer ?* au locuteur 2. Il veut savoir ce que le locuteur 3 est en train de faire au moment où il (locuteur 1) énonce son propos. Le locuteur 2 répond que le locuteur 3 est en train de marcher. Une autre glose possible à cet énoncé créole serait « Qu'est-il en train de faire ? Il est en train de marcher ».

Les événements des deux énoncés ne sont pas encore terminés lorsque les différents locuteurs énoncent les propositions.

I. 5. 5. 3. Le futur en créole mauricien et seychellois

I. 5. 5. 3. 1. L'expression du temps futur

I. 5. 5. 3. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Dans notre corpus, l'expression du futur se manifeste de différentes manières. Exemples avec :

***pour* (forme ancienne) ou *pou* (forme actuelle)**

Tourtie dire li : avlà li là, mon roi ! Napas tourtie qui vous pour manze dans vous diné, mais iève qui vous va manzé (FIM, p.15) « Le voici, mon roi. Ce n'est pas de la tortue que vous aurez à votre dîner, mais du lièvre »

Quand même léroi çagrïn, li blizé rié : et toi, commère, mais quand ça qui to pour tourné ? (op.cit., p.21) « Malgré son chagrin, le roi ne peut s'empêcher de rire : et toi, commère, mais quand est-ce que tu seras de retour ? »

Li dire av so madame : vous content laviande tourtie, vous ? Mo croire qui nous pour en manzé pour dîner (op.cit., p.23) « Il dit à sa femme : est-ce que vous aimez la viande de tortue, vous ? Je crois que nous en mangerons à notre dîner »

Bon, trap bann badinn-la. Mo pou péyé momen (BLSS, 2) « Allons tiens ces cannes, je vais payer moi-même »

Atann mo pou pey pou zot (op.cit., p.2) « Attendez je vais payer pour vous »

Li vrémen bien zoli. Mo pansé kapitenn Mirenn pou kontan (op.cit., p.3) « Il est vraiment très joli. Je pense que le capitaine Haddock sera bien content »

Léra i dir : mon frer sat, la ou pou noye ! (CDJMS, p.26) « Rat dit : mon frère Chat, là tu vas te noyer ! »

Sa msye la i dir li : wi, mon pou anmenn ou pou fer kado mon madanm (op.cit., p.40) « Le monsieur lui dit : oui, je t’emmènerai pour te faire présent à ma femme »

ava (et ses variantes va, a)

Le roi pèse gardien dans li cou, li sacouyé, li dire li : eh ! toi, to vlé mo trape lagale dans ça dileau là ? Quand demain bassin napas prope, to va guété sipas mo ronflé toi ! (FIM, p.3) « Le roi prend le gardien par le cou, le secoue et lui dit : et toi, tu veux que j’attrape la gale dans cette eau-là ? Si demain le bassin n’est pas propre, tu verras si je ne te gronde pas ! »

Goûte ça dimiel mo famii fine envôye moi Trois Zilots ! vous va dire moi sipas zamais vous ti trouve dimiel comment ça (op.cit., p.5) « Goûtez-moi ce miel que mes parents m’ont envoyé des Trois Ilots ! Vous me direz si vous avez déjà vu du miel comme ça »

Leroi faire sonne trompette : besoin éne gardien pour veille éne bassin : houite piasses par mois, dimi balle douriz, vivres magasin. Mais quand gardien là laisse doumounde brouille dileau dans bassin, va coupe so licou » (op.cit., p.7) « Le roi fit sonner la trompette : on demande un gardien pour un bassin, huit piastres par mois, une demi-balle de riz et des vivres du magasin. Mais si le gardien laisse quelqu’un troubler l’eau du bassin, on lui tranchera la tête »

Toi ça qui va fouti empèce doumounde sale mo dileau ? (op.cit., p.7) « C’est toi qui pourras empêcher les gens de salir mon eau ? »

To conne condition : quand dileau brouillé mo va saute to licou ! oui mo roi ! mo conne condition ; et coment la viande tourtie bon pour manz, vous va capabe faire cari avmoi (op.cit., p.9) « Tu connais les conditions : si l’eau est trouble, je te coupe le cou. Oui, mon roi, je connais les conditions, et comme la viande de tortue est bonne à manger, vous pourrez faire de moi un cari »

Tourtie dire li : avlà li là, mon roi ! Napas tourtie qui vous pour manze dans vous diné, mais iève qui vous va manzé (op.cit., p.15) « Le voici, mon roi. Ce n’est pas de la tortue que vous aurez à votre dîner, mais du lièvre »

To va alle lacase grandmanman zergnée, to va dimande li qui mo besoin faire pour faire dileau coulé (op.cit., p.17) « Tu vas aller chez grand-mère l’araignée, tu lui demanderas ce qu’il faut que je fasse pour faire couler l’eau »

Cause léroi coupe colophane : dileau va coulé (op.cit., p.19) « Dis au roi de couper les colophanes¹⁵⁴, l’eau coulera »

Mo va tourné quand mo va tourné, mon roi ; mais quand mo va tourné vous va gagne vous réponse (op.cit., p.21-23) « Je serai de retour quand je serai de retour ; mais, quand je serai de retour, vous

¹⁵⁴ Résine solide.

aurez votre réponse »

Mo faire coupé, mais quand dileau napas vine dans mo bassin, tourtie qui va vine dans mo marmite (op.cit., p.23) « Je vais les faire couper ; mais si l'eau ne vient pas dans mon bassin, c'est la tortue qui viendra dans ma marmite ! »

Zense va faire toi éne prix, laisse zaute monté, monté zisqu'à naplis capabe ; lhère là to va donne mouton (op.cit., p.73) « Les gens te feront un prix, laisse-les monter, monter jusqu'à ce que ce ne soit plus possible. Alors seulement tu donneras le mouton »

Alà éne coco ; cassé, manzé : to va gagne so lacoque pou prend dileau (op.cit., p. 37) « Voilà un coco ; casse-le et mange. Tu auras la coque pour puiser de l'eau »

I a vini si ou dir li (sey) « Il viendra si tu lui dis »

Mon a al mwan-mem (sey) « J'irai moi-même »

Si ou oule ki mon dir ou mon non, demen bomaten uiter, mon a dir ou ki manyer mon apele (CDJMS, p.46) « Si tu tiens tant à ce que je te dise mon nom, demain matin à huit heures, je te dirai comment je m'appelle »

Madanm i dir : be mon a donn ou en dezennen, en bon repa. E tanto ou ava anmenn mwan laba. (op.cit., p.52) « La dame dit : je vais te donner un déjeuner, un bon repas et ce soir tu m'emmèneras là-bas ! »

I. 5. 5. 3. 1. 2. Essai d'explication

- **Le marqueur *pou(r)* en créole mauricien**

Lorsque le marqueur *pou* qui exprime l'expression du futur est employé en créole mauricien, il n'y a pas de certitude quant à la réalisation du procès : le locuteur qui parle va peut-être faire l'évènement plus tard, ce n'est pas sûr. Il s'agit du futur indéfini. Dans l'exemple suivant : *Li dire av so madame : vous content laviande tourtie, vous ? Mo croire qui nous pour en manzé pour dîner (FIM, p.23) « Il dit à sa femme : Est-ce que vous aimez la viande de tortue, vous ? Je crois que nous en mangerons à notre dîner », le roi croit qu'il aura de la viande de tortue à son dîner : en fait, il n'est pas sûr de manger cette viande.*

- **Le marqueur *(a)va* en créole mauricien**

Le marqueur *ava* et ses variantes *va* ou *a* expriment également le futur mais il est différent du marqueur *pou* en créole mauricien. Analysons deux exemples :

Alà éne coco ; cassé, manzé : to va gagne so lacoque pou prend dileau (op.cit., p. 37) « Voilà un coco ; casse-le et mange. Tu auras la coque pour puiser de l'eau »

Mo va faire coupé, mais quand dileau napas vine dans mo bassin, tourtie qui va vine dans mo marmite (op.cit., p.23) « Je vais les faire couper ; mais si l'eau ne vient pas dans mon bassin, c'est la tortue qui

viendra dans ma marmite ! »

Dans ces deux exemples, les événements sont sur le point de s'accomplir. La forme *(a)va* à la différence de la forme *pou* exprime la notion de certitude. Dans notre premier exemple, il est sûr que si le locuteur casse le coco et mange la noix, il aura la coque du fruit pour recueillir l'eau et dans notre second exemple, il est sûr que si l'eau ne coule pas dans le bassin, la tortue mourra. Nous sommes dans le cadre de projets réalisables.

- **Les marqueurs *pou(r)* et *(a)va* en seychellois**

S'il ne semble pas y avoir de différence nette et tranchée jusqu'à présent entre le créole mauricien et le créole seychellois, il apparaît qu'en ce qui concerne le futur, la distinction entre *pou* et *ava* est plus ambiguë. En effet, l'exemple *Léra i dir : mon frer sat, la ou pou noye !* (CDJMS, p.26) « Rat dit : mon frère Chat, là tu vas te noyer ! » semble indiquer un futur certain tandis que l'exemple : *Sa msye la i dir li : wi, mon pou anmenn ou pou fer kado mon madanm* (op.cit., p.40) « Le monsieur lui dit : oui, je t'emmènerai pour te faire présent à ma femme » *pou* indique une visée intentionnelle avec plus ou moins de certitude, alors que les exemples avec la forme *ava* tels : *Si ou oule ki mon dir ou mon non, demen bomaten uiter, mon a dir ou ki manyer mon apele* (op.cit., p.46) « Si tu tiens tant à ce que je te dise mon nom, demain matin à huit heures, je te dirai comment je m'appelle » ou *Madanm i dir : be mon a donn ou en dezennen, en bon repa. E tanto ou ava anmenn mwan laba* (op.cit., p.52) « La dame dit : je vais te donner un déjeuner, un bon repas et ce soir tu m'emmèneras là-bas ! » semble être plus liée à des intentions ou à des propositions qui peuvent avoir lieu dans un futur.

I. 5. 5. 3. 3. Combinaisons de marqueurs

I. 5. 5. 3. 3. 1. Combinaison du marqueur temporel futur *va* avec les marqueurs aspectuels

I. 5. 5. 3. 3. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Notre corpus montre l'existence de la séquence *va fine* en créole mauricien :

Alors, quand to ptit là va fine gagne quatre ans faut to donne li moi (FIM, p.101) « Alors, quand ton enfant aura quatre ans, il faut que tu me le donnes ! »

I. 5. 5. 3. 3. 1. 2. Essai d'explication

Cet énoncé présente deux événements :

- Événement n°1 : *va fine gagne quatre ans*

- Événement n°2 : *to done li moi*

Il faut que l'événement n°1 s'accomplisse pour que l'événement n°2 puisse s'accomplir : autrement dit l'événement n°1 aura lieu avant l'événement n°2. La séquence *va fine* correspond selon nous à du futur dans le passé. Dans la tradition française elle correspond à ce que l'on appelle futur antérieur avec la séquence « aura eu ». « eu » n'apparaît pas ici dans la glose française.

I. 5. 5. 4. L'expression de l'hypothèse

I. 5. 5. 4. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression de l'hypothèse est rendue par une série de combinaisons de marqueurs dans notre corpus. Le marqueur temporel du passé *té* (ou *ti*) est combiné aux marqueurs du futur *pou(r)* ou *(a)va*. Exemples avec :

La séquence *ti* (ou *té*) *pou(r)*

I éna éne fois éne mamzelle qui té pour marié av éne missié rice rice même (*op.cit.*, p. 155) « Il y avait une fois une demoiselle qui devait se marier avec un monsieur très riche »

Côment li té pour travaille dans éne carreau cannes morceau loin so lacase, li done so femme quate lacloes : éne lacloce couivre, éne lacloce larzent, éne lacloce lor, éne lacloce diamant (*op.cit.*, p.181) « Comme il devait aller travailler dans un champ de cannes assez éloigné de sa case, il donna à sa femme quatre cloches : une cloche de cuivre, une cloche d'argent, une cloche d'or et une cloche de diamant »

Quiquefois Pauline té pour mort là même quand li tende brousses bouzé bouzé (*op.cit.*, p.305) « Sans doute Pauline serait morte sur place, quand elle entend remuer le taillis »

Ti pou komik si éna mem non lor pou moi-la... (*BLSS*, p.6) « Ce serait vraiment drôle si le mien portait le même nom... »

Mon ti pou al lapés, bé la pli ti tombé. (*sey*) « Je serais parti à la pêche mais la pluie s'est mis à tomber »

La séquence *ti* (ou *té*) *(a)va*

So manman pèse éne colère, zoure li, dire li qui faire li napas té mette lahace là dans éne çarette lapaille ; malheir napas té va arrivé (*FIM*, p. 69) « Sa maman se fâche, lui dit des injures, et lui demande pourquoi il n'a pas mis la hache dans une charrette de paille ; ce malheur-là ne serait pas arrivé »

Li dire Sabour : si mo té va coné qui vous té pour faire zaffront là mo fille, mo té va laisse vous mort côment éne licien (*op.cit.*, p.143) « Il dit à Sabour : si j'avais pu prévoir l'affront que vous deviez faire à ma fille, je vous aurais laissé mourir comme un chien ! »

Quamême offert Paulin décents piasses, zamais li ti va vende ça licien là (*op.cit.*, p.295) « Eut-on

offert à Paulin deux cents piastres de son chien, jamais il ne l'aurait vendu »

Me i annan lontan nou'n mary. Mon ti voudré en zour nou ti a ganny nou en zenfan (CDJMS p.40) « Il y a si longtemps que nous sommes mariés, je voudrais qu'un jour nous eussions un enfant »

Aa ! bonnfanm ! mon ti a donn ou en plas travay ek gran ker. Me mon mari in dir mwan ki zanmen pran okenn travayer pandan son labsans (op.cit., p.44) « Ah bonne femme ! Je t'aurais donné une place pour travailler de grand cœur. Mais mon mari m'a dit de ne jamais prendre de travailleur pendant son absence »

I. 5. 5. 4. 2. Essai d'explication

I. 5. 5. 4. 2. 1. Les séquences *ti* (ou *té*) *pou(r)* et *ti* (ou *té*) *ava* en créole mauricien

- **La séquence *ti* (ou *té*) *pou(r)* en créole mauricien**

Dans notre corpus, nous retrouvons le marqueur temporel du passé *ti* (ou *té*) combiné au marqueur temporel du futur *pou(r)*. *ti* (ou *té*) débute le syntagme verbal. Cela correspond à ce que l'on appelle traditionnellement en grammaire française le conditionnel. La séquence *ti* (ou *té*) *pou(r)* peut avoir en créole mauricien, une valeur modale. Analysons deux exemples de notre corpus :

I éna éne fois éne mamzelle qui té pour marié av éne missié rice rice même (FIM, p.155) « Il y avait une fois une demoiselle qui devait se marier avec un monsieur très riche »

Côment li té pour travaille dans éne carreau cannes loin so lacase, li done so femme quate lacloce : éne lacloce couivre, éne lacloce larzent, éne lacloce lor, éne lacloce diamant (op.cit., p.181) « Comme il devait aller travailler dans un champ de cannes assez éloigné de sa case, il donna à sa femme quatre cloches : une cloche de cuivre, une cloche d'argent, une cloche d'or et une cloche de diamant »

Dans l'exemple n°1, la demoiselle est astreinte à se marier à un monsieur très riche et dans l'exemple n°2, l'homme est obligé d'aller travailler : il n'a pas le choix.

Autrement, notre corpus montre que la séquence *ti* (ou *té*) *pou(r)* peut exprimer l'irréel dans le passé. Analysons l'énoncé suivant : *Quiquefois Pauline té pour mort là même quand li tende brousses bouzé bouzé (op.cit., p.305)* « Sans doute Pauline serait morte sur place, quand elle entend remuer le taillis ». Autrement dit : Pauline serait morte sur place s'il n'y avait pas eu quelqu'un pour la secourir. Nous sommes dans l'irréel du passé, l'évènement ne s'est pas réalisé car la condition n'est pas remplie : Pauline n'est pas morte sur place car elle a entendu du bruit.

- **La séquence *ti* (ou *té*) *(a)va* en créole mauricien**

La séquence *ti* (ou *té*) *(a)va* en créole mauricien correspond, elle aussi, à ce qu'on appelle conditionnel en grammaire française. Analysons les exemples suivants :

Li dire Sabour : si mo té va coné qui vous té pour faire zaffront là mo fille, mo té va laisse vous mort còment éne licien (op.cit., p.143) « Si j'avais pu prévoir l'affront que vous deviez faire à ma fille, je vous aurais laissé mourir comme un chien ! »

So manman pèse éne colère, zoure li, dire li qui faire li napas té mette lahace là dans éne çarette lapaille ; malheir napas té va arrivé (op.cit., p. 69) « Sa maman se fâche, lui dit des injures, et lui reproche pourquoi il n'a pas mis la hache dans une charrette de paille ; ce malheur-là ne serait pas arrivé ».

Dans le premier exemple, les repères à partir desquels le locuteur fait sa projection ne correspondent pas à la situation réelle dans laquelle il se trouve au moment où il parle. Il s'agit d'une situation imaginaire dans la réalité, il n'a pas laissé mourir l'homme à qui il s'adresse et dans le deuxième exemple, le malheur est arrivé.

I. 5. 5. 4. 2. 2. Les séquences *ti pou* et *ti ava* en créole seychellois

- **Les séquences *ti pou* et *ti ava* en créole seychellois**

L'exemple suivant : *Mon ti pou al lapas, be la pli ti tombé (sey) « Je serais parti à la pêche mais la pluie s'est mise à tomber »* correspond autrement dit à « Je serais parti à la pêche si la pluie n'était pas tombée ». Nous pouvons dire que l'évènement 1 (soit : « aller à la pêche ») allait réellement se produire, cependant l'évènement 2 (la pluie s'est mise à tomber) a empêché l'évènement 1 de se produire.

Analysons à présent, un second exemple :

Aa ! bonnfanm ! mon ti a donn ou en plas travay ek gran ker. Me mon mari in dir mwan ki zanmen pran okenn travayer pandan son labsans (CJMS, p.44) « Ah bonne femme ! Je t'aurais donné une place pour travailler de grand cœur. Mais mon mari m'a dit de ne jamais prendre de travailleur pendant son absence ».

Ces énoncés présentent un procès qui aurait pu se réaliser dans le passé mais les conditions nécessaires à la réalisation des événements dénotés n'ont pas été remplies. Par conséquent, ces événements ne se sont pas réalisés. L'évènement se serait produit mais la condition nécessaire à la réalisation de ce procès ne s'est pas opérée.

En outre, la séquence *ti (a)va* peut prendre une valeur modale comme dans l'exemple : *Me i annan lontan nou'n mary. Mon ti voudré en zour nou ti a ganny nou en zenfan (CDJMS, p.40) « Il y a si longtemps que nous sommes mariés, je voudrais qu'un jour nous eussions un enfant ».* Le locuteur exprime le souhait d'avoir un enfant.

Résumé

Les études sur les marqueurs des créoles mauricien et seychellois sont nombreuses. Lors de notre analyse, nous avons pu voir que ces deux créoles disposent de nombreux marqueurs préverbaux au sein de leurs systèmes aspecto-temporels : des marqueurs temporels et marqueurs aspectuels qui peuvent se combiner entre eux. Dans ce cadre, nous nous sommes rendu compte de la place immense que tenait le marqueur temporel du passé *té*. Enfin, les deux créoles ont montré qu'ils sont très proches, ils se rejoignent sur de nombreux points comme par exemple l'expression du temps présent ou passé ou encore dans l'expression de l'aspect mais se distinguent néanmoins sur deux points essentiels : l'expression du futur et l'expression de l'hypothèse.

I. 6. Le système verbal des créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien

I. 6. 1. Le verbe en créole antillais

Nous revenons sur les propos de Valdman (1978), de Tourneux & Barbottin (2008) et de Hazaël-Massieux (2011). Valdman (1978 : 210) note que « l'invariabilité du verbe rend difficile la démarcation entre le nom et le verbe ». Tourneux & Barbottin (2008 : 13) confirment cette invariabilité du verbe en créole antillais :

Le prédicat [...] peut être un verbe [...]. La marque de conjugaison, quand elle est visible, est insérée entre le sujet et le prédicat. Voici les principales particules qui permettent de donner au prédicat créole sa valeur temporelle ou aspectuelle.

- absence de marque (0) : passé général

Ou parti kabrit, ou vire mouton Litt : « Tu es parti chèvre, tu es revenu mouton » (i.e : « Tu es revenu plus bête que tu n'étais »)

- *ka* (1) : présent général ou habituel

Evè pasyans, ou ka vwé tété a founi « À force de patience on voit les mamelles d'une fourmi » (Prov)

Sa ki pa ka tyouyé ka angrésé « Ce qui ne tue pas engraisse » (Prov.)

On notera que cette marque ne peut s'employer qu'avec un prédicat verbal.

- *ka* (2) :

An ka manjé « Je mange » (i.e : « Je suis en train de manger »)

Ou ka manjé « Tu manges »

I ka manjé « Il ou elle mange »

Nou ka manjé « Nous mangeons »

Zò ka manjé « Vous mangez »

Yo ka manjé « Ils ou elles mangent »

On notera que le verbe est invariable à toutes les personnes [...].

Hazaël-Massieux (2011 : 54) donne une description de ce qu'elle appelle « le verbe créole » :

Le verbe créole est caractérisé par la quasi-invariabilité du lexème verbal (certains créoles de l’océan- Indien connaissent l’alternance entre forme longue et brève du verbe, motivée par le contexte (*Li koz buku / Li kapav kozé*) ; les valeurs du discours étant données par des particules préverbaux variées et invariables qui permettent de faire passer les valeurs de temps, d’aspect et de modalité nécessaires.

Il nous paraît important de commenter ce propos. Beaucoup tendent à utiliser la formulation générique « le verbe créole » de manière abusive pour parler des verbes en créole faisant croire qu’il y a, ni plus ni moins, qu’un seul type de verbe en créole. Cette formulation générale laisse croire que tous les créoles obéissent aux mêmes principes. Or, ce n’est pas le cas : chaque créole possède dans son système verbal des marqueurs qui lui sont propres. Même si elles ont quelquefois les mêmes formes, elles n’ont pas les mêmes valeurs.

Selon Hazaël-Massieux (2011 : 54), les verbes antillais varient :

Dans la Caraïbe, on trouve parfois deux formes de la base mais qui sont en distribution libre, sans que l’on puisse établir des règles précises pour l’utilisation de l’une ou de l’autre forme. Ainsi en Guadeloupe, on peut aussi bien dire : *mwen ké vini* que *mwen ké vinn* « je viendrai ».

En réalité, les verbes antillais sont invariables : il n’existe aucune variation qui serait liée à des propriétés flexionnelles. Ils ne connaissent pas la morphologie flexionnelle : ce sont les marqueurs préverbaux qui portent le temps, l’aspect et le mode.

I. 6. 2. *ét* et *avwar* en martiniquais, guadeloupéen et haïtien

La plupart des énoncés en créole martiniquais sont des extraits du recueil *Contes de nuits et de jours aux Antilles* de Césaire (les initiales de l’ouvrage et le numéro de page sont indiqués à la fin des énoncés en créole). Les énoncés en créole haïtien sont issus du recueil *Ravinodyab* de Morisseau-Leroy (noté *Ravinodyab* suivi du numéro de page à la fin de nos énoncés créoles). Pour le reste, il s’agit d’énoncés spontanés de la vie de courante.

I. 6. 2. 1. *ét* dans les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien

ét revêt plusieurs rôles dans les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien.

I. 6. 2. 1. 1. *ét* en tant que copule

I. 6. 2. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Dans nos énoncés en créole guadeloupéen, martiniquais et haïtien, la copule est parfois absente ou se présente sous la forme *yé* ou *sé*. Exemples avec :

L'absence de la copule être, soit la copule ϕ

I chiré (gua / mar) « Il / elle est déchiré(é) »

An kontan (gua) « Je suis content »

Ou bel (gua/ mar / haï) « Tu es belle »

Nou rivé (gua /mar haï) « Nous sommes arrivés »

W-anform ? (haï) « Tu es en forme ? »

I malad (gua/ mar) « Il est malade »

M-lékol (haï) « Je suis à l'école »

M-lopital (hai) « Je suis à l'hôpital »

Ki moun ki la ? (CNJA, p.25) « Qui est là ? »

Sé moin, Malin-pasé-Rwa ki la ! (op.cit., p.25) « C'est moi Plus-malin-qu'un-Roi qui suis là ! »

Plis li piti, plis li difisil pou kase an de. (Ravinodyab, p.12) « Il est bien plus difficile de fendre en deux le plus petit »

M-pa nèg ki di m-ap fé on bagay pou m-pa fè-l. (op.cit., p.21) « Je ne suis homme à faire une promesse pour ne pas la tenir »

Men nou présé (op.cit., p.33) « Je suis pressé »

Nou lakay nou. Antre chita (op.cit., p.82) « Vous êtes chez vous. Entrez vous asseoir »

Mari-m mouri. Manman-n mouri. Gen vennsenk an depi nou deyò (op.cit., p. 87) « Mon mari est mort. Ma mère est morte. Il y a vingt-cinq que nous sommes dehors »

L-ansent (op.cit., p.100) « Elle est enceinte »

M-rich, rich, Bibit, ak tout fanmi-m, ak tout zanmi-m (op.cit., p.106) « Je suis riche, riche, bibit, ainsi que toute ma famille, ainsi que tous mes amis »

yé

I mandé bèl-mè-ï ki koté Adelaide yé (CNJA, p.11) « Il demanda à la vieille : où est- elle partie ? »

Ola ou yé ? (gua / mar) « Où es-tu ? »

Ki koté ou yé ? (gua/ mar/ haï) « Où es-tu ? »

Épi, pitit fy ou byen kote l-ye a. L-ansent (Ravinodyab, p.100) « Et puis, votre fille est tellement bien là où elle est. Elle est enceinte »

sé

Se fini (op.cit., p.40) « C'est fini »

Potchanm, se on seksyon riral komin Grangozye (op.cit., p.95) « Pot de Chambre est une section rurale de la commune de Grand-Gosier »

Konnen Pa Mal, se on kokken henn twou anba tè ki gen Lansapit (op.cit., p.97) « Konin-Pa-Mal est une immense grotte des Anses-à-Pîtres »

I. 6. 2. 1. 1. 2. Essai d'explication pour les trois créoles considérés

Dans notre corpus, la copule *ét* est rendue de trois façons différentes dans les créoles martiniquais, guadeloupéen et en haïtien : ϕ , *yé*, ou *sé*.

- **L'absence de la copule *ét***

La copule *ét* prend la forme ϕ (il n'est pas exprimé) devant un adjectif. Reprenons des exemples :

Pyé kontan (gua / mar) « Pierre est content »

An kontan (gua) « Je suis content »

M-rich, rich, Bibit, ak tout fanmi-m, ak tout zanmi-m. (Ravinodyab, p.106) « Je suis riche, riche, Bibit, ainsi que toute ma famille, ainsi que tous mes amis »

La copule *ét* prend également la forme ϕ devant un complément indiquant le temps, la manière ou le lieu comme dans les exemples : *I katré (gua / mar) « Il est quatre heures »* et *M-lékol (hai) « Je suis à l'école »*.

- ***yé***

La copule *ét* peut être rendue par *yé*. Cette forme apparaît aussi bien dans les structures interrogatives directes, comme par exemple *Ki koté ou yé ? (gua / mar/ hai) « Où tu es ? »*, que dans les structures interrogatives indirectes, comme, par exemple, *I mandé bèl-mè-i ki koté adelaide yé (CNJA, p.9) « Il demanda à la vieille : où est-elle partie ? »*. Les exemples de notre corpus montrent que la copule *yé* est toujours placée en fin de phrase. Jamais nous ne la retrouverons en début ou en milieu d'énoncé : l'énoncé : *Ki koté ou yé ? « Où tu es ? »* est grammatical ; *a contrario*, les énoncés : **Ki koté yé ou ?* et **Yé ki koté ou ?* sont agrammaticaux. La copule *yé* a une place bien précise au sein de l'énoncé : elle compose le dernier élément de celui-ci.

- ***sé***

La copule *ét* peut être rendue par *sé*. Il a un homonyme qui se présente sous la même forme et qui est employé comme présentatif. Alors comment différencier ces deux formes homonymes ? Bernabé & Pinalie note (1999 : 66) qu'à la forme négative *sé* copule disparaît tandis que le *sé* à valeur présentative reste.

sé en tant que copule se manifeste devant un groupe nominal comme dans l'exemple : *Potchanm, se on seksyon riral komin Grangozye (Ravinodyab, p.95) « Pot de Chambre est une*

section rurale de la commune de Grand-Gosier ».

La copule *sé* peut être suivie du marqueur du passé *té* (soit la forme *sété*) pour former l'imparfait français comme dans l'exemple : *Pi bon zanmi-m se te lolo, kouzin mwen* (*op.cit.* p.96) « Ma meilleure amie était ma cousine Lolo ». Dans ce cadre, la particule *sé* précède toujours immédiatement la particule *té* : un énoncé tel **Pi bon zanmi-m té se Lolo, kouzin mwen* est agrammatical. Le marqueur *té* est l'un des seuls marqueurs qui peut suivre la forme *sé*.

Dans notre corpus, nous avons relevé que la copule peut prendre trois formes. Toutefois, Bernabé & Pinalie (1999 : 66) notent une quatrième forme de la copule : la forme *ét* qui apparaît selon eux dans le créole francisé. Ils notent son absence quand le pronom personnel *i* permet la forme ϕ devant un attribut comme dans l'exemple *Pyè fè sa pou i (pé sa) chomè* « Pierre a fait ça pour être chômeur » et sa présence quand il n'y a pas de pronom personnel comme dans l'exemple *Pyè fè sa pou èt chomè*. Ils déclarent que la forme *ét* devient utile dans des énoncés équivoques tels *I lé èt an bon dòkté* « Il (elle) veut être un bon médecin », *I lé an bon doktè* « Il (elle) veut un bon médecin ».

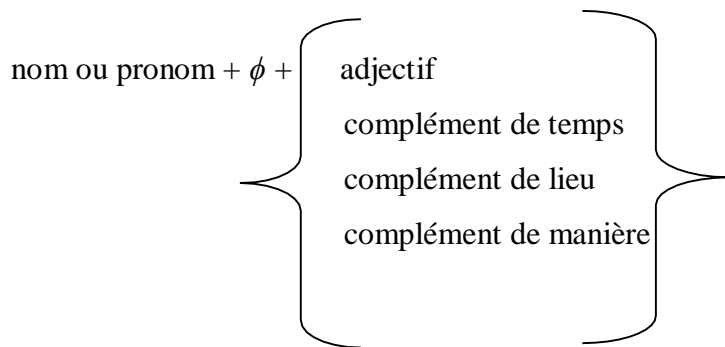
I. 6. 2. 1. 2. *ét* en tant qu'auxiliaire (à la manière de l'auxiliaire *ét* en créole réunionnais) existe-t-il dans les créoles martiniquais guadeloupéen et haïtien ?

Nous pouvons nous demander si *ét* existe en tant qu'auxiliaire dans ces trois créoles comme il existe en créole réunionnais ou s'il n'existe pas, auquel cas nous serions dans la même configuration que les créoles mauricien et seychellois où *ti* est marqueur du passé et non auxiliaire.

Si *ét* dans les créoles antillais existait à la manière de l'auxiliaire *ét* en créole réunionnais, nous aurions six formes conjuguées de celui-ci. Or ce n'est pas le cas. En réalité, le *té* des créoles antillais est invariable : il s'agit du marqueur préverbal du passé.

Résumé

ét en tant que copule peut être rendu de diverses façons dans les créoles de l'Atlantique : la forme *zéro*, *yé*, *sé*, *ét*. Dans notre corpus, trois formes : la forme *zéro*, *yé*, et *sé* apparaissent. Ces formes ont des règles de fonctionnement différentes. L'absence de la copule *ét* correspond schématiquement à :



La copule *yé* pour sa part trouve sa place dans les structures interrogatives où il est placé en fin de phrase tandis que la copule *sé* (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme : le *sé* présentatif) se retrouve devant un nom. Enfin, nous avons pu voir que *té* est non pas un auxiliaire mais un marqueur temporel du passé dans ces trois créoles.

I. 6. 3. *avwar* dans les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien

I. 6. 3. 1. Recueil des données, description et classification

I. 6. 3. 1. 1. *avwar* dans les créoles martiniquais et guadeloupéen

avwar est rendu par plusieurs formes dans ces deux créoles. Exemples :

La forme *zéro*

Man pé (mar) « J'ai peur »

Man pé (mar) « J'ai faim »

Ou frêt (gua / mar) « J'ai froid »

La forme *ni*

Zôt sav bon mantè dwèt ni bon mémwa (CNJA, p. 11) « Vous savez que tout menteur a bonne mémoire. »

Jistèman man ni an travay ba-ou. Man ni an troupo mouton la (op.cit., p.19) « J'ai, en effet, un travail à te proposer. Je possède un troupeau de moutons »

Missié lou Rwa, ni an boug ki vini fou ! I ka krasé porié-ou a ! (op.cit., p.25) « Monsieur le roi, il y a là un homme qui a perdu la raison ! Il casse le poirier ! »

Tan ni tan Tonèr tan ni tan Didié... (op.cit., p.53) « Le temps a le temps - Tonnerre Le temps a le temps - de Dieu... »

La séquence *té ni* (avec *té* marqueur du passé suivi de *ni*)

Mésiézédam, té ni an manman ki té ni an fi yo té ka kriyé Adélaide (op.cit., p.9) « Messieurs et dames, il y avait une maman qui avait une fille qui s'appelait Adélaide »

Ti bolôm-la té ni an ti shouval yo té ka kriyé Shérina (op.cit., p.9) « Le garçon possédait un cheval qu'on appelait Chérina »

I té ni an ti gason ki té tèlman piti ; yo té ka kriyé-ï Siyé-pa-tè (op.cit., p.53) « Il avait un garçon, si petit de taille qu'on l'appelait Essuie-par-Terre »

Mésiézédam, té ni an manman ki té ni dé ti manmay, dé gason (op.cit., p.79) « Messieurs et dames, il y avait une mère qui n'avait que deux fils »

I. 6. 3. 1. 2. avwar dans le créole haïtien

avwar peut prendre plusieurs formes. Exemples avec :

La séquence *gen*

Émé gen yon pakét sé « Émé a beaucoup de sœurs »

Pèp la gen rezon di : pi piti pi rèd (Ravinodyab, p.12) « Le peuple a raison de dire que le plus petit est le plus fort »

Pèp la gen rezon lè nan chante a li di : kòmansman evenman gouvènman se menmman parèyman (op.cit., p.71) « Le peuple a raison de chanter : commencement gouvernement événement c'est mêmement et pareillement »

La séquence *té gen* (avec *gen* marqueur du passé suivi de *gen*)

Michan milatrès kou manman-l, dyana te gen on meleng nan janm li ki rete twa zan anvan l-geri (op.cit., p.73) « Une très jolie mulâtresse comme sa mère, elle avait à la jambe une plaie qui mit trois ans à guérir »

M-te gen anpil rezon pou m-renmen ri Potchanm. Tout longè ri Potchanm, se on sèl pyès glasi wòch. (Ravinodyab, p.95) « À cela il y avait plus d'une raison. Sur toute sa longueur la rue du Pot de Chambre n'est qu'un seul rocher plus ou moins plat, bien plus dur que la pierre ordinaire. »

Lolo te gen menm laj ak mwen. (Ravinodyab, p.96) « Nous avons le même âge. »

I. 6. 2. 1. 3. 2. Essai d'explication

- **En créole martiniquais et guadeloupéen**

Pour marquer l'actualisation, l'existence, les parlers des Petites Antilles usent de deux tournures : d'une part de la forme ϕ : dans ce cas de figure, les énoncés expriment un sentiment ou bien encore des sensations comme dans l'exemple *Man pé (mar)* « J'ai peur » et d'autre part de la forme *ni* qui a une valeur existentielle équivalent du français « il y a ». La forme *ni* peut également indiquer la possession comme dans l'exemple *Jistèman, man ni an travay ba-ou Man ni an troupo mouton la (CNJA, p.19) « J'ai, en effet, un travail à te proposer. Je possède un troupeau de moutons »*. Au passé, *ni* est précédé de *té* comme dans l'exemple *I té ni an ti gason ki té tèlman piti, yo té ka kriyé-ï Siyé-pa-té (op.cit., p.53) « Il avait un garçon, si petit de*

taille qu'on l'appelait Essuie-par-terre ». Enfin, *ni* ne sert jamais d'auxiliaire de prédication.

- **En créole haïtien**

Pour marquer l'actualisation, l'existence, le créole haïtien emploie un synonyme de *avwar* : le verbe *gen* qui vient de « gagner »¹⁵⁵ comme dans l'exemple *Pèp la gen rezon di : pi piti pi rèd* (*Ravinodyab*, p.12) « Le peuple a raison de dire que le plus petit est le plus fort ». Au passé, la forme *gen* est précédée du marqueur du passé *té* comme dans l'exemple *Lolo te gen menm laj ak mwen* (*Ravinodyab*, p.96) « Nous avons le même âge ». Au sein de l'énoncé, *gen* est toujours précédé de *té*. Ainsi, un énoncé tel **Lolo gen té menm laj ak mwen* est agrammatical.

Résumé

Le verbe *avwar* n'est pas exprimé de la même manière dans les créoles de l'océan Atlantique. Dans les créoles martiniquais et guadeloupéen, *awar* peut prendre la forme *zéro* ou la forme *ni*. *ni* marque également l'existence tandis qu'en créole haïtien *avwar* est rendu par le verbe *gen* qui vient de « gagner ».

I. 6. 4. État des lieux sur les marqueurs préverbaux des créoles de l'océan Atlantique

Plusieurs chercheurs (Bernabé, Confiant, Valdman, etc.) se sont intéressés aux marqueurs préverbaux des créoles guadeloupéen, martiniquais et haïtien. Ils sont nombreux à distinguer deux systèmes. Par exemple, Bernabé (2007) indique :

La Guadeloupe et la Martinique (800.000 locuteurs sur place, répartis de façon à peu près égale entre les îles) relèvent du groupe dit des créoles en *ka* (morphème à valeur durative), par opposition aux créoles en *ap* concernant les créoles d'Haïti et de la Louisiane.

De même, Damoiseau (2014) indique :

C'est au prédicat que se rattachent les éléments comme *ka*, comme *ap* (CH), comme *té*, comme *ké*, qui expriment l'aspect, le temps et le mode. Ces éléments constituent des systèmes, cela signifie qu'ils sont organisés de façon cohérente et stricte : ces systèmes sont appelés « systèmes aspecto-temporels et modaux ». On parle de système en *ka* pour les trois créoles (guadeloupéen, martiniquais, guyanais); et de système en *ap* pour le créole haïtien.

Dans cette section, nous revenons sur plusieurs travaux antérieurs.

I. 6. 4. 1. Les travaux de Valdman (1978)

¹⁵⁵ Il y a eu une dérive sémantique dans les créoles : gagner > obtenir > avoir > y avoir.

Les travaux de Valdman constituent une des contributions les plus importantes en ce qui concerne les travaux sur le créole des Antilles, notamment sur le créole haïtien. Selon Valdman, le système aspecto-temporel se compose d'une forme zéro à valeur d'aoriste et de trois oppositions : ponctuel / non-ponctuel ; prospectif / non prospectif ; antérieur / non antérieur.

I. 6. 4. 1. 1. Le système aspecto temporel du créole haïtien selon Valdman

Valdman propose ceci pour le système aspecto-temporel du haïtien (1978 : 215) :

aspects	non-continuatif	continuatif	temps
non prospectif		<i>ap</i>	non-passé
	<i>té</i>	<i>t ap</i>	passé
prospectif	<i>a</i>	<i>av ap</i>	non-passé
	<i>ta</i>	<i>t av ap</i>	passé

Tableau 37 : Le système aspecto-temporel du créole haïtien selon Valdman (1978 : 215)

Pour Valdman, le marqueur ϕ exprime l'aspect accompli, le présent non-continuatif, l'aspect neutre, l'injonctif et l'habituel. Le marqueur *té* est un marqueur du passé, le marqueur *ap* exprime l'état ou un procès en cours et le marqueur *a* (et ses variantes *va*, *ava*) est le marqueur du prospectif : il exprime la futurité. Le conditionnel est indiqué par la combinaison de marqueurs *té et ap*. Enfin, les formes *fine* et *fek* sont pour lui des semi-auxiliaires qui expriment différentes nuances de l'accompli.

I. 6. 4. 1. 2. Les marqueurs prédicatifs des parlers des Petites Antilles et de Guyane

Valdman explique (1978 : 218-219) que le système des marqueurs prédicatifs des Petites Antilles et de la Guyane est proche de celui de Haïti :

Du point de vue sémantico-syntaxique le système des MP¹⁵⁶ des parlers des Petites Antilles et de la Guyane s'apparente à celui d'Haïti malgré d'importantes différences dans la forme des marqueurs [...] et des différences du contenu sémantique. Sur le plan fonctionnel les deux systèmes se distinguent surtout par les valeurs notionnelles qu'assument le MP continuatif et le marqueur *zéro*.

Il dresse un tableau qui recense les marqueurs prédicatifs des parlers des Petites Antilles et de la Guyane (1978 : 219) :

¹⁵⁶ Marqueurs prédicatifs.

aspect	non-continuatif	continuatif	temps
non prospectif		<i>ka</i>	non-passé
	<i>té</i>	<i>té ka</i>	passé
prospectif	<i>ké / kai</i>	<i>ké ka</i>	non-passé
	<i>té ké</i>	<i>té ké ka</i>	passé

Tableau 38 : Le système aspecto-temporel des parlers des Petites Antilles et de la Guyane selon Valdman (1978 : 219)

Selon Valdman, le marqueur *ka* peut exprimer le progressif, l'itératif, l'habituel et peut prendre une valeur prospective. Il indique que *ka* peut également exprimer l'inchoatif¹⁵⁷ et le duratif¹⁵⁸. Enfin, il note que le marqueur *ké* est souvent remplacé par *kay* dans les parlers des Petites Antilles et par *key* dans le créole de la Martinique.

Valdman distingue les semi-auxiliaires des marqueurs prédicatifs. Il remarque que l'auxiliaire se retrouve sous une forme tronquée. Pour lui, *sòt, vinn, pran, sa, kapab* sont des verbes-auxiliaires ; *fok / i fo / fo, pinga / pengad / annou, kité* des auxiliaires présentatifs et *bezouen / bisen, manké, pito, tonbé, trouvé, vlé* des semi-auxiliaires. Enfin, il distingue également des syntagmes verbaux de type verbe + verbe : le second verbe introduit une structure infinitivale dépendant du premier.

I. 6. 4. 2. Les travaux de Bernabé (1983)

I. 6. 4. 2. 1. Une présentation critique des travaux de Valdman

Dans son ouvrage (1983 : 1032-1033), il fait une présentation critique des travaux de Valdman. S'il est en accord avec certains des faits décrits par celui-ci (distinction de deux temps en créole, etc.), il reste en désaccord sur un grand nombre de points :

Valdman fait fonctionner à tort le parallélisme suivant : $\phi + ka / té + ka / ké + ka / (té) + ké + ka$. S'agissant de la séquence $(té) ké + ka$, Valdman se sera manifestement laissé abuser par les sources livresques, non-contrôlées à partir de protocoles d'enquêtes pertinents. Certes, la succession $(té) ké + ka$ existe, mais elle ne fonctionne absolument pas dans les mêmes conditions que les autres séquences ci-dessus mentionnées. Ce qui marque précisément la marginalité de la séquence $(té) ké + ka$, c'est qu'elle ne peut se produire que dans le cadre d'une phrase complexe. [...]. Cette mauvaise appréciation du fonctionnement de la particule aspectuelle *ka* a des répercussions implicites sur le statut qui est attribué à *ké* dans la troisième colonne du tableau de Valdman : nous y discernons comme un recul objectif par rapport à la position selon laquelle *ké* ne peut être assimilé (contrairement aux

¹⁵⁷ Valdman donne l'exemple : *Mo ka malad* « Je deviens malade ».

¹⁵⁸ Valdman note sa présence dans les proverbes.

morphèmes *zé* et *té*) à un élément à valeur temporelle. Cette faille de la description de Valdman nous introduit aux erreurs et distorsions que nous décelons dans la formalisation établie par cet auteur pour les modalités aspecto-temporelles des créoles des Petites Antilles et de la Guyane.

Il regrette le fait que Valdman occulte de nombreuses données capitales parmi lesquelles le présent. Pour lui (1983 : 1034-1035), Valdman a une fâcheuse tendance à transposer les données du système haïtien aux autres systèmes antillais :

Valdman, surtout spécialisé dans l'étude du créole haïtien, transporte, nous semble-t-il, le modèle descriptif propre à ce créole dans l'approche qu'il fait des créoles des Petites Antilles et de la Guyane ». [...] Autre indice de la tendance haïtianocentrique de la description de Valdman : de manière mécanique, elle fait de *kai* une variante libre de *ké*.

Enfin pour Bernabé, les explications quant aux notions de certains termes employés par Valdman sont confuses (verbes auxiliaires ; semi-auxiliaires etc.).

I. 6. 4. 2. 2. Bernabé et le système aspecto-temporel des créoles antillais

Selon Bernabé (1983 : 1050), la notion d'aspect est capitale :

[...] Le fonctionnement de l'aspect se manifeste dans le cadre de la modalité d'énoncé. Il nous apparaît que le sujet de l'énonciation caractérise son énoncé dans une échelle d'appréciation qui, en plus de la vérité, la possibilité, l'éventualité pure et simple, la certitude, la nécessité, etc... comporte la durée, le commencement, l'achèvement et bien d'autres « aspects » que rend possible le système propre à chaque langue. Ses manifestations sont variables : soit lexicales, soit affixales.

La définition de « marqueur prédicatif » qu'il donne (1983 : 1051) est inspirée de celle de Valdman :

Nous retenons, à la suite de Valdman (1978) la notion de « marqueur prédicatif » et nous lui assignons de manière explicite (ce que Valdman ne fait pas mais qui peut parfaitement découler de sa démarche¹⁵⁹) une fonction qui est de regrouper les constituants obligatoires de l'auxiliaire.

Bernabé distingue deux temps (passé et présent) ainsi que trois aspects : le progressif, l'itératif et l'accompli¹⁶⁰:

¹⁵⁹ Rappelons que Valdman regroupe sous la dénomination de marqueurs prédicatifs l'ensemble des affixes marquant le temps et l'aspect.

¹⁶⁰ Bernabé indique que le progressif est *ka1*, l'itératif *ka2* et l'accompli ϕ .

progressif	présent	- <i>nou ka palé</i> . « nous sommes en train de parler » - * <i>nou ka pé palé</i>
	passé	- <i>nou té ka palé</i> « nous étions en train de parler »
itératif	présent	- <i>nou ka travay lè nou anvè</i> « nous travaillons quand nous en avons envie » - * <i>nou ka pé domi lè nou pa tin/ni ayen pou fé</i>
	passé	- <i>nou té ka kontan lè ou té ka vin/vini vwè/wé nou</i> « nous étions contents quand tu venais nous voir »
accompli	présent	- <i>sé timoun / tyanmay-la pati</i> « les enfants sont partis »
	passé	- <i>sé timoun / tyanmay-la té pati</i> « Les enfants étaient partis »

Tableau 39 : Le système aspecto-temporels des créoles guadeloupéen et martiniquais selon Bernabé (1983)

À côté de ces trois éléments, Bernabé note également la présence du résultatif *ja*, du continuatif *la* ainsi que de deux morphèmes pour exprimer le prospectif : le morphème *ké* et le morphème *a* en martiniquais (uniquement dans le contexte présent) et en haïtien.

I. 6. 4. 3. Les travaux de Damoiseau (1999)

Damoiseau (1999 : 89 / 91) examine les notions de temps et d'aspect en créole martiniquais. Il considère que le temps permet « de situer ce dont on parle par rapport au moment où on parle (ou moment d'énonciation) » alors que l'aspect permet « d'indiquer de quelle manière se déroule le procès exprimé par le noyau de la phrase ». Il affirme que les marques de temps et d'aspect sont distinctes : il indique dans l'exemple *Man té ka travay* que *té* est la marque de temps et *ka* est la marque d'aspect. Il note que le passé est exprimé par *té*, le futur par *ké* et le présent soit par *ka* soit par l'absence de la marque du passé *té* ou de celle du futur *ké*. Il dénombre trois marqueurs d'aspect : *ka* marque l'aspect imperfectif, ϕ marque l'aspect perfectif et *kay* et ses variantes *kèy* et *kéy* marquent l'aspect prospectif. Selon lui, il y a une différence fondamentale entre le marqueur de l'aspect prospectif *kay* et le marqueur de temps « futur » *ké* : donnant les deux exemples suivants : « Je vais travailler = je me rends à mon travail » et « Je vais travailler = j'envisage de travailler de façon imminente » : il explique (1999 : 104) qu'« on parlera d'aspect prospectif uniquement dans le 2^{ème} cas, la réalisation du procès devant être perçue, grâce au verbe de déplacement, comme proche – et donc certaine – par l'interlocuteur ».

Selon lui, le marqueur du passé *té* se combine avec *ka* qui a alors une valeur progressive, générale ou itérative lorsque le noyau exprime un procès ou une valeur itérative lorsque le noyau est un verbe statif, un adjectif, un circonstant ou un nom. *té* peut également se combiner au marqueur ϕ qui exprime l'aspect perfectif et au marqueur du futur *ké* pour exprimer le

conditionnel. Enfin, il constate que le conditionnel peut aussi être exprimé par *sé* qui équivaut en français soit au conditionnel présent soit au conditionnel passé¹⁶¹.

Damoiseau ne s'est pas intéressé qu'au créole martiniquais, il a également travaillé sur la comparaison des créoles antillais (2007, 2014). Damoiseau (2007) propose une comparaison au plan syntaxique du français et des créoles martiniquais et haïtien :

Dans le système du créole martiniquais et dans celui du créole haïtien, l'imperfectif du passé s'exprime respectivement par *té ka* et *t(é) ap (tap)*, forme qui positionnées directement devant le prédicat révèlent clairement la présence de la marque d'aspect imperfectif propre à chaque système (*ka* en CM¹⁶², *ap*, en CH¹⁶³) et celle du passé (*té / te*). [...] Dans les deux systèmes, l'aspect perfectif s'exprime par le choix de la marque *zéro*, qui s'oppose à celui de la marque de l'imperfectif, respectivement *ka* en CM et *ap* en CH. [...] Dans les systèmes des deux créoles considérés, le locuteur a également le choix de présenter la réalisation d'un procès dans l'avenir selon la démarche de temporalisation ou celle de l'aspectualisation. Le créole martiniquais dispose d'une marque spécifique de temporalisation « futur » *ké*. Ex : *Dimanch, man ké ba 'w lajan* « Dimanche, je te donnerai de l'argent ».

Le créole haïtien en faisant jouer de façon optimale le principe de concomitance entre le déroulement du procès et sa lecture par les acteurs de l'énonciation qui commande l'usage de la marque *ap* du progressif, affecte cette marque à l'expression du temps « futur » dès lors que la situation d'énonciation n'atteste pas de la réalisation du procès : ainsi l'énoncé *Lapli ap tonbé* sera interprété comme référent à un événement en cours si la situation d'énonciation livre les indices de son déroulement. (cf. « Il pleut ») ou à venir, en cas d'absence des mêmes indices (cf. Il pleuvra).

On notera qu'à coté de cette procédure d'expression d'un futur « certain », le créole haïtien dispose d'une marque de futur « éventuel » : *a (var. va, ava)*. Ex : *M a vini si m gen tan* « Je viendrai si j'ai le temps ».

Pour ce qui est de l'expression de l'aspect prospectif, il est remarquable que les deux créoles, comme le français - et de nombreuses autres langues - recourent au verbe de mouvement (« aller » ou équivalent) qui permet de situer la réalisation du procès dans le prolongement même de la situation d'énonciation, et donc de la présenter comme imminente cf. :

CM Lapli kay tonbé *CH Lapli pral tonbe* « Il va pleuvoir ».

La combinaison du marqueur du passé *té* et marqueur du futur *ké* en créole martiniquais ou *ap* en créole haïtien donne le conditionnel présent. Prenant les exemples : *Si man té rich, man té ké ba 'w lajan* pour le créole martiniquais et *Si m té rich, m ta /t ap ba w kob* « Si j'étais riche, je te donnerai de l'argent » pour le créole haïtien Damoiseau explique que :

Dans les deux cas, le caractère hypothétique de la réalisation du procès (« don d'argent ») s'exprime par la combinaison de la marque du futur (*ké* en CM, *a* ou *ap* en CH) et de celle du passé (*té / t (e)*), correspondant à la volonté du locuteur de signifier que le projet de « don » est décalé par rapport à la réalité : sa réalisation est soumise à celle de la condition

¹⁶¹ Damoiseau donne les exemples suivants : *Fòdè an moun sé wè pou i sé kwè* « Il faudrait le voir pour le croire » et *Larivyè a sé pé pran yo* « La rivière aurait pu les emporter ».

¹⁶² Créole martiniquais.

¹⁶³ Créole haïtien.

formulée dans la proposition introduite par *si*.

Il faut souligner que *té ké* en CM, *ta / tap* en CH est employé soit dans le cas d'un procès réalisable (cf : l'équivalent de « l'irréel du présent » français) soit dans le cas d'un procès qui n'est plus réalisable (cf. l'équivalent de « l'irréel du passé » français) :

CM : *Si ou té ka travay, man té ké ba 'w lajan* « Si tu travaillais, je te donnerai de l'argent »

CH : *Si ou té travay, m ta/tap ba ou kob* « Si tu travaillais / avais travaillé, je te donnerai / t'aurais donné de l'argent »

Si ou té phi travay, man té ké ba 'w lajan « Si tu avais travaillé, je t'aurais donné de l'argent ».

I. 6. 4. 4. Les travaux de M. C. Hazaël-Massieux

Hazaël-Massieux (2011 : 55) distingue deux groupes de verbes : les verbes d'action ou de procès « pour lesquels la forme non marquée (sans particule préverbale) du verbe implique une interprétation perfective » et les verbes d'état ou de sentiment appelés « verbes statifs » pour lesquels la forme non marquée entraîne une interprétation imperfective. Elle recense (2011 : 56) quatre marqueurs préverbaux :

particules	verbes d'action	verbes d'état
<i>ka</i>	actuel + duratif : <i>mwen ka kouri</i> : « je suis en train de courrir »	habituel : <i>mwen ka émé</i> « j'aime tout le temps » <i>mwen ka malad</i> « je suis tout le temps malade » (attention au contexte)
absence de particule	accompli : <i>mwen kouri</i> « j'ai couru »	présent ou valeur générale non marquée en temps : <i>mwen émé</i> « j'aime » <i>mwen malad</i> « je suis malade »
<i>té</i>	antériorité : <i>mwen té kouri</i> « j'avais couru »	accompli : <i>mwen té émé</i> « j'ai aimé »
<i>ké</i>	futur : <i>mwen ké kouri</i> « je courrai » <i>mwen ké émé</i> « j'aimerai »	

Tableau 40 : Principaux marqueurs en créole guadeloupéen selon Hazaël-Massieux (2011 : 57)

Hazaël-Massieux observe que les marqueurs préverbaux précèdent les auxiliaires, comme elles le font pour d'autres verbes¹⁶⁴. Voici, selon la linguiste, l'organisation syntaxique du verbe en créole des Petites Antilles :

¹⁶⁴ Hazaël-Massieux donne l'exemple : *Mwen té pé travay* « Je pouvais travailler ».

groupe sujet ou pronom	négation	particules TMA 1	particules TMA 2	auxiliaires = verbe 1	verbes 2	groupes compléments ou pronoms...
<i>i</i>	<i>pa</i>	actuel : <i>ϕ</i>	non duratif : <i>ϕ</i>	<i>fine</i> (i)	<i>palé</i>	<i>li</i>
		passé : <i>té</i>	duratif : <i>ka</i>	<i>soti</i>	<i>fé</i>	<i>bittin-la-sa</i>
		futur : <i>ké</i>	volitif : <i>vlé</i>	<i>pran</i>	<i>manjé</i>	<i>matété-la</i>
		irréel : <i>téké</i>	possibilité : <i>pé</i>	<i>sav</i>	<i>di</i>	<i>sa</i>

Tableau 41 : Organisation syntaxique du verbe en créole des Petites Antilles selon Hazaël-Massieux (2011 : 58)

Enfin, selon elle, les marqueurs préverbaux se subdivisent en deux classes (2011 : 58) :

Les particules préverbaux se répartissent en deux classes (TMA¹⁶⁵ 1 et TMA 2) selon leurs possibilités combinatoires. On voit que *pé* et *vlé* - qui ont un statut spécial - en se combinant avec les particules TMA 1 et les auxiliaires ne peuvent se combiner avec *ka* - d'où cette présentation qui permet d'avoir accès à toutes les combinaisons possibles pour constituer le groupe verbal créole aux Antilles.

I. 6. 5. L'expression de la temporalité, de l'aspect et du mode en créole martiniquais, guadeloupéen et haïtien

Les créoles guadeloupéen, martiniquais et haïtien ignorent la flexion. Ils disposent de marqueurs préverbaux pour indiquer le temps, le mode et l'aspect. Ceux-ci se combinent entre eux dans un ordre précis : par exemple, **Pyè ka té atann* est un énoncé agrammatical alors que *Pyè té ka atann* « Pierre attendait » est un énoncé grammatical. De plus, ces marqueurs préverbaux précèdent immédiatement le verbe qui est invariable.

Nous abordons dans un premier temps, l'expression de la temporalité en créole martiniquais et guadeloupéen et dans un deuxième temps, l'expression de la temporalité en créole haïtien.

Pour les créoles martiniquais et guadeloupéen, une partie de nos exemples provient de l'ouvrage *Contes de nuits et de jours aux Antilles* de Césaire (les initiales de l'ouvrage et les numéros de pages suivent l'énoncé en créole) et l'autre partie est composée d'énoncés oraux spontanés de la vie quotidienne. Pour le créole haïtien, une partie de nos énoncés est issue de *Ravinodyab* de Morisseau-Leroy et l'autre partie est composée d'énoncés oraux de la vie quotidienne.

¹⁶⁵ Temps, mode, aspect.

I. 6. 5. 1. L'expression de la temporalité, de l'aspect et du mode en créole martiniquais et guadeloupéen

I. 6. 5. 1. 1. L'expression du passé

I. 6. 5. 1. 1. 1. L'expression du temps passé

I. 6. 5. 1. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Le passé s'exprime à l'aide du marqueur ϕ et du marqueur *té*. Exemples avec :

Le marqueur ϕ (différent de ϕ exprimant le présent)

Man volé wo tèlman, tèlman, tèlman. Manman man volé wo tèlman. Moin volé pasé lè zanj (CNJA, p.17) « J'ai volé si haut. Maman, j'ai volé si haut que j'ai volé plus haut que les anges »

Mé sé mwin ti bélié-a. Manman-mwin fè an lo ish. Man ka fè dènié-a. Ou tshué yo, ou manjé yo... (op.cit., p.31) « C'est moi, le petit bélier ! Ma mère donna le jour à bien des enfants. Je suis le dernier. Tu les as tués ! Tu les as mangés ! »

Mon Rwa, man pati lakay mwin yonn a yonn, dé a dé, trwa a trwa, kat a kat, sink a sink, sis a sis, sèt a sèt épi yit a yit (op.cit., p.65) « Mon Roi, je suis parti de chez moi de un à un, de deux à deux, de trois à trois, de quatre à quatre, de cinq à cinq, de six à six, de sept à sept, de huit à huit... »

Doudou, ou bien dômi ? (op.cit., p.115) « Doudou, as-tu passé une bonne nuit ? »

Mwen lavé-ï. I pô kô sèk (op.cit., p. 123) « Je l'ai lavé et je l'ai étendu pour qu'il sèche »

Man ja wè an lo bèl bagay asou la tè (op.cit., p.129) « Madame, j'ai vu bien de jolis spectacles sur la terre »

Le marqueur *té*

I té dansé « Il avait dansé » (*gua / mar*)

Mwen té manje « J'avais mangé » (*gua / mar*)

Mé sé tan ta-a té tèlman kritik, pa té ni travay an péyi-a (CNJA, p.9) « Les temps étaient rudes et il n'y avait guère de travail au pays »

A fôs ti fi-a té bèl, i té bèl pasé Manzèl Nono Isidô, isi bô Matnik ! (op.cit., p.11) « Elle était si belle qu'elle dépassait en beauté manzelle Nono Isidore qui est la plus belle femme de Martinique »

Jou ta-a, Bon-Dié té ka dômi. I pa té lévé bonnè. I té pran mèdsin. I té koushé toujou. Lézanj té ja lavé lavésèl Bon-Dié (op.cit., p.35) « Ce jour-là le Bon Dieu dormait encore, messieurs, et dames. Il faisait la grasse matinée. Les anges avaient fait la vaisselle du Bon Dieu »

Ni an madanm ki té gro ansint (op.cit., p.37) « Une femme attendait un enfant »

Makak té rété trwa jou an pié lépini-a. (op.cit., p.55) « Macaque avait passé trois jours au sommet de l'épineux »

Man pa té sav ou té ka manjé papié ! (op.cit., p.63) « J'ignorais que tu mangeais du papier »

I. 6. 5. 1. 1. 2. Essai d'explication

Dans notre corpus, l'expression du passé s'exprime de différentes manières :

- **Le marqueur ϕ**

Le marqueur ϕ est le marqueur du passé. Entre le sujet et le verbe : il n'y a aucune marque, la place est vide comme dans l'exemple : *Doudou, ou bien dômi ? (op.cit., p.115)* « Doudou, as-tu passé une bonne nuit ? ». Le marqueur ϕ exprime le passé avec la majorité des verbes.

- **Le marqueur *té***

Le marqueur *té* est un marqueur du passé. Le fonctionnement de *té* va être différent selon que nous sommes dans une situation au passé ou une situation au présent. Lorsque nous allons ajouter *té* dans une situation qui correspond au passé nous allons avoir dans l'énoncé un double passé qui correspond à ce qu'on appelle plus-que-parfait dans la grammaire française. Par exemple, *Mwen manjé* « J'ai mangé » dans une situation qui correspond au passé à laquelle on va ajouter la particule *té* va donner *Mwen té manjé* « J'avais mangé » alors que lorsque nous ajoutons *té* dans une situation qui correspond au présent nous allons avoir dans l'énoncé un simple passé qui correspond à ce qu'on appelle l'imparfait dans la grammaire française comme par exemple : *I té dansé* « Il dansait ». Ce marqueur du passé peut se combiner avec d'autres marqueurs (voir *infra*).

I. 6. 5. 1. 1. 2. Combinaison des marqueurs temporels et des marqueurs aspectuels

I. 6. 5. 1. 1. 2. 1. Recueil des données, description et classification

Le marqueur temporel du passé *té* peut se combiner au marqueur *ka* pour former la séquence *té ka*. Exemples :

Ti bolôm-la té ni an ti shouval yo té ka kriyé Shérina (CNJA, p.9) « Le garçon possédait un cheval qu'on appelait Chérina »

Tout Rwa ki té ka vini an peyi-a té ka trouvé ki sa té ti brin fô : ki manniè pé ni an nonm yo pé kriyé Malin-pasé-Rwa (op.cit., p.23) « Tous les Rois qui se rendaient dans ce pays trouvaient que c'était un peu fort : comment un homme pouvait-il se faire appeler Plus-malin-qu'un-Roi ! »

Mésiézédam, an tan lontan, yo té ka trouvé porié anni la kay sé Rwa-a, é si ou té ka ranmasé an fèy sèk, ou té ni vintan di travo fôsé épi kinzan lèsklizion (op.cit., p.25) « Messieurs et dames, dans le temps, on ne trouvait des poiriers que dans le jardin des rois et si quelqu'un était surpris à ramasser par terre une simple feuille sèche de cet arbre, il était condamné à vingt ans de travaux forcés et à quinze ans de bannissement ! »

Lè i rivé kay madanm-li, i té ka shanté toujou (op.cit., p.53) « Lorsqu'il arriva chez sa femme, macaque chantait toujours »

I té ni an ti gason ki té tèlman piti, yo té ka kriyé-ï Siyé-pa-tè (op.cit., p.53) « Il avait un garçon, si petit de taille qu'on l'appelait Essuie-par-terre »

Shyin té ka travay an kay béké-a (op.cit., p.59) « Chien était serviteur dans l'habitation du béké »

Man pa té sav ou té ka manjé papié ! (op.cit., p.63) « J'ignorais que tu mangeais du papier »

Yo té ka kriyé yonn Jan-li-Sot é lô-t-la, yo té ka kriyé-ï : Jan-Lèspri (op.cit., p.79) « L'aîné s'appelait Jean-le-Sot et l'autre, le cadet, se nommait Jean-l'Esprit »

Té ni an nonm ki té shasè. Yo té ka kriyé Misié Indé. I té ka rété anba bwa (op.cit., p.115) « Il y avait un chasseur qu'on appelait monsieur Un-Deux. Il habitait tout au fond des bois »

I. 6. 5. 1. 1. 2. 2. Essai d'explication

De manière générale, le marqueur du passé *té* combiné au marqueur aspectuel *ka* correspond à ce qu'on appelle l'imparfait en grammaire française. Les divers exemples recueillis nous le prouvent : *Ti bolôm-la té ni an ti shouval yo té ka kriyé Shérina (op.cit., p.9) « Le garçon possédait un cheval qu'on appelait Chérina »* ou *Shyin té ka travay an kay béké-a (op.cit., p.59) « Chien était serviteur dans l'habitation du béké »*. Cependant, ce n'est pas sa seule fonction. La séquence *té ka* peut également exprimer ce que nous pouvons appeler un passé progressif comme dans l'exemple : *Lé i rivé kay madanm-li, i té ka shanté toujou (op.cit., p.53) « Lorsqu'il arriva chez sa femme, Macaque chantait toujours »*. L'évènement est en cours dans le passé et envisagé comme inaccompli.

I. 6. 5. 1. 2. L'expression du présent

I. 6. 5. 1. 2. 1. L'expression du temps présent

I. 6. 5. 1. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

La référence au moment de l'énonciation ou à la période l'englobant s'exprime de plusieurs manières dans notre corpus. Exemples avec :

Le marqueur *ka*

Mé ou sav yo ka di vié fanm ki antété, sé sa ki sirè (op.cit., p.11) « Mais le proverbe qui affirme que les vieilles femmes entêtées sont mauvaises a du vrai »

Kité moin di-ou sa, sakré ma fisèl, és ou ka komprann ki dépi tan-an, ou ka atann an vakabon ki pa mèm sonjé-ou, ou pa lé mayé épi an misié ki plin, plin, plin lajan, ki ka vini déyé-ou ! (op.cit., p.11) « Laisse-moi te dire, ma pauvre fille, que tu n'es qu'une sotte ! Comment peux-tu refuser un homme qui a tant d'argent et qui te courtise depuis si longtemps ? Et tu es là à attendre un va-nu-pieds qui t'a oubliée depuis belle lurette ! »

Ki sa ou ka di moin ? (op.cit., p.11) « De quoi tu me parles ? »

Adélaïde pati jis lôt bô, an koté yo ka kriyé la Montagne des trois cristals d'or (op.cit., p.11) « Elle est partie à l'autre-bord, dans un endroit qu'on appelle la Montagne des trois cristals d'or »

Sé sèl maniè pou ou fé, tou tan i pôkô ka dômi, pas sé an boug ki pa ka dômi fô ! (op.cit., p.19) « C'est la seule façon de surprendre ses secrets car mon époux est un homme qui dort peut et qui, de plus, a le sommeil léger »

Missié lou Rwa, ni an boug ki vini fou ! I ka krasé porié-ou a ! (op.cit., p.25) « Monsieur le Roi, il y a là un homme qui a perdu la raison ! Il casse le poirier ! »

Misié lou Rwa, man di-ou ni an nonm ki pèd la kat ! I ka lapidé porié-a ! (op.cit., p.25) « Je vous dis qu'il y a un homme privé de raison qui lapide votre poirier ! »

Ti bolôm-la ka profité (op.cit., p.29) « Le jeune bélier grandit encore »

Ti Jan ka komprann sa i ka di (op.cit., p.39) « Ti-Jean comprend ce que dit le cheval »

I ka di tou-patou ou sé an Rwa anvîé ! (op.cit., p.43) « Il vous traite partout d'envieux ! »

Ti-Jan, fôk ou ba mwin zwèzo-plim-an-diaman avan minüit soné, sinon man ka pasé-ou anlè moulin-razwa ! (op.cit., p.43) « Ti-Jean, il te faut aller me chercher, avant minuit sonnante, l'oiseau aux plumes de diamant, sinon je te fais passer au fil du rasoir »

Bon, ish mwin, sé sa an ka mandé (op.cit., p.65) « Mon fils, je ne demande que ça ! »

Le marqueur ϕ (différent du marqueur ϕ exprimant le passé)

Es ou konnèt la Montagne des trois cristals d'or ? (op.cit., p.15) « Connais-tu la Montagne des trois cristals d'or ? »

Ou wè montay ta-a ? (CNJA, p.17) « Tu vois cette montagne ? »

Fonmi, Gran-Dié Fonmi, fé moin tounin fonmi ! (op.cit., p.19) « Fourmi, grand dieu fourmi, transforme-moi en fourmi ! »

Adelaide, man inmin-ou anpil. Kité moin di-ou : man imôrtèl, Adelaide. Man pa pé mô ! (op.cit., p.19) « Adélaïde, je t'aime tant que je vais t'avouer mon secret : je suis immortel ! Je ne peux mourir »

Lèg ! Gran Lèg, fè moin tounin pli gro lion adan la forè nwar ! (op.cit., p.21) « Aigle ! Grand Aigle, transforme-moi en le lion le plus gros de la Forêt Noire ! »

Boug-la kompran man kouyon pasé-ï é man sav sé mwin yo ka kriyé Malin-pasé-Rwa (op.cit., p.25) « Ce bougre-là me croit plus idiot que lui, mais, nous autres, nous savons tous pourquoi on m'appelle Plus-Malin-que-le-Roi ! »

I. 6. 5. 1. 2. 1. 2. Essai d'explication

Au sein de notre corpus, la référence au présent se manifeste de différentes façons :

- **Le marqueur *ka***

Le marqueur *ka* est, sans nul doute, le marqueur le plus complexe du système verbal antillais. Il revêt plusieurs fonctions parmi lesquelles celle d'exprimer le présent. Dans l'exemple *Missié*

lou Rwa, ni an boug ki vini fou ! I ka krasé porié-ou a ! (op.cit., p.25) « Monsieur le Roi, il y a là un homme qui a perdu la raison ! Il casse le poirier ! » le moment de l'évènement coïncide avec le moment d'énonciation. Le marqueur *ka* exprime le présent avec la majorité des verbes.

- **Le marqueur ϕ (différent du marqueur ϕ exprimant le passé)**

Le marqueur ϕ exprime le présent avec un nombre restreint de verbes. Entre le sujet et le verbe, il n'y a aucun élément : le verbe n'est précédé d'aucun préverbe. Ces verbes peuvent exprimer un état comme par exemple le verbe *émé* « aimer » comme dans *Adelaïde, man inmin-ou anpil. Kité moin di-ou : man imôrtèl, Adelaide. Man pa pé mô !* (op.cit., p.19) « Adélaïde, je t'aime tant que je vais t'avouer mon secret : je suis immortel ! Je ne peux mourir » ou une action comme par exemple le verbe *fé* comme dans *Fonmi, Gran-Dié fonmi, fé moin tounin fonmi !* (op.cit., p.19) « Fourmi, Grand Dieu Fourmi, transforme-moi en fourmi ! ».

Dans notre corpus, nous avons également relevé que le marqueur zéro est compatible avec les verbes *konnét* « connaître », *wé* « voir » et *konpran* « comprendre ».

I. 6. 5. 1. 2. 2. L'expression de l'aspect

I. 6. 5. 1. 2. 2. 1. L'expression de l'aspect progressif

I. 6. 5. 1. 2. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'aspect progressif est exprimé par *ka* :

Ki sa ou ka di moin ? (op.cit., p.11) « Qu'est-ce que tu es en train de me dire ? »

I. 6. 5. 1. 2. 2. 1. 2. Essai d'explication

ka peut exprimer une action en cours de réalisation : dans ce cadre, le procès prend une valeur d'inaccompli : l'évènement dont il est question n'est pas terminé.

I. 6. 5. 1. 2. 2. 2. L'expression de l'aspect itératif

I. 6. 5. 1. 2. 2. 2. 1. Recueil des données description et classification

L'aspect itératif est exprimé par *ka*. Exemple :

Sé sè maniè pou ou fé, tou tan i pôkô ka dômi, pas sé an boug kip a ka dômi fô ! (op.cit., p.19) « C'est la seule façon de surprendre ses secrets car mon époux est un homme qui dort peu et qui, de plus, a le sommeil léger »

I. 6. 5. 1. 2. 2. 2. 2. Essai d'explication

L'exemple que nous avons recueilli évoque une habitude de l'homme. Sous-entendu : Tous

les jours, il dort peu et il a le sommeil léger. Le marqueur *ka* sert donc aussi à exprimer l'aspect itératif.

I. 6. 5. 1. 3. L'expression du futur

I. 6. 5. 1. 3. 1. L'expression du temps futur

I. 6. 5. 1. 3. 1. 1. Recueil des données, description et classification

La référence au futur est exprimée par le marqueur *ké*. Exemples :

Mon ka pati. Man ka alé man sa pé travay, san sa, nou pé ké rivé mayé épi Adélaïde (op.cit., p.9) « Il me faut partir et trouver du travail, sinon, je ne pourrai pas épouser Adélaïde »

I ké di-ou éti péyi ta-a yé, pas man pa pédi-ou sa, man pa pli sav... » (op.cit., p.13) « Il pourra sans doute t'indiquer le chemin de la Montagne des trois cristaux d'or car, je l'ignore »

Sé ki môd man ké pé fè pou man wè ou ? (op.cit., p.19) « Comment ferais-je pour te revoir ? »

Man ké mété-ou adan an shanb bô shanb-li, ou ké gadé madanm-mwin ba mwin. Pèsonn pa dwèt wè-ï. Ou ké véyé tout lan nuit (op.cit., p.25) « Je vais t'installer dans une chambre voisine de la sienne et tu seras son garde. Personne ne doit s'approcher d'elle. Tu devras faire ta ronde pendant la nuit »

Man ké ba-ou an ti travay pou ou fè, ou kè viv kô-ou (op.cit., p.37) « Je vais te procurer un emploi qui te permettra de bien gagner ta vie »

Dimin matin, koté ronze-midi ou ké ba Milé zèb, ou kè ba Léman pin-dou épi madè ! (op.cit., p.39) « Demain, vers onze heures-midi, tu iras nourrir les animaux à l'écurie. Tu donneras de l'herbe à mulet et tu nourriras l'aimable de pain-doux trempé dans du madère »

Koté ronze-midi, nou ké monté an môn-la. Ou ké pran zwèzo-a, ou ké poté-ï ba Rwa-a (op.cit., p.43) « Vers onze heures, nous nous installerons tout en haut du morne et tu attraperas cet oiseau pour le donner au roi »

A ! man ké koupé tèt-li ! (op.cit., p.45) « Ah ! je vais enfin pouvoir te couper la tête »

Ou ké di lou Rwa ba-ou an bato épi marshandiz, ou ké pati an mé. Lé ou ké an mitan lan mé, Ti-Sardin ké rand ou kont éti la la klé-a yé (op.cit., p.47) « Tu vas dire au roi de te procurer un bateau armé et tu embarqueras. Lorsque tu seras parvenu en haute mer, tu rencontreras petite sardine qui habite au fond de la mer et elle te dira où se trouve la clef que tu cherches »

I. 6. 4. 1. 3. 1. 2. Essai d'explication

Le marqueur *ké* est le marqueur temporel du futur. Le locuteur se situe dans le temps présent et annonce des événements qui vont s'accomplir dans un temps futur comme dans l'exemple *Man ké mété-ou adan an shanb bô shanb-li, ou ké gadé madanm-mwin ba mwin. Pèsonn pa dwèt wè-ï. Ou ké véyé tout lan nuit (op.cit., p.25)* « Je vais t'installer dans une chambre voisine de la

sienne et tu seras son garde. Personne ne doit s’approcher d’elle. Tu devras faire ta ronde pendant la nuit ». *ké* est donc un marqueur de l’inaccompli. Lorsque le marqueur *ké* est employé, on est dans le cadre d’un futur qui est indéterminé. Par exemple, dans l’énoncé *An mèm lépok-la, Jasmin ka ékri fiyansé-i, fè-i sav ki i pa obliyé-i, i ké rivé* (*op.cit.*, p.11) « À la même époque, Jasmin écrivait souvent à sa fiancée pour lui faire savoir qu’il ne l’avait pas oubliée et qu’il reviendrait un jour », nous apprenons que Jasmin va revenir mais il n’y a pas d’indice précis quant à la date de ce retour.

I. 6. 5. 1. 3. 2. L’expression de l’aspect

I. 6. 5. 1. 3. 2. 1. L’expression de l’aspect prospectif

I. 6. 5. 1. 3. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L’aspect prospectif est exprimé grâce au marqueur *kay*. Exemples :

Lé nou ké déviré la kay-li, nou kay manjé mal-bèf-la ! Rivé ki nèf dat an jou, (tou moun sav ki nèf mwa, sé dis lalin, trent simèn é dimi) (*op.cit.*, p.25) « Le jour de notre prochaine invitation chez lui, nous mangerons du bœuf ! Ce jour arriva (chacun sait que neuf mois, c’est dix lunaisons en trente-six semaines et demi) »

Sété an manman ki té ni an sèl gason. Yo té ka kriyé-i Ti-Jan lèsprit. Gason-an lévé épi manman-ï, i pa ni madanm, i pa ni ayin. I la ka tounin viré, li épi manman-ï. An jou, manman-ï té ka sèvi-ï manjé, i koumansé wè konsidéré manman-an ka tranblé. I di manman-ï kon sa : Manman, mé man ka rimaké ou koumansé las ? Manman-an di : Mé wi, manman ou koumansé fatigué ! I di : Maman, man kay shashé an bèl-fi ba-ou, pou i édé-ou. Manman-di : Bon, ish mwin, sé sa an ka mandé. Ti bolôm-la, sété la Vint-Vièj ké té marèn -li. La Sint-Vièj té ba manman-ï dé ti bagièt, é yo té batizé-ï. I té di manman-an : Jou ou ké wè ish-ou mélé, dé ti bagièt-la ké démélé-ï. Alôs, vié fanm la té pran sé dé ti bagièt-la i mété-ï an koté. Ti bolôm-la té piti. I profité i vini gran. I pa sonjé sé dé ti bagièt-la ankô. Alôs la, ti bolôm-la pati an jou, i dit i kay shashé an fi pou édé manman-ï. I di kon sa : Marèn mwin té ba mwin dé ti bagièt. Man ké mandé manman-mwin éti la i mété sé ti bagièt. I mandé maman-ï : Eti sé ti bagièt la yé ? Manman-an ka pli sav. I shashé, i shashé, i shashé. I trouv yo la yo té mété-ï lè ti bolôm-la té pou piti. I di : Yo di mwin ni an Rwa ki ni an fi lan mèzon-ï. Sé an bel fi. Man ké alé kay Rwa-a pou man wè si man pé mandé-ïlanmin fi-a. Yo té di-ï kon sa : Pa janmin di Rwa-a ki lè ou pati lan mèzon ou ! Alôs ti bolôm pati i rivé kay roi. (CNJA, p.65) « Une mère avait un fils nommé Ti-Jean l’Esprit. Le garçon vivait avec sa mère et il n’avait pas de femme. Ils vivaient seuls tous les deux. Un jour que sa mère lui servait à manger, le garçon s’aperçut que ses mains tremblaient. Il lui dit : Maman je remarque que tu commences à te fatiguer. Elle lui répondit : Oui, mon fils, ta mère commence à vieillir. Son fils dit alors : Maman je vais aller chercher une belle fille qui pourra t’aider. La mère répondit :

I. 6. 5. 1. 4. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression de l'hypothèse est possible grâce à la combinaison du marqueur temporel passé *té* et du marqueur temporel futur *ké*, soit la séquence *té ké*. Exemple :

A ! Si moun ta-a té ké tonbé anlè lanmin-mwin, man té ké rashé-ï, épi dan-ma-mwin, oswè-a, man té kay fè kon sa, épi kon sa, épi kon sa ! (op.cit., p.89) « Ah ! si cette personne me tombait sous la main, je le hacherais menu, grâce à mon dan-ma¹⁶⁶, pas plus tard que ce soir même ! je ferais ça, et ça, et ça ! »

I. 6. 4. 1. 4. 1. 1. 2. Essai d'explication

Pour former ce qui est appelé « conditionnel » en français, les créoles martiniquais et guadeloupéen usent du marqueur du passé *té* suivi du marqueur du futur *ké* ce qui nous donne la séquence *té ké*. Dans l'exemple que nous avons recensé le locuteur qui prononce l'énoncé ne se trouve pas dans la situation qu'il décrit : la personne dont le locuteur parle n'est pas sous sa coupe, donc il ne peut pas le hacher menu. Il s'agit d'une situation irréaliste. À notre sens, la situation n'est pas sûre de se produire. En outre, *si* montre que nous sommes dans une situation hypothétique.

I. 6. 5. 1. 4. 1. 2. Combinaison d'un marqueur temporel et d'un marqueur aspectuel

I. 6. 5. 1. 4. 1. 2. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression de l'hypothèse se fait également grâce au marqueur *té* suivi du marqueur *kay*. Exemple :

I di-ï : érezman man té kité papa-ou pas jôdi, si mwin té épi papa-ou, i té kay tshué-ou ! (op.cit., p.29)
« Elle lui dit : Mon fils, heureusement que j'ai quitté ton père parce que s'il était toujours là, il t'aurait tué sur-le-champ ! »

I. 6. 4. 1. 4. 1. 2. 2. Essai d'explication

L'expression de l'hypothèse peut se manifester par la combinaison du marqueur temporel du passé *té* et le marqueur aspectuel prospectif *kay*. Dans notre exemple, le locuteur qui énonce cette phrase est certain que si le père était encore là, celui-ci aurait tué son fils. Il s'agit d'une hypothèse que ne s'est pas réalisée car un événement antérieur l'a empêché (le fait que la femme ait quitté le père a empêché la mort du fils).

¹⁶⁶ Objet magique.

Le conditionnel passé *té kay* présente un procès qui aurait pu se réaliser dans le passé, toutefois la subordonnée introduite par *si* indique que les conditions de sa réalisation n'ont pas été remplies. De ce fait, le procès ne s'est pas réalisé.

I. 6. 5. 2. L'expression de la temporalité, du mode et de l'aspect en créole haïtien

I. 6. 5. 2. 1. Le passé

I. 6. 5. 2. 1. 1. L'expression du temps passé

I. 6. 5. 2. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'expression du passé se manifeste par le marqueur ϕ et le marqueur *té* dans notre corpus. Exemples avec :

Le marqueur ϕ (différent de ϕ exprimant le présent)

M-manjé « J'ai mangé »

Le marqueur *té*

M-té dako (*Ravinodyab*, p.21) « J'étais d'accord »

Trwa jou pa pasé, depi Marieta te pote jounal ban mwen (*op.cit.*, p.26) « Trois jours s'était écoulé depuis que Maryéta avait apporté les journaux »

Rad m-té mare sou tèt mwen y opa mouye nèt (*op.cit.*, p.31) « Les vêtements que j'avais attachés sur ma tête n'étaient pas entièrement mouillés »

Nou té telman anvi benyen kote lakansyèl konn bwè dlo a (*op.cit.*, p.36) « Nous avons tellement envie de nous baigner là où l'arc en ciel a coutume de boire de l'eau... »

Kaporal la pa te la. Li te pati pase vakans nan mòn (*op.cit.*, p.47) « Le caporal n'était pas présent. Il passait ses vacances à la campagne »

M-te piti (*op.cit.*, p.48) « J'étais petit »

Sa m-te di ou ? M-pa-te di ou pa koute ti nèg santi pise k-ap vin fè jako pye vèt douvan pòt ou ? (*op.cit.*, p.84) « Qu'est-ce que je te disais ? Ne te disais-je pas de ne pas écouter les petites têtes calées qui viennent-vous conter fleurette ? »

I. 6. 5. 2. 1. 1. 2. Essai d'explication

Nous avons vu voir que l'expression du temps passé peut être rendue de différentes manières :

Le marqueur ϕ (différent de ϕ exprimant le présent)

Le marqueur ϕ exprime le passé comme dans l'exemple *M-manjé*¹⁶⁷ « J'ai mangé ». Dans ce cadre, celui-ci marque l'aspect accompli : l'événement est achevé. Le marqueur ϕ exprime le passé dans la majorité des cas.

Le marqueur *té*

Le passé peut se manifester par le marqueur *té* : il s'agit du marqueur temporel du passé en créole haïtien. Ce marqueur indique que l'évènement est localisé dans une période antérieure au moment de l'énonciation. Ce marqueur peut se combiner avec d'autres marqueurs préverbaux pour former des temps plus ou moins complexes (voir *infra*).

I. 6. 5. 2. 1. 2. L'expression de l'aspect

I. 6. 5. 2. 1. 2. 1. L'expression de l'aspect accompli

I. 6. 5. 2. 1. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

L'accompli est exprimé grâce au marqueur *fin*. Exemple :

Lò m-fin koupe moso té kote m-te vle fé jaden-m Nan Kas la, m-konte sa va pran-m sis s emmenn pou m-pare-l pou m-plante (op.cit., p.21) « Quand j'ai eu fini de délimiter le morceau de terre destiné à mon champ, j'ai compté que cela devrait me prendre »

I. 6. 5. 2. 1. 2. 1. 2. Essai d'explication

Le marqueur *fin* exprime l'idée que l'on a dépassé la phase de l'évènement : c'est le marqueur de l'accompli. Il s'agit d'un marqueur préverbal aspectuel invariable. Le marqueur *fin* peut être précédé de *té* (voir *infra*) mais ne peut le suppléer.

I. 6. 5. 2. 1. 3. Les combinaisons

I. 6. 5. 2. 1. 3. 1. Combinaison du marqueur temporel *té* avec les marqueurs aspectuels

I. 6. 5. 2. 1. 3. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Le marqueur temporel *té* peut se combiner avec des marqueurs aspectuels. Exemples avec :

La séquence *té ap* (noté *tap* dans notre corpus)

Lò sa a deblozay tap pete toutan nan fon lanmè a (op.cit., p.11) « En ce temps-là des déflagrations survenaient périodiquement au fond de la mer »

Te gen on bouk kote on jenn fi pòv tap viv sèl nan on vye kay pay an menm on chèn pou l-chita. (op.cit., p.35) « Il y avait un bourg où une jeune fille pauvre vivait dans une paillote sans même une chaise

¹⁶⁷ Nous aurions pu écrire *M ϕ manjé*.

pour s'asseoir »

La séquence *té fin*

Yo di mèsi pou pawòl la tou, y ale. Yo te fin ale, kaporal la rele yo : tann non. Gen on kamyon k-ap pati apremidi a (op.cit., p.81) « Ils remercièrent pour tout, les paroles aussi et s'apprêtaient à partir à pied. Non, leur dit le caporal, attendez. Il y a un camion militaire qui doit passer plus tard »

La séquence *té fek*

M-te fek sot benyen met bon rad mwen sou mwen, m-wé on kamyon lavil rive Grangozye (op.cit., p. 26) « Je venais de me baigner et de m'habiller comme il faut quand je vis arriver un camion qui se dirigea vers Grand-Gosier »

M-te fek koumanse pibliye kont mwen yo nan journal kreyòl la, lò on sikòn parèt nan larad la, li di-n : - sa nou té kwè atò ? (op.cit., p.42) « Je commençais à peine à publier mes contes dans le journal créole quand le cyclone reparut dans sa rade en disant : qu'est ce vous croyiez ? »

I. 6. 5. 2. 1. 3. 1.2. Essai d'explication

Le marqueur *té* se combine avec des marqueurs aspectuels. Nous avons :

- **La séquence *té ap***

Dans la combinaison du marqueur *té* et du marqueur *ap* (que nous retrouvons le plus souvent sous la forme *tap* comme dans *Te gen on bouk kote on jenn fi pòv tap viv sèl nan on vye kay pay an menm on chèt pou l-chita* (op.cit., p.35) « Il y avait un bourg où une jeune fille pauvre vivait dans une paillote sans même une chaise pour s'asseoir ») *té* est le marqueur du passé et *ap* le marqueur du progressif. L'événement est en cours dans le passé.

- **La séquence *té fin***

té peut se combiner avec *fin*. Dans ce cadre, le marqueur *té* précède toujours le marqueur *fin*. Par exemple, l'énoncé **Yo di mèsi pou pawòl la tou, y ale. Yo fin té ale, kaporal la rele yo : tann non. Gen on kamyon k-ap pati apremidi a* est agrammatical. La séquence *té fin*, qui correspond à ce qu'on appelle plus-que-parfait en grammaire française, est employée pour décrire un événement qui a eu lieu avant une autre action.

- **La séquence *té fek***

Le marqueur *té* peut se combiner au marqueur *fek*. Reprenons les deux exemples que nous avons recensé : *M-te fek sot benyen met bon rad mwen sou mwen, m-wé on kamyon lavil rive Grangozye* (op.cit., p. 26) « Je venais de me baigner et de m'habiller comme il faut quand je vis arriver un camion qui se dirigea vers Grand Gosier » et *M-te fek sot* « Je venais de sortir ». Analysons le premier exemple :

M-te fek sot benyen met bon rad mwen sou mwen / m-wé on kamyon lavil rive Grangozye.

Évènement 1

Évènement 2

Nous voyons qu'il y a deux évènements exprimés dans cet énoncé. Le premier évènement vient juste de se faire quand le second arrive juste après et dans le deuxième exemple l'évènement vient de se produire à l'instant. Dans la séquence *té fék* le marqueur *té* exprime le passé et le marqueur *fek* indique que l'évènement se situe dans un passé immédiat.

I. 6. 5. 2. 2. Le présent

I. 6. 5. 2. 2. 1. L'expression du temps présent

I. 6. 5. 2. 2. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Le présent peut être exprimé par le marqueur ϕ (différent de ϕ exprimant le passé). Exemples :

Pwason youn manje lòt, manje plant tou bèt, youn manje lòt, manje plant tou (*op.cit.*, p.13) « Les poissons se mangent entre eux et mangent les plantes, les bêtes se mangent entre elles et mangent les plantes »

Pèsonn pa konnen (*op.cit.*, p.14) « Personne ne sait »

Gen bèt ki pa manke ladrès (*op.cit.*, p.15) « Il y a des bêtes qui ne manquent pas d'adresse »

Ak wòch moun kase yo file yo, yo fé rach pou koupe bwa, pou goumen ak gwo bèt. Yo koupe bwa, yo bati kay jouk yo rive bati Palè Pòtoprens lan. Après ? Sa-k vini apre ? Lapawòl. Bourik ranni bofè : man an kabrit fè : bè è chen jape, ouke, kòk chante kòk (*op.cit.*, p.16) « Avec les pierres dures qu'il casse, l'homme a su faire des haches dont il s'est servi pour couper du bois, pour lutter contre les animaux. Il a su couper le bois pour bâtir des huttes jusqu'à bâtir le palais National de Port-au Prince Après ? Qu'est-ce qui vient après ? La parole ! L'âne brait, le bœuf mugit, la chèvre fait bé é é, le coq chante cocorico »

Sa ou bezwen kriye ? (*op.cit.*, p.75) « À quoi bon pleurer ? »

Chak fwa kè m-kontan, nou di m-rakonte jan m-te byen nan tan lontan (*op.cit.*, p.81) « Chaque fois que j'ai le cœur content, je me mets à rabâcher sur les bons vieux temps »

M-pa konnen (*op.cit.*, p.106) « Je ne sais pas »

I. 6. 4. 2. 2. 1. 2. Essai d'explication

Le marqueur ϕ soit employé dans un contexte habituel comme dans l'exemple *Chak fwa kè m-kontan, nou di m-rakonte jan m-te byen nan tan lontan. Pa jodi a* (*op.cit.*, p.81) « Chaque fois que j'ai le cœur content, je me mets à rabâcher sur les bons vieux temps ». Il est également employé pour exprimer ce qu'on appelle en grammaire française le présent de vérité générale

comme dans les exemples : *Pèsonn pa konnen* (*op.cit.*, p.14) « Personne ne sait » et *Bourik ranni bof fè : man an kabrit fè : bè è chen jape, ouke, kòk chante kòk* « L'âne braît le bœuf mugit, la chèvre fait bé é é, le coq chante cocorico ».

I. 6. 5. 2. 2. 2. L'expression de l'aspect

I. 6. 5. 2. 2. 2. 1. L'expression de l'aspect progressif

I. 6. 5. 2. 2. 2. 2. 1. Recueil des données, description et classification

L'aspect progressif est exprimé par le marqueur *ap*. Exemples :

A ! y ap di nou bonjou (*op.cit.*, p.37) « Ils nous saluent »

M-ap chache papye ak on bik pou ou (*op.cit.*, p.39) « Je te cherche du papier et du bic »

Se ou k-ap pase-i nan betiz lò w-ap pale laten nan tèt li (*op.cit.*, p.50) « C'est vous qui vous moquez de lui quand vous lui parlez en latin »

Mafi, m-ap ba ou lapsolisyon (*op.cit.*, p.58) « Ma fille, je vous donne l'absolution »

Fanm lan ap neye ak tout wa nan tèt li a. (*op.cit.*, p. 69) « Cette femme est en train de se noyer avec le loua dans sa tête »

M-di : mesye, Kaporal la ap neye, wi. (*op.cit.*, p.69) « Je dis : messieurs, le caporal est en train de se noyer »

N-ap viè (*op.cit.*, p.86) « Nous sommes vieux »

Enben, ou konn sa m-li nan men ou ? Anvan lontan, w-ap sèjan (*op.cit.*, p.80) « Eh bien ! savez-vous ce que je vois dans votre main ? Avant longtemps vous serez sergent »

Adyéé ! M-ap ba ou on biyé pou zami-m, on vye ayisyen tou, Anakreyon (*op. cit.*, p.81) « Adieu ! Je vais vous donner un mot pour mon ami : c'est un vieil haïtien, Anacréon »

Dyana rele sè-lak frè-l yo, li di yo : n-ap pati. N-ap tournen lakay nou (*op.cit.*, p.87) « Dyana rassembla ses sœurs et ses frères et leur dit : nous allons partir. Nous allons retourner chez nous »

Denmen matin m-ap vini ak kaporal la (*op.cit.*, p. 101) « Demain matin, je viendrai avec le caporal »

E Paolina, l-ap tounen tou ? (*op.cit.*, p.105) « Et Paolina, reviendra-t-elle aussi ? »

I. 6. 5. 2. 2. 2. 2. 2. Essai d'explication

Le marqueur *ap* indique que l'événement est en cours de déroulement : c'est le marqueur du progressif. Dans ce cadre, le marqueur *ap* a une valeur d'inaccompli. Le marqueur *ap* peut être employé dans un contexte passé¹⁶⁸, présent ou futur : dans ces contextes il aura toujours une valeur de progressif. Voici des exemples avec le marqueur *ap* dans les différents contextes :

¹⁶⁸ Les exemples pour le passé sont dans la partie consacrée au passé en haïtien.

ap dans un contexte passé : *Te gen on bouk kote on jenn fi pòv tap viv sèl nan on vye kay pay an menm on chèz pou l-chita (op.cit., p.35)* « Il y avait un bourg où une jeune fille pauvre vivait dans une paillote sans même une chaise pour s’asseoir » ;

ap dans un contexte présent : *M-di : mesye, Kaporal la ap noye, wi (op.cit., p.69)* « Je dis : messieurs, le caporal est en train de se noyer » ;

ap dans un contexte futur : *Enben, ou konn sa m-li nan nen ou ? Anvan lontan, w-ap sèjan (op.cit., p.81)* « Eh bien ! Savez-vous ce que je vois dans votre main ? Avant longtemps, vous serez sergent ».

Il semble que certains verbes soient incompatibles avec *ap* progressif : dans notre corpus, nous avons recueilli l’exemple suivant : *M-ap vyé* qui ne correspond pas à « Nous sommes en train d’être vieux ». Dans un contexte présent il correspond à « Nous sommes vieux ».

I. 6. 5. 2. 3. L’expression du futur

I. 6. 5. 2. 3. L’expression du temps futur

I. 6. 5. 2. 3. 1. Recueil des données, description et classification

L’expression du futur se fait grâce au recours au marqueur *ava*. Exemples :

Men wi. m-a tire kont pou nou (op.cit., p.33) « Mais oui... mais oui... je vais tirer des contes pour vous, mes enfants »

Chak senk sis liy ou ekri, w-a pote ban-m li (op.cit., p.39) « Toutes les cinq ou dix lignes que tu écriras, tu me les feras lire »

Lannwit, m-a ekri yo pou n-pibliye nan jounal la pou tout moun ki konn li li. M-a siyen Eminans (op.cit., p.40) « La nuit je les écrirai et les publierai dans le journal pour être lus par tout le monde. Je signerai : Éminans »

Sa pa fé anyen. M-a ban-n de peso (op.cit., p.80) « Qu’à cela ne tienne. Je vais vous prêter deux pesos »

Elyàn reponn : talè kon sa, w-a tonbe rakonte-n bèl fèt papa ou te fè pou ou lò maryay ou Grangozye (op.cit., p.81) « Éliane opina : dans un moment tu te mettras à nous raconter les belles fêtes que ton père a données à Grand-gosier à l’occasion de ton mariage »

I. 6. 5. 2. 3. 2. Essai d’explication

Pour exprimer le futur, le créole haïtien a recours au marqueur *ava*. Dans notre corpus, nous le trouvons le plus souvent sous la forme *a*. Le marqueur *a* signale un événement qui va se passer dans un futur indéfini comme dans l’exemple : *Elyàn reponn : talè kon sa, w-a tonbe rakonte-n bèl fèt papa ou te fè pou ou lò maryay ou Grangozye (op.cit., p.81)* « Éliane opina : dans un moment tu te mettras à nous raconter les belles fêtes que ton père a données à Grand-gosier à

l'occasion de ton mariage ». L'événement n'a pas encore été réalisé au moment de l'énonciation. Le marqueur *a* peut se combiner avec *té* (voir *infra*).

I. 6. 5. 2. 4. L'expression de l'hypothèse

I. 6. 5. 2. 4. 1. Les combinaisons

I. 6. 5. 2. 4. 1. 1. Combinaison du marqueur temporel *té* et du marqueur *ava*, soit la contraction *ta*

I. 6. 5. 2. 4. 1. 1. 1. Recueil des données, description et classification

Mwen ta renmen danse ak Marie « J'aimerais bien danser avec Marie »

San lapli pa ta gen dlo dous (*Ravinodyab* p.10) « Sans la pluie, il n'y aurait pas d'eau douce »

Ou konn koze. Ou ta fè on bon avoka (*op.cit.*, p. 26) « Tu causes bien. Tu ferais une bonne avocate »

Men nou pa fouti konnen kote y-ap mennen-n. Si te Pòtoprens, nou ta rive déjà (*op.cit.*, p.27) « Nous ne savions pas où ils nous emmenaient, mais nous nous disions qu'on serait déjà arrivé s'ils nous conduisaient à Port-au-Prince »

Ou ta di m-gen on leman nan zepòl mwen (*op.cit.*, p.38) « On aurait dit que j'avais comme un aimant à l'épaule »

Ou ta kwè devenn lan ta ban-n on kanpo ? (*op.cit.*, p.42) « On aurait cru que la déveine nous laisserait un répit »

M-ta fout li on lapsolisyon (*op.cit.*, p.58) « Je lui aurais foutu une de ces absolutions... »

Pè Lanbalè nan kè-l di : m-ta fout konminyen-l san konfesyon (*op.cit.*, p.61) « Je lui aurais bien donné la communion sans confession »

Après sa, li di, li fé : m-ta gade-l, m-ta yas [...] M-ta gate-l, m-ta vrip (*op.cit.*, p.65) « Après quoi, elle ajouta toujours en mimant l'action : je l'aurais visée J'aurais yas [...] Je l'aurais visée... J'aurais vrip »

Si yo te fè on lòt fi, yo ta rele-l : Dyana. Si yo te fè on lòt gason, yo ta rele-l : Amando (*op.cit.*, p.84) « S'ils avaient eu une autre fille, ils l'auraient appelée Dyana, un autre garçon, ils l'auraient nommé Armando »

I. 6. 4. 2. 4. 1. 1. 2. Essai d'explication

La combinaison du marqueur temporel du passé *té* et marqueur temporel du futur *a* (forme réduite de *ava*) se réalise sous la forme contractée *ta* et exprime l'équivalent du conditionnel français comme dans l'exemple : *Mwen ta renmen danse ak Marie* « J'aimerais bien danser avec Marie ». Cette combinaison est utilisée pour localiser un événement qui aura lieu à condition qu'un autre événement ait pu avoir lieu avant. De ce fait, l'événement qui est sous-entendu dans

notre exemple peut être : [Si elle est d'accord], j'aimerais bien danser avec Marie.

Résumé

Le système aspecto-temporel des créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien ont été étudiés par de nombreux linguistes parmi lesquels Valdman, Damoiseau, Bernabé, entre autres.

Notre examen de l'expression de la temporalité, de l'aspect et du mode dans ces trois créoles montre un nombre important de similitudes et de différences nettes entre elles. Ces trois créoles se subdivisent clairement en deux groupes : d'un côté, nous avons les créoles martiniquais et guadeloupéen qui usent principalement du marqueur *ka* et de l'autre côté le créole haïtien qui use du marqueur *ap* dans différents contextes.

S'agissant des similitudes, ces trois créoles usent tous, par exemple, du marqueur ϕ qui exprime le passé avec la majorité des verbes. Cela prouve bien qu'il y a des différences au niveau des règles des langues créoles. Cette analyse nous permet, encore une fois, d'affirmer que chaque créole à son propre système.

II. Origine et valeurs des marqueurs préverbaux de notre étude

II. 1. Introduction

Les créoles réunionnais, mauricien et seychellois (créoles de l’océan Indien) ainsi que les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien (créoles de l’océan Atlantique) ont au sein de leurs systèmes aspecto-temporels respectifs des marqueurs préverbaux qui ont les mêmes formes. À première vue, celles-ci semblent communes néanmoins quelquefois cette première impression se révèle être fautive. En réalité, chaque langue créole a son propre système.

Nous proposons de revenir sur les origines de ces marqueurs et de les analyser un à un afin de voir leurs similitudes et leurs différences.

II. 2. Les formes *té* et *ti*

Nous proposons de revenir sur son rôle en français et nous examinerons la manière dont il se construit dans les différents créoles étudiés.

II. 2. 1. « être » en français

En français, le verbe « être » exprime plusieurs notions :

- la notion d’existence ;
- la notion de localisation (« être quelque part », etc.), mais aussi la notion de possession (forme de localisation abstraite) ;
- il est verbe copule ;
- il est auxiliaire (servant à la formation des temps composés).

II. 2. 2. *té* ou *ti* en créole

Lors de la créolisation, le verbe « être » français a été restructuré dans les créoles à base française. Le mot souche « être » a varié au niveau phonologique : de manière générale, le phonème /r/ s’est amuïé et la première syllabe de « être » est tombée (aphérèse), ce qui a donné les formes suivantes :

- *té* en réunionnais (le créole réunionnais dispose de trois emplois de la forme *té* qui n’ont pas les mêmes valeurs : *té* peut être soit copule, soit préverbe, soit auxiliaire (*té* est la forme raccourcie de *lété* dans lequel nous voyons la réapparition de la première syllabe de « être » /e/ précédé de l-)
- *té* en créole mauricien et seychellois (qui plus tard deviendra *ti*)

- *té* en martiniquais, guadeloupéen et haïtien

Notre but est de voir de quelle forme de « être » *té / ti* vient et s'il a la même valeur dans tous les créoles considérés.

II. 2. 3. 1. Les formes *té* en créole réunionnais

Nous nous intéressons d'abord à *té* en tant que verbe puis nous nous intéressons à la forme *té* en tant que préverbe.

II. 2. 3. 1. 1. *té* verbal

II. 2. 3. 1. 1. 1. *té* copule

Lors de l'étude du système verbal du créole réunionnais, nous nous sommes aperçue que la forme *té* peut être copule : dans ce cadre il n'accompagne pas de verbe comme dans l'exemple : *La limyèr té dann nout kèr, té dan nout kor* (LGZV, p.7) « La lumière était dans notre cœur, était dans notre corps ». Cette forme correspond à *ét* à l'imparfait.

II. 2. 3. 1. 1. 2. *té* auxiliaire

La forme *té* en tant qu'auxiliaire peut être suivie du progressif *pou* comme dans l'exemple suivant :

Lo zour avan lariv sak larivé, anmwin èk David nous té an parmi in group solda té pou fé « nétwayaz » dann in gafourn bann téritwar okipé (op.cit., p.10) « Le jour précédent ce qui est arrivé, David et moi étions parmi un groupe de soldats qui étaient en train de faire un « nettoyage » dans un coin perdu des territoires occupés »

ou du marqueur *fine* comme dans les exemples :

Lo gou mon zoliv té fine ariv dernyé degré lo salé (op.cit., p.13) « Le goût de mon olive était déjà au dernier degré de sel »

Zot té fine rantré « Ils étaient déjà rentrés ».

Dans ces deux exemples, la forme *té* est la forme d'imparfait de la copule (ce n'est pas le préverbe *té*). Cette forme *té* en tant qu'auxiliaire est la variante réduite de la forme pleine *lété*. Nous pouvons donc dire : *Zot té fine rantré* ou *Zot lété fine rantré* « Ils étaient déjà rentrés » sans que cela n'engendre un changement de sens.

II. 2. 3. 1. 2. *té* en tant que préverbe

La forme *té* est l'un des deux préverbes dont dispose le créole réunionnais, il est cependant

moins employé que le préverbe *i*. Nous le retrouvons dans l'exemple :

Aswar la, in tralé zétwal té pitakl gran twal lo syel (LGZV, p.7) « Ce soir-là, une ribambelle d'étoiles tachetait le ciel »

ou dans l'exemple :

Él ousi té pét a rir, in rir té ran aèl ankor pli zoli (op.cit., p.7) « Elle aussi éclatait de rire, un rire qui la rendait encore plus jolie ».

La forme *té* préverbe peut être suivi du préverbe *i* comme dans cet exemple :

Lavé pwin in féy té i frisonne, pwin inn ti féklér, kom nana dabitid dan la grannsézon, pou afrési lo tan (LEACC, p.12) « Il n'y avait pas une feuille qui bougeait, il n'y avait pas une petite lueur, comme il y en a d'habitude en grande saison, pour rafraîchir le temps »

ou dans l'exemple :

Pyé-de-bwa té i pous inn kosté ansanm lot (LEACC, p.12) « Les arbres poussaient les uns à côté des autres ».

Ces exemples montrent que *té* se place en début de prédicat et joue un rôle démarcatif en signalant le début de celui-ci tout en ayant une valeur d'imparfait, qui est sa valeur principale. Sa place est interchangeable avec *i* : par exemple, nous pouvons avoir *Pyé-de-bwa i té pous inn kosté ansanm lot*¹⁶⁹.

En outre dans ces deux exemples *i* est facultatif : cela dépend des locuteurs.

Le préverbe *té* est incompatible avec les verbes auxiliaires *ét*, *awar* et *va*. Par exemple, nous disons *Lo zoliv lé ver* « L'olive est verte », mais nous ne disons pas **Lo zoliv té lé ver* ; nous disons *Lo zoliv na in gou bizar* « L'olive a un goût bizarre », mais nous ne disons pas **Lo zoliv té na un gou bizar* ; nous disons *Lo zoliv va mir* « L'olive va mûrir », mais nous ne disons pas **Lo zoliv té va mir*.

Enfin, il y a tout lieu de penser que *té* préverbe a la même origine que *té* verbal (auxiliaire ou copule) : il est issu de l'imparfait de « être » (était > té).

II. 2. 3. 1. 3. Comment différencier *té* verbe de *té* préverbe ?

La forme *té* comme verbe est fléchie tandis que *té* préverbe est invariable. D'autre part, *té* en tant que préverbe est inséparable du verbe tandis que l'auxiliaire peut être séparé du verbe.

¹⁶⁹ Cet énoncé se retrouve le plus souvent à l'oral.

II. 2. 3. 2. Les formes *té* et *ti* dans les créoles mauricien et seychellois

On pourrait être tenté de mettre en parallèle le *ti* des créoles mauricien et seychellois avec l'auxiliaire *té* du créole réunionnais, les deux lexèmes semblant, de prime abord, avoir un même radical (soit *t-*) suivi du suffixe *-i* pour les créoles mauricien et seychellois et du suffixe *-é* pour le créole réunionnais. Or, nous sommes d'avis que *ti* ne peut en aucune mesure être décomposé comme : *t-* : radical et *-i* : suffixe : c'est *té* issu de l'imparfait du « être » qui est devenu *ti*. Notre hypothèse est que *ti* ne joue pas le rôle d'auxiliaire (même si parfois il semble agir comme tel).

Selon nous c'est simplement un marqueur du passé. Démontrons la validité de notre hypothèse en établissant une comparaison avec le créole réunionnais : soit l'auxiliaire *ét* en créole réunionnais avec les formes suivantes : *lé* pour le présent, *lété* ou *té* pour le passé, *sra* pour le futur et *sré* pour le conditionnel. Si *ti* était une forme de l'auxiliaire *ét* en créole mauricien (comme l'est *té* en créole réunionnais, *ti* serait une forme de *été* du créole mauricien et *été* posséderait les trois autres formes (présent, passé, futur), or *été* en créole mauricien ne se conjugue pas comme en créole réunionnais (ce qui fait aussi que *ti* ne peut être décomposé comme l'auxiliaire *té* réunionnais).

Enfin, la forme *té* existe dans les créoles mauricien et seychellois. Exemple :

So lacour té rempli dibois tout qualité (FIM, p.17) « Son parc était planté d'arbres de toute espèce ».

Elle n'est pas la forme ancienne de « être » puisqu'il ne signifie plus « être » en créole mauricien. En réalité, c'est *té* qui issu de l'imparfait de « être », puis qui est devenu *ti*¹⁷⁰.

II. 2. 3. 3. La forme *té* en créole antillais

Une forme *té* existe dans les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien. Elle est employée sans verbe comme dans l'exemple *M-té petit (Ravinodyab, p.48) « J'étais petit »*. La forme *té* est ici un marqueur préverbal du passé. Tout comme le *ti* mauricien, il ne peut se conjuguer comme l'auxiliaire *ét* du créole réunionnais. Dans ces trois créoles, *té* peut se combiner à d'autres marqueurs préverbaux.

Résumé

Dans le créole réunionnais, la forme *té* a un statut de copule, d'auxiliaire ou de préverbe. Elle semble assez proche du français. En revanche, *ti* dans les créoles mauricien et seychellois et *té*

¹⁷⁰ Nous avons pu voir au préalable que Baissac dans son recueil *Le folklore de l'île Maurice* use indifféremment de *té* ou *ti*.

dans les créoles antillais sont des préverbes qui dénotent le passé. Le créole réunionnais se distingue nettement des autres créoles considérés dans cette étude. Enfin, les formes *té* du créole réunionnais, la forme *té* du créole mauricien et *té* du créole antillais ont toutes la même origine : l'imparfait du verbe « être » français.

II. 3. La forme *fin(e)*

Nous proposons de revenir sur le rôle du verbe « finir » en français, puis nous examinerons la manière dont elle figure dans les créoles considérés.

II. 3. 1. « finir » en français

En français, à l'heure actuelle, « finir »¹⁷¹ a deux fonctions : il est soit un verbe transitif avec le sens de :

- mener à son terme, achever,
- ne plus faire quelque chose, cesser,
- constituer la fin de, clore,

soit un verbe intransitif avec le sens de :

- arriver à son terme,
- se terminer d'une certaine façon, s'achever,
- terminer sa carrière ou son existence¹⁷².

Lors de la restructuration, l'étymon français « finir » a subi une modification phonétique : la syllabe finale a chuté (apocope) ce qui a donné dans les différents créoles les formes suivantes :

- *fine* en créole réunionnais ;
- *fine* en créole mauricien et seychellois,
- *fin* dans le créole haïtien,

avec la même prononciation [fin].

Nous proposons de passer ces marqueurs en revue.

¹⁷¹ *finir* prend racine dans le latin *finire* (« limiter, borner, délimiter ») puis, est devenu par extension *finir* dérivé de *finis* (frontière, limite). Le latin *finire* a pris la forme et le sens de *fenir* avec le sens d'« achever », « mourir ».

¹⁷² Dictionnaire *Le petit Larousse illustré* (2013 : 462).

II. 3. 3. Le marqueur *fin(e)* dans les différents créoles étudiés

II. 3. 3. 1. En créole réunionnais

Le marqueur *fine* en créole réunionnais est auxiliaire¹⁷³. Il s'agit d'une création grammaticale du créole réunionnais¹⁷⁴. Ce créole a grammaticalisé le lexème *finir* : il a pris une unité lexicale et lui a donné une valeur grammaticale. En tant qu'auxiliaire, la traduction française est plus proche de « déjà » que de « finir »¹⁷⁵ et il peut être employé avec le lexème *komansé*¹⁷⁶. En français, « déjà » est un adverbe, il n'est pas obligatoire tandis que *fine* l'est en créole réunionnais pour dire certaines choses¹⁷⁷. Le créole réunionnais oppose *Ou la manjé ?* « Tu as mangé ? » à *Ou la fine manjé ?* « Tu as déjà mangé ? ». Les deux phrases n'ont pas le même sens tandis qu'en français, nous pouvons dire « Tu as mangé ? », nous ne sommes pas obligés de dire : « Tu as déjà mangé ? ». La valeur du type « déjà » est plus abstraite que la valeur du type « finir ». « finir » est une notion simple mais dire qu'on est « au-delà de la dernière phase de l'évènement » est beaucoup plus abstrait.

Cela entraîne une opposition grammaticale qu'il n'y a pas en français entre le renvoi dans le passé et l'accompli du présent. Les deux valeurs existent en français mais sont exprimées par la même forme « Ils ont (déjà) mangé » tandis qu'en créole nous avons deux structures bien distinctes (voir *supra*). La forme *fine* exprime l'idée que l'on a dépassé une phase de l'évènement, plus précisément la phase finale (en général, c'est le cas) : l'évènement est derrière nous. *fine* est un marqueur de l'accompli : *Ou la manjé ?* c'est du passé tandis que *Ou la fin manjé ?* c'est du passé mais aussi de l'accompli. Présentement, l'évènement est signalé explicitement comme étant accompli par rapport à un repère. Enfin, *fine* peut être utilisé pour évoquer un évènement qui vient d'avoir lieu ou bien cela peut être un évènement qui a eu lieu dans un passé plus éloigné.

Lors de notre étude du système verbal du créole réunionnais, nous avons vu que *fine* peut être précédé des auxiliaires *la* « avoir » ou *lé* « être » comme respectivement dans les exemples *Zot la fine manjé ?* « Vous avez déjà mangé ? » et *Zot lé(té) fine rentré* « Ils étaient déjà rentrés ». En revanche, les auxiliaires *la* et *lé* ne peuvent pas suivre *fine* : **Zot fine la manjé ?* et **Zot fine*

¹⁷³ Pour preuve la négation pas peut s'intercaler entre *la* et *fine*, s'il était préverbe la négation se placerait après *fine*.

¹⁷⁴ Le français ne dispose pas de cette fonction d'auxiliaire.

¹⁷⁵ Exemple : *Ou la fine manjé ?* « Tu as déjà mangé ? ».

¹⁷⁶ Exemple : *Ou la fine komansé ?* « Tu as déjà commencé ? ». Cela n'aurait pas de sens de dire *Ou la fini komansé ?* En effet, nous ne pouvons « finir de commencer ».

¹⁷⁷ En créole réunionnais, à une personne à qui on propose de déjeuner avec nous, nous n'allons pas dire : **Ou la manjé ?* mais *Ou la fine manjé ?* « Tu as déjà mangé ? ».

lé(té) rentré sont des énoncés agrammaticaux. Qu'en est-il alors pour les préverbes *i* et *té*¹⁷⁸ ? Le préverbe *té* n'est jamais suivi de l'auxiliaire *fine* : un énoncé tel : **Zot té fine dormi pas* (où *té* serait préverbe) est agrammatical. L'auxiliaire *fine* ne fonctionne pas non plus avec le préverbe *i*. Un énoncé tel : **Zot i fine rentré* est agrammatical. A contrario, l'énoncé : *Zot i sra fin rentré* « Ils seront déjà rentrés » est grammatical. Enfin, qu'en est-il alors de la séquence *té i* ? Il est possible de dire *Fé nwar té i fine rentré* « Le soir était déjà rentré ». La forme *té* est ici auxiliaire et *i* préverbe mais le plus souvent la particule préverbale *i* est omise.

Nous pouvons nous poser une dernière question : trouve-t-on l'équivalent du *fine* réunionnais dans des parlers à base non française ? On retrouve des équivalents de *fine* dans beaucoup de langues de contact ; le tok pisin, par exemple, un pidgin à base anglaise, langue officielle de la Papouasie Nouvelle-Guinée. En anglais, nous avons le verbe « finish » mais en tok pisin, pour ce terme, il y a un changement phonétique ce dernier n'ayant pas de phonème /f/, le /f/ en anglais s'est transformé en /p/ ; aussi /ʃ/ a également posé problème et devient en tok pisin /s/ : *finish* va donc devenir *pinis*. Le *pinis* du tok pisin est proche du *fine* réunionnais par le sens mais pas par la catégorie lexico-sémantique : *pinis* est un terme non verbal. Il se place en fin de phrase. Exemple¹⁷⁹ : *Ol y bikipela pinis* « Ils sont adultes maintenant ».

Examinons à présent la fonction de *fine* dans les créoles mauricien et seychellois : cette fonction est-elle la même que celle du *fine* du créole réunionnais, à savoir la fonction d'auxiliaire ?

II. 3. 3. 2. *fine* dans les créoles mauricien et seychellois

Les énoncés que nous avons recueillis lorsque nous avons traité l'expression de la temporalité en créole mauricien montrent que *fine* est un marqueur préverbal invariable à la différence du créole réunionnais où il est auxiliaire. *fine*, qui a pour variante *in* ou *'n* exprime l'accompli. Le créole mauricien disposant également du préverbe *ti* pour exprimer le passé, nous pourrions penser que le marqueur préverbal *ti* est interchangeable avec le marqueur préverbal *fine*. Or, ce n'est pas le cas. Dans notre corpus, nous n'avons pas rencontré des tournures comme **Fine éna éne fois* alors que nous retrouvons *Ti éna éne fois* « Il était une fois » : l'énoncé contenant *fine* est agrammatical. De même, il est impossible d'avoir *fine* dans l'énoncé suivant : **Li fine doktèr* alors que l'énoncé *Li ti doktèr* « Il, (elle) était docteur » est grammatical. Cependant, nos analyses

¹⁷⁸ Nous rappelons qu'en créole réunionnais *té* à la fonction de copule, d'auxiliaire et de préverbe. Les préverbes précèdent directement les verbes tandis que les auxiliaires peuvent être séparés du verbe auquel ils sont reliés.

¹⁷⁹ L'exemple est de John W. M. Verhaar (1995 : 316).

ont montré que *fine* peut être précédé du marqueur passé *ti* pour exprimer l'équivalent du plus-que-parfait français, c'est-à-dire une double antériorité comme dans l'exemple *Quand ptit garçon là té fine gagne quatre bananées, louloup vine lacase so manman* (FIM, p.101) « Lorsque le petit garçon eut quatre ans, le loup vient chez sa mère ». En revanche, *fine* est incompatible avec le marqueur du progressif ou de l'inaccompli. De plus, le verbe « finir » peut s'intercaler entre le marqueur préverbal *fine* et le verbe pour renforcer l'aspect terminatif : l'accent est mis sur l'achèvement du procès. Exemple : *Li fine fini manzé* « Il vient de finir de manger ».

Nous proposons pour mieux comprendre la fonction de *fine* en créole mauricien de reprendre la définition de Moorghen (1972 : 104) que Valdman cite dans son ouvrage (1978 : 214) :

Pour Moorghen ce MP¹⁸⁰ « se réfère à une action qui s'est déroulée dans le passé, qui a duré un certain temps et qui s'est terminée presque à la limite du présent ». C'est donc un perfectif et le terme « accompli » semble approprié pour le décrire.

Enfin, si nous tentons d'établir une correspondance entre le *fine* du créole mauricien et un des marqueurs préverbaux du créole réunionnais, il semble clair que le marqueur préverbal *fine* du créole mauricien correspondrait au marqueur préverbal *la* du créole réunionnais et l'équivalent du créole réunionnais de la séquence *ti fine* serait la forme *lavé* comme dans l'exemple : *Zot lavé manzé* « Ils avaient mangé ».

II. 3. 3. *fin* dans les créoles antillais

Notre analyse de l'expression de la temporalité dans le créole des Antilles montre que la forme *fin* n'apparaît pas dans les créoles martiniquais et guadeloupéen. Néanmoins, il apparaît dans le créole haïtien. Dans celui-ci, il est un préverbe comme dans l'exemple :

Lo m-fin koupe moso tè kote m-te vle fé jaden-m Nan Kas la, m-konte sa va pran-m sis senmenn pou m-pare-l pou m-plante (Ravinodyab, p.21) « Quand j'ai eu fini de délimiter le morceau de terre destiné à mon champ, j'ai compté que cela devrait me prendre six semaines pour le défricher et le planter ».

Dans ce créole, il peut être précédé du marqueur temporel passé *té* comme dans l'exemple : *Yo di mersi pou pawol la tou, y ale. Yo te fin al, kaporal la rele yo : tann non. Gen on kamyon k-ap pati apremidi a* (op.cit., p.81) « Ils remercièrent pour tout, les paroles aussi et s'apprêtaient à partir à pied. « Non, leur dit le caporal, attendez. Il y a un camion militaire qui doit passer plus tard ». En fait, *fin* en créole haïtien est le marqueur de l'accompli.

Résumé

¹⁸⁰ Marqueur prédicatif.

Lors de la restructuration le verbe « finir » français a donné la forme *fin(e)* dans divers créoles. Elle est présente dans les créoles réunionnais, mauricien, seychellois et haïtien mais absente dans les créoles martiniquais et guadeloupéen. La forme *fine* du créole réunionnais est un auxiliaire alors que dans les créoles mauricien, seychellois et haïtien c'est un marqueur préverbal invariable. Pour trouver un équivalent à la forme *fine* du créole réunionnais, nous nous sommes intéressée à un parler à base anglaise le tok pisin qui possède le lexème *pinis*. Nous avons constaté que *pinis* a le même sens que la forme *fine* du créole réunionnais. Cependant, *pinis* est un terme non verbal qui le rapproche davantage du créole mauricien. Encore une fois, nous pouvons dire que le créole réunionnais se démarque nettement des autres créoles considérés dans cet essai.

II. 4. Les séquences issues de la tournure française *être après*

Nous étudions le fonctionnement de la séquence « être après » en français puis dans les créoles considérés dans cette étude.

II. 4. 1. « être après¹⁸¹ » en français

Nous citerons ici Caid (2000 : 396-399) qui cite elle-même l'étude de Gougenheim (1929 : 56-60) pour l'historique des attestations de « être après » suivi ou non de préposition :

« Les premiers exemples de « *être après* » suivi d'un infinitif pour exprimer l'aspect duratif remontent à la seconde moitié du XVI^e siècle. Ils se présentent sous la forme de « *être après à + infinitif* ».

« Lorsqu'il *estoit après à dresser des compositions* » (Bonaventure des Periers, Recueil de poésies (éd. Lacour, *Dédicaces*, cité par Frank et Chenivière, *Lex. de la langue de B des P.*, Paris, 1888, p.14, s.v. après.).

« Antiochus possédoit toute l'Egypte et *estoit après à conquérir Chypre* » (Montaigne, *Essais*, II, 24, éd. De 1804, III, 103, Littré, s.v. après hist.)

« Un mien ami *est après à faire* un petit livre de méditations sur le ministère de la sainte union de Jacques Clément avecques vous, (*Lettre d'un gentilhomme françois à dame Jacqueline Clement*, 1590, Fournier, *Var.*, X, 61) »

Au dix-septième siècle, la structure « être après à » prédomine. C'est seulement Malherbe qui utilise « être après » :

« En dehors de Malherbe, nous n'avons trouvé que « *être après à* ».

Gougenheim fait son étude de « *être après* » à partir de textes de caractère familial (1929 : 56-57). Selon lui, « *être après à* » est toléré :

« Au XVI^e siècle, les exemples de cette périphrase se trouve dans les écrits en prose de caractère familial ».

Après une longue liste d'exemples attestant ses dires, il commente à nouveau l'emploi de cette structure « *être après à* » :

« Les grammairiens, s'ils ne proscrivent pas absolument ce tour, le rejettent dans le langage bas (...) » (Gougenheim 1929 : 57)

Si au dix-septième siècle, « *être après à* » est encore employé et mentionné par Furetière

¹⁸¹ Le mot après vient du latin *ad pressum*. En ancien français, il était employé comme adverbe et préposition.

(1690) :

« Furetière (*Dic. Universel*, 1690, *sv après*) admet *être après* à + infinitif : On dit, il est *après* à faire telle chose, pour dire qu'il y travaille actuellement (...) » (cité par Gougenheim 1929 : 58). Andry de Bois-Regard, par ailleurs, confirme « *la validité de la périphrase être après* au XVII^e siècle :

« APRES. ETRE APRES QUELQUE CHOSE : Cette manière de parler est d'usage, *j'estoie après trouver une méthode sûre et facile pour retenir cela (...)* » in A. de Bois-Regard (1689 : 52-53 : Réflexion sur l'usage présent de la l.fr. cité par Gougenheim 1929 : 28)

Dans *Les observations sur Vaugelas* (1704, p.310), la remarque essentielle à propos des phrases employant « *être après* à+ infinitif » est qu'elles « *ont quelque chose de dur, dont l'oreille a peine à s'accommoder. Aussi l'Académie ne croit pas qu'on s'en doive servir. On peut dire, este après sans aucun verbe qui suive, pourvu que ce qui précède fasse entendre de quoy il s'agit...* » (Gougenheim 1929 : 58-59)

Au dix-huitième siècle, Féraud (*Dict. critique*, Marseille, 1787, s.v. après 6) semble considérer *être après* à ou *de...* Je crois qu'on peut s'en servir dans le style familier. »

Le tour réellement vivant était, en effet, alors, « *être après + infinitif* » que condamne Doumergue. (*Gramm. fr. simplifiée*, Lyon, 1788, p.163) : « *Après*. Cet invariable ne doit jamais être suivi de la racine du verbe (entendez infinitif). *Je suis après lire* est une faute. On doit dire *je suis après à lire* ou mieux *je lis*. » [...]

Dans les premières décennies du vingtième siècle, Gougenheim (1929 : 59) constate :

« ... Le seul tour vivant aujourd'hui est e dernier né : *être après + infinitif* »

Selon lui, il est vieux, dialectal, provincial. Il cite trois régions de France où l'on trouve toujours cette structure :

« Pour les dialectes, et surtout pour le français dialectal, l'étude des glossaires et des cacologies provinciales nous a amené à distinguer trois régions d'expansion du type *être après + infinitif* qui a supplanté complètement les types anciens.

1° Le midi de la France. (...)

2° La région franco-provençale. (...)

3° La vallée moyenne et inférieurs de la Loire (et les régions avoisinantes) ».

Aujourd'hui, on emploie en français « être en train de » dans le sens de l'ancien « être après », mais les significations sont les mêmes.

Lors de la créolisation, la séquence française « être après » + infinitif a été restructurée dans les créoles à base française. De cette construction périphrastique, certains créoles ont pris la première partie du lexème « après », d'autres ont pris la fin de celui-ci. Le lexème « être » apparaît uniquement en créole réunionnais ; ce qui fait que nous avons les séquences et formes suivantes :

- *lé apré* en créole réunionnais ;
- *pé* en créole mauricien et seychellois ;
- *ap* en créole haïtien.

Nous reproduisons les propos de Caid (2000 : 406-407) sur ce point :

L'étymon français *être après* a varié sur le plan phonétique :

- Généralement par la suppression du phonème /r/ qui est de réalisation difficile [...]
- En créole haïtien, les formes de *être après* sont : *apé, ap, pé, apré, apo* (voir SYLVAIN 1936 : 88)

- en créole réunionnais, nous avons la forme : /le apre/
- en créole mauricien, nous avons les formes /pe/, /ape/,
- En créole seychellois, il existe : /pe/, /ape/ (voir BOLLÉE 1977 : 54 -56 ; CORNE 1977 : 109).

II. 4. 2. Les séquences issues de « être après » dans les différents créoles étudiés

II. 4. 2. 1. En créole réunionnais

L'expression « être après » + infinitif a donné en créole réunionnais la séquence *lé apré*. Nous l'avons évoqué *supra*, le créole réunionnais est le seul qui utilise la copule *ét* devant la forme *apré*. Chaudenson (1974 : 336) note que *lé* est quelques rares fois absent devant *apré*. Nous reproduisons ici son explication de la forme *apré* (1974 : 336 & 684) :

[nu l apré ròd tãg] : « nous sommes en train de chercher les tanrecs. » [nu lé apré ròd tãg]
« id »

[mwèn lété apré do:'mi : '] « j'étais en train de dormir. »

[apré] est quelquefois utilisé seul [...], mais l'emploi avec être est plus courant : [lé] au présent ; [lété] ou [té] au passé ; [sra] au futur. (Au passé on peut se demander parfois si l'on affaire à un morphème du même type que les précédents ou non. Exemple : [mwê té i pu : r] « j'étais sur le point de... » qu'on pourrait comparer à [mwê té i...] ; en fait la transformation montre qu'il s'agit d'un tour différent et que la confusion est rendue possible par l'identité du morphème [té] et de la forme d'imparfait du verbe être [té] :

[mwê té pu : '] ... [mwê lé pu : '],

[mwê té i]... *[mwê lé i]

[apré] Sert à donner au verbe l'aspect duratif : [mwê lété apré do:'mi] : « j'étais en train de dormir ». Maur., rodr, seych. : [pé] id. « Après » (ad pressum) figurant dans les premiers fascicules de l'FEW, l'article n'offre que très peu d'intérêt. Cependant l'origine du créole [apré] ne fait aucun doute ; de nombreux parlars créoles présentent le même terme dans le même emploi : Louis « « ap », « pe » ; Haït. « ape, ap, apr, apo » ; l'acadien louisianais le connaît aussi : « après : être à en train de ; il est après dîner, nous sommes après danser. » (D)

Il s'agit ici du tour « être après à » ou « être après », la langue classique offre surtout le premier : Littré : « après à suivi d'un infinitif : être occupé à. « Je suis après à conclure avec Mme Guyon » Boss let. Quiet. 34. « Je suis après à m'équiper ». Molière. Fourb. II, 8... » : Cette locution a vieilli. On dit de préférence, « il est à s'habiller ». »

Les dialectes qui connaissent toujours la tournure offrent dans la plupart des cas « être après Ang. V. O. « Etre après : être en train de »

Aun. Mus. : « Je suis après diner : je suis à dîner. Canada : dans le sens de « en train de ».

Norm. Moi. : « Etre après : id. ».

Dans la séquence *lé apré*, c'est *lé* qui prend la marque du temps, *apré* est invariable : au passé nous avons *lété apré*, au présent : *lé apré*, au futur *sra apré* et au conditionnel *sré apré*. Pour finir, la séquence *lé apré* n'a qu'une seule valeur : la valeur progressive.

II. 4. 3. 2. *après* ou (*a*)*pé* en créole mauricien et seychellois

Dans l'ouvrage de Baissac, *Le folklore de l'île Maurice*, nous avons vu l'existence de la forme

ancienne de la tournure « être après » en créole mauricien. Il s'agit du marqueur *après*¹⁸². C'est la forme *pé* qui prévaut aujourd'hui¹⁸³.

Contrairement au créole réunionnais, la forme *après* ou *pé* du créole mauricien n'est précédée d'aucune forme de la copule *ét*, plus généralement d'aucune forme verbale. Cela est normal, puisque la copule est d'un emploi minimal en créole mauricien.

En créole mauricien, *pé* marque l'aspect imperfectif qui se subdivise en deux sous-classes aspectuelles : le progressif et l'itératif (aspect habituel). *pé* peut être employé dans plusieurs contextes. Exemples :

- Dans *Mo pé manz diri* « Je mange / Je suis en train de manger du riz » (soit dans un contexte présent) *pé* exprime le progressif et ϕ exprime le présent.
- Dans *In zour, mo pé manz diri ...* « Un jour, que je mangeais du riz ... » (soit dans une situation au passé) *pé* exprime le progressif et ϕ exprime le passé.
- Dans *O revoir. Nou pé al donn dépozision désuit* (BLSS, p.2) « Au revoir, nous allons donner la déposition de suite. » *pé* marque l'aspect imperfectif et *al* exprime marque le prospectif.
- Dans *Mo pé manj diri tou lé dimans* « Je mange du riz tous les dimanches » *pé* exprime l'aspect imperfectif et la locution *tou lé dimans* marque l'habitude.

En fait, dans la combinaison de marqueurs, chacun joue son rôle, *pé* n'a qu'une seule valeur (l'imperfectif) et c'est le contexte qui va déterminer si on est dans le présent, le passé ou le futur. *pé* se combine donc avec les marqueurs de temps. Nous pouvons alors nous demander quelles sont les limites de ce marqueur préverbal ? Dans notre corpus, nous ne retrouvons pas de séquence telle **pé pou*. En fait *pé* est incompatible avec le marqueur du futur défini *pou*. De plus, *pé* ne peut apparaître devant certains verbes. Beaucoup de linguistes se sont intéressés aux limites de ce marqueur ; nous reproduisons ici les analyses de Caid (2000) et de Véronique (2001).

Caid (2000 : 416-417) indique :

Un certain nombre de verbes par leur aspect lexical n'admettent pas l'emploi de /pe/, marquant généralement et communément une continuité du procès au moment de référence.

Ces verbes sont en CM :

/truV - truve/ dans le sens de « trouver » en français et non de « voir »

/kõprã / « comprendre »

/krwar/ dans le sens d'« avoir une opinion »

/mazin - mazine/ dans le sens d'« avoir une opinion »

/pãs - pãse/ « penser »

¹⁸² Exemple : *Avla éne zour, coment garçon là après promené, li passe divant lacase bonnèfemme laurette, li rentré* (FIM, 61) « Un jour, que le prince se promenait, il passe devant la case de bonne femme Laurette et entre ».

¹⁸³ *après* a perdu les phonèmes /a/ et /r/ et est devenu *pé*. Exemple : *O revoir. Nou pé al donn dépozision désuit* (BLSS, p.2) « Au revoir, nous allons donner la déposition de suite ».

Ces verbes qui évoquent une opération mentale sont dans de nombreuses langues incompatibles avec le marqueur d'aspect progressif.

Véronique (2001) note :

Ce marqueur se combine avec tous les prédicats qui présentent le trait sémantique (+ dynamique). En principe, les prédicats statifs ne peuvent se combiner avec lui. Cependant, si l'on admet que tous les prédicats ne présentent pas le même degré de stativité, certaines unités sont combinables avec *pé*, telle *tur* (voir) *kõtã* (aimer) :

20. (zordi) li pé tur mwa ((aujourd'hui) il est en train de me voir)

21. (zordi) li pé *kõtã* mwa ((aujourd'hui) il est en train de m'aimer)

En règle générale, aux prédicats statifs incompatibles avec *pé* correspondent des prédicats dérivés (+ dynamique) construits avec un pré-verbe comme *vin*, *kumãs*, d'où :

22. li pé *vin grã/bet/ruz/sarpãtié* (il est en train de devenir grand/bête/ rouge/ charpentier).

II. 4. 3. 3. Qu'en est-il dans les créoles des Antilles ?

II. 4. 3. 3. 1. Une séquence *lé apré* ou (*a*)*pé* existe-t-elle dans les créoles martiniquais et guadeloupéen ?

Les créoles martiniquais et guadeloupéen possèdent deux formes *pé* mais celles-ci ne sont pas des marqueurs d'aspect : la première marque la capacité comme dans l'exemple : *Mwen pé travay* « Je peux travailler » tandis que le second *pé* qui existe dans ces deux créoles est un lexème qui signifie « peur » en français : *Mwen pè* « J'ai peur ».

En réalité, il n'existe pas dans les créoles martiniquais et guadeloupéen de marqueur préverbal issu de la construction périphrastique « être après » tel *lé apré* en créole réunionnais ou *pé* dans les créoles mauricien et sychellois.

II. 4. 3. 3. 2. *ap(é)* en créole haïtien

Après ce premier constat sur les créoles martiniquais et guadeloupéen, nous pourrions penser qu'une forme issue de « être après » n'existe pas non plus dans le créole haïtien. Or, il s'avère qu'une forme *ap* issue de la construction périphrastique « être après » français existe dans ce dernier. Valdman (1978 : 217) note que le marqueur « prend la forme *pé* ou même *apé* dans certaines variétés régionales ou sociales ». Le marqueur *ap* en créole haïtien possède la valeur progressive. Exemples :

- Dans *Te gen on bouk kote on jenn fi pòv tap viv sèl nan on vye kay pay an menm on chèn pou l-chita* (*Ravinodyab*, p.35) « Il y avait un bourg où une jeune fille pauvre vivait dans une paillote sans même une chaise pour s'asseoir » *ap* marque le progressif et *té* marque le passé.

- Dans *M ap manje* « Je suis en train de manger » (dans un contexte présent) *ap* marque le progressif et ϕ marque le présent.

- Dans *Denmen matin m-ap vini ak kaporal la* (Ravinodyab, p.101) « Demain matin, je viendrai avec le caporal », *ap* marque le progressif et *denmen matin* implique le futur.

Lorsque *ap* est présent, il faut donc faire attention au contexte dans lequel nous nous trouvons. S'il se combine à *ti* pour exprimer le passé *ap* ne se combine pas à *ava* pour marquer le futur. En revanche, il se combine à l'auxiliaire *alé*.

Valdman (1978 : 217) note que *ap* prend « la forme *pr* lorsqu'il se combine avec le semi-auxiliaire *alé* « aller » pour exprimer le futur immédiat. » Son exemple est le suivant : *Li oué m pral mourir* « Il a vu que j'allais mourir ». Il s'agit d'une contraction du point de vue historique.

Résumé

Certains des créoles étudiés possèdent une forme issue de « être après » mais d'autres n'en possèdent pas. La restructuration a donné les formes suivantes *lé apré* en créole réunionnais, *pé* (ou ses équivalents) dans les créoles mauricien et seychellois et *ap* (ou ses équivalents) en créole haïtien. Ces trois formes n'ont qu'une seule valeur : la valeur imperfective. Notre étude a aussi permis de montrer que le marqueur *pé* avait des limites : il fonctionne en combinaison avec certains marqueurs mais pas avec d'autres. Le créole réunionnais se démarque une nouvelle fois des autres créoles qui possèdent cette issue de « être après » : la forme *ét* précède *aprè* alors que dans les créoles mauricien, seychellois et haïtien ce n'est pas le cas.

Les créoles martiniquais et guadeloupéen et le créole haïtien présentent encore une fois des différences entre eux dans leurs structures : à ce stade, nous avons encore une fois une dichotomie entre les deux groupes : créoles martiniquais et guadeloupéen d'un côté et créole haïtien de l'autre. Alors qu'aucune forme issue de la tournure française « être après » n'est visible dans les créoles martiniquais et guadeloupéen, en créole haïtien, en revanche, nous avons une forme *ap*. Pour finir, notons qu'il est essentiel de ne pas confondre le marqueur préverbal (*a*)*pé* avec ses homonymes.

II. 5. Les séquences *la pou* et *lé antrinn*

II. 5.1. En créole réunionnais

À côté de la séquence *lé apré*, le créole réunionnais dispose de deux autres structures *la pou* et *lé antrinn*. Nous observons que la partie verbale de la périphrase prend l'une des formes suivantes : *lé* ou *la*¹⁸⁴. Cependant, Chaudenson indique (1974 : 977) que dans la séquence *la pou*,

¹⁸⁴ Ces formes sont considérées ici comme copules. Ce sont elles qui vont prendre la marque du temps :

pou n'a pas toujours été précédé de *la* :

[pó] Morphème (aspect duratif d'un procès) : [florãs pó zét déló] « Florence est en train de jeter de l'eau. » [...] . Phonétiquement proche dans bien des cas de [pu :^r] [pó] est analogue à [aprè] pour le sens et l'emploi. On doit noter qu'à la différence de ce dernier, il n'est pas précédé du verbe « être » ; (son emploi est donc en réunionnais exactement analogue à celui de [pé] dans les autres parlars de l'océan Indien). Nous pensons qu'il s'agit d'une variante de [apré], mais à un niveau de langue différent ; [pó] est en usage dans le « créole le plus sommaire » [gró kréol], tandis que [apré], plus proche du français, tant phonétiquement que syntaxiquement, témoigne d'un niveau linguistique plus élevé.

Les séquences *la pou* et *lé antrinn* ont la valeur progressive. Pour finir, notons que c'est la séquence *lé antrinn* qui est le plus proche phonologiquement de la séquence française est « être en train de ».

II. 5. 2. Dans les autres créoles considérés

Dans les deux autres créoles de l'océan Indien et les créoles de l'océan Atlantique analysés, il n'existe pas de forme identique à celles-ci.

Résumé

Le créole réunionnais est le seul des créoles analysés à posséder à côté de la séquence *lé apré* (voir *infra*), deux autres périphrases avec une valeur progressive.

II. 6. Les expressions du passé récent

Le passé récent est exprimé dans notre étude de différentes manières.

II. 6. 1. En créole réunionnais

Dans ce créole, deux formes évoquent le passé récent : *vyinn* « venir de » et *sort*. Exemples : *Mi vyinn fé kui manjé* ou *Mi sort fé kui manjé* « Je viens de faire cuire à manger ». La valeur sémantique de ces deux formes correspond à « venir de ». Nous proposons de revenir sur son étymologie. Dans la structure « venir de » + infinitif, « venir » a perdu son sens lexical et s'est transformé en élément grammatical. Havu (2006) revient sur l'origine de cette structure :

Dans la tradition grammaticale, cette périphrase a été considérée comme une construction opposée à *aller* + infinitif (cf. par ex Wagner & Pinchon [1962 : 293], Chevalier & al.

Au passé : *lété pou* et *lété antrinn*

Au présent : *lé* ou *la pou* et *lé antrinn*

Au futur : *sra pou* et *sra antrinn*

Au conditionnel : *sré pou* et *sré antrinn*.

En outre, *la* est ici une variante de *lé* : il ne s'agit de la forme *avwar*.

[1970 : 333], Riegel & al. [2003 : 253]). [...]

La périphrase verbale *venir de + inf.* est une construction grammaticalisée dont l'origine lexicale, verbe de mouvement suivi de la préposition *de* et d'un infinitif dénotant l'activité ou l'état « d'où l'on sort » est manifeste dans les premières occurrences documentées de cette construction. Au début du XVI^e siècle encore, il était possible d'utiliser la construction *venir de + inf.* pour dénoter l'activité « d'où l'on sort » :

37. Quant Gargantua fust venu de bailler l'escarmouche à la ville de Reboursin qui estoit la ville capitale du royaulme et que il eut prins plusieurs prisonniers /../ (Les grandes et inestimables cronicques 1532, page 136)

38. /../ mais il n'eust guères cheminé qu'il rencontra Gargantua lequel venoit de chasser et emportoit bien trente sept cerfz sur son col /../ (Les cronicques admirables, 1534, pages 271-272)

Cet emploi a fini par disparaître, et à partir de la fin du XVI^e siècle, *venir de + inf.* n'est plus utilisée que comme une expression grammaticalisée avec la fonction d'un passé proche.

Lorsque ces deux formes sont employées l'événement vient de se produire. Chaudenson analyse la forme *sort* (1974 : 342)

Verbe dont on use pour marquer l'accomplissement récent du procès.

[mi so :t ma :sé] « je viens de faire une marche » ; [mi so :t lavé] « je viens de laver].

[mwē té i so :t kuri :] « je venais de courir ».

et indique que *vyinn* à un emploi analogue à celui de *sort*.

II. 6. 2 Le passé récent en créole mauricien et seychellois

En créole mauricien le passé récent est exprimé par *fèk*. Il semble que cette forme trouve ses origines dans la langue française. Baissac (1880 : 45) note que « pour toutes les catégories du passé [...] c'est [...] au français que le créole emprunte ses moyens d'expressions » et note (1880 : 49) à propos de *fèk* :

Elle traduit [...] le gallicisme « ne faire que de » et forme un passé récent. - Ex. : *Mo té fèque dizné*, Je venais de déjeuner. Elle passe donc au futur : - Ex. : *Lhère mo va fèque dizné* Quand je viendrai de déjeuner, ou elle marque une antériorité immédiate.

Nous la retrouvons à tous les modes. - Ex. : Je viendrais de le manger que ma bouche en conserverait encore l'odeur, *Mo té va fèque manze li qui mo labouce té va senti encore so l'odère*, conditionnel.

Après avoir couru, il n'y a qu'un instant, boire de l'eau froide est dangereux, *lhère fèk galupe boire di leau frés napas bon*, infinitif.

Effectivement, *fèk* vient de « ne faire que » mais sa valeur sémantique correspond à celle de « venir de » + infinitif : lorsque nous l'employons, l'action vient juste de se produire comme dans l'exemple : *Loulou làhaut lilit ; divient courte courte dans so labouce, coma dire licien qui fèque force ène yève* (FIM, p. 387) « Le loup est étendu sur son lit ; sa respiration était courte comme celle d'un chien qui vient de forer un lièvre ». Il semble que le marqueur *fèk* ait un statut ambigu ; le fait que *fèk* soit déplaçable pose problème à cet égard. Valdman (1978 : 215) revient sur ce

fait :

Le fait que la position de *fèk* soit variable :

(38) *Zan in fèk sòti* « Jean vient de sortir » vs (37) *Li fèk fin al laboutik*.

(32) *Nou ti apé fèk kòz ou la* vs (39) *Mo fèk pé zoué* « Je viens d'être en train de jouer ». porte certains créolistes (Baker 1972 : 110) à l'analyser comme pré-verbe plutôt que comme MP¹⁸⁵.

et Véronique (2001 : 39) également :

J'ai analysé *fèk* dans un précédent travail comme un marqueur prédicatif à valeur aspectuelle (cf. Véronique 1992). Pourtant son comportement syntagmatique le distingue de cet ensemble. *fèk* est en effet déplaçable comme l'indique les exemples qui suivent :

1. *Mo fin fèk koz ar li* (Je viens de lui parler l'instant)

1'. *Fèk mo fin koz ar li* (A l'instant, je viens de lui parler)

En 1, le point d'incidence de *fèk* est le syntagme prédicatif et en 1' *fèk* porte sur l'énoncé. En cela *fèk* présente le même comportement que des pré-verbes ou des auxiliaires modaux tels que *bizē* ou *kapav*.

2. *Mo fin kapav vin boner* (J'ai pu arriver de bonne heure)

2'. *Kapav mo fin (i) boner* (Peut-être, je suis arrivé tôt).

Tous les exemples que nous avons relevés tant en créole mauricien qu'en créole seychellois, qu'ils soient sans aucun autre préverbe ou avec les préverbes *ti* ou *fine*, nous font dire qu'il est plus à situer dans la classe des marqueurs prédicatifs que dans la classe des auxiliaires. Il n'est pas dans ces énoncés à une autre place qu'avant le verbe ou qu'après *ti* ou *fine*. Nous dirons également de par les exemples de Valdman et Véronique que dans rares cas, il peut jouer un rôle d'auxiliaire.

II. 6. 3. 3. En créole martiniquais et guadeloupéen

Dans notre corpus, nous n'avons retrouvé aucune existence de *fèk* dans ces deux créoles.

II. 6. 3. 4. *fèk* en haïtien

En revanche, le créole haïtien connaît le marqueur *fèk*. Exemple :

M-té fèk sot benyen met bon rad mwen sou mwen, m-wé on kamyon lavil rive Grangozyé (Ravinodyab, p. 26) « Je venais de me baigner et de m'habiller comme il faut quand je vis arriver un camion qui se dirigea chez Maryéta ».

Elle est identique au point de vue de la forme, mais du point de vue sémantique le *fèk* haïtien possède quelques différences grammaticales avec le *fèk* mauricien. Se ralliant aux diverses descriptions du créole haïtien, Valdman (1978 : 218) affirme que *fèk* est un semi-auxiliaire, qu'il est exclu devant les prédicats contenant la copule et qu'

¹⁸⁵ Marqueur prédicatif.

il semble donc qu'en ce qui concerne l'expression de l'accompli, elle soit totalement grammaticalisée en mauricien tandis qu'en haïtien sa symbolisation se situe à mi-chemin entre le plan lexical et le plan grammatical.

Résumé

Le passé récent est exprimé de différentes façons dans les créoles considérés. En créole réunionnais, ce sont les tournures *vyinn* et *sort* qui servent à son expression tandis que dans les créoles mauricien, seychellois et haïtien c'est la forme *fèk* qui prend ce rôle. Les trois formes ont des origines différentes : tandis que *vyinn* et *sort* viennent de « venir de », *fèk* vient de « ne faire que » mais correspond du point de vue sémantique à la première structure. Il reste que les études faites sur *fèk* montrent que le statut de *fèk* est ambigu en créole mauricien et qu'il diffère quelque peu du *fèk* haïtien.

II. 7. Le marqueur *pou*

La forme *pou* trouve ses origines dans la langue française avec la périphrase « être pour ». Celle-ci avait la même signification que « être sur le point de », c'est-à-dire exprimant un futur proche ou immédiat.

II. 7. 1. « être pour » en français

Cette périphrase verbale exprime un événement imminent comme dans l'exemple « J'étais pour manger quand le téléphone a sonné ».

II. 7. 2. « être pour » dans les différents créoles étudiés

II. 7. 2. 1. En créole réunionnais

La forme *pou* existe en créole réunionnais. Mais cette forme n'est pas équivalente pour le sens à « être sur le point de ». Précédée de la copule *lé* ou *la*, la forme *pou* exprime le progressif (voir *supra*).

II. 7. 2. 2. En créole mauricien et seychellois

La forme *pou* existe dans les créoles mauricien et seychellois. Notre corpus a montré que *pou* a pour origine « être pour » et la forme ancienne de *pou* est *pour*¹⁸⁶. La forme *pou* exprime dans le créole mauricien un futur incertain. En créole seychellois *pou* exprime un futur certain et est lié à des intentions.

¹⁸⁶ Exemple : *Li dire son madame* : « vous content laviande tourtie, vous ? Mo croire qui nous pour en manzé pour dîner » (*FIM*, p.23) « Il dit à sa femme : « est-ce que que vous aimez la viande de Tortue, vous ? Je crois que nous en mangerons à notre dîner » ».

II. 7. 2. 3. En créole martiniquais et guadeloupéen

Une forme *pou* existe dans les créoles martiniquais et guadeloupéen mais ce n'est pas un marqueur préverbal : *pou* en martiniquais a le statut de préposition¹⁸⁷.

II. 7. 2. 4. En créole haïtien

À la lecture de notre corpus, nous n'avons pas retrouvé de forme *pou* exprimant le futur ou l'aspect prospectif comme l'expression française « être sur le point de ». En revanche, Valdman (1978 : 217-218) a une opinion concernant ce marqueur :

Le fonctif *pou*, qui sert aussi de conjonction :

(54) Sé pou ou fé sa « Il faut que tu fasses ça »
peut suivre le SN¹⁸⁸ sujet et semble alors servir de MP¹⁸⁹ portant le sens de futur avec nuance d'obligation. Il s'oppose à *a* [...]

(55) M pou kouri vit si pou lapli pa mouyé mouen « Je devrai courir pour que la pluie ne me mouille pas ».

Notons qu'en (55) *pou* se retrouve dans deux positions différentes par rapport au prédicat. Dans la première proposition, où il exprime l'obligation, il précède le verbe *kouri* et assume une fonction analogue à celle des MP¹⁹⁰. Dans la seconde, il indique la causalité et fonctionne plutôt comme conjonctif. Cela nous porte donc à voir dans le *pou* haïtien l'équivalent du marqueur prospectif défini mauricien et à postuler une opposition aspectuelle défini (*pou*) vs. indéfini (*a*), du moins à l'état embryonnaire ».

Résumé

Le créole réunionnais dispose d'une forme *pou* mais celle-ci est précédée d'une forme de *ét* : il s'agit d'une expression de l'aspect progressif et non pas d'une expression du futur. En revanche, les créoles mauricien et seychellois disposent d'une forme qui provient de « être sur le point de » : la forme *pou*. Il indique respectivement un futur incertain et un futur certain. Enfin, il n'y a pas de trace d'un *pou* marqueur préverbal dans les créoles antillais.

II. 8. Les formes issues de la séquence « aller » + infinitif

Les formes *sava*, *va*, *ava* et *a* trouvent leurs origines dans la langue française avec la forme de présent « va » du verbe « aller » suivi d'un infinitif pour exprimer le renvoi à l'avenir. Les études sur l'étymologie de « aller » + infinitif sont nombreuses. Nous présentons celles de Wilmet (1970) et Lansari (2009). Wilmet (1970 : 181-182) retrace l'évolution de « aller » + infinitif en ancien français et moyen français :

¹⁸⁷ Bernabé (1999 : 57) indique que la préposition *pou* peut être soit suivi d'une préposition ou d'un infinitif, avec le sens de « pour », ou « afin que », soit suivi d'un complément, avec le sens « dans l'intérêt » ; soit suivi d'un attribut ou d'un complément de lieu.

¹⁸⁸ Syntagme nominal.

¹⁸⁹ Marqueur prédicatif.

¹⁹⁰ Marqueurs prédicatifs.

1 En ancien français

Le futur périphrastique est de création tardive. Si Damourette et Pichon retiennent deux cas anciens, l'un du XIII^e et l'autre du XIV^e siècle, si Leyv Flydal propose deux exemples du XIV^e siècle, « c'est seulement au XV^e siècle que la périphrase prend son plein développement. »

2 En moyen français

[...] la tournure *aller* + infinitif apparaît dès l'origine mieux armée que ses concurrents¹⁹¹ : 1° *Aller* est enclin à perdre son sens matériel. Le passage à l'état d'auxiliaire s'en trouve facilité.

2° Plus neutre que *vouloir* et que *devoir*, *aller* sauvegarde aussi bien la spontanéité de décision du sujet agissant qu'il se plie à l'intervention d'une autorité étrangère.

Seul des trois verbes, *aller* exclut toute simultanéité de la parole avec l'infinitif introduit, obligatoirement situé dans la perspective future d'un déplacement actuel. L'acception temporelle de la tournure inscrite dans la signification spatiale, préexistait ainsi à l'utilisation périphrastique. Pour l'extraire, il suffisait que le verbe de mouvement, du fait d'un emploi métaphorique, exprimât un cheminement en pensée vers le but défini par l'infinitif auxilié.

Lansari réalise (2009 : 20-22) une étude sur le développement diachronique de « aller » + infinitif ; elle se base sur l'étude de Gougenheim :

Celui-ci postule qu'*aller* + inf. s'est grammaticalisé en deux temps : d'abord, il a développé « un sens inchoatif » bien précis, puis il a donné lieu à la périphrase dite du « futur prochain ». G. Gougenheim mentionne également une construction plus ancienne, présente dès le vieux français, dans laquelle *aller*, suivi du participe présent *-ant*, acquiert un sens duratif. [...]

Aller + inf. inchoatif

Cette périphrase apparaît au XIV^e siècle, dans un type de texte particulier : dans les récits sans doute oraux (contes, chansons, lais). La périphrase sert à y exprimer une action « soudaine » G. Gougenheim [1929] 1971 : 96) caractérisé par une nuance de spontanéité, d'inattendu, (E. Pichon, 1932 : 106). Il faut noter en outre qu'*aller* apparaît le plus souvent au présent, alors qu'il est inséré dans un récit au passé, comme dans l'exemple suivant au XVI^e siècle cité par G. Gougenheim (*ibid.*)

(16) *Et quand il fut là arrivé, il va commencer à prier Dieu et la Vierge Marie.* (Nicolas de Troyes, *Jean de Paris*, XXXIX, p.175)

Dans cet emploi, *aller* est en fait au présent dit « historique », ou présent de narration. Les façons de qualifier la périphrase (effet de surprise, d'inattendu, de soudaineté etc.) rappellent d'ailleurs les analyses stylistiques traditionnelles du présent de narration. Or de même que l'impression de spontanéité souvent évoqué à propos du présent doit être imputée à une variété de marqueur (présence d'adverbe type de procès, ordre syntaxique, etc.) comme l'a montré H. Chuquet 1994, (l'effet de surprise ou de soudaineté noté ici n'est pas seulement dû à l'auxiliaire *aller*, mais à l'interaction du présent d'*aller*, du sémantisme du verbe auxilié, et sans doute d'autres facteurs qu'une étude en contexte ferait apparaître.

L'étiquette d'inchoatif retenue par G. Gougenheim n'est pas très claire. Selon lui, le tour [*aller* + inf.] exprime toujours une soudaine entrée en jeu : *il va dire* signifie non pas « il commença à dire » mais « il dit tout d'un coup » (français moderne : « il se mit à dire ») » (*ibid.* : 96) Dans cette citation l'auteur utilise deux gloses (*il dit tout à coup* et *il se mit à dire*) contradictoires. La première glose ne constitue pas un cas d'incohation. Du point de vue de l'aspect grammatical, le procès *dire* est présenté sous un angle aoristique. En revanche, *il se met à dire* relève bien de l'incohation, dans la mesure où la présence du semi-auxiliaire aspectuel *se mettre à* explicite le franchissement de la borne de gauche du

¹⁹¹ Les concurrents de « aller » sont : « devoir » et « vouloir » qui ont, eux aussi, la fonction d'auxiliaire de futuration.

procès dire, sans mention de la borne droite. Finalement, l'incoation ne constitue pas un trait définitoire de la périphrase *aller* + inf. dans les contextes étudiés : la périphrase est simplement compatible avec de tels marqueurs.

D'après les sources consultées, *aller* + inf. cesse d'être utilisé comme passé narratif en français au XVII^e siècle. [...] néanmoins [...] la périphrase a conservé une importante fonction narrative en français contemporain [...].

Aller + inf. futur prochain

Cet emploi périphrastique d'*aller* + inf. apparaît plus tardivement, au cours du XV^e siècle et dans un type de texte différent. Il est illustré par l'exemple (17), qui date du XV^e siècle :

(17) *Je le vois querre sanz respit Et puis si vous amenray*

Tout au plus tost que je pourray. (*Miracles de Notre-Dame*, I, v.642. Cité par G. Gougenheim [1929] 1971 : 98)

À en croire G. Gougenheim, « son origine doit être cherchée dans des textes plus vulgaires que celle de *aller* + inf à sens inchoatif ». Ce que l'auteur attribue au registre de langue nous semble en fait relever du plan d'énonciation ; il note d'ailleurs lui-même que « la périphrase avec *aller* assez rare dans les textes narratifs, est abondante dans les dialogues » (*ibid.* : 98), et notamment dans les pièces de théâtre. Il y a ainsi une affinité intrinsèque entre cette périphrase et le discours direct. On trouve à cette époque un usage similaire de *s'en aller* + inf. Les deux périphrases *aller* + inf. et *s'en aller* + inf. sont les plus fréquentes à la première personne du singulier, prenant ainsi « une valeur expressive, même affective » (*ibid.* : 98) – ce qui semble correspondre, dans une terminologie plus récente, à la valeur modale d'intention souvent mentionnée dans les grammaires.

II. 8. 1. La tournure « aller » + infinitif en français

En français, « aller » (+ infinitif) a deux valeurs : d'une part, il exprime un déplacement, comme « aller » + complément de lieu, au sens de « Je me déplace pour... » comme dans l'exemple « Je vais à l'Église » et d'autre part, elle fait référence à un futur comme dans l'exemple « Je vais parler chinois ».

Passons à présent à la manière dont « aller » + infinitif dans le sens de renvoi au futur se réalise dans les créoles. On peut déjà indiquer que c'est surtout la forme de la troisième personne du singulier du présent « va » qui va se retrouver dans les créoles.

II. 8. 2. La réalisation de *aller* + infinitif dans les créoles étudiés

II. 8. 2. 1. Les marqueurs *sava* et *va* en réunionnais

Le créole réunionnais dispose de deux marqueurs pour indiquer le renvoi à l'avenir : *sava* (variante *sar*) et *va*. *sava* vient certainement du français « s'en va », réinterprété comme un seul mot, avec dénasalisation et *va* vient du français « va » : à chaque fois c'est la troisième personne du singulier du présent qui reste. Les deux formes *sava* et *va*, nous l'avons vu lorsque nous avons étudié le système verbal du créole réunionnais, s'opposent du point de vue sémantique. En outre, alors que *sava* admet le marqueur préverbal *i*, la forme *va* elle ne l'admet pas. Enfin, dans

l'exemple *Alors Ravinsar la avansé, son pti pé dé san té i bouy dann son vèn, té konm in ravine i sar débordé, i sar désoun tout si son pasaz* (Dédalage, p.44) « Alors Ravinsar s'est avancé, le sang lui montait à la tête, comme une ravine prête à déborder, à tout emporter sur son passage » l'auxiliaire *i sar* renvoie à un futur imminent tandis que dans l'exemple : *Mounwar, kan nou va artourn dan nout péi, i fodra ou swasi in fanm pou ou* (Dédalage, p.16) « Mon garçon, lorsque nous reviendrons au pays, il faudra que tu choisisses une femme » l'auxiliaire *va* renvoie à un futur non-imminent.

II. 8. 2. 2. La forme *ava* en créole mauricien et seychellois

Il existe une forme *ava* (variante *va*) en créole mauricien. Exemple : *Mo faire coupé, mais quand dileau napas vine dans mo bassin, tourtie qui va vine dans mo marmite* (FIM, p.23) « Je vais les faire couper ; mais si l'eau ne vient pas dans mon bassin, c'est la tortue qui viendra dans ma marmite ! » et en créole seychellois : *Madanm i dir : be mon a donn ou en dezennen, en bon repa. E tanto ou ava anmenn mwan laba* (CDJMS, p.52) « La dame dit : je vais te donner un déjeuner, un bon repas et ce soir tu m'emmèneras là-bas ! ». En créole mauricien *ava* est un marqueur préverbal qui marque un futur certain. En seychellois, le marqueur préverbal *ava* est lié aux intentions, aux propositions, etc.

II. 8. 2. 3. Absence de la forme *ava* en créole martiniquais et guadeloupéen

Aucune forme de type *sava*, *va* ou *ava* n'est perceptible dans les créoles martiniquais et guadeloupéen. Ces derniers emploient emploi *alé* « aller » avec la forme *ka* ce qui donne la contraction *kay* : *k* est le radical et *ay* correspond au verbe de mouvement *alé*. Exemple : *Lè nou ké déviré la kay-li, nou kay manjé mal-bèf-la !* (CNJA, p.25) « Le jour de notre prochaine invitation chez lui, nous mangerons du bœuf ! ». Le marqueur *kay* exprime un futur proche (voir *infra*).

II. 8. 3. 4. La forme *a* en créole haïtien

En créole haïtien, c'est la forme *a* que nous retrouvons comme dans l'exemple : *Epoutan, se kon sa i-ap ye, wi, on jou* (Ravinodyab, p.99) « Et pourtant, ce sera ainsi, un jour ». Ce *a* est issu de *ava* et est un préverbe. La forme *a* exprime un futur indéfini.

Résumé

Les formes créoles *sava*, *va*, *ava*, *a* renvoie au futur mais de manières différentes. Cependant, ces formes ne possèdent pas les mêmes valeurs. Le créole réunionnais dispose de deux formes :

sava, qui exprime un futur défini, et *va*, qui exprime un futur indéfini à la différence des créoles mauricien, seychellois et haïtien qui ne possèdent qu'une seule forme : *ava* (et ses variantes). Il s'agit d'un futur certain en créole mauricien et d'un futur indéfini en créole haïtien. En créole seychellois *ava* est lié à des intentions et des propositions.

Les créoles martiniquais et guadeloupéen ont montré une différence significative face aux créoles cités plus haut : il ne possède aucune de ses formes.

II. 9. Les marqueurs *ka* et *ké*

Le marqueur *ka* est un des principaux marqueurs, sinon le marqueur principal, des créoles martiniquais et guadeloupéen. À côté de celui-ci, il y a le marqueur *ké*.

Dans un premier temps, nous proposons d'aborder l'origine de ces deux marqueurs préverbaux, puis nous ferons un point sur son rôle en créole martiniquais et guadeloupéen. Nous verrons ensuite, si cette forme existe dans les autres créoles considérés dans cette étude : le cas échéant, nous verrons ses valeurs.

II. 9. 1. Origine de *ka* et *ké*

L'origine des particules *ka* et *ké* est controversée. Citons ici Damoiseau & Pinalie (1994 : 17-21) qui traitent de l'origine de *ka* et *ké* :

En ce qui concerne « *ka* » et « *ké* », Denis, qui cite à l'appui de ses dires Binger (Élément de grammaire bambara, 1886, Paris) et Montel (1887, Saint-Joseph de Ngasobil) penche pour l'origine africaine, et plus précisément bambara, en faisant remarquer que cette façon de marquer les temps et les aspects par l'association de particules spécialisées et de formes verbales invariables est caractéristique de la langue la plus parlée par les esclaves antillais et Haïtiens, ainsi qu'à la Côte des Esclaves, d'où, pour la plupart, ils viennent. Nous avons nous-même (1989, Colloque du Marin, Martinique) attiré l'attention sur un article de D. Taylor (141-149, 1945) qui penche forcément pour une origine caraïbe (tel qu'il est décrit par le Père Breton) des particules « *ka* » et « *ké* ». Quoi qu'il en soit, même hypothèse caraïbe qui nous paraît moins crédible que l'africaine, est infiniment plus recevable que celle qui fait de « *ka* » la simple copie phonétique d'un « qu'à (?) » français, et de « *ké* » la même chose pour un « que » espagnol (!).

Ajoutons à cette description que si en Haïti par exemple, il n'est signalé au Cap [...] qu'un apport de colons (1713) à la communauté d'origine française déjà existante, une « nuée d'aventuriers débarqués de fraîche date circule sans cesse dans ces villes coloniales, qui ne sont que des lieux de passage où règne la fièvre, une antichambre de cet extérieur d'où l'on est venu pauvre et où l'on prétend ne retourner que riche. Satellite du système de plantation dont il est à la fois complémentaire (puisqu'il en assure le débouché) mais également le parasite (puisqu'il n'a d'autre intention que celle de détourner à son profit la plus grande part possible de ces bénéfices) ce monde urbain qu'anime la seule aspiration au profit n'a pas de consistance propre. On va le voir s'évaporer sous l'effet de la Révolution et de l'Indépendance : les rebelles n'auront pas à se donner la peine de l'abattre, il s'en ira tout seul. Il n'en restera rien. » (D'Ans : 151-152). Il en va tout autrement dans

les Antilles françaises. En 1672, arrivent de nouveaux colons, attirés par des perspectives d'établissement intéressantes. De 1680 à 1685, débarquent aux îles un grand nombre de femmes, aussitôt pourvues d'un mari ; la période révolutionnaire elle-même voit arriver, soit pour rester, soit pour transiter vers la Guyane, nombre de Métropolitains, et ainsi de suite jusqu'à nos jours, mais toujours dans une perspective d'institutionnalisation et d'établissement définitif de quelque chose : ports commerciaux, lois et règlements, individus désirant se fixer.

En fait il se dessine, dans ces oppositions d'agencement, et ces différences de proportions relatives de la population blanche, mulâtre et esclaves le schéma d'autres luttes d'influence, et en particulier de leur traduction sociolinguistique. Nous laissons de côté le cas de la Louisiane, puisqu'elle ne s'est peuplée pour l'essentiel, que de colons ayant fui Haïti après les troubles qui devaient déboucher sur l'indépendance, ou ayant cherché à faire fortune à partir des îles de peuplement français, si bien que les acteurs linguistiques qui vont procéder à la genèse du créole, qu'il soit en « ap(é) » ou en « ka » de l'ensemble Haïti, Antilles-Guyane vont se réduire à deux couples, dont chacun génère une organisation morpho-syntactique spécifique, organisations qui n'ont pas cessé symboliquement dans le continuum créole.

Le premier couple est composé d'une masse esclave plus lointaine de ses maîtres que celle des Antilles, dans un pays infiniment plus vaste, et de boucaniers sédentarisés avec leurs engagés, dont quelques-uns sont devenus eux-mêmes colons. Ceux-là ont déjà mêlé leur français dialectal à l'espagnol (et ils continuent bien après leur installation, puisque la contrebande avec Saint Domingue est plus active que jamais), avant d'entrer en communication avec leurs esclaves, qu'ils se soucient peu, au début, d'évangéliser et d'instruire. Mais leur baragouin franco-espagnol se dotera tout de même d'une organisation morpho-syntaxique, car il ne peut s'imposer aux esclaves sans l'appui spatio-modale-temporelle solide, où l'on retrouve de façon très significative, à côté des particules d'origine française une particule d'origine espagnole susceptible d'être associée à une forme verbale invariable : « kaba » = finir de, qui procède de « acabar », même sens, et qui fonctionne comme un marqueur de modalité verbale, à l'instar de m'fin (j'ai fini de...) m'fek (je viens de...) m'kap (j'ai le pouvoir de...), et m'mét (j'ai le loisir de...) qui procèdent respectivement de finir, ne faire que, sortir de, être capable de, je suis maître de, ».

Le second couple réunit un antagonisme intime, et, ce qui est le plus important, sociolinguistiquement, cadré, les habitants, statutairement maître, qui se fixent à leur terre, dans des îles aux dimensions réduites, et qui ont souvent moins d'une dizaine d'esclaves. Surtout, ils n'ont pas d'autre interlocuteur étranger dans leurs activités domestiques et socio-économiques que ces Africains et une masse servile avec qui répétons-le, il va falloir établir une communication durable, et qui poursuive des objectifs où le social et l'économique sont indissolublement liés : produire, et se plier aux valeurs de la société coloniale.

C'est ainsi que la relation linguistique à trois termes - français / espagnol / langue véhiculaire d'origine africaine - valorisera le français comme rôle d'organisation entre les deux autres. D'où l'origine française privilégiée des particules en Haïti / Louisiane, tandis que celle à deux termes - baragouin / franco-espagnol / caraïbe tendant à se franciser de plus en plus au niveau du lexique langue véhiculaire servile d'origine africaine permettra à cette dernière, qui résulte déjà d'un premier agencement entre les différentes langues parlées par les esclaves (que le phénomène ait ou non commencé à la Côte des esclaves) de mêler sa propre organisation aux particules qui procéderont au français (té, sé, a [...]). Elle permettra aussi d'imposer la structure ainsi constituée comme squelette définitif au baragouin français-caraïbe-espagnol-flamand proto créole si généreusement attribué aux seules Caraïbes insulaires.

L'hypothèse de l'origine africaine des particules « ka » et « ké » se trouve renforcée par l'existence dans les deux créoles de morphèmes fonctionnels marquant soit le pluriel (yo /

yé) soit la détermination définie ou indéfinie (la/a//an ; an/you/ you/youn) ou encore la possession (mo / so / to / s'opposant à mwen / -w/ -y ou encore à -'m / -'l) etc.

[...] N'oublions pas un « ké » [...] qui dans le cas particulier du créole guyanais (en ka) signifie « avec » comme le « ké » du teso langue ouest-africaine cité par Homberger (1957 : 168).

[...] Il nous paraît pratiquement certain que la structuration définitive, qui confère au premier groupe pidgin proto créole à prédominance française un statut de langue, doit être essentiellement attribuée à l'utilisation des particules « ka » et « ké » seules ou en combinaison avec d'autres ; il l'est moins que celle-ci sont d'origine africaine (ewé pour Sylvain, bambara pour Denis). De même le second groupe privilégiera les particules d'origine française et espagnole : mais dans les deux se retrouveront d'autres monèmes flexionnels, voir d'autres syntagmes qu'une étude attentive pourra identifier comme relevant éventuellement de l'une ou l'autre langue française ou africaine ou caraïbe insulaire à la fois base et substrat l'une pour l'autre.

Si on retient l'hypothèse de la source africaine, cela signifie qu'on postule une forme de substrat. Il y a également une piste portugaise (*fica*), et une piste française qui n'est pas à exclure. Par exemple, on peut imaginer une périphrase française contenant quelque chose comme « qu'à » comme dans « Il n'a qu'à manger sa viande ! ».

II. 9. 2. La forme *ka* dans les créoles étudiés

II. 9. 2. 1. *ka* en créole martiniquais et guadeloupéen

Abordons les valeurs de *ka* à partir de l'exemple *Mwen ka travay*.

- *ka* peut exprimer un procès un cours de réalisation comme dans *Mwen ka travay* « Je suis en train de travailler » ;

- *ka* peut exprimer un présent de vérité général comme dans *Mwen ka travay* « Je travaille » (sous-entendu : « J'ai un métier ») ;

- *ka* (imperfectif) peut être employé avec l'aspect habituel : *Mwen ka travay tou lé jou* « Je travaille tous les jours ». Il s'agit de la valeur itérative.

Cependant ce marqueur a des limites : *ka* marquant l'aspect progressif est incompatible avec certains verbes. Par exemple, *ka* progressif est incompatible avec le verbe *kontan* : en effet, l'énoncé *Nou ka kontan* ne peut correspondre à « *Nous sommes en train d'être contents » mais correspond à « Nous sommes contents » et *ka* progressif est incompatible avec le verbe *émé* : l'énoncé *Nou ka émé* ne peut correspondre à « *Nous sommes en train d'aimer » mais correspond à « Nous aimons ».

Voici la liste des verbes que donnent Bernabé et Pinalie (1999 : 98) avec lesquels *ka* (marqueur du progressif) ne peut se combiner : *emmen* « aimer », *konnét* « connaître », *pè* « avoir peur », *swef* « avoir soif », *fen* « avoir faim », *ni* « avoir », *sav* « savoir », *lé* « vouloir », *pé* « pouvoir »,

anvi « avoir envie », *bouzwen* « avoir besoin », *dwet* « devoir ». Néanmoins, ces verbes cités *supra* peuvent se combiner avec *ka* si cette particule exprime l'habitude.

II. 9. 2. 2. Absence de *ka* dans les créoles réunionnais, mauricien, seychellois et haïtien

Nous aurions pu penser que *ka* existe en créole haïtien car nous sommes dans la zone de l'Atlantique mais ce n'est pas le cas. Son absence est également perceptible dans les créoles réunionnais, mauricien et seychellois.

II. 9. 3. Le marqueur *ké* dans les créoles considérés

II. 9. 3. 1. Le marqueur *ké* en créole martiniquais et guadeloupéen

La forme *ké* est le marqueur temporel du futur. Lorsqu'il est employé il marque un futur incertain. Il est en concurrence avec *kay* qui marque le futur certain.

La forme *ké* entre aussi dans la combinaison : *té ké* qui exprime le conditionnel.

II. 9. 3. 2. Absence de la forme *ké* dans les créoles réunionnais, mauricien, seychellois et haïtien

On note l'absence de *ké* dans les créoles réunionnais, mauricien, seychellois et haïtien. Ses créoles emploient d'autres formes pour marquer le futur.

Résumé

Les créoles martiniquais et guadeloupéen sont les seuls créoles parmi les créoles étudiés à avoir dans leur système les marqueurs préverbaux *ka* et *ké*. Dans ces créoles, *ka* est le marqueur le plus important, il se combine avec d'autres marqueurs et possède plusieurs valeurs. Le marqueur *ké* exprime le futur et se combine avec le marqueur *té* pour former le conditionnel.

II.10. Les désinences

À coté des auxiliaires et des préverbes nous retrouvons une dernière façon d'exprimer le temps, l'aspect et le mode : les désinences. Nous proposons de les analyser.

II. 10. 1. La désinence *-é*

La désinence *-é* a pour origine le /e/ de la troisième personne du singulier de l'imparfait ; la personne et le nombre sont non marqués, c'est-à-dire les plus simples conceptuellement. Nous proposons de rendre compte de la place de la désinence *-é* dans les créoles étudiés.

III. 10. 1. 1. En créole réunionnais

La désinence *-é* apparaît dans le créole réunionnais pour exprimer l'imparfait.

	santé « chanter »	dansé « danser »	voulwar « vouloir »	ét « être » (auxiliaire)
1sg	<i>mi santé</i>	<i>mi dansé</i>	<i>mi voulé</i>	<i>mi lété</i>
2sg	<i>ti santé</i>	<i>ti dansé</i>	<i>ti / ou voulé</i>	<i>ou lété</i>
3sg	<i>li santé</i>	<i>li dansé</i>	<i>li voulé</i>	<i>li lété</i>
1pl	<i>nou (i) santé</i>	<i>nou (i) dansé</i>	<i>nou voulé</i>	<i>nou lété</i>
2pl	<i>zot i santé</i>	<i>zot i dansé</i>	<i>zot i voulé</i>	<i>zot lété</i>
3pl	<i>zot / banna i santé</i>	<i>zot / banna i dansé</i>	<i>zot / banna i voulé</i>	<i>zot / banna lété</i>

Tableau 42 a) : La désinence *-é* en créole réunionnais : exemples

En créole réunionnais, nous avons *-é* en créole acrolectal pour tous les verbes sauf *ét* et *avwar* (en concurrence avec le préverbe *té* en basilectal). En revanche, le suffixe *-é* est normal pour l'imparfait de *ét* et *avwar* : *lété*, *lavé*, *navé*.

II. 10. 1. 2. Absence de la désinence *-é* dans les autres créoles étudiés

Les autres créoles de l'océan Indien et les créoles de l'océan Atlantique ne disposent pas d'une telle forme. Sémantiquement, l'imparfait combine le renvoi au passé et l'aspect imperfectif : par exemple, en créole mauricien *ti* peut suffire pour le passé, et on peut ajouter *pé* pour l'imperfectif.

II. 10. 2. La désinence *-ra*

La désinence *-ra* a pour origine le *-ra* de la troisième personne du singulier du futur français, la personne et le nombre sont non marqués. Nous verrons si cette désinence *-ra* apparaît dans tous les créoles considérés.

II. 10. 2. 1. En créole réunionnais

La désinence *-ra* apparaît dans le créole réunionnais pour exprimer le futur. Exemples :

	<i>santé</i> « chanter »	<i>dansé</i> « danser »	<i>voulwar</i> « vouloir »	<i>ét</i> « être » (auxiliaire)
1sg	<i>mi santra</i>	<i>mi dansra</i>	<i>mi voudra</i>	<i>mi sra</i>
2sg	<i>ou / ti santra</i>	<i>ou / ti dansra</i>	<i>ti / ou voudra</i>	<i>ou sra</i>
3sg	<i>li santra</i>	<i>li dansra</i>	<i>li voudra</i>	<i>li sra</i>
1pl	<i>nou (i) santra</i>	<i>nou (i) dansra</i>	<i>nou (i) voudra</i>	<i>nou sra</i>
2pl	<i>zot i santra</i>	<i>zot i dansra</i>	<i>zot i voudra</i>	<i>zot i sra</i>
3pl	<i>zot / banna i santra</i>	<i>zot / banna i dansra</i>	<i>zot / banna i voudra</i>	<i>zot / banna i sra</i>

Tableau 42 b) : La désinence *-ra* en créole réunionnais : exemples.

En créole réunionnais nous avons une désinence unique *-ra* car il n'y a pas d'accord sujet-verbe. Le suffixe *-ra* est synonyme du marqueur préverbal *va* mais pas du marqueur préverbal *sava*. En outre, nous avons vu lorsque nous avons abordé le système verbal du créole réunionnais que la forme en *-ra* admet le préverbe *i*.

II. 10. 2. 2. Absence de la désinence *-ra* dans les autres créoles étudiés

Les créoles mauricien, seychellois, martiniquais, guadeloupéen et haïtien ne disposent pas d'une telle forme.

II. 10. 3. La désinence *-ré*

La désinence *-ré* a pour origine le *-ré* de la troisième personne du singulier du conditionnel français, personne et nombre non marqués. Nous verrons si cette désinence apparaît dans tous les créoles considérés.

II. 10. 3. 1. La désinence *-ré* en créole réunionnais

La désinence *-ré* apparaît dans le créole réunionnais pour indiquer le conditionnel. En créole réunionnais nous avons une désinence unique : *-ré* car nous n'avons pas d'accord sujet / verbe. Exemples :

	<i>santé</i> « chanter »	<i>dansé</i> « danser »	<i>voulwar</i> « vouloir »	<i>ét</i> « être » (auxiliaire)
1sg	<i>mi santré</i>	<i>mi dansré</i>	<i>mi voudré</i>	<i>mi sré</i>
2sg	<i>ou / ti santré</i>	<i>ou / ti dansré</i>	<i>ti / ou voudré</i>	<i>ou sré</i>
3sg	<i>li santré</i>	<i>li dansré</i>	<i>li voudra</i>	<i>li sré</i>
1pl	<i>nou (i) santré</i>	<i>nou (i) dansré</i>	<i>nou (i) voudré</i>	<i>nou (i) sré</i>
2pl	<i>zot i santré</i>	<i>zot i dansré</i>	<i>zot i voudré</i>	<i>zot i sré</i>
3pl	<i>zot / anna santré</i>	<i>b i zot / banna i dansré</i>	<i>zot / banna i voudré</i>	<i>zot / banna i sré</i>

Tableau 42 c) : La désinence *-ré* en créole réunionnais : exemples

II. 10. 3. 2. Absence de la désinence *-ré* dans les autres créoles étudiés

Les créoles mauricien, seychellois, martiniquais, guadeloupéen et haïtien ne disposent pas d'une telle forme : pour exprimer le conditionnel, ils emploient des combinaisons de marqueurs (*ti ava* et *ti pou* en créole mauricien et seychellois, *té ké* et *té kay* en créole martiniquais et guadeloupéen et *té ava* en haïtien).

Résumé

De tous les créoles que nous avons étudiés, seul le créole réunionnais dispose dans son système des désinences : ils sont au nombre de trois : *-é*, *-ra*, *-ré*. Les autres créoles ne connaissent pas la flexion : ils usent de marqueurs préverbaux pour exprimer respectivement l'imparfait, le renvoi à l'avenir et le conditionnel.

II. 11. Le marqueur ϕ

Les créoles que nous étudions possèdent tous un marqueur ϕ au sein de leur système verbal respectif. Mais ce marqueur possède-t-il les mêmes valeurs dans les divers créoles ?

II. 11.1. En créole réunionnais

Le marqueur ϕ ne possède qu'une seule valeur en réunionnais : il exprime le présent comme dans l'exemple *Zot i trouv in leskiz pou fé sort Sélimen* (LEACC, p.8) « Elles trouvent un prétexte

pour faire sortir Célimène ».

II. 10. 2. Dans les créoles mauricien et seychellois

Dans ces créoles le marqueur ϕ exprime le présent comme dans l'exemple *Tourtie marcé, napas réponde* (FIM, p.13) « La tortue marche et ne répond pas » ou l'exemple *Bonzour Marie. Bonzour Robert. Koman sa va ? Mon byen, mersi ou-mem. Tre byen* (PCLTFS, p.1) « Bonjour Marie, Bonjour Robert. Comment ça va ? Je vais bien merci et toi ? Très bien ».

II. 10. 3. Dans les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien

Le marqueur ϕ dans les créoles de la zone Atlantique n'est pas le même que le marqueur ϕ des créoles mauricien et seychellois. Selon les verbes, le marqueur ϕ renvoie au présent ou au passé. Là où dans les créoles mauricien et seychellois ϕ + verbe donne le présent, dans les créoles martiniquais et guadeloupéen c'est *ka* + verbe qui donne le présent. Dans les créoles de la zone Atlantique ϕ + verbe renvoie au passé avec la majorité des verbes.

Résumé

En créole réunionnais, mauricien et seychellois le marqueur ϕ est le marqueur du présent tandis que dans les créoles de la zone Atlantique, le marqueur ϕ renvoie au passé avec la plupart des verbes.

Au final, nous sommes en mesure de dresser le tableau suivant qui recense tous les marqueurs préverbaux de notre étude issus du français :

	français	créole réunionnais	créole mauricien et seychellois	créole martiniquais et guadeloupéen ¹⁹²	créole haïtien
périphrase verbale	« aller » + infinitif	<i>sava</i> (futur défini) / <i>va</i> (futur indéfini)	<i>ava</i> (futur certain en CM et lié à l'intention en CS)		<i>ava</i> (futur indéfini)
	« être après » + infinitif	<i>lé apré</i> (progressif)	<i>(a)pe</i> (progressif)		<i>ap(e)</i> (progressif)
	« être en train de » + infinitif	<i>la pou lé antrinn</i>			

¹⁹² Nous n'avons pas fait apparaître les marqueurs *ka* et *ké* ni les séquences contenant ces formes puisque leur origine est contestée.

	« finir » + infinitif	<i>fine</i> (auxiliaire)	<i>fine</i> (préverbe, nuance du passé)		<i>fin</i> (préverbe, nuance du passé)
	« être sur le point de » + infinitif		<i>pou</i> (futur)		
	« venir de » + infinitif	<i>vyinn</i> <i>sort</i>	<i>fèk</i> (préverbe, passé immédiat)		<i>fèk</i> (préverbe, passé immédiat)
	« ne faire que » + infinitif		<i>fèk</i>		<i>fèk</i> (nuance de l'accompli)
auxiliaire	« être »	<i>té</i> (copule, auxiliaire et préverbe)	<i>té</i> ¹⁹³ (préverbe : marqueur du passé)	<i>té</i> (préverbe, marqueur du passé)	<i>té</i> (préverbe, marqueur du passé)
désinence	imparfait	<i>-é</i>			
	futur	<i>-ra</i>			
	conditionnel	<i>-ré</i>			
marqueur prädicatif	<i>il</i>	<i>i</i>	<i>i</i> (présent uniquement à la 3 ^{ème} pers. mais différent du créole réunionnais)		
marqueur ϕ		présent	présent	passé dans la majorité des cas	

Tableau 43 : Les marqueurs préverbaux des créoles de l'océan Indien et de l'océan Atlantique

¹⁹³ Nous n'avons pas fait apparaître *ti* car ne signifie plus « être ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

La visée de cette étude était double : examiner l'indice *i* en créole réunionnais afin de rendre compte de son fonctionnement syntaxique dans ce créole et entreprendre une étude comparative focalisée sur le système verbal afin de voir s'il existe ou s'il y a un élément qui lui est analogue dans les créoles de la zone de l'océan Indien ou de la zone Atlantique.

Nous avons fait l'inventaire de ses emplois d'un point de vue descriptif et avons examiné les contextes où il apparaît et où il n'apparaît pas en créole réunionnais (par exemple avant *va*, etc.) Nous avons confronté deux types d'hypothèses : les hypothèses à base sémantique (du côté de la signification) et les hypothèses à base purement syntaxique (du côté de la structure). Notre étude a montré que *i*, qui vient du pronom « il » clitique français et qui est présent dans les textes anciens écrits en créole réunionnais mais avec un usage moindre, joue un rôle central dans ce créole : il est aussi bien en relation avec le système des pronoms personnels que le système verbal. Les différentes analyses nous amènent à privilégier la piste syntaxique. Les pistes sémantiques semblent bien être erronées. J'estime l'avoir montré¹⁹⁴.

L'étude comparative s'est focalisée sur le système verbal. Nous nous sommes aperçue que les structures de ces langues créoles sont dérivées historiquement pour la quasi-totalité du français (l'origine française de *ka* et *ké* est contestée). Lors de la créolisation, la restructuration a donné les formes suivantes :

- « être » a donné *té* (avec trois emplois (copule, auxiliaire et préverbe) en créole réunionnais et *té* (préverbe) en créole mauricien et seychellois et dans les créoles antillais.
- « finir » a donné *fin(e)* dans les créoles de l'océan Indien et en créole haïtien
- « être après » + infinitif a donné *lé apré* en créole réunionnais, *pé* dans les créoles mauricien et seychellois et *ap* dans le créole haïtien.
- « venir de » + infinitif a donné *vyinn (d)* et *sort (d)* en créole réunionnais
- « ne faire que » + infinitif a donné *fèk* dans les créoles mauricien, seychellois et haïtien
- « être pour » a donné *pou* dans les créoles mauricien et seychellois

Enfin, « aller » + infinitif a donné *sava* et *va* en créole réunionnais, *ava* dans les créoles mauricien et seychellois et *a* en créole haïtien

En outre, nous avons constaté que la copule (sémantiquement vide) existant en français et en créole réunionnais connaît des emplois plus réduits dans les autres créoles avec des formes diverses notamment dans les créoles de la zone Atlantique. En revanche, le français compte plus de catégories que les créoles : par exemple, le mode subjonctif est inexistant dans les créoles).

¹⁹⁴ Dans la ligne de mes travaux.

L'analyse de leurs systèmes verbaux a montré que chaque créole a un système qui lui est propre usant de multiples éléments pour exprimer le temps, le mode et l'aspect : auxiliaires, préverbes, désinences, périphrases verbales et marqueur prédicatif *i*.

Le créole réunionnais est celui des cinq créoles considérés à avoir gardé le plus de résidus caractéristiques du français : auxiliaires *lé* « être » (avec les formes *lé* pour le présent, *lété* ou *té* pour l'imparfait, *sra* pour le futur et *sré* pour le conditionnel) et *la* « avoir » (avec les formes *na* ou *la* pour le présent, *navé* ou *lavé* pour l'imparfait, *nora* pour le futur et *noré* pour le conditionnel), mais aussi les désinences de l'imparfait, du futur et du conditionnel (respectivement *-é*, *-ra* et *-ré*). Le créole réunionnais a également montré son originalité en grammaticalisant le lexème « finir » pour en obtenir un auxiliaire de l'accompli (*fine*). Il a également les auxiliaires *sava* et *va* qui renvoient à l'avenir, les préverbes *té* employé dans les formes d'imparfait et *i* marqueur prédicatif (tous deux invariables) et le marqueur ϕ qui exprime le présent. Nous avons pu voir que certaines de ces formes peuvent se combiner entre elles.

Dans les créoles mauricien et seychellois la copule est la plupart du temps absente, elle apparaît néanmoins dans les structures interrogatives avec la forme pleine *été*. Celle-ci se place en fin de phrase bien que dans certains cas elle peut être suivie de complément de temps (*zordi*, etc.). Dans ces deux créoles, le marqueur ϕ exprime le présent et le marqueur du passé est *ti* qui en combinaison avec les marqueurs du futur donne le conditionnel. Les deux créoles se distinguent néanmoins en ce qui concerne le futur : *pou* en créole mauricien marque un futur incertain alors que *ava* marque un futur certain ; en seychellois, la différence est difficile à rendre : *pou* semble dénoter un futur plus ou moins certain, tandis que *ava* dénoterait une intention. Les marqueurs d'aspect sont *fine* qui exprime l'accompli, et *fèk* qui exprime le passé récent.

Les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien possèdent une copule « être » qui se présente sous quatre formes : ϕ , *sé*, *yé* et moins couramment *ét*. S'agissant des marqueurs préverbaux, les créoles se subdivisent en deux groupes : les créoles martiniquais et guadeloupéen d'un côté et le créole haïtien de l'autre. Les créoles martiniquais et guadeloupéen ont montré un système aspecto-temporel où *ka* est le marqueur principal. Il couvre plusieurs emplois : il exprime le présent, l'itératif et le progressif. *ké* est le marqueur du futur et *kay* (ou *key*) est le marqueur de l'aspect prospectif. Enfin, *té* est le marqueur du passé. Il se combine avec le marqueur ϕ (qui lui-même exprime le passé avec la majorité des verbes et plus rarement le présent), avec le marqueur *ké* et le marqueur *kay* (ou *key*) pour former le conditionnel et avec le marqueur *ka* pour former l'imparfait.

En créole haïtien, *ap* est le marqueur de l'aspect progressif. Il apparaît dans les contextes passé, présent ou futur. Le marqueur *té* exprime le passé et *a* (variante de *ava*) exprime le futur. Le marqueur *φ* exprime le passé dans la plupart des cas. Enfin, le marqueur *fin* exprime l'accompli et *fèk* le passé récent.

Contrairement au créole réunionnais qui a gardé un résidu de flexion, mais sans accord, il n'y a pas de morphologie flexionnelle dans les autres créoles de l'océan Indien et les créoles de l'océan Atlantique. Seule l'absence d'accord du verbe avec le sujet est donc générale dans tous les créoles à base française : ce qui donne un point commun à tous les créoles à bases française. Hormis le préverbe *i* du créole réunionnais, les marqueurs préverbaux expriment avant tout une signification grammaticale : ils sont porteurs de sens. C'est secondairement, par leur position, qu'ils signalent le prédicat alors que c'est au contraire la fonction première du *i* du créole réunionnais. Il y a donc un lien entre le nombre minuscule de marqueurs préverbaux en créole réunionnais et le préverbe *i* et l'absence de ce dernier dans les autres créoles considérés qui possèdent un nombre significatif de marqueurs préverbaux.

En définitive, l'analyse des systèmes verbaux de créole mauricien et des créoles antillais n'a montré aucune forme analogue au *i* du créole réunionnais. Néanmoins nous avons aperçu un *i* dans le créole seychellois qui pourrait évoquer le *i* du créole réunionnais. Nous avons pu voir que des études ont été également entreprises sur cet indice dans ce créole.

Nos analyses ont montré que le *i* seychellois apparaît de manière plus limitée : uniquement à la troisième personne du singulier. Cette forme *i* en seychellois s'est avérée correspondre à un pronom de la troisième personne du pluriel, un pronom impersonnel et une reprise de la troisième personne lorsque celle-ci est représentée par un groupe nominal singulier ou pluriel.

ANNEXES

Les premiers textes créoles

Le poème *Lisette quitté la plaine* de Duvivier de La Mahautière (1757)

Lisette quitté la plaine est écrit en 1757 par Duvivier de la Mahautière. Ce poème est donné comme le premier texte créole. La version est celle de Moreau de Saint-Méry : c'est la version la plus ancienne connue de ce poème¹⁹⁵.

Lisette quitté la plaine,

Mon perdi bonher à moué

Gié à moin semblé fontaine

Dipi mon pas miré toué.

La jour quand mon coupé canne,

Mon songé zamour à moué ;

La nuit quand mon dans cabane

Dans dromi mon quimbé toué

Lisette, tu fuis la plaine,

Mon bonheur s'est envolé ;

Mes pleurs, en double fontaine,

Sur tous tes pas ont coulé.

Le jour moissonnant la canne,

Je rêve à tes doux appas ;

Un songe dans ma cabane,

La nuit te met dans mes bras.

Si to allé à la ville,

Ta trouvé geine Candio

Qui gagné pour tromper fille

Bouche doux passé sirop.

To va crer yo bin sincère

Pendant quior yo coquin tro ;

C'est serpent qui contrefaire

Crié rat, pour tromper yo.

Tu trouveras à la ville

Plus d'un jeune freluquet,

Leur bouche avec art distille

Un miel doux mais plein d'apprêt ;

Tu croiras leur cœur sincère :

Leur cœur ne veut que tromper ;

Le serpent sait contrefaire

Le rat qu'il veut attraper.

Dipi mon perdi Lisette

Mon pas souchié Calinda

Mon quitté Bram-Bram sonnette

Mon pas batte Bamboula

Quand mon contré laut' négresse

Mon pas gagné gié pou li ;

Mes pas loin de ma Lisette,

S'éloignent du Calinda ;

Et ma ceinture à sonnette

Languit sur mon bamboula.

Mon œil de toute autre belle,

N'aperçois plus le souris :

¹⁹⁵ Ce poème est extrait de Hazael-Massieux (2008)

*Mon pas souchié travail pièce
Tout qui chose a moin mouri*

*Mon maigre tant com' gnon souche
Jambe à moin tant comme roseau ;
Mangé na pas doux dans bouche,
Tafia même c'est comme dyo
Quand mon songé, toué Lisette
Dyo toujours dans jié moin.
Magner moin vini trop bête
A force chagrin magné moin*

*Lisett' mon tandé nouvelle
To compté bintôt tourné :
Vini donc toujours fidelle.
Miré bon passé tandé.
N'a pas tardé davantage
To fair moin assez chagrin,
Mon tant com' zozo dans cage,
Quand yo fair li mouri faim.*

Le travail en vain m'appelle,
Mes sens sont anéantis.

Je pérís comme la souche,
Ma jambe n'est qu'un roseau ;
Nul mets ne plaît à ma bouche,
La liqueur s'y change en eau.
Quand je songe à toi, Lisette,
Mes yeux s'inondent de pleurs.
Ma raison lente et distraite,
Cède en tout à mes douleurs.

Mais est-il bien vrai, ma belle,
Dans peu tu dois revenir :
Ah ! reviens toujours fidèle,
Croire est moins doux que sentir.
Ne tarde pas davantage,
C'est pour moi trop de chagrin ;
Viens retirer de sa cage,
L'oiseau consumé de faim.

Le grillot et la fourmi

Comper' Grillot qui dans son la-saison
A-soir çanté comment violon,
Quand lé-tems frais fair' son la-caze
Son la-voix n'a plis fair' tapaze
La-bouss' li-sec, bon tems fini,
Vivres n'a pas ... n'a pas maïs,
Li couri voir madam fourmi :

« Salam, donc mon commère !
Ça qui ein' femm'... son pitit magasin
Qaund mêm' vidé, toujours li plein ;
Mais dir' moi donc comment vous faire ?
Ensemble vous, mo voulé fair'zaffaire :
Prête avec moi morceau du riz ?
Quand soleil fini tourné dans la plaine
Moi va vini
Rendé vous li
Si vou refusé moi, vou fair' moi trop la peine
Et, quand moi mort, bon-Dié va pini vous !
Tout-ça li bon, dir' Fourmi, mon compère
Dans lé tems chaud parlé moi qui vou faire ?
Dans lé tems chaud, moi n'a pas fou :
La nuit', li-zour dans milié la savanne
Tous les zours moi çanté
Comment man-zell' qui marié :
Vou çanté, mo zami, à s'tèr-là prend ravane
Et puis dansé ! »

Le lion en société

Grand-papa Lion, ein' Béf et puis Cabrit,
Zaut' tous les trois bon zami,
Ensemble fair' marcé ein'zour pour fair' la-sasse ;
Lion pour chaquèn'marqué son place :
Av'là zaut' mett' li-Cien dans bois ;

Ouah ! ouah ! a v'là li-Cien donné la voix !
 Ein' gros Cerf qui té bête
 Dans p'tit moment li fini pris ;
 A v'là zaut' fair' grand fête :
 Ein' parlé : moi va fair' caris
 L'autre, moi va donné la viand' mon pitits ;
 Lion dir' : c'est moi qui va fair' la partaze,
 C'est moi tout s'el qui cef ' ici.
 Et zaut' porté chaquèn' son part dans so la-case
 A v'là nous trois... fair' trois morceaux,
 N'a pas piti, n'a pas gros,
 Tout gal'... mais c'ella qui première,
 Vous connais, li pour moi
 Pass'qué moi mêm' lé-Roi !
 Ça qui second'... mett' dans mon carnacière
 Pass'qué mon lé-dents
 Li grands :
 Ça qui troisièm'... hum ! vous tendé mon la voix
 N'a pas besoin parlé dé fois ?...

Le martin et le singe

Moussié Martin ein'zour là-haut di bois
 Dans son la-bousse été gard' ein' bibasse ;
 Compèr' zaco par là rodé quéqu'fois
 Ça zour-là même été vini la-sasse,
 Li trouv' Martin : « Salam donc mon zami
 Comment vous-là zoli zourdi,
 Qui c'ella frotté vou-l'habit
 Moi parié vous va fair' mariaze
 Ou bien vous va dansé dans pitit badinaze ;
 Ma foi si vou-la-voi bell' comment vou-faro
 Zaut'n'a pas largué vous sitôt ! »
 Martin avalé ça omment dir' confitire,
 Li vir son li-zié, li-dress son figuire,
 Ein' coup là li voulé çanté,
 La-bousse-ouvert bibass' tombé,
 Compèr' Zaco li ramassé :
 Merci, coco, ça-mêm' moi té voulé :
 Tendé pourtant encore ein' mon parole,

Vous vié... mais vous besoin l'école !
« Ça qui son la-bouss' li trop doux
Ein' zour li capabl' trompé vous »
Bonzour, papa, bibass' li goût !...

Fables Créoles de Louis Héry (1828)

La fourmi ensemb' li grélé

Au Bras-sec, dans l'plis haut d'Brilé,
A proç friçé Ma-Véronique,
L'avait ein s'en mêler grélé
Qui çantait tout l'jour son misique ;
Li n'embarrass' pas lendimain.
Dans tout la saison l'hivernaze,
Son vivr' li trouvait dans n'cimin.
A qu'fair va souer pour fait plantaze ?
Mais v'là que li beau temps la fini,
Vivr' n'a point, la froid y rentre,
Pauvr' grélé la rest' tout cami,
Comment qu'va manzer son plein ventre ?
A forç vir' son mazingation
Li dit : « moi connaît quoiqu'moi faire !
Mon voisin fourmi bon nation,
Va prête à moi mon nécessaire. »
Li court la cas' fourmi bon nation,
Va prête à moi mon nécessaire. »
Li court la cas' fourmi, li cogner rondement,
Tin' fourmi cri darrière la porte :
« Qui ça qui cogn' si hardiment ?
Quiq' çôs pour vendre ? Allons, apporte ! »
Li grélé répond : Moi l'a grand faim ! »
La fourmi guet'a li par d'arrièr' son serrire.
Li dit : « grélé, vous trop malin !
Prends pas moi pour vout' couvertire.
Qouq' vous y fait soir et matin ?
Dans'n l'eau vous mirer vout' figure ? »
Grélé r'vir : Tir pas vout' fiçant,
Vous sait qu'moi content badinaze,

Moi tait çanter continuellement.
Ça mêm l'étout tout' mon l'ouvraze. »
En morgrognant fourmi dit : « Vous calamaka
Moi n'don'ra pas vous ein bicique,
Vous pé bien dansé la polka. »

Le Requin

A proç' li cap bon' l'Espérance
Ein jour ein gros papa requin
L'était rôdé pour remplir son pansé' ;
Ça bébêt nana toujours faim.
A v'là qu'il la guette ein navire.
« Ho ! Ho ! la dit, moi gagn' manzer. »
Li pliç' son dents, li tourn', li vire,
Son bouç' commenç' demanzer.
Mais capitain' n'a pas té bête,
La souque ein gros morceau di lard.
« Requin, li dit, ton viande li prête,
T'al'hèr toi payé ton vantard. »
Li requin l'appell' son pilote :
« Pilot'la dit, moi fair' ribotte. »
Piti pilot' l'était fité :
« Manz' pas, réquin, quand mêm' pâté,
Quand mêm' zambon, quand mêm' saucisse,
Car li blancs là nana malice ;
Moi dire à vous manz' pas requin
Car sous la viande nana li z'ain. »
Li réquin l'a répond tout en colère :
« pilot' vous nana trop mystère
Moi vois bien vous là laç' li cœr,
Nous pé sauver si vous la pèr. »
Li lanc' ein coup ! li l'attrap' son bocée,
Mais v'la son la guèle accrocée...
Halle à bord ! tout' li matilot
Bourr' gros di bois dans son zabot,
Z'aut zir' à li dan 'tout' manière
Z'aut fait passe à li la misère.
Quand' tout matilot la bien ri,

Z'aut y fait couit', pour faire cari ;
Dans n'mât z'aut' y clout son maçoire.
Ça même la finis mon z'histoire.

Fais pas comment réquin, z'ami,
Son gourmand la fait mort à li.

L'âne et le petit chien

Saint' Sizann' chez Bonhomm' Zozet
L'avait ein vié-vié bourriquet,
Son dos l'était plein carapate,
L'était lourd comm' criol' batate,
Tout' son la peau l'était flatri
Comment li cou d'maman-torti.
Quand qu'il tir' son mine allonzée
Zaut' y moque à li la journée.
« Quoi diab', l'a dit, ça n'a pas bon !
Moi gagn' misèr pays Bourbon,
E ! hé, moi connaît quoiqu' moi faire.
Moi fair' comm' pitit çien zizi,
Li gagn' manzer, n'en a kary,
Avec son pitit bazinaze
La hall' la viande ensemb' fromaze.
Allons flatt' not' maîtr' ... » Pa Zozet
L'était didans son cabinet,
Li n'avait son pipe allimée,
Li hallait douc'ment son fimée,
Mazinant pas pour d'être camis,
Li causait ensemb' son z'amis.
Avlà qu'dans n'mitant d'son boutique,
Zoreill' haut, arriv' li bourrique.
Hi ! han ! hi ! han ! L'a mâtr' dibout,
Li calbit la pip' par li bout,
Dret dans la bouç, li bourr' son patte.
Brital comm' caffr' qui hall' la gratte...
Li maîtr' timb', son bouç, tout en sang...
Dimand' voir si l'était content.
« Hola, mon noir ! O toi « Tanase,

Aq' fair bourriq' rentr'dans mon case ?
Dipis quand ça qu'bourriq' malin...
Pique à li cinquant' coups d'rotin. »

Ein qu'éq'cos' vous l'accoutim' faire
Fais ça mêm, çanz' pas vout' manière ;
Bourriq' la contrefait Zizi,
Mais rotin la coumagne à li.

Les Fables de Rodolphine Yong (1983)

La cigale et la fourmi¹⁹⁶

Eine fois ti ana eine cigale qui ti touzoù après çanté.
Et pi ti ana eine foûmi qui ti resté prôce la même côl li.
A là ein zou, cigale fine la faim ; y ale côl foûmi, y dî :
« Donne-moi ein p'tit guine manzé ; quand moi gagne môceau bon quèque çose, moi rande ou. »
(Ou conné foumi y la main lourd ; y pas content donné)
Y réponne cigale : « Mon camarade, qui ou travaille tout la zoûnée ?
Comment ça s'fait ou pas na nârien pou manzé ? »
Cigale y dir : « Tout le temps mo resté çanté ;
Moi même qui ti çanté zoû qui ou ti bien dansé là. »
Han ! han ! ou qui ti çanté alorsse ! Ça fait ou pas n'a l'aute métier ?
Ah ben, mon cocotte, si ou gangne la faim dans moutia,
Alle danse séga, à présent.
[A cause çan memme qui mo dî zot
Quand doumoune content fié y compte lô mâmite son camarade,
I capab sî y resté sans soupé.]

La cigale, ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.
Elle alla crier famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle.
« Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'oût, foi d'animal
Intérêt et principal. »
La fourmi n'est pas prêteuse ;
C'est là son moindre défaut.
« Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette emprunteuse.

¹⁹⁶ Fables de La fontaine d'après l'édition de la Bibliothèque de la Pléiade : *La Fontaine, Œuvres complètes. I. Fables, contes et nouvelles*. Introduction par Edmond Pilon et René Groos. Texte établi et annoté par René Groos et Jacques Schiffrin. Paris, Gallimard, 1954.

- Nuit et jour à tout venant

Je chantais, vous déplaîse.

- Vous chantiez ? j'en suis fort aise.

Eh bien ! dansez maintenant. »

La laitière et le pot de lait

Eine ningresse ein zou ti après alle vanne di lait.
Y ti fine mette son pot di lait lô son la tête. A fôce li ti sotté,
Y ti après cause tout sel en desçandant. Y ti après câlquilé qui y a faî
Eque son l'âzent di lait. Y dî : « Moi asté ein poule ; poule y a ponne,
Moi vanne son pitit. Eque l'âzent mon p'tit beffe. Moi vine rice ;
Moi gangne zoli zoli linze, moi habiye faraud. L'hè moi alle l'église,
Dans mon zoli robe, èque mon soulié dans mon li pi, tout doumoune
Ya viré pou guette moi ; zot a dî : Ça pas zence bon na vini ça ! »
Aie ! Aie ! Aie ! coma y dî ça, son li pié y maye dans ein racine di bois
Y tomme ventre en bas ; tout di lait y çaviré. Pô diabe !
Y commence pléré. L'hé y arrive dans son la coû y raconte ça son mari.
Son mari y flanque li ein bon pile pou montré li faî attention.
Après y dî li : « Moi montré ou compte lô di zeffe dans... poule moi !

Perrette, sur sa tête ayant un pot de lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
Légère et court vêtue, elle allait à grand pas
Ayant mis ce jour-là pour être plus agile
Cotillon simple, et souliers plats.
Notre laitière ainsi troussée
Comptait déjà dans sa pensée
Tout le prix de son lait, en employait l'argent,
Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée ;
La chose allait à bien par son soin diligent.
« Il m'est, disait-elle, facile
D'élever des poulets autour de ma maison :
Le renard sera bien habile,
S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
Le porc à engraisser coûtera peu de son ;
Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable ;
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
Que je verrai sauter au milieu du troupeau ?
Perrette là-dessus saute aussi, transportée.
Le lait tombe : adieu veau, vache, cochon, couvée.
La dame de ces biens, quittant d'un œil marri
Sa fortune ainsi répandue,
Va s'excuser à son mari,
En grand danger d'être battue.
Le récit en farce en fut fait :
On l'appela le Pot au lait.

[...]

Les deux coqs

Y ana ein vié provêbe dans temps l'autrefois qui dî :

« Touzou, quand zhome y gangne malhè, femme qui l'autè. »
 Ça paôle qui vrai memme, ça. Tous les zou ou ouâ ça...
 Dé coqs ti bons zammis dans eine la coû. Ein zou ein poule y arrivé,
 Ala la guè qui commencé !... Tout domoune y tayé pou vine guetté.
 Au lié zot sèye sépare coqs, zot pousse di fé ! Ein y pâlé pou ein coq,
 L'aute y pâié pou l'aute coq. L'hè la tête coq y saigné, zot content.
 Coqs y la guè longtemps, à la fin, eine y tayé. Ça qui ti plis fô
 A présent ça i monte en l'aî lô ein cicot di bois y batte les zailles y çante : Cocorico !
 Tout ça pou faî poule trouve li zoli. Coma y après faî son vantâ, ein gros zoiseau
 Y passé, y ouâ li. Y vine en bas en bas, doucement doucement y souque M'sié Coq
 Y foulcan èque li pou manze li. A présent l'aute coq qui ti pli faye là
 Come y ouâ l'aute n'a pas là, y vine cot poule son tour, y vire viré faî son vaillant.
 Ou couâ poule li guette li en travers ? Na pas là... Y laisse coq faî li l'amoû ;
 Zot dé zot mâié ensemme mèmme zou mèmme...
 Femme comme ça même y été ! Tous zhommes y pareil pou zot.
 Quand mèmme ça qui n'a l'esprit, quand mèmme ça qui sotté,
 Poûvi y ein zhomme, assez.

Deux coqs vivaient en paix ; une poule survint,
 Et voilà la guerre allumée.
 Amour, tu perdis Troie ; et ces de toi qui vint
 Cette querelle envenimée
 Où du sang des dieux même on vit le Xanthe teint.
 Longtemps entre nos coqs le combat se maintint.
 Le bruit s'en répandit par tout le voisinage.
 La gent qui porte crête au spectacle accourut.
 Plus d'une Hélène au beau plumage
 Fut le prix du vainqueur ; le vaincu disparut.
 Il alla se cacher au fond de sa retraite,
 Pleura sa gloire et ses amours,
 Ses amours, qu'un rival tout fier de sa défaite
 Possédait à ses yeux. Il voyait tous les jours
 Cet objet rallumer sa haine et son courage.
 Il aiguissait son bec, battait l'air et ses flancs,
 Et, s'exerçant contre les vents,
 S'armait d'une jalouse rage.
 Il n'en eu pas besoin. Son vainqueur sur les toits
 S'alla percher, et chanter sa victoire.
 Un vautour entendit sa voix :
 Adieu les amours et la gloire.
 Tout cet orgueil périt sous l'ongle du vautour.
 Enfin, par un fatal retour,
 Son rival autour de la poule
 S'en revint faire le coquet :
 Je laisse à penser quel caquet
 Car il eut des femmes en foule.
 La Fortune se plaît à faire de ses coups ;
 Tout vainqueur insolent à sa perte travaille.
 Défions-nous du sort, et prenons garde à nous
 Après le gain d'une bataille.

Quelques mots sur Jean-Louis Robert et ses œuvres

Jean-Louis Robert, écrivain local, a publié de nombreux ouvrages : le premier *Larzor et autres contes créoles* est édité en 1999. Suivent *Au nom de l'impur* en 2000, *Dédalage* en 2003, *Mettre bas la capitale la poésie jouie* et *À l'angle malang* en 2004, *Le gou zoliv vèr* et *Le petit erre* en 2005 ainsi que *Creuse ta tombe* en 2006. Sa dernière publication importante *Tramayaz* date de 2007. Il use de plusieurs genres : il a dans son répertoire aussi bien des contes, des nouvelles que des poésies.

L'écrivain a une façon particulière de manipuler le langage écrivant tantôt en créole, tantôt en français et parfois en mélangeant les deux langues : « le mélange s'inscrit dans l'acte même d'écriture, il est fondateur¹⁹⁷ ».

I. Graphie

Dans ses ouvrages, il y a un réel travail sur la langue. Jean-Louis Robert emploie, pour son écriture, le système basilectal : il se sert du créole minimal, sans lequel, il ne pourrait faire ses jeux de mots pour des raisons avant tout littéraires.

L'auteur joue avec les mots et les sonorités. Nous avons par exemple ce que l'on appelle des mots-valises : dans *Larzor et autres contes créoles*, le nom propre *Larzor* est formé à partir du lexème « argent » et du lexème « or ». De même, un des personnages de *Dédalage* a pour nom *Revans* : ce dernier est formé à partir des lexèmes « rêve » et « revanche ». Il use d'anagrammes : nous pouvons par exemple noter la présence du lexème *Zèrnyon* qui fait écho à l'île de la Réunion (d'où Jean-Louis Robert est originaire) et il joue également avec les lettres dans la glose française : *Zèrnyon* est traduit « L'Araignon ».

L'auteur utilise également le procédé de la charade. Dans *Dédalage* (p.48), nous retrouvons par exemple : *Kosa in zoz : ou rantr anndann fasilman, solman ou pèrd aou vitman pars ou gingn pi trouv gran somin pou sortir sitantèlman nana ti somin pou blouz aou ? Alors zot la sirandané ?... Lé in dédalaz byin sir. – Sirandane ? – Sampèk !* « Qu'est-ce qu'une chose : il est facile d'y entrer, mais on s'y perd vite parce qu'il n'est pas aisé de trouver la sortie, à cause de la multitude de chemins destinés à vous égarer ? Vous avez deviné ?... C'est un dédalage, bien sûr ! – Sirandane ? Sampec ! »

¹⁹⁷ Jean-Philippe Watbled, quatrième de couverture de l'ouvrage *Tramayaz* de Jean-Louis Robert.

Nous notons également la présence de pastiches (faux préverbes). Par exemple, alors que le proverbe que nous avons l'habitude d'entendre à la Réunion est *la lang na pwin lo zo*, Jean-Louis Robert déforme le proverbe et donne à un de ses contes le titre de *La lang na lo zo* dans *Dédalage*.

Ces jeux de mots ont une fonction ludique et poétique.

II. Construction de ses œuvres

Larzor et autres contes créole, *Dédalage* et *Le Petit Erre* sont présentés comme des contes. Ils s'inscrivent dans la tradition des contes merveilleux.

Dans ces recueils, le héros est souvent un enfant qui met fin au désordre, nous retrouvons le manichéisme bons / méchants, un statut social partagé entre d'une part, roi et reine et d'autre part famille très pauvre. Les pays sont imaginaires : nous nous retrouvons par exemple au *Pei Dodo* dans *Larzor et autres contes créoles*. Ces contes commencent par les formules *navé in fwa* ou *na lontan, lontan minm* et ont, de manière générale, une fin heureuse. Par exemple, le conte *Zan-la-sans* dans le recueil *Larzor et autres contes créoles* finit comme suit : *Zan-la-sans la fé vni Sélimèn, la maryé ansanm la fiy lo rwa é tout domoun : kaf, sinwa, zarab, blan, la dans sou in gran sal-vèrt* (p.30) « Jean le Chanceux fit venir Célimène. Il tenait à ce qu'elle assistât à son mariage avec la fille du roi. Ils se marièrent et les Cafres, les Chinois, les Arabes, les Blancs, tous dansèrent dans une immense salle verte ».

Ces récits tournent autour du surnaturel, ce dernier n'est jamais remis en question. Ils sont peuplés d'êtres imaginaires, de pouvoirs et d'objets magiques. Nous retrouvons également des animaux qui parlent tels le cheval *Larzor* ou le l'araignée *Misarda*. Des monstres font leur apparition : ils se composent d'éléments disparates : le personnage *Bèlkonmzour* par exemple est d'une beauté divine ceci grâce aux organes qu'elle a pris à des jeunes filles ou encore le personnage *Misarda* qui tire ses pouvoirs de la sueur humaine.

Dans ces contes, nous avons mis le doigt sur des éléments de la faune et de la flore réunionnaise : nous retrouvons au fil des pages le *papang* (un oiseau qui vit entre 500 et 1500 mètres d'altitude), le *tang* (hérisson consommé à la Réunion par certains habitants) le *cabri* qui désigne une chèvre, le *fatak* (sorte de graminée) et le *ravnal* qu'on nomme l'arbre du voyageur.

Dans les contes de l'écrivain, la plupart des prénoms des protagonistes sont révélateurs de ce que va être le destin des personnages. Dans *Larzor et autres contes créoles*, le premier conte *Zan-la-Sans* fait état d'un personnage éponyme. Alors que six frères et sœurs ont été capturés par *Misarda* et qu'ils n'ont pas réussi à s'échapper, *Zan-la-Sans*, lorsqu'il va être confronté à cette dernière va réussir à s'échapper

et à sauver ses frères. Dans le second conte du même recueil *Lor sous la pat soval*, Larzor porte les attributs de son prénom : de l'argent et de l'or sortent de son sabot lorsqu'il le soulève. Toujours dans ce conte, le prénom de *Belkomzour* est original : alors que son prénom la décrit comme « belle comme le jour », elle est décrite par l'auteur *Vilinkombabouk* et est totalement opposée à ce que décrit son prénom : elle est décrite comme un bébéte, c'est-à-dire un monstre (p.50). Comme elle est laide elle est obligée de voler les organes de jeunes filles. Dans le troisième conte du même recueil *Révtoultan ek Siklone*, *Révtoultan* est un personnage qui comme son nom l'indique, passe son temps à rêver cependant, il va tout faire pour sauver son pays tandis que *Siklone*, un monstre, a les attributs d'un cyclone : il envoie de la pluie sur les habitants, c'est lui qui régit le temps. Dans ce même conte, un autre personnage a pour prénom *Komandèr* : l'homme est appelé par la fonction qu'il accomplit, il est commandant. (p.68). Dans *Dédalage*, nous retrouvons *Rèvans*, un personnage qui aime rêver et qui veut prendre sa revanche sur la vie et *Ravinsar* qui désigne un arbuste que nous retrouvons dans les potagers réunionnais. Enfin, un des personnages s'appelle *Komandor* : il s'agit d'un enfant qui, d'après son père le roi et sa mère la reine, sera *in boug va gingn manyé larzan* et *in grand Komandèr* (p.58). Les protagonistes de ces contes portent donc bien leurs noms : ils sont le reflet de ceux-ci.

Quelques extraits de notre corpus

Les œuvres de Jean-Louis-Robert

Dédalage

Extrait de Rèvans : In vi antyé dann in sikèt de tan (pp.12 / 14)

- *Kriké ?*
- *Kraké !*

Lavé in fwa, na bèlaz, in marsan té vann la twal, mé pa ninportlakèl. La twal li té vann té fé ansanm la pwal in zanimò sèt koulèr, koméla la fine disparèt. Zanimò la té viv lot koté lo péi, dann péi sou le van, pars li té manz ryink zèrb-larkansyèl, in zèrb té i pous pa di tou péi o van. Laba lavé inn dé zabitan té travay pou nout marsan. Zot té mèt makouba si zèrb-larkansyèl pou souk bann zanimò sèt koulèr.

Ziskalèr lo marsan té fé lo vwayaz tousèl pou alé rod la twal lot koté lo péi. Solman li té komans santi li lavé pi son kouraz vint an vyin ansanm li.

Té in zen zan kapòr té i pas son tan dann travay. Lamizman, manzèl, tousala li té koné pa. In pé domoun té koz dann son do, té di li té in zonn fanm. Mé zot té oz pa koz dovan son lèstoma mazonm. Li lavé zamé fé in gran vwayaz, mé li té vwayaz an mazinasyon, li té rèv désot la montagn pou fé pèt la kol lot koté. Insi kan son papa la domann ali vyin ansanm li, li la pa fé dé.

Marmay la té i port Ravinsar. Domann pa mwin akòz la apèl ali konm sa, mi soré pa dir azot. Pètèt son monmon lavé in lanvi kari pwason ansanm fèy ravinsar kank èl té atann ali ? La pa bezwin domann amwin non pli akòz son trwa frèr té i apèl Kadèr, Kadok, Kanbar épi son twa sèr, Zanémone, Zakasi, Zamroz, mi koné pa. Ma la pa fé in kont ansanm sa, pars i ansèrv pa ou la swit. Zot i intèrvyin pa ditou dann mon rakontaz. Sak i zwé in gran rol, sé Ravinsar ansanm... Mé la mi sava tro vitman, sak soz son lèr. Mi lès azot rèv in pé lo zyé rouvèr ladsì.

- *Kriké ?*
- *Kraké !*

Dédalage

- *Kriké ?*
- *Kraké !*

Il était une fois, il y a très longtemps, un marchand de tissu. Mais le tissu qu'il vendait était spécial : il était fait avec les poils d'un animal à sept couleurs, aujourd'hui disparu. Cet animal-là vivait à l'autre bout du pays, dans la région sous le vent, parce qu'il se nourrissait exclusivement de l'herbe-arc-en-ciel, qui ne poussait pas dans la région au vent où vivait notre marchand.

Ce dernier avait, là-bas, quelques habitants qui travaillaient pour lui. Ils étaient chargés de capturer les animaux à sept couleurs. Pour cela, ils utilisaient l'herbe-arc-en ciel préalablement enduite de tabac marron¹⁹⁸.

Jusqu'à ce jour, le marchand accomplissait seul le voyage à l'autre bout du pays pour aller chercher son tissu. Mais il commençait à ressentir quelque lassitude ; il est vrai qu'il n'avait plus l'énergie de ses vingt-ans. C'est alors qu'il demanda à son fils de l'accompagner.

Celui-ci un solide gaillard, ne connaissait que le travail. Il ignorait les distractions de son âge et ne fréquentait aucune fille, ce qui faisait de lui la cible de certains individus versés dans la calomnie : ils le disaient homosexuel. Mais cela, ils le chuchotaient dans son dos, n'osant le proférer devant lui, tant ils étaient impressionnés par sa robuste complexion. Il avait toujours mené une existence sédentaire, mais il voyageait en imagination, rêvant d'accomplir de grands exploits au-delà des montagnes. Ainsi, quand son père lui proposa de l'accompagner, il accepta sans la moindre hésitation.

Il s'appelait Ravinsar. Ne me demandez pas pourquoi on l'a nommé ainsi, je ne saurais vous répondre. Peut-être sa mère avait-elle eu envie d'un bon carri de poisson aromatisé aux feuilles de ravinsar quand elle était enceinte ? Inutile également de me demander pourquoi ses trois frères s'appelaient Kader, Kadok et Kamar et ses trois sœurs Zanémone, Zakacia ou Zamrose, je ne sais pas non plus. Je ne m'en suis pas soucié parce que cela n'était d'aucune utilité pour la suite. Ils n'interviennent pas du tout dans mon histoire. Ceux qui jouent un grand rôle, ce sont Ravinsar et... Mais là, j'anticipe beaucoup trop, chaque chose à son heure. Je m'en vais vous laisser rêver un peu, les yeux ouverts, là-dessus.

- Kriké ?
- Kraké !

Larzor et autres contes créoles

Extrait de Lor sou la pat soval (p.46 / 48)

Epi, avant dormi, Granmèr la rakont inn dé zistwar. La rakont ali zistwar in fanm té ris. Li lavé bonpé larzan, bonpé lor, i sifi li té lèv la pat son soval, kan li lavé bezwin lor ou byin larzan. Solman fanm la té vilin, té si tèlman vilin li té fé kour domoun. Alor li la desid gingn la boté, pou sa li la vol zoli zèn fiy épi li la pran sak li lavé bezwin, sové, lo né, lo zyé... In swar, li la vol in zèn fiy pou gingn son zyé. Sétalor son frèr té i èm ali plis ke tout la rivé.

Brizan té ékout la vyèy ansanm trwa zorèy, épi ansanm dé, anfinn kont ansanm in sèl. La vwa la vyèy firamézir lo zistwar té ariv si la fin, té vyin vezou vezou vezou. Boudikout la fé glis Brizan, kom si in fèy sonz, dann péi zoli rèv. Kan li la lèv landmin matin bonèr, li té byin ropozé. Alor Granmèr la done ali in tapi mandyan épi la di ali :

- *Mont la dsi mounwar, si out kèr lé klèr é mi krwa li lé klèr, si out kèr lé bon é ma la pi war li lé bon, tapi mandyan la va vol dann dirèksyon la soz ou lo moun ou rod. Si ou la bezwin sobat ansanm bonpé zadversèr an minn tan, tapi la va done aou in bon kou-de-min. Mars toutan ansanm li.*

Larzor

Avant de dormir, la vieille lui raconta quelques histoires. Elle lui raconta l'histoire d'une femme immensément riche. Elle avait beaucoup d'or, beaucoup d'argent, il lui suffisait de commander à son cheval qu'il levât une patte quand elle avait besoin d'argent ou d'or et elle en obtenait en abondance. Mais cette femme était affreuse. Elle était si laide que sa vue seule suffisait à faire fuir les gens. Un jour elle décida de s'offrir la beauté. Pour cela, elle enleva de jolies filles à qui elle ravit à

¹⁹⁸ Tabac marron : Tabac cultivé et préparé ensuite en fraude, parfois fumé presque vert.

l'une sa chevelure, à l'autre son nez, à une troisième ses yeux... Un soir, elle s'empara d'une jeune fille pour lui prendre ses yeux. Alors le frère de cette dernière, qui l'aimait plus que tout au monde, se mit à sa recherche.

Brisant écouta la vieille d'abord de trois oreilles, puis de deux, enfin d'une seule. La voix de la conteuse, à mesure que l'histoire progressait, se faisait de plus en plus douce. Si bien que Brisant glissa, comme une feuille de songe, jusqu'au pays des jolis rêves, des jolies îles, des jolies îles en rêve. Quand il se réveilla le lendemain, il était frais et dispos. Alors la vieille lui donna un tapis-mendiant en lui disant :

- Monte là-dessus, mon enfant. Si ton cœur est pur et je crois qu'il l'est, si ton cœur est bon et j'ai pu observer qu'il l'était, ce tapis prendra la direction du lieu où se trouve l'objet ou la personne que tu recherches. S'il te faut combattre plusieurs adversaires à la fois, ce tapis te sera très utile. Qu'il ne te quitte jamais !

Le Petit Erre (pp.24 / 26)

Agèt boug la, son lèspri lé antrinn pèrd somin dann dédalaz in mazinwar mandozé èkzilé. Akout boug la, li la pou kas la blag an barok sanm bann linvizib li tousèl i wa, li tousèl i antan, son kozman i koul èk in dézord lo ros i roul, konm si té sort dann in patéfone lantikité.

In trans papay mal la parèt si figir lo gro blan. Li la di :

- *Atann in ninstan, ma na in nafèr va fé dispararèt tout zot dézagréman.*

Li la sort déor. Toutsuit apré, li lé révni èk in zafèr té i arsanm in linstriman la mizik. Parlfèt, mayaz dé-trwa linstriman. Flès in bob. Solman olèrk kalbas, in lansiv blé. Banbou tiz kayanm. Solman olèrk grin kaskavèl, galé rouz volkan. Barik tanbour roulèr. Solman, olèrk la po bèf dabitid i klout si lo dé koté té kolé gran plim blan in papang.

Ek in zèst bobinèr, lo visitèr la tir dann lo kayanmbobroulèr in kavir. Li la èsprik Sélimèn, kavir la, si i bat ali an maloya si lo lansiv, té kab fé sort lo bébét la done CimantdeF la maladi. El la larg in gro pléré épi èl la di :

- *Nou lé mizèr. Zamé ma gingn asté in linstriman mazigadorab konm sa. Zamé pi kontantman i sra dann mon kèr.*

Lo visitèr la antour aèl èk son dé bra, konm pou protèz aèl, parlfèt pou domine aèl. Li la di :

- *Lé aou si ou vé.*

In sikèt de tan, Sélimèn la larg lo kor dann bra ranpli la salèr boug la, té pa vréman lo bra domoun. Epi la nyabou domine son kor, domine son lèspri é la réponn :

- *Kosa mi dwa done aou kont sa ?*
- *Ou dwa promèt amwin ou oubliera pa komansman inn ti lèr.*
- *Kosa i lé ?*
- *Akout :*



- *Ryink sa minm ! Sa lé pa malizé ditou pou tyinbo ! Sélimèn la di. Akout :*



- *Mwin lé sir ou plézant !*

- *Non, mi plézant pa. Pars si dann vinn-dé mwa, lo minm zour zordi, lo minm lèr zordi, ou lé pa kab sant anwin ti lèr la, ou sra amwin.*

Sélimèn la ri kèr klèr. El la done son lakor pars èl té pliské sir tyinbo ti lèr la dann son souvnans.

Regardez ce bougre dont la raison s'évanouissait dans le dédale d'une imaginaire mandozée exilée. Écoutez ce bougre qui avec le débit un peu rocailleux d'un patéphone d'antiquité cassait une causette baroque avec des invisibles inaudibles.

Une tranche de papaye mâle flotta sur le visage du gros blanc. Il dit :

- Attends. J'ai quelque chose qui va résoudre tous vos problèmes.

Il sortit. Il revint presque aussitôt, portant une affaire qui ressemblait à un instrument de musique. En fait, le maillage de plusieurs instruments. L'arc d'un bobre. Mais olèrk¹⁹⁹ la calebasse une ancive bleue. Bambous tiges d'une caïambe, mais olèrk les grains de cascavelle ; des galets rouges de cœur de volcan. Barrique tambour roulèr. Mais olèrk la peau de bœuf habituellement clouée sur les fonds, sur les fonds collées les rémiges blanches d'un rapace lointan.

D'un geste de bobineur, le visiteur extirpa du kayanmbobroulèr²⁰⁰ une baguette qui, si on la battait sur l'ancive au rythme du maloya, expliqua-t-il à Célimène, expulserait la bête responsable de la maladie de CimendetdeF. Elle fondit en larmes et dit :

- Nous sommes des gens misérables. Jamais je ne pourrai vous acheter cet instrument merveilleux. Jamais plus je ne connaîtrai le bonheur.

Le visiteur l'embrassa protecteur, ou plutôt dominateur, et dit :

- Il est à toi, si tu le veux.

Célimène s'abandonna une chiquette de temps à la chaleur de ses bras, pas vraiment humains. Se reprit et répondit :

- Que dois-je vous donner en échange ?
- Tu dois me faire la promesse de ne pas oublier le début d'une mélodie.
- Quelle est cette mélodie ?
- Écoute :



- Ce n'est que cela ! C'est une mélodie on ne peut plus facile à retenir ! s'exclama Célimène. Écoutez :



- Je suis sûre que vous plaisantez, reprit-elle.
- Non, je suis tout ce qu'il y a de plus sérieux. Car si dans vingt-deux mois, le même jour, au même moment, tu n'es pas capable de me chanter cet air, tu seras à moi. Célimène rit le cœur content. Elle accepta le marché, pénétrée de la certitude que sa mémoire lui serait fidèle.

¹⁹⁹ au lieu de.

²⁰⁰ Mot formé à l'aide des lexèmes *kayanm*, *bob* et *roulèr*, instruments de musique à l'île de la Réunion.

Lo gou zoliv vèr (pp.10-11)

Kan nout nètwayaz té fini, David la di amwin :

- *Ou la vi lo zyé ti fty la ?*

Lo zyé vèr ti fanm la i amar mon kèr. Mi agard ali, dan lèspwar mi koné pa tro kwé. Pars dalonité pou mwin sa in nafèr sakré, zamé ma fé in zanfan dann do in dalon. Mi pran dé-trwa zoliv avan sèrv amwin in vèr wiski. O-kontrèr sak domoun i pé krwar, lo gou zoliv i akord byin èk wiski. Soman zoliv isi lé amèr é salé. Bann doumoun isi i di sa zoliv lo pli amèr i pé trouv si la tèr. In gramoun isi la diamwin :

- *Nout zoliv lé amèr pars li bwar tout lamèrtim nout vi, pars li bwar la margozri nou la ramasé dépi zot la okip nout tèr, la pran nout libèrté, la pran nout vi.*

In vyé madam la di amwin :

- *Nout zoliv lé salé pars li bwar pléré bann fanm, gro pléré konm pléréi rèt anndan. Tandik bann boug i sobat pou sèy gingn zot libèrté, nout libèrté, anou bann fanm nou songn zanfan, nou prépar manzé, nou travay dann karo pyé zoliv. Nou anprofit nou lé tousèl pou larg an pléré nout dépitasyon. Nout larm i koul akoz nou la pèrd la zénès, akoz nou la pèrd nout rèv, akoz nout zanfan i dor dann zot zol, akoz nout zanfan lé mor. E bann zoliv i bwar tousa.*

Zoliv mwin lété pou manzé, toudinkou lé vni pli salé. Ma la mazine ti fty té tyinbo pou pa pléré, akokiyé dann in kwin sak té i rèt son kaz. Son larm té sirman antrinn koulé.

Té vni ankor pli salé, sitantèlman salé mwin té pa lwin èt dann vavang, kan lo zyé mon mazinasyon la bit si larm té roul dann zyé lo fanm an-vwa-d-famiy ma la sèy sovè na in sominn dsa.

Le goût de l'olive verte

Lorsque notre nettoyage était fini, David m'a dit :

- Tu as-vu les yeux de cette fille ?

Les yeux de cette femme nouent mon cœur. Je la regarde, dans l'espoir de je ne sais quoi. Parce que l'amitié pour moi c'est quelque chose de sacré, jamais je ne vais faire quelque chose dans le dos d'un ami. Je prends quelques olives avant de me servir un verre de whisky. Contrairement à ce que les gens peuvent croire, le goût de l'olive s'accorde bien avec le whisky. Seulement l'olive ici est amère et salée. Les gens d'ici disent que c'est l'olive la plus salée qu'on peut trouver sur la terre. Une vieille personne d'ici m'a dit :

- Notre olive est amère parce qu'elle boit toute l'amertume de notre vie, parce qu'elle boit la margozerie qu'on a ramassé depuis qu'ils ont occupé notre terre, qu'ils ont pris notre liberté, qu'ils ont pris notre vie.

Une vieille dame m'a dit :

- Notre olive est salée parce qu'elle boit les pleurs des femmes, les gros pleurs et ceux qui restent à l'intérieur. Tandis que les hommes se battent pour essayer d'avoir leur liberté, notre liberté, nous les femmes nous nous occupons des enfants, nous préparons à manger, nous travaillons dans les champs d'olives. Nous profitons d'être seuls pour pleurer notre désespoir. Nos larmes coulent car nous avons perdu notre jeunesse, car nous avons perdus nos rêves, car nos enfants dorment dans leur prison, car nos enfants sont morts. Et les olives boivent tout cela.

L'olive que j'étais en train de manger, est tout d'un coup devenue plus salée. J'ai pensé à la fille qui retenait ses larmes, recroquevillée dans un coin de ce qui rester de sa maison. Ses larmes étaient sûrement en train de couler.

L'olive est devenue encore plus salée, tellement salée que je n'étais pas loin d'être dans la lune, quand mes yeux se sont fixés sur les larmes de la femme enceinte que j'ai essayé de sauver il y a une semaine de cela.

Le Folklore de l'île Maurice de Charles Baissac

Extrait de Zistoire Ptit Zean (pp.147 / 149)

Ti éna éne Manzelle qui té zamais vlé marié. Ti éna éne Msié qui té gagne éne plaque lor en bas lérein pour cacié so laquée. Li vine voir ça manzelle là dans éne belbel carrosse. Maman ça fille là dire assame li :

« Qui to dire, ma fille ? - Eh ben ! av li mêmemo vlé marié. » Zaute faire mariaze ; zaute allé.

Ptit Zean voulé sivré so seir ; so seir dire li :

« Qui faire to vlé sivré moi ? éne galé cômment toi qui va vine dans mo calèce ! » So beau-frère là qui té loulou dire : « Laisse ptit Zean vini, donc ! »

Arrivé dans lacase loulou, faire manzé pour Madame ; Msié alle dohors sambe so camrades. Tout lésoirs so camrades vini ; zaute dire :

« Anons manze Madame ! Anons manze Madame ! - Laisse li vine gros ! laisse li vine gros ! » Ptit Zean tende tapaze ; li napas dormi, li nèque gratte lagale tout lanouite.

Ene zour li dire av so seir : « Mais, mo seir, av qui ous fine marié ! av loulou qui pour manze vous. » So sier dire li : « Eh toi ! cômment to capabe cause come ça ! » Alorse Ptit Zean dire : « Laisse-moi amarre éne ptit lacorde dans ton boute lipied ; quand loulou va dansé, mo va hisse ptit lacorde, lhère là to va tendé. »

Histoire de Petit Jean

Il y avait une demoiselle qui n'avait jamais voulu se marier. Il y avait un monsieur qui portait une plaque d'or au bas des reins pour cacher sa queue. Un jour il vint voir la demoiselle dans un superbe carrosse. La mère de la jeune fille lui demanda : « Qu'en dis-tu ma fille. - Eh bien ! c'est avec lui seul que je veux me marier. » On fit les noces et les mariés partirent.

Petit Jean voulut suivre sa sœur ; sa sœur lui dit : « Pourquoi veux-tu me suivre ? Est-ce un galeux comme toi qui montera dans ma voiture ? » Le nouveau marié, qui était un loup, dit à sa femme : « Laissez donc venir Petit Jean. »

Quand on fut arrivé à la maison du loup, on fit à diner pour Madame ; Monsieur alla dehors rejoindre ses amis. Tous les soirs les amis venaient et disaient : « Mangeons ta femme ! mangeons ta femme ! - Laissez-la engraisser ! laissez-la engraisser ! » Petit Jean entendait tout leur tapage ; la gale l'empêchait de dormir et il passait les nuits à se gratter.

Un jour il dit à sa sœur : « Mais ma sœur, avec qui vous êtes-vous mariée la ? Avec un loup qui vous mangera ! » La femme répondit : « Eh toi ! comment oses-tu perler ainsi ? » Alors Petit Jean lui dit : « Laisse-moi attacher une ficelle au bout de ton pied. Quand les loups danseront, je te tirerai dessus, et tu écouteras. »

Enn zistor Tintin : Bato likorn so sékré (ouvrage traduit par Shénaz Patel)

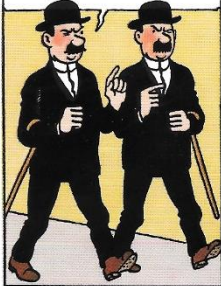
BATO LIKORN SO SÉKRÉ



FÉ DIVÈR

Dépi dé troi tan, bann ka vol pé miltiplié, dan enn manièr ki pé vinn bien bien inkiétan. Bann gran magazin, sinéma, bazar, lavant, zot tou pé viktim enn group pikèrpoket pa mank toupé. Paret li enn korom bien organizé ki pé fer sa. Lapolis so bann méyer éléman inn gayn mision pou trap sa bann bandi danzéré-la.

Fodé gard lizié ouver pou may sa bann malonet-la.

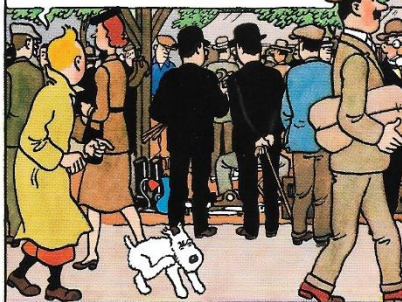


Nou ti kapav koumans par Vié Bazar. Tintin ti dir li pou al laba gramatin : posib nou zwenn ar li.

Bon lidé. Anou alé.



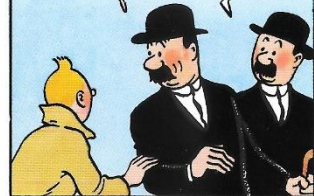
Mo pa pé fer èrèr : ala Zimo ek Zimaz.



Bonjour ! Ki manyèr ?

Get ki la !

Tintin !



Ki zot pé fer isi ? Pé rod bann bon dil ?

Dousma !... Sékré konfidansyel !... Mision spésyal : pikèrpoket.

Mé sa pa finn anpes nou trouv sa siper lo badim-la.



Komié ?

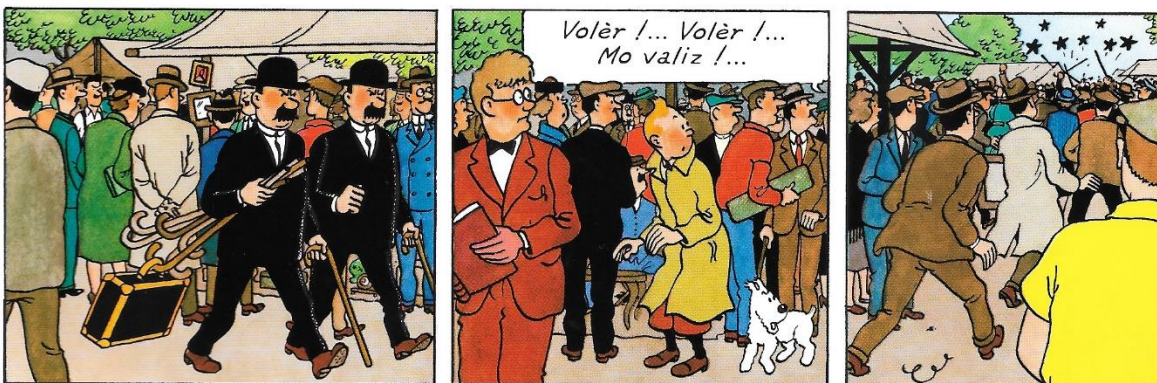
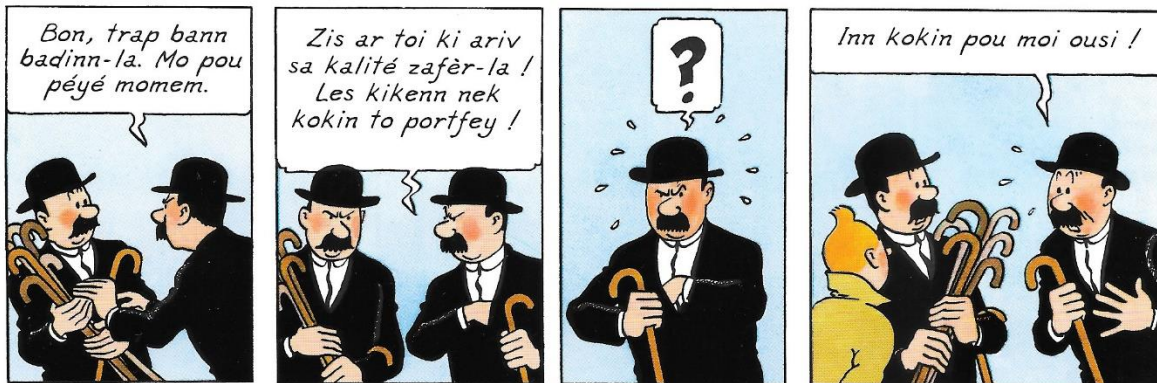
Pou ou 100.

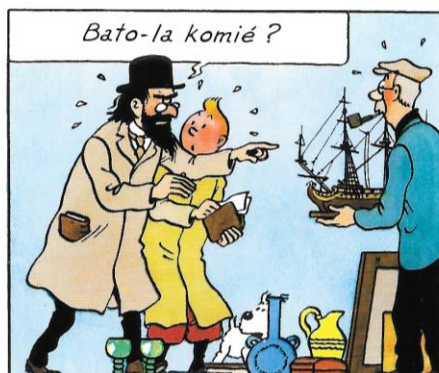
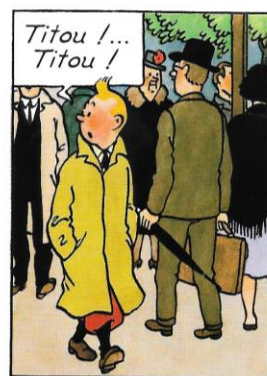
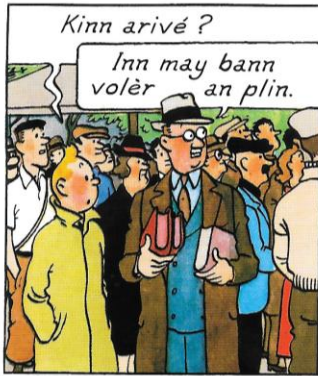


80 mo pran.

90. E mo perdan lorla.







LE SECRET de LA LICORNE



FAITS DIVERS
Depuis quelques semaines, les vols à la tire se multiplient de façon inquiétante. Grands magasins, cinémas, marchés, ventes publiques sont mis en coupe réglée par d'audacieux pick-pockets. On croit se trouver en présence d'une bande bien organisée. La police a chargé ses meilleurs limiers de mettre hors d'état de nuire ces dangereux filous.

Il s'agit d'ouvrir l'œil et de pincer ces gredins.

Si nous commençons par le Vieux Marché? Tintin nous a dit qu'il y allait ce matin: peut-être le rencontrerons-nous.

Bonne idée! Allons-y...

Je ne me trompe pas: voilà Dupont et Dupond.

Bonjour!... Comment allez-vous?

Qui voilà!

Tintin!

Que faites-vous ici?... A la recherche d'occasions?

Chut!... Secret et confidentiel! ...Mission spéciale: pick-pockets.

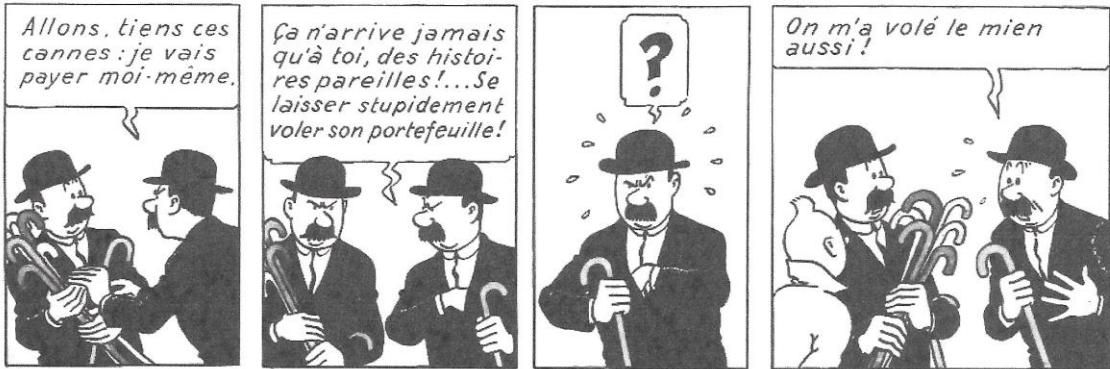
Mais ça ne nous a pas empêchés de découvrir ce splendide lot de can-

Combien?

Vingt-cinq francs.

Quinze francs?

Vingt... et ça me coûte plus cher...





Contes, devinettes et jeux de mots des Seychelles

Extrait de Tizan ek Gran Dokter (p.68)

Tizan i dir ek sa manmzel :

- *Ler lizour i arive, anvoy sa trwa bag ek li. Pa anvoy pou li gobe. Menase, epi anvoy ater. Mwan mon a sov mon lavi.*
- *Lizour i fer, Gran Dokter i arive. I dir :*
- *Mon wa mon'n arive.*

Lerwa i kriy nenenn i dir :

- *Al kriy manmzel. Dir li Gran Dokter in arive i pe vey li par lafnet.*

Manzel i debout anler par lafnet i dir ek Gran Dokter :

- *Ou veye ? Mon pa pou donn ou dan mon lanmen. Mon a anvoy ater dan zerb kot ou etc.*

Gran Dokter i misouk. Manmzel i fer kwar i anvoye me i pa anvoye. Ler i anvoye i tonm ater. Koman i tonm ater sa trwa bag nepli bag ! I vin trwa gren mai. Koman i vin trwa gren mai. Koman i vin sa gro kok, sa trwa gren mai i vin en gro matou sat, i sot lo latet sa kok i manze. Fini. Tizan ki gannyen. Gran Dokter i mor. Sat i degize e i vin Tizan. Tizan i maryé avek fir lewa. I al anmas son vye manman ki ti vann li ek seval. Tizan in gannyen li. I'n pli malen ki Gran Dokter.

Petit Jean et Grand Docteur

Petit Jean dit à la demoiselle :

- *Quand le jour se lèvera, lance-lui les trois bagues. Ne les lance pas pour qu'il puisse les attraper (à la volée). Simule de lancer, puis lance-les à terre. Moi je sauverai ma vie.*

Le jour se lève, Grand Docteur arrive. Il dit :

- *Mon roi, je suis arrivé.*

Le roi appelle la servante, il dit :

- *Va appeler Mademoiselle. Dis-lui que le Grand Docteur est arrivé et qu'il l'attend devant la fenêtre.*

Mademoiselle se met debout en haut de la fenêtre, elle dit à Grand Docteur :

- *Vous attendez ? Je ne vais pas vous les donner de ma main. Je vais vous les lancer à terre dans l'herbe auprès de vous.*

Grand Docteur regarde en tapinois. Mademoiselle fait semblant de lancer les blagues mais elle ne les lance pas. Lorsqu'elle les lance, c'est pour les laisser tomber à terre. Dès qu'elles tombent à terre, les bagues ne sont plus des bagues ! Elles deviennent trois grains de maïs. Dès qu'elles deviennent trois grains de maïs, Grand Docteur lui devient un gros coq pour qu'il avale les trois grains de maïs. Aussitôt qu'il devient ce gros coq, les grains de maïs deviennent un gros matou qui saute sur le coq et le mange. C'est fini. C'est Petit Jean qui a gagné. Grand Docteur est mort. Le chat se transforme et devient Petit Jean. Petit Jean se marie à la fille du roi. Il va prendre sa vieille maman qui l'avait vendu avec le cheval. Petit Jean a gagné lui. Il est plus malin que le Grand Docteur.

LESON 35

ENTERVI

En madam (Efna) i koz lo son travay, son fanmir e son lavi.

R. Kote ou reste Efna?

E. Korgat Estet. Konmela mon reste Korgat Estet.

R. Depi lontan ou pe reste laba?

E. Non. Avan mon ti reste San Sousi. Epi i'n fer bann problem lakaz. Epi la i'n transfer nou Korgat Estet.

R. Zot reste dan en lakaz: Gouvernman?

E. Ml.

R. Mm. Be ou kapab rak'nt mwan enn pti gin lo ou fanmir? Ki ou reste avek. Bann...pa bann kouzen, tonton, ki lwen komst be ba nn dimoun ki ou reste ansam avek. Lekel ki annan?

E. Mon - Mon reste zis mwan ek mon zanfan. Mon ti annan bonom be epi komst i'n kite. Komst, ler i'n ariv letan...i'n kite. Mon napa sans lo la. You sa ki vini ou war zis de - zis trwa zour, i ale. Mon napa sans.

R. Be ou bann zanfan?

E. Mon bann zanfan i la avek mwan. Mon annan senk manmay konmela enn...de i 'NYS'. Enn i pe fini 'NYS' la. I pe rakont son problem. I dir i pa pou al ankor lekol ki manyer komst zis li premye zanfan. I war ki manyer lavi son manman i ete la konmela. Dan lakour menm si zot le gany en keksoz parey en lenz; difikilte pour zot ganyen. Be li i war i a al travay si i pou kontinye lekol politeknik. Prezan bann zans i'n dir li oke.

R. Be bann lezot zanfan zot pli zenn?

interview

Korgat Estet: Corgat Estate

transfer: transfer

bonom: a man

NYS: National Youth Service

difikilte: difficulty

zans: people, oke: ok

- E. Non, zot osi....Bann zanfan, wi i pli zenn. I annan ki ankor pe lekòl, ki ankor politeknik isi Sent-Ann. I dan dezyèm lannen. La i merit fini la. Li-menn ki pe dir koumsa plito i al travay; plito ki i kontinye lekòl.
- R. Mm. Be ou-menn, depi lontan ou travay isi Sekirite Sosyal?
- E. Non. La mon a gany enn an la, an Zanvyè.
- R. Kote ou'n travay avan?
- E. Avan mon ti travay, bann landrwa parey... Bann zans ki vini koumsa, bann Angle, bann Franse, ki reste dan lakaz 'low cost' koumsa. Mon ti travay ek zot. Enn pti kou kousi. Epi la zot- letan zot i'n fini epi zot ale. Prezan mon ti sanze, transfer, koumsa.
- R. Mm. Be Korgat Estet ki manyer ou war koman en landrwa pour reste? I - e - i byen?
- E. Wi, i byen Korgat Estet pour reste. Pour konnèla en! Kefwa epi - parey landrwa i tipti, lakaz i en pe tipti. Non dir ek mon piti koumsa kefwà en zour zot-menn ki a devlop nou. Letan zot a travay nou a kapab sorti dan sa ben la. Lakaz i tipti. Parey mwan, mon annan senk zanfan. I annan menn mon bann ser - Non annan ser ki'n mor; bann --- zot ankor pe lekòl Politeknik. Zot reste lan-menn la ek mwan. Kousi i tipti landrwa pour nou. Non pe sey lite.
- R. Alor ansam ek ou bann zanfan kefwà en zour ou mazinnen ou ti a kapab gany en lakaz pour ou-menn.
- E. Kefwa!
- R. Be ziskan ke ler ou travay? Isi?
- E. Isi mon travay ziskan onz-er. Onz-er la epi mon vin travay isi.
- R. Be apremidi ou pa bezwen travay isi dan biro?
- E. Non, mon pa travay isi dan biro. Mwan, mon ti demann en travay lazournen. Kousi en travay eskan kat-rer. Set-er eskan kat-rer. Epi...., zot i'n fer mwan depi lit...., depi Novan...Zanvyè. Depi wit mwa kousi .. Epi zot i'n transfer mwan. Zot dir pou travay demi-zournen. Be mon lite ek zot, kansenm mon lite, i dir be isi kousi napa travay pour travay zournen plen.

merit: should

enn pti kou: a short time

lite: (lit. to struggle)
to try hard.

eskan: ziskan

I annan pour travay demi-zourne. Kannenn mon'n al partou dan biro. Hwan ek mon senk zanfan, sa senk san roupi pa ase pour mwan. Mon'n dir zot mon napa personn ankor. Pour lakaz menm, konneta mon pa pe pey lakaz. Sa larzan ki mon pe gagnyen mon napa larzan pour pey lakaz. Mon'n al dir.

- R. E ler ou fini travay isi, ki ou bezwen fer? Ki i annan pour ou fer? Ler ou fini travay ou zourne konneta ..
ler ou fini isi.....
- E. Ler mon fini isi mon al se mwan.
- R. Ou annan bokou travay dan lakour?
- E. San napa bokou travay dan lakour.
- R. Avek bann gran zanfan, sirman i pli fasil?
- E. Wi.

Sa entervi i kontinye lo kaset.
Sey konpran sa ki reste par ou-mem.

Contes de nuits et de jours aux Antilles d'Ina Césaire

Extrait de Macaque, Bon-Dieu et les sept dons (p.51)

Ka trouvé Makak ka trouvé i pa wè zafè-ï alé. I di sé frè-ï la i ka pati, i pa ka viv, pa ka wè klè... I ké alé mandé Bondié si i pa ba li lé sèt don.

Alos makak pati. I pran bisiklèt-li épi i pati. Shak kout pédal-la i fè-a, sa ka fôrmé dé shanson :

*« Tan ni tan
Toner
Tan ni tan
Didié... »*

I rivé kay Bondié, i frapé. Bondié té ni la an ti bôn. Ti bôn-la vini, i di-ï : Mé Bon-Dié pa la. Bondié ay lan mès. » Makak di-ï kon sa : « Man pa di-ou Bon-Dié pa ka alé lan mès, mé i dwèt la. Man di-ou i dwèt la : Man ka tand vèp ka sonnin, ou ka di mwin i pa la. San dout i dwèt la ! »

- Mé Misié-a, man di-ou Bondié ay lan mès. Si ou pé atand li, i kay déviré adan sin minit.

Alôs Makak pa fè ni yonn ni dé, i rété la, i ka atand.

Poutoutbon, Bondié rivé. I di-ï : Bondié, mwin vini mandé-ou an ti gras. Mwin ka trouvé, tout manniè man fè zafè mwin, zafè mwin pa ka marhé asé alèz. Anfin, si ou té ni la bonté di ba mwin lé sèt don ! » Bondié di : « Lé sèt don ? Ki manniè ? Mi sé sa ou lé mwin ba-ou lé sèt don ? » Makak di : « A ! Bondié ! Fodré ou ba mwin-ï. Sé an bagay man ka wè ki trè fasil ba-ou ba mwin lé sèt don ! Sé sa sèlman man ka manké pou ti lavi-mwin té mashé ti brin pli alèz ! »

Macaque, Bon Dieu et les sept dons

Macaque trouvait que ses affaires allaient fort mal. Il alla voir ses frères et leur annonça qu'il partait en voyage pour améliorer son sort : il irait chez Bon Dieu pour lui réclamer les sept dons. Macaque enfourcha sa bicyclette, Messieurs et Dames, et partit. Il pédala, pédala, et chaque coup de pédale formait une chanson :

*« Le temps a le temps - Tonnerre...
Le temps a le temps - de Dieu... »*

Lorsqu'il arriva chez Bon-Dieu, il frappa à la porte. La bonne du Bon-Dieu vint à la porte et lui annonça : « Bon-Dieu n'est pas là. Il est allé à la messe. » Macaque lui répondit : « Je ne vais pas nier le fait que le Bon-Dieu se rende à la messe, mais j'entends sonner vêpres et vous me dites qu'il n'est pas de retour ? J'ai dans l'idée qu'il est là, moi ! » La bonne se fâcha : « Mais enfin, Monsieur, je vous dis que Bon-Dieu est allé à la messe. Il sera de retour dans cinq minutes ! » Alors, Macaque ne fit ni une ni deux, il s'assit et attendit. Au bout d'un moment, Bon-Dieu fit son entrée. Macaque le salua et dit : « Bon-Dieu, je suis venu vous demander de m'octroyer une petite grâce. Quoique que je fasse, mes affaires tourment toujours mal. Auriez-vous a bonté de m'accorder les dons ? »

Bon-Dieu s'écria : « Les sept dons ! Comment ça ? Tu veux que je t'accorde les sept dons ? » Macaque répondit : « Ah ! Bon-Dieu ! Il faut absolument que vous me les accordiez ! C'est facile pour vous et il ne manque que cela pour améliorer ma vie. »

Ravinodyab de Félix Morisseau-Leroy (p.11)

*Anpil tan pase anvan move tan sa yo chwazi chak lanne on peryòd pou yo ban nou on kanpo. On kanpo sèlman. Van, lapli,
loray ak gwo lanmè pa janm sispann kraze brize pile laye,
pote vini
bwote ale
wete mete sanble gaye
raze fouye
bouche debouche
mele demele*

*rache antere
 kouvri dékouvri
 rale kase bale wouze
 chavire drese bourade trennen
 demantibile dekonstobre
 jete ranmase
 leve anlè frape atè
 dechire dechalbore
 ravaje
 dekouwommen
 detripe
 dechèpiye
 tou sa yo jwenn sou latè nou an
 jouk yo simen kèk moso isit
 kèk moso laba a
 kèk moso pi lwen
 lanmè kouvri rès la
 ti miyèt tè kote m-chita m-ap pale la a ap sibi toujou
 soukous van, la pli, loray ak gwo lanmè
 san konte
 tranblemandtè volkan k-ap brase trip li tanzantan.
 Lo sa a pa-tankò gen lavi sou latè.
 Nan pwèn bèl istwa kou istwa lavi sou latè.*

La ravine aux diables

Beaucoup, beaucoup de temps s'écoula avant que ces mauvais temps ne choisissent une période de l'année pour nous laisser un répit. Un répit seulement. Le vent, la pluie, l'orage et les raz de marée ne se sont jamais arrêtés de briser, d'écraser, de pilonner, de brasser, d'apporter, d'emporter d'enfoncer, de défoncer d'empiler de disperser de raser de fouiller de combler de dégager de mélanger de démêler d'arracher d'enterrer de tirer jusqu'à casser de balayer d'arroser de chavirer, de redresser, de pousser, d'entraîner de dévaster de jeter, de ramasser de soulever, de baisser de déchirer, de déchiqeter de ravager, de découronner de détripper, de percer de bouleverser tout ce qu'ils trouvèrent sur notre terre jusqu'à semer quelques morceaux par-ci, par-là, laissant la mer recouvrir le reste, cependant que les miettes sur lesquelles je m'assieds la pour parler subissent encore les violences du vent, de la pluie, de l'orage, des raz-de-marée, sans compter les tremblements de terre et les volcans qui leur brassent les tripes de temps en temps.

À ce moment-là, il n'y avait pas encore la vie sur la terre.
Il n'est point d'histoire plus belle que celle de la vie sur la terre.

Index des cartes

Carte 1 : L'océan Indien.....	12
Carte 2 : L'océan Atlantique.....	13
Carte 3 : Ile de la Réunion.....	14
Carte 4 : Ile Maurice.....	18
Carte 5 : Ile des Seychelles.....	21
Carte 6 : Ile de la Guadeloupe.....	24
Carte 7 : Ile de la Martinique.....	27
Carte 8 : République d'Haïti	29

Index des tableaux

Tableau 1 a) : Inventaire des consonnes du français.....	32
Tableau 1 b) : Inventaire des voyelles du français.....	33
Tableau 2 a) : Inventaire des consonnes du créole réunionnais, variété A.....	34
Tableau 2 b) : Inventaire des voyelles du créole réunionnais, variété A.....	34
Tableau 3 a) : Inventaire des consonnes du créole réunionnais, variété B.....	35
Tableau 3 b) : Inventaire des voyelles du créole réunionnais, variété B.....	35
Tableau 4 a) : Inventaire des consonnes du créole guadeloupéen d'après Valdman (1978).....	36
Tableau 4 b) : Inventaire des voyelles du créole guadeloupéen d'après Valdman (1978).....	37
Tableau 5 a) Inventaire des consonnes du créole haïtien.....	38
Tableau 5 b) Inventaire des voyelles du créole haïtien.....	38
Tableau 6 : Superstrats des îles de l'océan Indien selon Chaudenson (1981 : 243).....	47
Tableau 7 a) : <i>i</i> à valeur d'inaccompli avec énullage temporel selon Caid : analyse d'exemples (2000 : 446).....	68
Tableau 7 b) : <i>i</i> à valeur d'inaccompli avec énullage temporel selon Caid : analyse d'exemples (2000 : 447).....	69
Tableau 8 a) : L'absence de l'indice <i>i</i> avec les formes <i>lé</i> et <i>lété</i> (verbe <i>ét</i>) en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	78
Tableau 8 b) : L'indice <i>i</i> et les formes <i>sra</i> et <i>sré</i> (verbe <i>ét</i>) en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	79
Tableau 8 c) : Présence et son absence de l'indice <i>i</i> avec les formes du verbe <i>ét</i> en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	79
Tableau 9 : L'absence de l'indice <i>i</i> avec les formes du verbe <i>avwar</i> en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	80
Tableau 10 : La rythmique des pronoms personnels (sujets et compléments) en créole réunionnais.....	81
Tableau 11 : <i>i</i> reprise du sujet en créole seychellois : analyse d'exemples.....	89
Tableau 12 : Fonctionnement de l'indice <i>i</i> et les pronoms personnels sujets en créole seychellois : analyse d'exemples.....	89
Tableau 13 : <i>i</i> marqueur prédicatif et les pronoms personnels sujets en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	90
Tableau 14 : Le système des pronoms personnels en français d'après Watbled (2013 b : 25).....	93
Tableau 15 : Le système des pronoms personnels en créole réunionnais d'après Watbled (2013 a : 26).....	94

Tableau 16 : Le rôle des pronoms personnels sujets en créole réunionnais.....	96
Tableau 17 : Le système des pronoms personnels en créole seychellois et mauricien d'après Watbled (2009).....	96
Tableau 18 : Le système des pronoms personnels en martiniquais et guadeloupéen d'après Pinalie et Bernabé (2000).....	97
Tableau 19 : Le système des pronoms personnels en créole haïtien d'après Hazaël-Massieux (2011).....	99
Tableau 20 a) : Vision de certains linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais (verbes variables avec forme longue en <i>-é</i>).....	110
Tableau 20 b) : Vision de certains linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais (verbes variables avec forme longue en <i>-i</i>).....	110
Tableau 20 c) Vision de certains linguistes (Cellier (1985), Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais : (verbes variables avec forme infinitive pour forme longue).....	110
Tableau 20 d) Vision de certains linguistes (Cellier (1985), (Ramassamy (1985) etc.) sur le verbe en créole réunionnais (verbes invariables).....	111
Tableau 20 e) : Verbes à forme unique selon Caid (2000).....	112
Tableau 21 a) : La notion de temps : formes finies et formes non finies : analyse d'exemples.....	114
Tableau 21 b) : Les formes finies avec ou sans complément : analyse d'exemples.....	114
Tableau 21 c) : Les formes non finies avec ou sans complément : analyse d'exemples.....	115
Tableau 22 : Le système aspecto-temporel du créole réunionnais selon Cellier (1985 b).....	123-124
Tableau 23 : Formes verbales en créole réunionnais selon Watbled (2013 a).....	125
Tableau 24 a) : Fonctionnement de l'auxiliaire <i>avwar</i> avec l'auxiliaire <i>fine</i> en créole réunionnais.....	130
Tableau 24 b) : Fonctionnement de l'auxiliaire <i>ét</i> avec l'auxiliaire <i>fine</i> en créole réunionnais.....	131
Tableau 25 : L'expression du temps présent en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	133
Tableau 26 a) : Verbes variables avec forme longue en <i>-é</i> en créole mauricien selon Baker (1972 : 99).....	139
Tableau 26 b) : Verbes variables avec forme longue autre que <i>-é</i> en créole mauricien selon Baker (1972 : 99).....	139
Tableau 27 a) : Verbes variables avec forme longue en <i>-é</i> en créole seychellois selon Corne (1977).....	141
Tableau 27 b) : Verbes variables avec forme longue autres que <i>-é</i> en créole seychellois selon Corne (1977).....	142
Tableau 27 c) Exemples de verbes invariables en créole seychellois selon Corne (1977).....	142
Tableau 28 a) : État ancien de la copule en créole réunionnais selon Chaudenson (1981).....	147
Tableau 28 b) : État ancien de la copule en créole mauricien selon Chaudenson (1981).....	147
Tableau 28 c) : Comparaison état ancien / état actuel de la copule au présent en créole réunionnais et mauricien selon Chaudenson (1981).....	147
Tableau 28 d) : Comparaison état ancien / état actuel de la copule au passé en créole réunionnais et mauricien selon Chaudenson (1981).....	147
Tableau 29 a) : Fonctionnement de la copule dans un énoncé interrogatif aux temps présent passé et futur en créole mauricien et seychellois : analyse d'exemples.....	152
Tableau 29 b) : Fonctionnement de la copule dans un énoncé affirmatif aux temps présent passé et futur en créole mauricien et seychellois : analyse d'exemples.....	152
Tableau 30 : Le mode impératif en créole mauricien selon Baissac (1880).....	156
Tableau 31 : Les marqueurs aspecto-temporels en créole mauricien selon Baker (1972 : 107).....	158
Tableau 32 : Les marqueurs aspecto-temporels en créole mauricien selon Valdman (1978 : 212).....	159

Tableau 33 : Combinaisons des marqueurs TMA en créole mauricien selon Virahsawmy (1989).....	162
Tableau 34 : Les marqueurs préverbaux en créole seychellois selon Corne (1977).....	168
Tableau 35 : Les combinaisons de marqueurs en créole seychellois selon Corne (1977 : 96).....	169
Tableau 36 : L'expression du temps présent en créole mauricien : analyse d'exemple.....	180
Tableau 37 : Le système aspecto-temporel en créole haïtien selon Valdman (1978 : 215).....	197
Tableau 38 : Le système aspecto- temporel des parlers des Petites Antilles et de la Guyane selon Valdman (1978 : 219).....	198
Tableau 39 : Le système aspecto-temporel des créoles guadeloupéen et martiniquais selon Bernabé (1983).....	200
Tableau 40 : Principaux marqueurs en créole guadeloupéen selon Hazaël-Massieux (2011 : 56).....	202
Tableau 41 : Organisation syntaxique du verbe en créole des Petites Antilles selon Hazaël-Massieux (2011 : 58).....	203
Tableau 42 a) : La désinence <i>-é</i> en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	247
Tableau 42 b) : La désinence <i>-ra</i> en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	248
Tableau 42 c) : La désinence <i>-ré</i> en créole réunionnais : analyse d'exemples.....	249
Tableau 43 : Les marqueurs préverbaux de l'océan Indien et de l'océan Atlantique.....	250-251

Index des noms propres

A

Adam : 64.
 Alleyne : 53, 54, 106.
 Andry de Bois-Regard : 230.

B

Baissac : 5, 40, 82, 143, 153, 155, 156, 164, 165, 166, 167, 171, 172, 231, 236.
 Baker : 10, 36, 47, 49, 50, 138, 139, 148, 157, 158, 159, 237.
 Barbottin : 189.
 Bhatt : 103, 104, 105.
 Belain d'Estambuc : 27.
 Bentolila : 64.
 Bernabé : 10, 97, 192, 193, 196, 198, 199, 200, 220, 245.
 Bickerton : 41, 45, 51, 53, 54, 55, 69, 87, 106.
 Binger : 243.
 Boisseret d'Herblay (de) : 25.
 Bollée : 168, 170.
 Bonaparte : 15, 19.
 Boop : 55.

C

Caid : 10, 53, 64, 67, 68, 69, 70, 92, 111, 112, 146, 148, 149, 159, 162, 163, 164, 229, 230, 232, 149, 159, 162.
 Cellier : 10, 64, 69, 70, 71, 72, 73, 109, 110, 111, 122, 123, 124.
 Césaire : 5, 90, 190, 203.
 Charles X : 15.
 Chaudenson : 10, 17, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 55, 58, 63, 64, 65, 66, 67, 85, 92, 146, 147, 148, 158, 231, 234, 236.
 Chenivière : 229.
 Chevalier : 235.
 Chomsky : 53, 70, 72, 73, 144.
 Chrestien : 5, 58, 59, 62, 149.
 Chuquet : 240.
 Cohen : 51.
 Colbert : 30.

Colomb : 25, 27, 30.
Comrie : 162.
Confiant : 196.
Corne : 5, 10, 49, 84, 85, 86, 138, 141, 142, 144, 158, 167, 168, 169, 170, 231.

D

Damoiseau : 10, 196, 200, 201, 220, 243.
Damourette : 240.
Delaunay : 22.
Denis : 243, 245.
De Robillard : 159.
Des Periers : 229.
Doumergue : 230.
Dufresne d'Arsel : 19.

E

Edouard VIII : 23.

F

Fattier : 49.
Feraud : 230.
Ferguson : 145.
Flydal : 240.
Fontanier : 68, 70.
Fournier : 229.
Frank : 229.
Furetière : 39, 229, 230.

G

Galdi : 63.
Georges VI : 23.
Glissant : 44.
Goodman : 55.
Gougenheim : 229, 230, 240, 241.
Goubert : 15.
Greenberg : 55.

H

Hall : 45.
Havu : 235.
Hazaël-Massieux M-C : 31, 37, 58, 99, 159, 189, 190, 202, 203.
Hergé : 5, 171.
Héry : 5, 58, 59, 61.
Hjlemslev : 54.
Homberger : 245.
Houel du Petit Pré : 25.
Hookoomsing : 36.

J

Jepersen : 54.
Jovenel : 31.

L

La Fontaine (de) : 58, 70.
La Mahautière (de) : 58.
Lansari : 239, 240.
Larreya : 70.

Lefevbre : 45, 50, 51, 52.
Léon : 103, 104, 105.
Louis XIII : 15, 27.
Louis XIV : 15.

M

Magon de La Villebague (de) : 22.
Mahé de Labourdonnais : 19, 21.
Malherbe (de) : 229.
Manchan : 23.
Martinet : 42, 45, 51, 106.
Maurès de Malartic (de) : 19,
Michaelis : 10, 64, 72, 73, 74, 87.
Montaigne (de) : 229.
Montel : 243.
Moorghen : 84, 85, 228.
Morisseau-Leroy : 5, 91, 190, 203.
Morphey : 22.
Mounin : 40, 41, 45, 105, 107, 108.
Mufwène : 41, 49.

O

Orange (d') : 19.

P

Papen : 168.
Patel : 82, 171.
Payen : 15.
Pereira : 18.
Picault : 21.
Pichon : 240.
Pinalie : 97, 192, 193, 243, 245.
Pinchon : 235.
Poivre : 19.

R

Ramassamy : 64, 73, 74, 109, 110, 111.
Rangoolam : 20.
René : 23.
Richelieu : 25.
Riegel : 236.
Robert : 5, 76.
Routier de Romanville : 22.

S

Schuchardt : 63, 64.
Sharpeigh : 21.
Staudacher-Valliamée : 10, 64, 66, 67, 92, 111, 112, 138.
Sweet-Escott : 23.
Syea : 148.
Sylvain : 64, 159, 230, 245.

T

Taylor : 64, 243.
Tourneux : 189.
Troyes (de) : 240.

V

Valdman : 10, 36, 37, 45, 51, 52, 54, 145, 159, 160, 189, 196, 197, 198, 199, 220, 228, 233, 234, 236, 237, 239.
Valkhoff : 64.
Van Gorp : 70.
Van Neck : 19.
Verhaar : 227.
Véronique : 49, 159, 164, 177, 232, 233, 237.
Virahswamy : 36, 160, 161, 162.
Vuillaume : 163.

W

Wagner : 235.
Walter : 52.
Watbled : 10, 32, 34, 51, 52, 60, 64, 67,70, 74, 75, 82, 93, 94, 96, 107, 115, 118, 124, 125, 133, 143, 145, 164, 167.
Wilmet : 239.

Y

Young : 58.

Bibliographie

- Alleyne Mervyn C., 1996, *Syntaxe historique créole*, Paris : Karthala, « Hommes et sociétés » 198 p.
- Armand Alain, 1987 (éd. 2014), *Dictionnaire kréol réunioné-français*, Epica
- Baissac Charles, 1880 (éd. 2011), *Étude sur le patois créole mauricien*, Saint-Denis Réunion : Surya, 169 p.
- Baker Philip, 1972, *Kréol : a description of mauritian creole*, Londres : C. Hust & Co, 221 p.
- Baker Philip & Corne Chris, 1982, *Isle de France : affinities and origins*, Karoma, 299 p.
- Baker Philip, 2000, « Théories of creolization and the degree and nature of restructuring », Neumann-Holzschuh I. & Schneider E. W. *Degrees of restructuring in creole languages* Amsterdam Philadelphia : John Benjamins, pp. 41- 63
- Baker Philip, 2003, « Quelques cas de réanalyse et de grammaticalisation dans l'évolution du créole mauricien », Kriegel S. *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française* CNRS Langage, CNRS Éditions, pp.111-141.
- Bernabé Jean, 1983, *Fondal-natal : Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, Tome I, II & III, Paris : L'Harmattan, 1559 p.
- Bickerton Derek, 1981, *Roots of language*, Ann Arbor : Karoma, 351 p.
- Bollée Annegret & Ingrid Neumann-Holzschuh, 2002, « La créolisation linguistique : un processus complexe. » *Études créoles*, vol. XXV, n°1, pp. 87-104
- Bollée Annegret, 2003, *Créoles de l'océan Indien : éclairages et perspectives contribution linguistique au colloque de Saint-Gilles (i) [du 24 au 30 octobre 2002]*, 170 p.
- Caid Leila, 1998, « Les marqueurs du passé et de l'accompli en créole réunionnais », Borillo A., Veters C. & Vuillaume M. *Regards sur l'aspect*, Amsterdam Atlanta : GA : Rodopi, « Cahiers Chronos », pp. 51-73
- Caid Leila, 2000, *Étude comparée des systèmes verbaux en créole réunionnais et mauricien*, Tome I, Lille : Atelier national de reproduction des thèses, 764 p.
- Cart Adrien *et al.*, 2002, *Grammaire latine*, Paris : Nathan, 194 p.
- Cellier Pierre, 1985, *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Saint-Denis Réunion : Université de la Réunion, 203 p.
- Cellier Pierre, 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais : essai de standardisation*
- Cellier Pierre, 1987, « Évolution et mutation linguistique : de la copule en français aux créoles de l'océan Indien », *Études créoles*, vol. X n°2, pp. 39-59
- Charpentier Jean-Michel, 1979, *Le pidgin bislama(n) et le multilinguisme aux Nouvelles- Hébrides*, Paris : Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 417 p.
- Chaudenson Robert, 1974, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Tome I & II, Paris : Honoré Champion, (XLIX - 1249 p.)
- Chaudenson Robert, 1979, *Les créoles français*, Paris : Nathan « Langue en question 2 », 173 p.
- Chaudenson Robert, 1981, *Textes créoles anciens (La Réunion et Ile Maurice) : comparaison et essai*

- d'analyse*, Hamburg : H. Buske, « Kreolische bibliothek 1 » 272 p.
- Chaudenson Robert, 1992, *Des îles, des hommes, des langues : essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris : L'Harmattan, 309 p.
- Chaudenson Robert, 2001, *Créolization of language and culture*, Abingdon-sur-Thames : Routledge, 340 p.
- Chaudenson Robert, 2002, « Une théorie de la créolisation : le cas des créoles français », *Études créoles*, vol. XXV n°1, pp. 25-44
- Chaudenson Robert, 2003, *La créolisation : théories, application et implication*, Paris : L'Harmattan, « Langue et développement » 479 p.
- Chaudenson Robert, 2003, « Les marques de pluriel dans les créoles français », *Études créoles*, vol. XXVI n°1, pp. 107-128
- Chaudenson Robert, 2010, *La genèse des créoles de l'océan Indien*, Paris : L'Harmattan, 230 p.
- Chomsky Noam, 1971, *Aspects de la théorie syntaxique : traduction de Jean-Claude Milner*, Paris : Éditions du Seuil, « L'ordre philosophique », 283 p.
- Combeau Yvan, 2011, *Les îles de l'océan Indien : histoires et mémoires les Comores, la Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles, Sri Lanka, Mayotte, Zanzibar*, Saint-Denis Réunion, CRESOI, 383 p.
- Combeau Yvan et alii., *Histoire de la Réunion de la colonie à la région*, Réunion : CRESOI SEDES, 176 p.
- Choy Paul, 2013, *Learn kréol morisien*, Patchwork, 116 p.
- Corne Chris, 1977, *Seychelles créole grammar : elements for Indian proto-creole reconstruction*, Tübingen : TBL-Verlag Narr, 227 p.
- Corne Chris & P.M. J. Moorghen, 1978, « Proto-créole et liens génétiques dans l'océan Indien », *Langue Française* n°37, 1978, pp. 60-75
- Corne Chris, 1999, *From French to Creole. The development of new vernaculars in the French colonial world*, Londres : University of Westminster Press « Westminster Creolistics series 5 », 263 p.
- Damoiseau Robert & Pinalie Pierre, 1994, *Français-créole créole-français* Paris : L'Harmattan, 249 p.
- Damoiseau Robert, 1999, *Éléments de grammaire comparée français-créole*, Guyane : Ibis Rouge, 173 p.
- Damoiseau Robert, 2007, « Autour de la prédication nominale dans les créoles de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et d'Haïti » *La linguistique* 2007 / 2 (Vol.43), p. 19-36
- Dodille Norbert, 2009, *Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien*, Paris : PUPS, « Imago mundi », 710 p.
- Gaffiot Felix, 2000 (éd. 2005), *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, Paris : Hachette, 1748 p.
- Garrett Paul, 2000, « Creole genesis and the acquisition of the grammar : the case of haitian creole », *Journal of Linguistic Anthropology* [1055-1360] Garrett, Paul An. : 2000 Vol. 10 n° 2 pp. 288-291
- Glissant Édouard, 1997, *Traité du tout monde*, Paris : Galimard, 261 p.
- Greimas Algirdas Julien, 2007, *Grand dictionnaire Ancien Français : la langue du Moyen Age de 1080*

- à 1350, Paris : Larousse, 630 p.
- Hazaël-Massieux Marie Christine, « Théorie de la genèse ou histoire des créoles : l'exemple du développement des créoles de la Caraïbe », *La linguistique* 2005 / 1 (Vol.41), p.19-40
- Hazaël-Massieux Marie-Christine, 2011, *Les créoles à base française*, Paris : Ophrys, « L'essentiel Français », 166 p.
- Jourdan Christine, 2007, *Parlons pidjin : Histoire sociale et description du pidgin des Iles Salomon*, Paris : L'Harmattan, 242 p.
- Kreol language training program, *Peace corps language training for Seychelles*, 140 p.
- Lansari Laura, 2009, *Linguistique contrastive et traduction : les périphrases verbales aller + infinitif et be going to*, Éditions Ophrys, 258 p.
- Larreya Paul & Watbled Jean-Philippe, 1994, *Linguistique générale et langue anglaise*, Paris : Nathan, « 128 » 127 p.
- Le Comte Christian, 2008, *L'île Maurice : des origines à nos jours*, 79 p.
- Lefèbvre Claire, 1998, *Creole genesis and the acquisition of grammar : the case of Haitian creole*, New York : Cambridge University press, 461 p.
- Léon Pierre & Bhatt Parth, 2009, *Structure du français moderne : introduction à l'analyse linguistique*, Paris : Armand Colin, « U. Lettres » 368 p.
- Ludwing Ralph, 1989, *Les créoles français entre écrit et oral*, Tubingen : Gunter Narr Verlag, « Script Oralía 16 », 305 p.
- Martinet André, 2008, *Éléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin, « Cours Linguistique », 223 p.
- Mc Crindle Karen Lyda, 1999, *Temps, mode et aspect : les créoles des Caraïbes à base lexicale française*, 253 p.
- Michaelis Suzanne, 1993, *Temps et aspect en créole seychellois : valeurs et interférences*, Hamburg : H. Buske, 164 p.
- Michaelis Susanne, « The fate of subject pronouns : Evidence from creole and non-creole languages », Neumann-Holzschuh I. & Schneider E.W, *Degrees of Restructuring in Creole Languages*, Amsterdam Philadelphia : John Benjamins, 2000, pp. 163-183
- Mounin Georges, dir. 1974 éd. 2004, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : Presses universitaires de France, « Quadrige », 340 p.
- Moseley Christopher & Nicolas Alexandre, 2010, *Atlas des langues en danger dans le monde*, Unesco « Mémoires des peuples », 165 p.
- Mufwene Salikoko S., « A propos de substrat et superstrat dans la genèse des créoles : les vrais et les faux problèmes », *Études Créoles*, vol. XV, n°1, pp. 135 – 149
- Neumann-Holzschuh Ingrid & Schneider Edgar W., 2000, *Degrees of restructuring in creole languages*, Amsterdam Philadelphia : John Benjamins, 493 p.
- Paul Butel, 2002, *Histoire des Antilles françaises XVIIe-XXe siècle*, Paris : Perrin « Pour l'histoire », 423 p.

- Pinalie Pierre & Bernabé Jean, 1999, *Grammaire du créole martiniquais en 50 leçons*, Paris : L'Harmattan, 222 p.
- Police-Michel Daniella, Carpooran Arnaud & Floriny Guilhem, 2011, *Gramer kréol morisyen*, Phoenix : MITD House, 166 p.
- Pourchez Laurence, 2014, *Créolité, créolisation : regards croisés*, Paris : Archives contemporaines, 277 p.
- Ramassamy Ginette, 1985, *Syntaxe du créole réunionnais : analyse de corpus d'unilingues créolophones*.
- Rouper Catherine Eve, 2011, *Histoire d'Haïti : La première république noire du Nouveau monde*, Paris : Perrin « Pour l'histoire », 389 p.
- Seychelles Ministère de l'éducation et de l'information, 1983, *Histoire des Seychelles*, Ministère des relations extérieures, coopération et développement, 225 p.
- Simonin Jacky & Wolff Eliane, 2003, *Communications médiatisées et territoires insulaires*, Études Créoles Vol. XXVI, n°1, Paris : L'Harmattan, 213 p.
- Staudacher-Valliamée Gillette, 2004, *Grammaire du créole réunionnais*, Saint-Denis Réunion : Sedes : Université de la Réunion, « Bibliothèque universitaire francophone » 185 p.
- Tourneux Henry & Maurice Barbotin, 2008, *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie Galante)*, Paris : Edition Karthala, 492 p.
- Valdman Albert. « La créolisation dans les parlers franco-créoles », *Langue française* n°37, 1978, pp. 40-59
- Valdman Albert, 1978, *Le créole : structure, statut et origine*, Paris : Klincksieck, « Initiation à la linguistique » 403 p.
- Valdman Albert, 2002, *La créolisation : à chacun sa vérité*, Études Créoles Vol XXV, n°1 Paris : L'Harmattan, 235 p.
- Valdman Albert, « Comment distinguer la créolisation du changement linguistique ordinaire ? », *Études créoles*, vol. XXVn°1, 2002, pp.123-142
- Valdman Albert, « Vers la standardisation du créole haïtien. » *Revue française de linguistique appliquée*, vol. x, (1), 2005, pp. 39-52
- Valdman Albert, « L'évolution du lexique dans les créoles à base lexicale française », *L'information grammaticale* n°85, 2000, pp. 53-60
- Van Gorp Hendrik *et al.*, 2005, *Dictionnaire des termes littéraires*, Paris : Honoré Champion, Champion classique : Références et dictionnaires, 533 p.
- Vaxélaire Daniel, 2003, *Le grand livre de l'histoire de la Réunion*, Réunion : Orphie vol 1&2, Le grand livre, 703 p.
- Virahsawmy Dev, 1989, *Essai de description morphosyntaxique du créole mauricien*, Saint-Denis Réunion : Université de la Réunion
- Verhaar John W. M., 1995, *Toward a reference grammar of Tok pisin : An experiment in Corpus linguistics* océanique linguistic special publications, 480p.
- Véronique Georges Daniel, « Créoles, créoles français et théorie de la créolisation » *L'information*

grammaticale n°85, 2000 pp. 33-38

Véronique Georges Daniel, « Temps, aspect et mode en mauricien », *L'information grammaticale* n° 89, 2001, pp. 38-42

Watbled Jean-Philippe, « Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais », *Études créoles*, Laboratoire Parole et Langage, XXXIII (2). <hal-01501112>

Watbled Jean-Philippe, « Le système verbal du créole réunionnais : flexion, auxiliaires, relation prédicative » *Études créoles*, vol. XXVI n°2, 2003, pp.67- 105

Watbled Jean-Philippe, « Le rôle de la notion de substrat dans la représentation des langues créoles : application aux créoles seychellois et mauricien », Dodille N. *Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien*, Paris : PUPS, 2009.

Watbled Jean-Philippe, « Langue et idéologie à la fin du XIXème siècle : L'étude sur le patois mauricien de Charles Baissac », Combeau Y. *Les îles de l'océan Indien : histoires et mémoires les Comores, la Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles, Sri Lanka, Mayotte, Zanzibar*, Saint-Denis Réunion : CRESOI, 2011, p.251-267.

Watbled Jean-Philippe, « Le système verbal du créole réunionnais : Principes syntaxiques et prosodiques », Pourchez L. *Créolité, créolisation : regards croisés*, Paris : Édition des archives contemporaines, 2013 a, pp.79–96

Watbled Jean-Philippe, « Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien » Travaux du CLAIX / Travaux - Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, Aix-en-Provence : Université de Provence, 2013 b, pp. 229–252.

Wilmet Marc, 1970, *Le système de l'indicatif en moyen français : étude des tiroirs de l'indicatif, dans les farces, sotties et moralités françaises des XVe et XVIe siècles*, Genève : Librairie Droz, 469 p.

Corpus

Baissac Charles, 1967, *Le folklore de l'île Maurice*, Tome XXVII, Paris : Maisonneuve et Larose, « Littératures populaires de toutes les nations », 466 p.

Césaire Ina, 1989, *Contes de nuits et de jours aux Antilles*, Paris : Éditions Caribéennes, 144 p.

Chrestien François, 1820 (éd. 2011), *Les essais d'un bobre africain*, Réunion : Surya, 131 p.

Hergé, 2009, *Bato likorn so sekré : enn zistoir Tintin*, Saint-Denis Réunion : Epsilon BD, 62 p.

Héry Louis, 1828 (éd. 2009), *Fables créoles et exploration dans l'intérieur de l'île Bourbon*, Saint Denis Réunion : Surya

Morisseau-Leroy Felix, 1982, *La Ravine aux diables : Ravinodyab*, Paris : L'Harmattan, 237 p.

Peace corps language taining for Seychelles

Robert Jean-Louis, 1999, *Larzor et autres contes créoles : contes réunionnais bilingues créole-français*, Paris : L'Harmattan, « La légende des monde » 94 p.

Robert Jean-Louis, 2003, *Dédalage : contes*, Saint-Denis Réunion : Orphie, 173 p.

Robert Jean-Louis, 2005, *Le petit erre : conte*, Saint-Denis Réunion : Orphie, 61 p.

Robert Jean- Louis, 2005, *Lo gou zoliv vèr*, Saint-Denis Réunion : Udir, 72 p.

Zistwar ek zedmo sesel, 1983, Paris : Akpagnon / ACCT, 158 p.

Sitographie

- Akpossan-Confiac Johanne, « Le créole guadeloupéen » [en ligne] URL : <http://joh.confiacakpossan.free.fr/creolegwada.pdf>
- Akpossan-Confiac Johanne, « Situation géographique de la Guadeloupe » [en ligne] URL : <http://joh.confiacakpossan.free.fr/Situation%20geographique1.pdf>
- Bernabé Jean, 2007, « Guadeloupe et Martinique : Un survol sociolinguistique » [en ligne] URL : <http://www.manioc.org/recherch/HASHfa97ed4725d255bba0b864>
- Chaudenson Robert, 2013, « Approche (historico-) linguistique des créoles des Mascareignes et des Seychelles », *Revue Inalco* n°49-50 [en ligne] URL : <https://oceanindien.revues.org/1823>
- Confiant Raphael, *Dictionnaire du créole martiniquais* disponible en ligne
- Damoiseau Robert, « Élément de comparaison français-créole, implication en didactique du français », [en ligne] URL : <http://www.revistacontextos.es/Contextos%2049-52/Damoiseau.pdf>
- Damoiseau Robert, « Pour une approche comparative de la grammaire créole : créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais, haïtien », [en ligne] URL : http://web.espe-guadeloupe.fr/wp-content/uploads/2015/10/4_Damoiseau-2014.pdf
- Encyclopédie Larousse. fr, « Haïti », [en ligne] URL : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Ha%C3%Afti/122971>
- Fritzner Etienne, « Histoire Haïti », [en ligne] URL : <http://ufdcimages.uflib.ufl.edu/uf/00/09/89/90/00004/haiti-histoire.pdf>
- Gouvernement de Maurice (gov.mu.org), « République de Maurice : histoire » [en ligne] URL : <http://www.govmu.org/French/ExploreMauritius/Pages/History.aspx>
- Havu Jukka, « L'expression du passé récent en français : observations sur l'emploi de la périphrase *venir de + infinitif* », [en ligne] URL : https://www.uam.es/gruposinv/upstairs/upstairs2/curricula/trabajos/havu_2006.pdf
- Kouwenberg Sylvia, « Creole Genesis and the acquisition of grammar : The Case of Haitian créole » [en ligne] URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/rql/2000-v28-n2-rql2951/603201ar.pdf>
- Lamiroy Béatrice & Mélis Ludo, « Les copules ressemblent-elles aux auxiliaires ? », 2005 [en ligne] URL : <http://www.ling.arts.kuleuven.be/franitalco/papers/LamiroyMelis2005.pdf>
- Leclerc Jacques, « Créole » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/creole.htm>
- Leclerc Jacques, « Guadeloupe » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/guadeloupe.htm>
- Leclerc Jacques, « Iles Salomon » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/salomon.htm>

- Leclerc Jacques, « Haïti » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec : CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/haiti.htm>
- Leclerc Jacques, « La Réunion » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/reunion.htm>
- Leclerc Jacques, « Martinique » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/martinique.htm>
- Leclerc Jacques, « Maurice (île) » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/maurice.htm>
- Leclerc Jacques, « Papouasie Nouvelle Guinée » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN, Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/papoung.htm>
- Leclerc Jacques, « Vanuatu » L'aménagement linguistique dans le monde, Québec CEFAN Université Laval [en ligne] URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/vanuatu.htm>
- Lofis la lang La Rényon, « Nout lang an-parmi bann lang kréol » *Koz ek la lang kréol Rényon* n°2, 2011 [en ligne] URL : <http://lofislalangkreollarenyon.re/wp-content/uploads/2015/07/expo2011.pdf>
- Mufwene Salikoko S, « Les créoles des nouvelles variétés indo-européennes désavoué », [en ligne] URL : http://mufwene.uchicago.edu/publications/HAITI-CREOLIZATION_et_SCIENCES_HUMAINES.pdf
- Plag Ingo « Créole genesis and the acquisition of grammar » [en ligne] URL : <http://www2.uni-siegen.de/~engspra/Papers/Creole/lefebvre.pdf>
- Pomittan (site de promotion des cultures et des langues créoles), « Contes créoles » [en ligne] URL : <http://www.potomitan.info/atelier/contes/>
- Sherrif Anne, « Mi koz kréol, An ka palé kréyol, Une comparaison du créole réunionnais et du créole guadeloupéen » [en ligne] URL : https://annesherrif.weebly.com/uploads/4/5/9/5/45955137/comparaison_creole.pdf
- Siegel Jeff, « Tok pisin », [en ligne] URL : <https://www.hawaii.edu/satocenter/langnet/definitions/tokpisin.html>
- Simonin Jacky , 2002, « Parler réunionnais » [en ligne] URL : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/14387/HERMES_2002_32-33_287.pdf?sequence=1
- Sorosoro (sorosoro.org), « Créole de base anglaise » [en ligne] URL : <http://www.sorosoro.org/creoles-de-base-anglaise/>
- Sorosoro « Créoles à base lexicale portugaise » [en ligne] URL : <http://www.sorosoro.org/creoles-de-base-portugaise/>
- Véronique Georges Daniel, « Trois aspects de la temporalité dans les créoles français, Arktionsart, référence au passé et à la finitude » [en ligne] URL : <http://archive.sfl.cnrs.fr/sites/sfl/IMG/pdf/veronique.27.03.06.handout.pdf>
- Watbled Jean-Philippe, « Grammaire créole et grammaire française », *Glottopol : revue de sociolinguistique en ligne*, n°2, juillet,2003 pp.78-91

World atlas, « Guadeloupe history timeline » [en ligne] URL : <https://www.worldatlas.com/webimage/countrys/namerica/caribb/guadeloupe/gptimeln.htm>

Remerciements...	2
Dédicace...	3
Introduction générale	4
Première partie	11
I. Aspects sociolinguistiques des îles et archipels de l’océan Indien et de l’océan Atlantique.....	12
I. 1. Introduction.....	12
I. 2. Îles et archipel de l’océan Indien.....	14
I. 3. Îles et archipel de l’océan Atlantique.....	24
II. Système phonologique du français et des créoles de l’océan Indien et de l’océan Atlantique.....	30
II. 1. Introduction.....	30
II. 2. Le système phonologique du français.....	32
II. 3. Le système phonologique des créoles de l’océan Indien	33
II. 4. Le système phonologique des créoles de l’océan Atlantique.....	36
III. Créole, créoles, créolisation.....	38
III. 1. Introduction.....	39
III. 2. Créole, créoles, créolisation : quelques définitions.....	39
III. 3. Les théories sur la genèse des créoles.....	45
Deuxième partie	57
I. Le marqueur <i>i</i> en créole réunionnais.....	58
I. 1. Introduction.....	58
I. 2. L’indice <i>i</i> dans les premiers textes écrits en créole.....	58
I. 3. État des lieux des recherches sur le marqueur <i>i</i> en créole réunionnais.....	63
I. 4. Le préverbe <i>i</i> du créole réunionnais : rôle syntaxique et fonctionnement.....	75
I. 5. Le préverbe <i>i</i> existe-t-il dans les créoles mauricien, seychellois, guadeloupéen, martiniquais et haïtien ?.....	82
II. Le système des pronoms personnels en français et dans les créoles de l’océan Indien et de l’océan Atlantique.....	92
II. 1. Introduction.....	92
II. 2. Le système des pronoms personnels en français.....	92
II. 3. Le système des pronoms personnels dans les créoles de l’océan Indien.....	93
II. 4. Le système des pronoms personnels dans les créoles de l’océan Atlantique.....	97

Troisième partie	101
I. Les systèmes verbaux du français et des créoles de l’océan Indien et de l’océan Atlantique.....	102
I. 1. Introduction.....	102
I. 2. Le système verbal du français.....	102
I. 3. Le système TMA en créole.....	106
I. 4. Le système verbal du créole réunionnais.....	109
I. 5. Le système verbal des créoles mauricien et seychellois.....	138
I. 6. Le système verbal des créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien.....	189
II. Origine et valeurs des marqueurs préverbaux.....	221
II. 1. Introduction.....	221
II. 2. Les formes <i>té</i> et <i>ti</i>	221
II. 3. La forme <i>fin(e)</i>	224
II. 4. Les séquences issues de la périphrase « être après ».....	229
II. 5. Les séquences <i>la pou</i> et <i>lé antrinn</i>	234
II. 6. Les expressions du passé récent.....	235
II. 7. Le marqueur <i>pou</i>	238
II. 8. Les formes issues de la séquence « aller » + infinitif.....	239
II. 9. Les marqueurs <i>ka</i> et <i>ké</i>	243
II. 10. Les désinences.....	246
II. 11. Le marqueur ϕ	249
Conclusion générale	252
Annexes	256
Index des cartes.....	290
Index des tableaux.....	290
Index des noms propres.....	292
Bibliographie.....	296

Résumé

Cette thèse s'inscrit dans le champ de la linguistique classique. Elle aborde l'étude du fonctionnement syntaxique du préverbe *i* en créole réunionnais. Un inventaire précis de ses emplois d'un point de vue descriptif est fait afin de déterminer ses conditions d'apparition et les conditions où il n'apparaît pas. Deux grandes catégories d'hypothèses sont confrontées : les hypothèses à base sémantique et les hypothèses à base purement syntaxique. Il s'agit de démontrer le bien-fondé de la seconde approche et les points faibles de la première. Les théories déjà publiées sur le problème du *i* sont examinées. Pour mieux saisir la valeur du *i* réunionnais, une comparaison des structures des créoles à base lexicale française est réalisée : le créole réunionnais qui est au premier plan de notre recherche ; les créoles mauricien et seychellois de la région de l'océan Indien et les créoles martiniquais, guadeloupéen et haïtien de la région de l'océan Atlantique.

Mots clés : *i*, marqueur prédicatif, hypothèse syntaxique, créoles de l'océan Indien, créoles de l'océan Atlantique.

Abstract

This thesis is part of the field of classical linguistics. It deals with the study of the syntactic functioning of the preverb *i* in Reunion creole. A precise inventory of its uses from a descriptive point of view is made in order to determine its conditions of appearance and the conditions in which it does not appear. Two major categories of hypotheses are confronted: semantic-based hypotheses and purely syntactical hypotheses. This is to demonstrate the merits of the second approach and the weak points of the first. Already published theories on the problem of *i* are examined. To better understand the value of Reunionese *i*, a comparison of the structures of French-based Creole languages is carried out : Reunion creole which is at the forefront of our research; Mauritian and Seychellois Creoles in the Indian ocean region; and Martinican, Guadeloupe and Haitian creoles of the Atlantic ocean region.

Keywords : *i*, predicative marker, syntactic hypothesis, Indian ocean creoles, Atlantic ocean creoles.

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussigné(e) **GAZE Laetitia** en ma qualité de doctorant(e) de l'Université de La Réunion, déclare être conscient(e) que le plagiat est un acte délictueux passible de sanctions disciplinaires. Aussi, dans le respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, je m'engage à systématiquement citer mes sources, quelle qu'en soit la forme (textes, images, audiovisuel, internet), dans le cadre de la rédaction de ma thèse et de toute autre production scientifique, sachant que l'établissement est susceptible de soumettre le texte de ma thèse à un logiciel anti-plagiat.

Fait à Saint-Denis le : 21/05/2019

Signature : GAZE

Extrait du Règlement intérieur de l'Université de La Réunion
(validé par le Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2014)

Article 9. Protection de la propriété intellectuelle – Faux et usage de faux, contrefaçon, plagiat

L'utilisation des ressources informatiques de l'Université implique le respect de ses droits de propriété intellectuelle ainsi que ceux de ses partenaires et plus généralement, de tous tiers titulaires de ces droits.

En conséquence, chaque utilisateur doit :

- utiliser les logiciels dans les conditions de licences souscrites ;
- ne pas reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser des logiciels, bases de données, pages Web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

La contrefaçon et le faux

Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite et constitue un délit pénal.

L'article 444-1 du code pénal dispose : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ».

L'article L335_3 du code de la propriété intellectuelle précise que : « Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel (...) ».

Le plagiat est constitué par la copie, totale ou partielle d'un travail réalisé par autrui, lorsque la source empruntée n'est pas citée, quel que soit le moyen utilisé. Le plagiat constitue une violation du droit d'auteur (au sens des articles L 335-2 et L 335-3 du code de la propriété intellectuelle). Il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Les sources et les références utilisées dans le cadre des travaux (préparations, devoirs, mémoires, thèses, rapports de stage...) doivent être clairement citées. Des citations intégrales peuvent figurer dans les documents rendus, si elles sont assorties de leur référence (nom d'auteur, publication, date, éditeur...) et identifiées comme telles par des guillemets ou des italiques.

Les délits de contrefaçon, de plagiat et d'usage de faux peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.